

Livre de Deliberations usages du
Conseil Municipal de la Paroisse St. Rose.

St. Rose 7 mai 1900
Reçu du conseil de la paroisse de St. Rose
Juvénat pour avoir de l'embellissement de la paroisse
Montrouffan par le conseil d'ici 1899/1900

Joseph Leccas

séance du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Rose en date du 6 juin 1898. (Séance légale)

Présents

M. M. Jean B^e Chalifour, Nél Lortie, Louis Fleusant, Adrien Nadon, Joseph Vanier, Roch Dumont et Joseph Cloutier. Tous membres du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Rose et formant un quorum. Le dit Conseil présidé par J. B^e Chalifour Eci. comme Maire, procède comme suit.

Sur requête présentée au Conseil par les Intéressés à l'entretien de la Montée Cote Lacasse conduisant à la Cote Bellrose en en la Paroisse de St. Rose, demandant la division de la dite montée aux fins de donner à chacun des dits Intéressés sa part d'entretien du chemin et de la Clôture le longant, il est fait motion par M. Lortie appuyé par M. Nadon résolument unanimement que Alexandre Legault Eci. Notaire, soit et est de fait nommé Surintendant Spécial aux fins de procéder à ce partage qu'il devra soumettre au Conseil pour son approbation au des qu'il fait.

M. Joseph Cloutier fait motion que M. M. les Évaluateurs pour la dite Paroisse, derniers nommés, savoir: Joseph Paquet, Laurent Verdon et Adélard Cloutier, soient notifiés de procéder au plus tôt, à l'évaluation des immeubles ci après mentionnés et faire

III ou du
revenu annuel
J B G M
P. G. S.

x de la Paroisse
St. Rose
J B G M
P. G. S.

et faire rapport au Conseil du montant
de la valeur réelle pour ce qui concerne les
propriétaires, de la valeur annuelle, par
rapport aux occupants, et du montant
des loyers pour ce qui regarde les loca-
taires. ~~Le tout doit pour les fins commu-
nales~~ des dits immeubles, savoir:

1. De Jean Bte. Renaud Locas père, comme
occupant d'un terrain situé en la Petite
Cote St. Rose, faisant partie du lot No. 206.
2. De Eusibe Locas et de Edmond Locas ses
propriétaires de la moitié de l'emplacement
faisant partie du lot No. 111.
3. De Edmond Locas ses fils propriétaires de
l'autre moitié.
4. De Paul Laballe Rentier, comme occupant
au haut de la ~~petite~~ cote St. Rose un terrain faisant
partie du lot No. 114.
5. De Augustin Foye, Marinier, comme occu-
pant en la Cote Quimet deux arpents de
terrain avec verges.
6. De Moise Valiquet cultivateur, Petite cote
St. Rose, propriétaire d'un terrain numéroté
deux cent dix neuf (219).
7. De Elphège Valiquet cultivateur (Petite cote,
d'un terrain faisant partie du lot No. 220.
8. De Célestin Hotté, père cote Quimet, comme
occupant un terrain faisant partie du
lot No. 33.
9. De Orisime Archambault Rentier,
comme propriétaire d'un terrain en la
cote Larose.
10. De Alphonse Maille cultivateur, Petite cote
Locataire chez Louis Lemay, No. 223.

De Joseph Debien père Nentreu Barde
 la Grande Côte de Rose comme occupant d'un
 terrain faisant partie du lot No. 4.
 Le ~~rapport~~ sur motion de M. Lortie
 approuvé par M. Roch, M. Le Maréchal, M. Bi
 Chastillon est unanimement autorisé
 de passer définitivement avec Lévesque
 Guise. Concernant quant à la cause que
 la Corporation de la Paroisse St Rose
 lui avait confié relativement
 au mauvais état du chemin d'Alphonse
 Verdon, Directeur de la paroisse
 dernier pour et au nom de la Corpora
 tion à raison du mauvais état de
 son même chemin situé au haut
 de la grande côte St Rose. De
 retirer des mains du dit Lévesque
 copie des Procès Verbal de la M^{re}
 Meilleur que ce conseil lui avait
 confié et en fait entendre pour suite
 au nommé Barthélemy Duprene
 en reconnaissance de M. ¹⁸⁷¹ Louis
 Fleuryant second par M. Joseph
 Tannier le Secrétaire Trésorier de ce
 conseil est unanimement requis
 de donner avis spécial à l'inspecteur
 de voirie de la Côte Person (Charles
 Paquet) qui ait à faire réparer les
 chemins de son arrondissement
 d'inspection sous le plus court
 délai le conseil l'autorisant à faire
 réparer les parts de chemin pour un
 montant de cinq piastres et non
 au delà.

100 Quincent

J B G M
P. H. G. S.

de chacune des contribuables ou intéressés
 qui refuserait de réparer son chemin
 Et d'assentiment de tous les membres
 la séance est ajournée à Mercredi
 le 13 du courant

J. B. Chalifoux Maire

D. O. Gromer,
 Secrétaire

Légalement par ajournement du
 Conseil Municipal de ~~la~~ la Paroisse de
 St. Rose en date du 15 février 1898.

Présents. Tous les Conseillers.
 Le conseil, présidé par Jean B^e. Chalifoux Ev.
 Comme Maire, présidé par Amé Guité subit.

Agissant de la révision des Rôles d'évaluation
 actuellement en force dans la Municipalité de la
 Paroisse St. Rose, fait dressé le 24 juillet 1896,

Il est fait motion par M. Lortie Nél,
 Secondé par M. Nadon Adrien Conseillers, résolu
 unanimement que les Additions, radiations
 et changements suivants soient opérés au dit
 Rôle d'évaluation savoir:

1. Que Jean B^e. Renaud Locas, Rentier de la P^{te} C^{te}
 St. Rose, soit ~~en~~ inscrit au dit rôle d'évaluation
 comme occupant d'un terrain d'un aspect en
 superficie faisant partie du lot No: 206 de la
 paroisse St. Rose avec moitié de la maison ~~en~~ par
 donnant, au rapport des Évaluateurs un revenu
 annuel de vingt quatre et au delà. — 8 20.
2. Que le nom d'Éschie Locas entre au dit Rôle
 au dit Rôle comme propriétaire d'un emplacement

estimé à deux cents piastres, y soit désormais
entré comme propriétaire de la moitié du
même emplacement avec une évaluation
de Cent piastres. — — — — — \$ 100

La de laquelle moitié d'emplacement faisant
partie du lot No: 111. contient en superficie
environ un demi arpent, avec moitié de la
maison.

3. Que celui de son fils Edmond Lucas soit entré
au dit Rôle comme propriétaire de l'autre
moitié également évaluée y compris l'autre
moitié de la maison, à cent piastres \$ 100.

4. Rentier Paul Labelle, Rentier, comme
occupant son arpent de terre avec verges et
moitié de la maison, faisant partie du lot
No: 114. Revenu annuel vingt piastres — \$ 20.

5. Augustin Goye, Rentier, comme occupant en
la Côte d'Or et dite Paroisse St. Rose, un terrain
de la superficie d'environ deux arpents,
faisant partie du lot No: 345, avec un
verger et moitié de la maison, y existant
Revenu au delà de Vingt piastres — \$ 20.

6. Moise Valiquette, Rentier de la Petite Côte St. Rose
comme propriétaire d'une terre contenant
soixante trois arpents et soixante quinze perches
en superficie portant No: du Cadastre 219,
évaluée à dix sept cents piastres — \$ 1700

7. Elphège Valiquette son fils, cultivateur du
même lieu, propriétaire d'un terrain faisant
partie du lot numéro 220, quatre arpents
en superficie estimé à deux cents piastres \$ 200.

8. Célestin Hottier, Rentier, comme occupant
un terrain d'un arpent en superficie avec
verges et moitié de la maison érigée sur le dit lot,

- estimeri quant au Revenu Annuel, à vingt piastres
9. Onésime Archambeault Rentier, comme Propriétaire
d'un terrain en la Côte Lacaze d'un arpent et de
sa superficie, sans bâties, estimation soixante
piastres \$ 6
10. Alphonse Maille cultivateur, Petite Côte,
Locataire ~~de~~ de la terre de Louis Lemaire, payant
quatre vingt dix piastres \$ 9
11. Joseph Debien père, Rentier, Bas de la Côte
St Rose, comme Occupant d'un terrain au delà
d'un arpent en superficie avec bâties faisant
du No. 4 et avec bâties de la maison construite
sur le dit lot, revenu annuel vingt piastres \$ 20.
Monsieur Roch Dumet propose second
par M. Joseph Vanier résolu à l'unanimité
que les changements et amendements ci-après
soient portés sur le dit Rôle, savoir:
1. Que le nom de Charles Dumet soit substitué
à celui d'Evariste Dumet comme propriétaire
le dit Evariste Dumet étant décédé est remplacé
par le dit Charles Dumet son fils qui doit être
radié sur le dit rôle comme fils de Cultivateur.
 2. Rodrigue Charbonneau fils de Jean B^e Lohu.
doit être inscrit comme Occupant sur la propriété
de M. M. Jean B^e et Léophile Chalifoux
(Pout) Revenu au rôle de \$ 20 \$ 20
 3. Charbonneau Joseph fils de Jean B^e Lohu, doit être
inscrit comme fils de Cultivateur.
 4. Pacifique Dumet fils de Moïse succédant
à son père comme propriétaire sur le lot No. 10
le dit Moïse Dumet étant décédé
 5. Truffi Bactem Entrepreneur de Montcal.
Remplacant comme propriétaire Jean
B^e Tétarant lot No. 10.

4 comme propriétaire

- 6. Maxime Fleon cultivateur, remplaceant Leopold Chalifour comme propriétaire du lot no: 17.
- 7. Louis Lalomille de cide Boitita tateanche de l'Etat d'evaluation comme propriétaire du lot faisant partie du no: 17.
- 8. Chemist Maylori propriétaire au lieu et place de Damas Lemot fils de feu Michel, comme propriétaire du lot no: 22.
- 9. Charles Chartrand fils d'Esdras, succédant à son père comme propriétaire du lot no: 31. et le dit Esdras Chartrand dont le nom est Nature au l'Etat d'evaluation par Major, tute et demeure propriétaire de la terre no: 28.
- 10. Dame veuve Troffli Leonard au lieu et place de Michel Desbordes fils. No: 32.
- 11. Leopold Chalifour propriétaire de la terre de Stanislas Tilatreault no: 54.
- 12. Antoine, ~~Hurtubise~~ Joseph, Florent et Hector Hurtubise copropriétaires de la terre no: 52.
- 13. Leonard Emile propriétaire avocat propriétaire de la terre de Edouard Labelle no: 61.
- 14. Lucas Joseph Renter et propriétaire de terrain no: 79.
- 15. Daniel Halton propriétaire de terrain par lui acquis de Stanislas Tilatreault (par point) no: 100.
- 16. Wilfrid Lucas propriétaire au lieu et place de Laurion Loly no: 102.
- 17. Retraucher Tilatreault Gaspier comme locataire sur l'emplacement portant le dit no: 102.
- 18. Inclure le nom de Hormidas Lucas fils, désigné sous le no: 105, au lieu et place de Arseline Lucas.
- 19. Inclure le nom de Emerie Lucas au lieu et place de

- de Anselme Lucas (No: No: partie 110
- 20 Insérer Joseph Languin fils de Olivier comme proprié-
taire de la terre de Montfrère Louis No: 118.
Et le dit Louis Languin, propriétaire des terres
 - 21 de son père Olivier Nos: 123 et 125.
 - 22 Retraucher le nom de Alphonse Lesavalier comme
n'étant plus propriétaire de partie du No: 126.
 - 23 Insérer les noms de Léodas, Seraphin et Adilard
Dagnais fils de Seraphin Dagnais père comme fils
de Cultivateur.
 - 24 Retraucher du dit rôle le nom de Alpha Vedou
comme étant décédé.
 - 25 Retraucher Louis Binard comme étant décédé.
 - 26 Ajouter Le Cousineau comme locataire ou fer-
mier chez Tilié Pagnier sur la terre de Tilié Pagnier
No: 188. ~~fer~~
 - 27 Retraucher Martial Ethier fils de Frs. comme absent
de la Paroisse étant porté au rôle comme fils de cul-
tivateur.
 - 28 Retraucher Frs. Louis Legault comme n'ayant plus
de terre No: 189.
 - 29 Retraucher Adilard Sauriol fils de Stanislas
 - 30 A ajouter William Ethier et et Joseph Ethier, fils
de Louis Ethier comme fils de Cultivateur.
A retrancher Philippe Laevois comme locataire
chez Léon Fleurant étant absent de la Paroisse.
 - 31 A rayer le nom de Ferdinand Cloutier comme loca-
taire chez Léon Fleurant
A rayer pareillement le nom de Louis Fleurant
fils comme fils de Cultivateur, n'étant plus son
père.
 - 32 Ajouter le nom de Napoléon Fleurant un
d'un de ses fils, comme fils de Cultivateur.

33. Inclure le nom de Hormisdas Joly comme propriétaire de la terre désigné sous le Numéro 249, au lieu de celle portant No: 264, ayant échangé cette dernière terre avec celle dont il est actuellement propriétaire, savoir, le dit No: 249.
34. Radoir le nom de Lo. Desjardins et celui de Propriétaire de la terre portant No: 261 et celui de son fils Joseph comme fils de cultivateur et y substituer le nom de Léon Vanier père comme acquies la dite terre.
35. Inclure le nom de Alphonse Bilanger comme propriétaire du terrain des Villes Parent No: 282.
36. Incrire celui de Yostime Nadou comme locataire payant au delà de \$ 20 chez Grigori France.
37. Abandonner Charbonneau cultivateur, comme locataire chez les Villes Chocteau sur la Côte Bellrose, un arpent de terre avec maison y construite payant \$ 20 -⁰⁰
38. Incrire le nom de Joseph Olivier Charbonneau père en la Côte Parent, comme Rentier, rente \$ 100.
39. Retrancher le nom de Jean Charette fils comme n'ayant aucune qualification.
40. Incrire le nom de Oresime Archambeault comme Rentier et celui de son fils Joseph comme propriétaire de la terre de ce dernier No: 383.
41. Entrer sur le dit Rollé le nom de L. Bédier, Charbonneau comme Rentier devant percevoir une rente d'au delà de \$ 100 -⁰⁰ et comme propriétaire de la terre de Joseph Fortin No: 327.
42. Entrer le nom du dit Fortin comme occupant la dite avec un revenu d'au delà de \$ 20 -⁰⁰.
43. Incrire le nom de Alfred Nadou comme propriétaire de la terre de Adolphe Charbonneau, no: 377.
44. Anselme Lucas comme propriétaire du terrain de Alfred Nadou sur la Côte Dumet No: 357....

45 Retrancher du dit Rôle les noms de Wilfrid et
Damas Desjardins fils d'Amable, comme fils
de Cultivateurs.

46 Ajouter Odier Chartrand fils de Joseph, au Rôle
Comité, comme fils de Cultivateurs.

47 A délaré Lambert fils d'Auguste Lambert, comme
fils de Cultivateurs.

48 A délaré Chartrand fils de Joseph, comme pro-
prietaire de la terre par lui péguée de Albert Gau-
dette, No: 307.

Les dits changements et amendements. se trouvent
en quantité de, trouvant au nombre de fus
de cette nuit.

Et de ce ~~consent~~ Et de ce consente-
ment de tous les membres du Conseil la
séance est levée.

J. B. Chalifoux Maire
J. O. Fournier
Secrétaire

Leance legal du Conseil Municipal de
La Paroisse de St. Rose date du 11
Juillet 1898.

Présents.

J. B. Chateaufort E. M. M. Nal Lortie, Louis
Fleurant et Adrien Nadon tous membres
du Conseil Municipal de la Paroisse de

St. Rose et formant un quorum. Le Conseil
a tenu de voir l'avis de par le dit J. B. Chateaufort E. com.
de l'arrondissement de St. Rose, procéde comme suit:

Ont d'inspec la demande de l'Inspecteur Philias
Lortie No. 9 em. Au regard des Cham-pagne, M. Lortie le
présentant au dit Conseil Lortie fait motion secondé
par M. le Conseiller Fleurant, qu'il soit
partie sud, et l'inspecteur soit et est de fait autorisé à
à la requête faire faire au plus vite le devis et le
des intérêts, à la dite Montée partage de la Montée de l'ancien
J. B. M. Chateaufort des Intéressés à l'entretien de

P. Q. S. la dite Montée connaissant de part
et d'autre l'entretien en bon ordre et selon la Loi
des Intéressés. Les frais du dit partage seront bien en-
tendus aux dépens des Intéressés dits in-
teressés. adopté à l'unanimité.

Mr. Louis Fleurant fait motion que
l'Inspecteur Damien Debien soit et
est par les présentes autorisé à faire
reparer les parts du chemin de la
Montée Bilain par les contribuables
ou intéressés à la dite Montée et
au refus par ces derniers de le faire ou par
quelqu'un d'eux de le faire, de donner
la Confection des travaux à une per-
sone quelconque pour un montant de
cinq cents, le Conseil sans Garantir
tous frais.

J. B. M.
P. Q. S.

tous frais.

M. Lortie propose que seconde par Mr. Le
 Fleurant que le prospectus de la dame Lormay
 soit et est par les présentes pareillement autorisé
 à faire faire la part de clôture que Louis
 & en la ~~Utter~~ ~~monstrant~~ ~~se~~ ~~refuse~~ ~~de~~ ~~faire~~ ~~bonobes~~
 Montis } tant que la dite part lui appartienne.
 David } adopté à l'unanimité.
 J. B. C. M. Sur Motion du dit sieur Lortie seconde
 P. Q. G. par M. Adrien Nadou résolu unanimement
 que ce Conseil est d'opinion l'action si elle
 leur signifie et que P. Q. G. doit lui
~~l'indiquer~~ ~~prétend~~ ~~lui~~ ~~faire~~ ~~signifier~~ ~~à~~ ~~raison~~ ~~du~~ ~~mauvais~~
 J. B. C. M. état de la Montis Cote Person le ou vers le 27 Juin
 P. Q. G. dernier, de même que l'action que ~~est~~ ~~le~~ ~~proposé~~
 lui intenter Barthelmy Dupressé pour bris de vote
 Et du Consentement de tous les membres du Con-
 seil, la séance est ajournée sine die,

J. B. Chalifosse Maire
 P. Q. G. Secrétaire.

La séance spéciale du Conseil Municipal
de la Paroisse St-Rose en date du 27 juillet
1898.

Présente tous les Conseillers.

Le Conseil présidé par J. B^e Chalifoux Et Maire,
procède comme suit. Le Secrétaire Trisonier
+ du certifié. après avoir donné communication de l'avis
coté de Biquipillonné à chacun des Conseillers et des délibérations
catédon
J. B. C.
C. P. G. S.
de la dernière séance qui sont approuvés,
présente au dit Conseil une action à lui si-
gnifiée par Eli Desjardins à raison du mau-
vais état des chemins de la Montée Côte Peron.
Le Conseil après avoir pris communication
de la dite action, enjoint au Secrétaire Trisonier
d'impayer les frais de M. Adolphe Chauvin
Procureur du Plaignant Eli Desjardins,
ainsi que le montant de la pénalité en tout
ou en partie au dit Desjardins et ce sur motion
de M. Joseph Cloutier secondé par M. Adrien
Nadon, adopté à l'unanimité. Ainsi que de
payer à Barthelomy Dufresne la somme de
deux piastres qu'il réclame du Conseil pour
bris de sa voirie dans le chemin de La Pte
Côte en mauvais ordre, et enfin de payer à
ses Procureurs Demers et de Lorinier Avocats
une piastre pour leur avis donné au dit
Conseil. Sur motion de M. Yarnier secondé
par M. Lortie il est unanimement
ordonné au Secrétaire de donner avis
public aux Inspecteurs de Voirie de
la Municipalité de la Paroisse St-Rose
de voir à ce que les chemins de chacun
leur arrondissement d'inspection soient
mis en parfait état, autrement car
si le Conseil reçoit des actions pour
la

La mauvaise tenue des dits Chemins,
 L'inspecteur a eu l'honneur de la plainte d'ou
~~proviendrait la plainte, de l'arrondissement d'ou~~
 proviendrait la plainte sera poursuivi
 le conseil sans délai et sans notification préalable
 Et au cours et du consentement de tous les
 membres la séance est levée.

J. B. Chalifoux
 P. D. Gomin
 Secrétaire

Séance du Conseil Municipal de la
 Paroisse de St. Rose en date du 6 septembre
 1898. (Séance légale) Présents.
 M. M. Les Conseillers J. B. Chalifoux Ex. Nél
 Lortie, Louis Fleurant, Adrien Nadon,
 Roch Quimet et Joseph Varien tous membres
 du Conseil Municipal de la Paroisse St. Rose
 et formant un quorum. Le dit Conseil présidé
 par le dit Jean B. Chalifoux Ex. comme d'usage,
 Procède ainsi qu'il suit. Après lecture faite
 et communication donnée au dit Conseil des
 délibérations de la dernière séance lequel
 les sont approuvés. Sur motion de M. Lortie
 appuyé par M. Adrien Nadon résolu unanime-
 ment que M. Alexandre Quimet soit
 et est nommé Syndic de cours d'eau en rempla-
 cement de M. Honable Desjardins, pour sur-
 veiller les travaux d'un certain cours d'eau
 contenant deux ~~contrats~~ en brambles
 monts, l'un partant chez Damas Quinoffils
 d'Edouard, se dirige vers le Rivier Sais ou
 il se décharge après avoir fait quelques sinuosi-
 tés

Simosites. Un acte embranchement partant
chez Donat Quimet fils de George Antoine, et se
dicharge pareillement sur M. Rivier fils en
passant sur la terre de Arthur Leonard

Un certain acte de Repartition des travaux
d'entretien de la Montee Meillon, qui avait
fait faire l'Inspecteur de District Philias
Champagne par le Ministere du Notaire
Longpre ayant été soumise date du 29 Aout
dernier, ayant été soumise au Conseil pour
son homologation et approbation, le conseil
apres en avoir pris communication l'a confirmee
et l'approuve en tout son contenu, ce sur

une motion de M. Lortie appuyee par M. Fleury
acte de L. Secretaire Trésorier P. L. Grenier soumettant
caution ensuite au Conseil ~~une~~ cautionnement du
montant de Cinq cents piastres en Garantie
J. B. H. de la fidelite et de la parfaite execution
P. L. G. S. des devoirs de sa charge, sur motion de M.

L. Vanier, secondé par M. Roch Quimet, le
dit acte de Cautionnement est emané
(4) comme accepté. Et du consentement de tous les Mem-
bres du dit Conseil, la séance est levée.

Secretaire
Trésorier
du Conseil
Municipal
de la Paroisse
St. Rou
J. B. G. M.
P. L. G. S.

J. B. Chalifoux Maire
P. L. Grenier
Secretaire

séance du Conseil Municipal de la
Paroisse St Rose du 3 Octobre 1898.

Présents.

L. B^e. Chalifoux Et. M. M. Louis Fleurance
Adrien Nadou et Joseph Cloutier
tous membres du Conseil Municipal
de la Paroisse St. Rose et formant un
quorum.

Après lecture faite et communication
donnée au Conseil par le secrétaire
Trésorier des délibérations de la dernière
séance lesquelles sont unanimement
approuvées; et sur avis présenté audit
Conseil par M. L'Avocat Chauvin Me-
nçant de le poursuivre a raison du mau-
vais état des chemins de la Municipalité
Notamment des Montées Meilleures des
1^{me} arpenté et de la Montée Léophile
Bastien, il est fait motion par M.
Joseph Cloutier appuyé par M. Fleurance
que M. le Maire soit et est autorisé
d'intenter ^{une} poursuite et au nom de Conseil,
contre les Inspecteurs de boirie des arron-
dissements d'inspection dans lesquelles
se trouvent ces différentes Montées, pour
cause de négligence de la part des dits
Inspecteurs de remplir les devoirs de leurs
charges.

une poursuite
J. B. G. M.
P. J. S.

Sur Motion du même M. Cloutier secondé
par le même M. Fleurance résolu unani-
mement que l'inspecteur Damien Dubin
soit pareillement notifié et même
poursuivi a raison de sa négligence
a faire entretenir en bon ordre les chemins
de son arrondissement d'inspection —
notamment

La Montee Bilain comme etant en tres mauvais etat.

L'inspecteur Aristide Cloutier Filatreault fait ensuite au dit Conseil rapport de l'etat des chemins de la Division ou de son Arrondissement d'inspection, et de cela que ~~le~~ ^{le} ~~part~~ ^{part} de chemin de Seraphin Durocher dans la Montee Montrougeon ainsi que celle de Andre Benoit, dans le dit Montee, ~~Mais dans les~~ ~~dit~~ ~~Montee~~ ~~et de plus son chemin de la~~ ~~haut de la grande Cote est en mauvais etat~~ ~~et par~~ ~~son~~ ~~chemin~~ ~~de~~ ~~front~~ qui necessite une reparation immediate ~~de~~ celle en face de Moise Durocher dans son chemin de bar au haut de la grande Cote, laquelle part necessite une reparation urgente. Enfin la part celle de ~~est~~ ~~devenue~~ ~~Alphonse~~ ~~Verdon~~ ~~laquelle~~, a raison presqu'imposible du manque de fosses pour egoutter l' dite part, des trop grosses pierres qui s'y trouvent, et ~~par~~ la quantite d'arbresaux ~~de~~ chaque cote du dit chemin ~~qui en rend le passage~~ difficile! Le conseil apres audition au dit rapport, sur motion de M. Louis Fleury appuye M. Adrien Labre, des résolu unanime que le Secrétaire Tresorier soit autorise a informer le dit Alphonse Verdon de l'etat de son chemin en lui prescrivant de le réparer, et M. le Maire est de plus autorise a faire notifier ~~il~~ ~~abon~~, par un avocat ~~de~~ ~~son~~ ~~nom~~ et au nom de ce conseil,

la
J. B. G. M.
P. Q. G. S.

* qu'il ya
J. B. G. M.
P. Q. G. S.

est devenu
J. B. G. M.
P. Q. G. S.

7 sont en mauvais
ordre a raison
des trop grosses
pierres qui s'y
trouvent.
J. B. G. M.
P. Q. G. S.

et même ~~à l'instanter~~ pourvu qu'il est vu.
 D'actions Saire, Les dits Siraphim Dagenais, Andre
 Ner Binard et Moise Durocher a raison de
 J. B. L'ad. leur negligence d'entretenir leur part de
 M. S. Champs respectives. Et au consentement de
 tous les membres le S'ann est leon.

J. B. L'ad. Maire
 P. G. J. J. J.
 Secrétaire.

1898
Séance du 7 Novembre, du Conseil Municipal
de la Paroisse de Rose

Présents.

M. M. Chalifour Eci. M. M. Louis Fleurant,
Adrien Madon, Joseph Cloutier et Roch
Quimet tous membres du Conseil Municipal
de la Paroisse de Rose, et formant un quorum.

Le dit Conseil présidé par le dit M. Chalifour Eci comme Maire procède comme
suit: M. Joseph Léonard Huissier dénommé un

retire et
collecteur
J.B. G. M.

Conseil une demande de vouloir l'autoriser
les deniers qui lui sont dus par les intéressés
au pont situé au haut de la grande côte
de Rose appartenant à l'habitation de M. de
Joseph et Alexandre Dagenais, lequel pont
il aurait fait vendre, ou le dit M. Léonard
dit Conseil lui payer la somme de dix huit
piastres pour balance de tous frais encourus
à cette occasion y compris même le prix
de la vente du dit pont. Sur motion de M.
Joseph Cloutier appuyé par M. Lortie résolu
unanimement que le dit Joseph Léonard
présent au dit Conseil son le comptable
de la vente du dit pont et de tous les frais
encourus à l'occasion de la dite vente, et le
Conseil le fera payer si fait le pont et le dit,
et si le dit compte n'est pas trop exorbitant.
Un compte de Dix piastres et soixante centimes
est soumis au Conseil par le secrétaire
Trésorier, le dit compte est réclamé au dit
Conseil par M. l'Avocat Emile Léonard
pour ses frais et le mémoire de frais de
l'Avocat du défendeur in re de la corpo-
ration de la Paroisse de Rose vs. Alphonse
Verdon.

Verdon.

Sur demande de Michel J. P. Desjardins délégué chargé
de ses fonctions de Syndic pour la surveillance
générale des travaux d'un certain cours comprenant
~~trois embranchements~~ d'eau comprenant
trois embranchements, dont l'un prend sa source
chez Félix David, par chez Jidéon Nantel, Hyacinthe
Mantha et se décharge dans la Rivière,
un second embranchement partant chez Félix
Chalifour vient tomber dans le cours d'eau premier
mentionné et se poursuit à la Rivière.

Le 3^e embranchement partant chez Cyrille Loly
tombe dans le cours d'eau Pariseau par sous le
Pont de la Pêche et se décharge dans la Rivière des Prairies.

Sur motion de Mr. Roch Dumit - secondé par
Mr. Lortie - Mr. Félix Chalifour est unanimement
nommé Syndic ou surveillant des travaux des deux
embranchements du cours d'eau susmentionné. Mais
cependant le dernier embranchement que le dit Desjardins consent
~~J. P. Desjardins~~ garder à sa charge jusqu'à nouvel ordre.

~~Sur motion de Mr.~~

Par son secondé par Mr. Nadon
a été résolu à l'unanimité que les conditions ci-après,
J. P. Desjardins soient ajoutées aux conditions ordinaires de la
vente des routes ou montées pour leur entretien
durant l'hiver. Que tout Entrepreneur des routes
leur construction des routes ou montées, pour l'hiver
J. P. Desjardins leur durant l'hiver sera responsable de toute
action intentée à la Corporation de la Paroisse
de St. Rom, pour amende, frais et autres
accessories résultant du mauvais état

du chemin qu'il aura entrepris.

Et au consentement de tous les membres du Conseil
la séance est ajournée à samedi prochain le 12 Novembre
courant.

J. B. Chalifoux Maire

Séance par ajournement du 12 Novembre

1898.)

Présents

J. B. Chalifoux E. M. M. Nél Lortie, Adrien Kadon
et Joseph Vanier tous membres du Conseil Municipal
de la Paroisse de St. Rose et formant un quorum.

Le dit Conseil présidé par le dit Sieur J. B.
Chalifoux comme Maire, procède ainsi qu'il suit:
sur Motion de M. Lortie secondé par M.

Vanier, résolu unanimement que ce Conseil
est d'avis que l'entrepreneur de l'entretien

non a
proximité
directe, de
manière
à nuire à
sécurité
tenir
J. B. Chalifoux
M. G. S.

de ce chemin est tenu d'après l'article 788
du Code Municipal d'enlever les embarras qui
se trouvent dans le dit chemin et que les
Inspecteurs de voirie sont aussi tenus voir
à ce que ces embarras disparaissent telles que
troussailles le long des chemins disparaissent.

Proposé par M. Adrien Kadon secondé par
M. Vanier résolu unanimement que tous les

Inspecteurs de Voirie de la Municipalité de la
Paroisse St. Rose soient légalement notifiés
par ce Conseil à faire ou à faire faire à ses

frais (du dit Conseil) les travaux nécessaires pour
mettre les chemins et notamment les routes
dans l'état requis par l'article 788 C. M. et

par les règlements de ce Conseil; et ce chacun
des dits Inspecteurs dans son arrondissement
d'inspection respectif, Que faute de quoi par
ces dits Inspecteurs de se conformer à cet ordre,

Que le Conseil, il serait pourvu à l'amende
 de une à deux piastres édictée par l'article
 38 du Code Municipal. Et de consente-
 ment de tous les Membres du Conseil, la
 Séance est ajournée sine die.
 P. P. Lebelieux Maire

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse de St-Roy

Le soussigné, Alphonse Alexandre Lafond, Notaire,
 du village de St-Roy, ayant été désigné comme
 Secrétaire du Conseil de cette munici-
 palité, j'ai serment que j'ai remplirai bien et
 fidèlement les devoirs de ma charge et ce au
 meilleur de ma conscience et capacité.
 Ainsi que Dieu me verra aide,

Assermenté devant moi soussigné
 le 14^{me} du ce septième jour
 de février mil huit cent
 quatre vingt dix huit.



P. Q. Genier Secrétaire.

5 Décembre 1898

(23)

Town de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Roch

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Roch, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, le mardi le cinq, Décembre Mil huit cent quatre vingt deux huit à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Town de Québec, à laquelle session sont présents: M. le Maire M^{re} Lehalifour, et M. M. les conseillers Noël Fortin, Louis Fleury, Adrien Madon, Roch Lévesque, Joseph Vanier et Joseph Lehoucq, formant le conseil au complet, sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Trésorier étant aussi présent, il est procédé comme suit:

Lecture et adoption du Procès verbal de la dernière séance:

Le secrétaire soumet au conseil un compte de \$12⁶⁰/₁₀₀ de la part de M. M. Lévesque & Laporte avocat, pour frais dans une cause à la lesur de leur client N^o 2153 par la Corporation de la paroisse de St-Roch contre l'homme Victor, comprenant les frais de la demande \$7²⁰/₁₀₀ et ceux de l'aveu de la défendeur \$5³⁰/₁₀₀.

Alors est proposé par M. Joseph Lehoucq secondé par M. Noël Fortin que ce compte soit accepté par ce conseil et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à le payer. Adopté.

Ensuite le Secrétaire Trésorier soumet à ce conseil un état de ses comptes depuis la dernière reddition sans le 2 novembre 1897 à ce jourd'hui; par lequel état il appert que les recettes pendant cette époque ont été de :

Les dépenses de

Les reprises de

	\$ 685.09
	\$ 622.85
	62.24
	<u>\$ 685.09</u>

en sorte que les dépenses et reprises égalent la recette, avec observation néanmoins que le Secrétaire Gressier a fourni de ses propres deniers la somme de \$15.24 afin d'équilibrer les Recettes et les dépenses, de laquelle somme ce Conseil se trouve redevable envers le Secrétaire Gressier;

Alors il est proposé par M. Roch Guinot secondé par M. Joseph Lalonde que les comptes du Secrétaire Gressier soient approuvés par ce conseil et reconnus comme corrects, Adopté unanimement.

Ensuite D. L. Grenier, Secrétaire, offre à ce conseil sa démission comme Secrétaire Gressier de ce conseil

Alors il est proposé par M. Noël Fortin secondé par M. Louis Falarant que la démission du dit D. L. Grenier, comme Secrétaire Gressier de ce conseil soit acceptée. Adopté unanimement.

Il est ensuite proposé par M. Joseph Lalonde, secondé par M. Roch Guinot que Aephrosse Alexandre Segault Notaire, du village de St. Ruy, soit nommé Secrétaire Gressier de ce conseil, pour une année à compter du premier Janvier prochain sous mêmes prix et conditions du dit D. L. Grenier. Adopté Unanimement.

Proposé par M. Roch Guinot secondé par M. Noël Fortin qui à l'avenir le Bureau de ce conseil sera en l'étude du nouveau Secrétaire au village de St. Ruy, mais les services de ce conseil continueront à être au Bureau de l'ex. Secrétaire D. L. Grenier. Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Lalonde secondé par M. Adrien Radon que M. le Maire J. B. L. Chablin soit nommé Président de l'élection des conseillers municipaux laquelle aura lieu le Neuf Janvier Prochain (1899) Adopté unanimement.

Proposé par M. Joseph Leclerc, secondé par M. Roch
 Auvinet que des remerciements sont votés à M.
 l'ex. Secrétaire T. G. Grenier, pour les nombreuses
 services qu'il a rendus à ce conseil pendant
 ses trente huit années de son secrétariat.

Adopté unanimement
 P. G. Grenier Secrétaire J. B. Chalifoux Maire

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St. Rose,

À une assemblée des électeurs municipaux de
 la municipalité de la Paroisse de St. Rose, tenue le mardi
 le neuvième jour de Janvier mil huit cent quatre
 vingt dix neuf, à dix heures de l'avant, sur le
 lieu ordinaire des sessions du conseil de la dite
 municipalité, conformément aux dispositions du
 Code Municipal de la Province de Québec, et à l'avis
 public donné à cette fin, et qui est approuvé du certificat
 de publication de cet avis, le tout demeuré aux archives
 du dit conseil, sous la présidence de J. B. Chalifoux
 Maire, nommé à cette fonction par résolution
 du conseil de cette municipalité adoptée à sa
 session régulière du cinq décembre dernier (1898)

Le Président ayant donné lecture des dits
 avis publics, et certificat de publication, sous la

surve la dite assemblée et requies les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux,

Alors les propositions suivantes ont été faites au Président:

1. Proposé par M. Joseph Lebonnier secondé par M. Elphège Valiquette tous deux cultivateurs de cette municipalité que M. Philéas Lebrunpagné, aussi cultivateur de cette dite municipalité soit élu conseiller de cette dite municipalité en remplacement de M. Noël Fortin sortant de charge.
2. Proposé par le dit Joseph Lebonnier et secondé par le dit Elphège Valiquette et Louis Foleurant, cultivateurs, que M. Michel Joly, ^{pe} cultivateur de cette municipalité soit élu conseiller de cette dite municipalité en remplacement de M. Louis Foleurant sortant de charge.
3. Proposé par le dit Joseph Lebonnier et secondé par le dit Elphège Valiquette et Almer Gabelle cultivateurs que M. Adelaide Lebonnier cultivateur de cette municipalité, soit élu conseiller de cette dite municipalité en remplacement de M. Adrien Radon, sortant de charge.
4. Proposé par M. Joseph Sacron et secondé par M. Arthur Guiliotant, tous deux cultivateurs de cette municipalité que M. Sébastien Guinard cultivateur de cette dite municipalité soit élu conseiller de cette dite municipalité en remplacement de M. Adrien Radon, sortant de charge.
5. Proposé par M. Gilbert Lebrunpagné, cultivateur, secondé par M. Altesime Archambault, rentier, tous deux de cette municipalité que M. Mathias Guinard cultivateur de la paroisse de St^o Roy, soit nommé conseiller en remplacement de M. Noël Laurent dit

dit. L'ordre sortant de charge.

6. Proposé par Mr. Guesni Grand, second par Mr. Brien -
donné Lemay, tous deux cultivateurs de la paroisse
de St. Bas, qui Mr. Leguilla Maillefer cultivateur
du même lieu soit nommé conseiller pour la
démunicipalité;

Le président met en nomination les personnes
ci-dessus présentées à la date élection.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture
de la date assemblée et ayant été mis en nomi-
nation plus de candidats qu'il y a de conseillers à
élire, le président sur la demande qui lui en est
faite par cinq électeurs présents, savoir Théophile
Lefebvre, Joseph Leloutier, Marie Focan, Pierre
Godard, Aimé Focan et Olivier Gacelle tous
cultivateurs de cette municipalité, procède lui-
même sans délai à la tenue du poll et à l'enre-
gistrement des voix des électeurs présents en faveur
des candidats Philias Lechampagne, Michel
Joly, Adelaïde Leloutier, Matthias Luminé, Elysphore
Luminé et Leguilla Maillefer.

Et le poll a été tenu deux fois à l'après-midi
quatre heures de l'après-midi du premier jour,
ils se trouvaient encore des électeurs présents qui
désiraient voter.

Et à quatre heures de l'après-midi du second
jour de Poll c'est le dernier jour de l'année, tout
avait cent quatre vingt dix-neuf. Le président a
clos la date élection et a constaté que le nombre
de votes inscrits était de cinq cent quatre
vingt un (581) et que sur ce nombre, cent vingt
quatre (124) ont été donnés au candidat Philias
Lechampagne, cent vingt deux (122) au candidat
Michel Joly, cent vingt cinq (125) au candidat

Adelard Lalouette, ayant été élu au candidat
Mathias Clunietz au grand soir (56) au candidat
Philosoph Clunietz et grand soir (56) au
candidat leynille Schiller, en conséquence
le Président a dûment proclamé élus
conseillers de la municipalité de la paroisse de
St. Ruc, les candidats Philias Lebrampape,
Michel Solget Adelard Lalouette, sont les
candidats ayant obtenu le plus grand nombre
de votes.

J. B. Chalifoux Président de l'Élection

Précis de l'acte

Municipalité de la paroisse de St. Ruc,

Je, Philias Lebrampape, ayant été dûment nommé con-
seiller de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de
mon jugement et capacité. Amen que Dieu me soit en aide:

Assermenté le

Mil huit cent quatre-vingt

Philias Lebrampape

vingt des heures, Par devant moi le sous-préfet

[Signature]
de Breuille

Précis de l'acte

Municipalité de la paroisse de St. Ruc,

Je, sous-préfet, Michel Solget, ayant été dûment nommé conseiller
de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidè-
lement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement
et capacité. Amen que Dieu me soit en aide:

Assermenté le

Mil huit cent quatre-vingt

Michel Solget

de Breuille

vingt des heures, Par devant moi le sous-préfet

[Signature]
de Breuille

Promise de Quatre

Municipalité de la Graville St Rie.

Le sousigné; Adolphe Leconte, agissant dûment nommé par le
seiller de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge etc au meilleur de mon jugement et
capacité. Venir que de la main aide:

Assesment le sixième jour de

Janvier mil huit cent quatre vingt
deux heures par devant moi le sousigné.

Adolphe Leconte

[Signature]
Per. Leconte

Promise de Quatre

Municipalité de la Graville St Rie.

Le sousigné; J. B. Chalifeaux, agissant dûment nommé
par le seiller de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de ma charge etc au meilleur de mon
jugement et capacité. Venir que de la main aide:

Assesment le sixième jour
de Janvier mil huit cent quatre vingt
deux heures par devant moi le sousigné.

J. B. Chalifeaux Maire

Promise de Quatre

Municipalité de St Rie

Le sousigné nommé par le seiller de conseil de cette
municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèle-
ment les devoirs de ma charge etc au meilleur de mon
jugement et capacité, Venir que de la main aide:

Assesment de part par le sousigné
à St Rie le sixième jour de Janvier
mil huit cent quatre vingt deux heures

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Roch

M. le Messsieur Jean B. Gros, ayant été élu
nommé estimateur de cette Municipalité
fait serment que je remplirai bien et fidèle-
ment les devoirs de ma charge et ce au vu et
de mon zèle et de mon honneur.

Ami que bien me en soit.

Assesment devant moi
accompli à St-Roch le 25 Janvier
1899 de l'année mil huit cent
quatre vingt dix neuf

Jean B. Gros

[Signature]
M. Gros

Province de Québec Le 25 Janvier 1899
Municipalité de la Paroisse de St-Roch

A une session régulière et mensuelle du conseil
municipal de la paroisse de St-Roch, tenue au lieu
ordinaire des sessions du dit conseil, le lundi 25
Janvier mil huit cent quatre vingt dix neuf, con-
formément aux dispositions du Code Municipal de
la Province de Québec, à laquelle session sont présents
M. le Maire Jean B. Gros, le chef de M. M. les conseillers
Roch Clément, Joseph Lalonde, Philias Levesque,
Michel Soly et Adélard Lalonde, formant en quorum
du dit conseil sous la présidence de M. le Maire, le
Secrétaire Grosvenor étant aussi présent.

Après lecture et adoption du Procès verbal de la dernière
séance, il est procédé comme suit:

Proposé par le conseiller Roch Clément secondé par le con-
seiller Philias Levesque que M. Jean Baptiste Lalonde
soit de nouveau nommé maire de cette Municipalité
pour la présente année. Adopté par tous les conseillers, sauf
le conseiller Joseph Lalonde qui est dissident.

Le Maire prête serment d'office

Puis il est proposé par le conseiller Joseph Leboutin secondé par le conseiller Roch Clément que Alphonse Alexandre Legault, soit de nouveau engagé Secrétaire Guesnier du conseil de cette municipalité pour la présente année aux mêmes prix et conditions que ceux portés dans son dernier engagement. Adopté.

Proposé par le conseiller Joseph Leboutin secondé par le conseiller Roch Clément que Jean Baptiste Guay, fils, soit nommé inspecteur de cette municipalité en remplacement de Adelaïde Leboutin qui s'est démis de cette charge vu qu'il est maintenant conseiller. Adopté.

Proposé par le conseiller Michel Goy secondé par le conseiller Adelaïde Leboutin que Aldéric Lechartant soit nommé inspecteur de voirie de cette municipalité en remplacement de Philias Lechampagne, qui a s'est démis de cette charge vu qu'il est maintenant conseiller. Adopté.

Proposé par le conseiller Philias Lechampagne secondé par le conseiller Roch Clément, que Louis Clément soit nommé inspecteur de voirie de l'arondissement n° 7 de cette municipalité en remplacement de Samson Clément qui a son occupation en dehors de cette municipalité. Adopté.

Ensuite le Secrétaire Guesnier remet à ce conseil les comptes suivants, savoir:

- 1^{er} #12⁵ à l'inspecteur Wilfrid Desjardins, dont #1^{er} a été chargé à Antoine Hubert et ses copropriétaires pour travaux faits dans la part de ces derniers dans la route des Harpents, et 2^{es} à Arthur Lechartant pour travaux faits dans sa part dans la route Meillon.
- 2^{es} #12⁵ a été alloué à M. le Maire en qualité de Président à la dernière élection municipale pour lui rembourser

#1^{er} au Maire
Ainsi
n° 9

les dépenses légitimes qu'il a faites et pour l'en dédommager de ces services.

Alors il est proposé par le conseiller Joseph Ledoux secondé par le conseiller Roch Arnaud que les comptes ci-dessus soient acceptés et que le Secrétaire Grosjean soit autorisé à les payer. Adopté.

Ensuite le conseil passe le règlement suivant:

3^e. Règlement pour prélever par cotisation la somme de six cents francs pour les fins mentionnées.

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de six cents francs, courants, soit prélevée par cotisation ou par voie de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité de la paroisse de St. Ron, pour rembourser les dépenses de l'année courante (1899), savoir:

1^{er} \$100 pour balance due au conseil de comté

2^e \$490 pour salaire du Secrétaire Grosjean

3^e \$15⁰⁰ pour salaire du chef d'école public

4^e \$12 pour le fonds de gracie

5^e \$276²⁵ pour cont'd'entretien des monts pour la raison d'écrits

et la balance pour comptes dus à divers personnes.

Il est ordonné et statué par règlement du dit conseil comme suit:

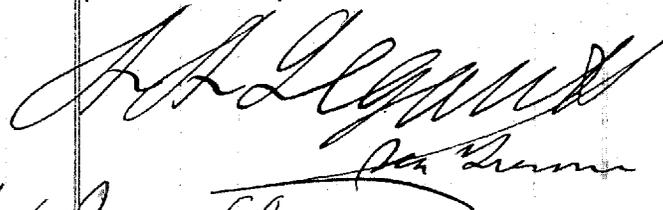
Qu'à partir de rembourser la dite somme de six cents francs due par la dite municipalité pour les causes et raisons sus-mentionnées, une taxe ou imposition de centins par chaque cent francs de la valeur cotisée des biens imposables de cette dite municipalité (la dite valeur telle qu'elle est établie et constatée dans et par le dernier rôle d'évaluation de la dite municipalité, actuellement en force), soit, par les présentes, imposée et devra être prélevée de la manière voulue par la loi, et que le Secrétaire Grosjean de ce conseil, au bureau duquel la dite somme de six cents francs a été cotisée et collectée comme sus-dit, sera tenu et payable, soit même de faire un rôle général de

perception aux fins de prélever par voie de taxation directe,
la cotisation imposée par les présents, aussitôt après la
publication du présent règlement.

Proposé par le conseiller Philias Lehaupapue secondé par le
conseiller Adélan Lehouchei que le règlement qui
précède soit adopté. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Roch Guimut secondé par le conseiller
Joseph Lehouchei que M. Jean Baptiste Lehalifoux maire du
conseil, soit et est par les présents autorisé de donner et
accorder ^{signer} pour et au nom de ledit conseil en faveur de Pierre
André Guenai, Guenai, ex. secrétaire Guenai de ledit conseil,
une mainlevée de l'hypothèque créée ~~par lui~~ ^{par son} ~~de son~~ ^{de son}
~~André Guenai~~ en faveur de ce dit conseil aux termes
d'un acte de cautionnement sous seing privé, en
date du dix neuf Août dernier (1898) et enregistré au
bureau d'enregistrement du comté de Saral, le dix sept
septembre suivant (1898) no. 18707 Reg. A. Vol. 20 page 158,
sur les immeubles affectés dans ledit acte de
cautionnement et connu et désigné comme étant
le numéro officiel cent cinq (105) et partie du numéro
officiel quatre vingt trois (113) du village incorporé de
St. Rose, comté Saral.

J. B. Lehalifoux Maire



(Le 6 Mars 99)

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de St. Rose,

A une session régulière et mensuelle du
conseil municipal de la paroisse de St. Rose, tenue
au lieu ordinaire des sessions du dit conseil,
le mardi, le six Mars mil huit cent quatre
vingt dix neuf à cinq heures de l'après midi

Conformément aux dispositions du code Municipal
de la Province de Québec, à la quelle session
ont présents M. M. les conseillers Roch Ouellet,
Joseph Varnier, Joseph Lalouette, Michel Solg et
Adelard Lalouette formant un quorum du dit
Conseil, le Secrétaire Présoir étant aussi présent.
Le conseiller Joseph Lalouette propose rendi par le
conseiller Joseph Varnier que le conseiller Roch
Ouellet soit le Président de la précédente session
ou l'absence du même. Adopté.

Ensuite le Secrétaire Présoir donne commu-
nication au Conseil d'une requête signée par la
majorité des citoyens résidents à l'extérieur de la
partie Nord de la section dite vulgairement
appelée "Montée Meilleure" en cette municipalité
demandant par la dite requête à ce que le Conseil
fassent un règlement pour le paiement ou
empiétement de cette dite partie de la montée
Meilleure.

La considération de cette requête est renvoyé à l'opinion
générale de la présente session.

Proposé par le conseiller Joseph Lalouette rendi
par le conseiller Adelard Lalouette, que la présente
session de ce Conseil soit ajournée au même lieu
à vendredi le dix novembre (1899) à sept heures
de l'après midi.

Adopté
Roch Ouellet, Président
A. A. L. Gagnon
Secrétaire

Le 10 Mars 1899

35

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de St. Rose,

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Rose, tenue au lieu ordinaire des sessions, du dit conseil le lundi 29^e Mars courant, et de ce jour après-midi au même lieu à l'heure de la St. Rose (soit huit cent quatre-vingt dix heures) à sept heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, auquel règlement ont été présents M. le Maire Jean B. Lehalgouan et M. les conseillers Joseph Varnier, Michel Joly, et Adolard Cloutier, formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire, le secrétaire Trésorier étant aussi présent:

Après lecture et adoption du procès verbal de la séance précédente du sixième de mars il est procédé comme suit:

M. le Propriétaire M. Joseph Varnier secondé par M. Michel Joly, que la somme de \$10 soit allouée aux propriétaires de cette municipalité et à l'ex secrétaire Trésorier P. G. Gervais pour ouvrage fait l'été dernier, et répartie comme suit \$2^e à chacun des propriétaires, Joseph Papette, Laurent Vardan et Adolard Cloutier et \$4^e à l'ex secrétaire Trésorier T. G. Gervais, adopté.

Ensuite le secrétaire Trésorier soumet au conseil trois copies dont deux copies par Gellat Lehalgouan et l'autre par Théophile Lehalgouan, des amendements à faire certains changements au rôle d'évaluation en force en cette municipalité, après examen des dites copies

M. le Propriétaire M. Michel Joly secondé par M. Joseph Varnier que les changements et amendements suivants soient faits au rôle d'évaluation en force en cette dite municipalité, savoir:

Entre autres le dit P. G. Gervais Lehalgouan comme retirant

Retenant des revenus de ff. 300 par année.
 Joseph Segardus comme fils de cultivateur beau fils
 de Victor Leherhard.
 Joseph Leherhard propriétaire au nom de sa femme
 p. h. 28.
 Achille et Jean Marie Varnai fils de cultivateur
 de Joseph Varnai.
 Fredora Cluinet fils de cultivateur de Jean Cluinet.
 Joseph D'offi fils de cultivateur de Vincent D'offi.
 Théophile Cluinet fils de genre localant chez Prosper Cluinet.
 Gilbert Besson propriétaire à la place de Antoine Besson.
 G. Hon: J. Alderix Cluinet propriétaire à la place de
 Stanislas Gullibrant.
 Gullibrant Walpied localant chez Louis J. Cluinet.
 Gabelle Joseph et Jean Marie occupant chez Henri Savelle.
 Joseph Butirac fils de cultivateur de Frédéric Butirac.
 Nadon Arthur fils de cultivateur de Félix Nadon.
 Fauzon genre fils " " de Hélène Fauzon.
 Varnai Rodrigue " " de V^e Actare Varnai.
 Vaillancourt Almond localant chez Auguste Cluinet.
 Cluinet Adrien fils de propriétaire de J. B^e Cluinet.
 Adolard Joly localant chez Joseph Socar.
 Adolard Nadon propriétaire chez Anselme Socar.
 Adolard Savelle localant chez Jean Varnai fils.
 Edmond Socar localant chez Gaspard Nadon.
 Honoré des lauzon localant du n^o 17 au lieu du n^o 18.
 Joseph Ugeard Leharbomeau propriétaire du n^o 21 à la
 place de Cheppi Socar et ce dernier localant.
 Magloire Cluinet propriétaire du n^o 16. à la place de J. Bostien.
 Cheppi Bostien propriétaire du n^o 350 & 354 à la place de
 J. B. Gullibrant.
 Martin Minon localant chez Théophile Joly.
 Napoléon Bestaunier comme propriétaire.
 Evrôme et Aristide Laurin comme co-propriétaires du n^o 187

à la place devenue Louis Laurin.
 M^{rs} James Gray propriétaire de la place Albert Leclerc
 N^o 172 et ce dernier locataire.

Albert Desjardins et Jean Baptiste Desjardins J^r, propriétaires
 au N^o 75 et la place de Jean Baptiste Desjardins pair et
 le dernier rentier.

Robert de Oscar Votz, web commis par eux et sont
 plus propriétaires.

Ensuite le conseil prend en considération la requête qui
 lui a été soumise par la Municipalité de, contredire les intentions
 à l'embellissement de la partie Nord de la route vulgairement
 appelée "Monte Meilleux" en cette municipalité, deman-
 dant à ce que ce conseil fasse un règlement pour faire
 macadamiser cette partie de la dite route.

Alors M^r Joseph Verrier propose de voir M^r Adolphe
 Leclercq pour le secrétaire de ce conseil afin
 d'obtenir à préparer pour la prochaine séance, un
 règlement conformément à la loi et suivant le cadre
 que lui a donné le conseil. Adopté.

J. B. Gauthier Secrétaire

A. A. Leclercq
 Secrétaire

Le 4 ~~Mars~~ Avril 1899

Municipalité de Québec
 Municipalité de la Paroisse de St. Roy

À une session régulière et mensuelle du conseil
 municipal de la paroisse de St. Roy, tenue
 au lieu ordinaire des sessions du dit conseil
 Mardi le quatrième jour d'Avril mil huit
 cent quatre vingt dix neuf à deux heures
 de l'après-midi, conformément aux dispo-
 sitions du code Municipal de la Paroisse

Provinciale de Québec, à laquelle session ont
présentés: M. le Maire Jean Baptiste Lehalpoué et
M. M. les conseillers, Roch Guimard, Joseph Clou-
ton, Joseph Varnier, Philias Lebrunpape
Michel Soly, formant un grand jury dit conseil
sous la présidence de M. le Maire, le secrétaire
Ghesonier étant aussi présent:

Après la lecture et adoption du Procès verbal de
la dernière séance il est procédé comme suit:

Le conseil prend en considération une requête à lui
soumise et signée par la majorité des contribuables
obligés et tenus à l'entretien de la partie bord de
la route vulgairement appelée "Montée Meillon"
en cette municipalité, cette requête demandant à ce
que le conseil passe règlement pour faire maca-
damer cette dite partie de montée en route.

Alors le conseil passe le Règlement suivant:

Art. 1^{er} Règlement ordonnant le pavement ou ma-
cadam de la Partie bord de la route vulgaire-
ment appelée "Montée Meillon" en cette munici-
cipalité:

Attendu que l'article 533 du code municipal
de la Province de Québec, confère à tous les con-
seils locaux, le droit de faire des règlements
pour faire trausser, arrondir, parer, macada-
miser ou tout chemin ou partie de chemin
sous la direction du conseil, aux frais de qui-
conque est tenu aux travaux de tels che-
mins, pourvu que le règlement qui les or-
donne ne soit fait que sur la requête de
la majorité des contribuables propriétaires
obligés.

Attendu que la majorité des contribuables
propriétaires obligés aux travaux d'entretien

de la partie Nord de la route vulgairement
appelée "Montée Meilleur" en cette municipa-
lité et ci après décrite, a demandé par sa requête
en date du six Mars dernier (1898) et adressée
le même jour au conseil de cette municipalité,
la passation d'un règlement pour obliger
les personnes tenues aux travaux d'enté-
tien de la dite partie de Montée ou route
à parer ou macadamiser cette partie de
montée ou route en pierres ou ses roches
recouvertes d'une couche de petites pierres
concassées de la manière ci après spécifiée :

A ces causes le dit conseil par règlement or-
donna et statue ce qui suit :

La partie Nord de la route vulgairement
appelée "Montée Meilleur" en cette dite mu-
nicipalité, et comprenant cette partie de la
dite montée Meilleure, située entre les nu-
meros officiels deux cent quatre vingt huit (288)
et deux cent quatre vingt (290) de la paroisse
de St. Rou, comté Gaspé, le premier appartenant
à Thidélias Lehartrand et l'autre à Bar-
thelamy Lafresne, et partant de l'extrémité
sud de la route ou montée dite "Les onze arpents"
aussi en cette dite municipalité pour aboutir
au chemin de front de la petite côte de St. Rou,
ci devant appelée "Petit St. Rou", devra être
paré ou macadamisé de la manière
ci après par quiconque est tenu aux travaux
d'icelle partie de montée ou route, et étant
les contribuables, ou leurs représentants men-
tionnés en un acte de répartition de travaux
fait par Thidélias Lehartrand, inspecteur ce
ville le vingt deux Aout dernier (1898) et de

de puis au bureau du conseil de cette municipalité le vingt six avril suivant (1888), et fait et basé le dit acte de répartition sur un procès verbal de chemin rendu le vingt et un Juin (Mil huit cent vingt deux) (1822) par Louis René Laussengros de Lery, alors grand juge du district de Montréal, et sur les changements et amendements qui ont été que le dit Procès verbal acte plus haut amende;

Article I

Le milieu du chemin de la partie de montée ou route ci dessus mentionnée sera pavé ou macadamisé de douze pieds de largeur et de dix pouces d'épaisseur, dont trois pouces d'épaisseur en petites pierres cassées, pouvant s'introduire dans un anneau de deux pouces de diamètre, placés et espacés de la largeur de huit pieds, sur une autre couche de pierres cassées un peu plus grosses de sept pouces d'épaisseur, de manière que cette dernière couche se trouve à excéder de deux pieds de largeur de chaque côté; la couche supérieure faite en petites pierres; sur les excédants sera jetée et étendue la terre extraite des fossés de chaque côté du dit chemin et ce pour faciliter les rencontres; lesquels dits fossés, quand besoin sera, devront être nettoyés pour l'égout du dit chemin, sans néanmoins pouvoir être ni trop larges ou trop profonds, pour ne pas nuire à la solidité du dit chemin ainsi pavé ou macadamisé.

Article II

Le dit chemin sera arrondi, c'est à dire plus élevé au milieu que dans les bords, afin de faciliter

l'égoût d'icelui chemin, et comme le pavement ou macadam de ce dit chemin n'a été fait par plusieurs contribuables par parts séparées, alors ces dites parts devront être de niveau les unes avec les autres afin d'observer l'uniformité partout.

Article 3.

Les contribuables tenus au pavement ou macadam du dit chemin, auront jusqu'au premier de Juillet de l'année dix neuf cent un (1901) pour faire et terminer le dit pavement ou macadam tel que ci dessus spécifié, néanmoins chaque contribuable sera tenu de faire et terminer le ou avant le 1^{er} Michel prochaine (1899) au moins un tiers de la part qui lui est tenue de faire, et à la 1^{re} Michel de l'année prochaine (1900) un autre tiers, et le dernier tiers avant le premier Juillet (1901).

Et quant aux contribuables qui seront en défaut à l'expiration de chacun des dits délais sur frais pour faire et terminer tout ou partie de leur part dans le dit chemin, l'officier spécial sous la surveillance duquel seront les travaux présentement ordonnés aura le droit à l'expiration de chacun des dits délais sur frais de faire faire aux frais de cet ~~est~~ contribuable en défaut, une vingt pour cent en sus du coût des travaux, la part qui était tenue de faire à ce dit contribuable à l'expiration de chacun des dits délais, en conséquence le présent règlement restera en vigueur jusqu'au parachevement des dits travaux soit par les dits contribuables eux mêmes, soit par le dit officier spécial à défaut par ces derniers comme sus-dits.

Les dits travaux présentement ordonnés se-
ront sous la surveillance de M. Phidélis Char-
trand, cultivateur de cette municipalité,
ou de tous autres officiers que pourra nommer
le conseil au cas qu'le dit Phidélis Char-
trand refuserait d'agir et on devrait dans
l'incapacité de le faire.

Alors et proposé par le conseiller Joseph Lalonde
secondé par le conseiller Roch Clément que le
réglement qui précède soit adopté par ce con-
seil. Résolu à l'unanimité. ✓

Proposé par M. Joseph Lalonde secondé par M.
Joseph Varnier que William Surweter soit
nommé syndic de cours d'eau en rempla-
cement d'Henri Focay, pour deux embranchements
du cours d'eau réalisés par le procès verbal rendu
par A. B. Papanian et qu'arrondi par celui rendu
par Melchior Trevisy, un desquels embranchement
partant de chez Plamidas Sauriol jusqu'à la
ligne entre Scraphin Soffrenai et Germain
Chalarde et l'autre depuis chez ledit William
Surweter jusqu'à chez ledit Scraphin Soffrenai
Adopté.

Proposé par M. Phidélis Chartrand secondé par
M. Michel Solz que, attendu qu'il des plaintes ont
été déposées au bureau de ce conseil demandant
si ces certains noms soient rayés et d'autres
ajoutés à la liste des électeurs par le conseil
actuellement déposé au bureau de ce con-
seil, et qu'il est alors du devoir de ce conseil
d'examiner et de réviser la dite liste, la présente
session de ce conseil est convoquée au même lieu à Pra-
cedite onze heures courant à deux heures de
l'après, pour être alors procédé à l'examen et

renvoyé de la dite liste, et qui dans l'interim,
le secrétaire Greonci donnee les avis publics
spéciaux requis par la loi en pareil cas, adoubé:

J. B. Lehalifoux Maire

J. B. Lehalifoux

Lehalifoux

= Le 12 Avril 1899 =

Commune de Druelles

Municipalité de la paroisse de St. Remy,

A une session régulière et mensuelle du
conseil municipal de la paroisse de St. Remy,
tenue au lieu ordinaire des sessions du dit
conseil Mardi le quatre Avril courant et de ce jour
Après avoir eu lieu à Mercredi le onze
Avril mil huit cent quatre vingt dix neuf,
à deux heures de l'après midi, conformément
aux dispositions du code municipal de la
Paroisse de Druelles, auquel gouvernement sont
présents M. le Maire J. B. Lehalifoux, et M. les
conseillers Roch Leuvin, Joseph Varrin, Joseph
Lehoucq, Michel Joly et Philéas Lehoucq,
formant un quorum du dit conseil, sur
la présidence de M. le Maire, le Secrétaire
Greonci étant aussi présent:

Après lecture et adoption du Procès verbal de la
dernière séance il est procédé comme suit:

Le secrétaire Greonci soumet à ce conseil quatre
plaintes dont deux signées par Thomas
Dostes Leuvin, et les deux autres par M.
Theophile Lehalifoux, demandant l'arrêt
des dites plaintes à ce que certains travaux soient

retranchés de et d'autres ajoutés à la liste des élec-
teurs parlementaires de cette municipalité -
Après examen de dites plaintes.

Il est proposé par le conseiller Joseph Leclerc
secrétaire par le conseiller Roch Guinard, que
les noms des personnes suivantes soient ajoutés
à la liste des électeurs parlementaires, savoir:
Athanas Leclercq, Athanas Joly, Joseph
Joly, Napoléon Guinard, Botham Juddy, Philias
Bernard, André Rador, Emory Joly, fils, Louis
Desjardins, Albert Guinard et Geop Carson:

2^e. Que les noms des personnes suivantes soient
retranchés de la dite liste, savoir: Joseph Leclercq
fils d'Hydre, Gueffle Joly, Honoré et Joseph
Papette, Fédora Guinard, Albert Leclercq,
Athanas Leclercq, Adolard Gallet,
Félix Rador, fils, Théodore Rador, Guinard
Adrien, Paulin Adolard et Joseph
Napoléon 3^e et que le nom de l'Honorable Val-
déric Guinard soit mis au bas de la dite
liste conformément à l'article 13 de l'acte
de l'électorat de Québec, adopté.

Ensuite le secrétaire Guinard donne commu-
nication au comité d'une proposition faite par
un nommé *Bartholomew Joffe* contre ce
dit comité à l'effet de faire passer et promulguer
un acte de répartition de taxes fait par Philias
Leclercq inspecteur dans le mois d'août dernier
pour la partie nord de la paroisse mentionnée en cette
municipalité.

Alors il est proposé par M. Joseph Vanier secondé
par Michel Joly que le secrétaire Guinard de ce comité
soit autorisé à chercher et se procurer les titres, registres
et autres documents nécessaires pour pouvoir répondre à la

de la paroisse, et de se faire Messaire au conseil
de se défendre de mettre la cause en la
main d'un avocat.

Adopté:

J. B. Califaire Maire

A. A. G. G. G. G.

Paroisse de Sures 11 Mai 99

Municipalité de la paroisse de St Paul

A une session régulière et mensuelle du
conseil municipal de la paroisse de St Paul,
tenue au lieu ordinaire des sessions du dit con-
seil, lundi le premier Mai mil huit cent quatre
vingt dix neuf à deux heures de l'après midi
conformément aux dispositions du code muni-
cipal de la paroisse de Sures, à laquelle session
sont présents M. M. les conseillers Michel Joly et
Adelard Delouche, lesquels faute de quorum ont pro-
posé la session au même lieu à samedi le
6 Mai mil huit cent quatre vingt dix neuf
à sept heures de l'après midi.

6 Mars 1899 agnément

Paroisse de Sures

Municipalité de la paroisse de St Paul

A une session régulière et mensuelle du con-
seil municipal de la paroisse de St Paul, tenue
au lieu ordinaire des sessions, du dit conseil lundi
le premier Mai courant à deux heures de l'après midi,
et agnément faute de quorum au même lieu

à samedi le soir à huit heures précises et qu'à sept heures de l'après-midi, auquel approximativement sont présents: M. le Maire Jean Baptiste Chahifoux, et M. M. les conseillers Roch Cluina, Joseph Vanni, Joseph Lebouche, Philias Lebampagne, Adelard Lebouche.

sous la présidence de M. le Maire, le secrétaire Grosvenor étant aussi présent:

Après lecture et adoption du Procès verbal de la dernière séance il est procédé comme suit:

Proposé par M. Joseph Lebouche secondé par M. Joseph Vanni que le compte M. Benie Lebouche Huissier et cieur pour la somme de \$17⁶⁰ parviens \$5⁰⁰ comme lecture public pour l'année 1898 et la balance pour différents significations faites à différents officiers municipaux et pour ~~autres~~ significations des avis de convocations du présent approximativement. Adopté.

Proposé par M. Roch Cluina secondé par M. Philias Lebampagne que le Secrétaire Grosvenor soit autorisé d'emprunter la somme de \$200 et de signer un billet pour et au nom de ce conseil. Adopté.

Proposé par M. Adelard Lebouche secondé par M. Joseph Vanni que l'ancien Secrétaire soit autorisé à rendre publiquement au sol des travaux à faire pour la construction d'un pont dans la route de la Rivière, en cette dite municipalité, après avoir donné des avis publics à cet effet. Adopté.

J. B. Chahifoux Maire

A. A. Lebouche

J. Vanni

Le 5 Juin 1899

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de St-Roch

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Roch, comté de Gaspé, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil lundi le cinq Juin Mil huit cent quatre vingt dix neuf à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. M. les conseillers Joseph Leblondier, Philias Lechampagne, Michel Joly et Adélard Leblondier formant un quorum du conseil, le secrétaire Grosvenier étant aussi présent.

Et en l'absence de M. le Maire Jean Baptiste Lablondier, il est proposé par M. Michel Joly secondé par M. Philias Lechampagne que M. le conseiller Joseph Leblondier prenne la présidence assemblée en l'absence de M. le Maire. Adopté.

Proposé par M. Philias Lechampagne secondé par M. Adélard Leblondier que le secrétaire Grosvenier de ce conseil soit autorisé à notifier les estimations de cette municipalité à faire préparer le rôle d'évaluation de cette dite municipalité dans les délais requis par la loi. Adopté.

Joseph Leblondier ^{président}
A. L. G. M. S.
Sec. Secrétaire

Le 7 Août 1899

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de St-Roch

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Roch

Rue tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, lundi le sept Août Mil huit cent quatre vingt dix neuf à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session ont été présents: M. le Maire Jean Baptiste Lehalifour, et M. M. les conseillers Roch Quinot, Joseph Leclercq, Joseph Vanier, Michel Solgel, Adelaïde Leclercq formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de M. le Maire, le secrétaire Lesoué et tant d'autres présents.

Après lecture et adoption du Procès verbal de la dernière séance il est procédé comme suit:

M. Samson Sévère un des inspecteurs de voirie de cette municipalité fait rapport au conseil, que les deux ponts ci-après situés dans son arrondissement sont dangereux et qu'il serait nécessaire d'y faire certains travaux afin d'éviter aux accidents qui pourraient arriver, 1^o au pont situé sur le cours d'eau traversant le chemin public du haut de la grande côte vis à vis la propriété du dit Samson Sévère et Joseph Sévère son frère; 2^o au pont situé sur un cours d'eau traversant le dit chemin public du haut de la grande côte vis à vis la propriété d'Anselme Leclercq;

Alors il est proposé par M. Joseph Vanier renvoyé par M. Joseph Leclercq que le dit inspecteur de voirie Samson Sévère, soit autorisé à faire faire les travaux qu'il jugera nécessaires aux dits ponts sus-mentionnés et ce en faisant vendre ces travaux par encaissement au rabais, après avoir donné les avis judiciaires requis par la loi

aux intérêts tenus aux dits travaux, pour
après être chargé le cent de taxes travaux y
compris les frais sur dits intérêts conformément
ment aux Procès verbaux ou règlements régis-
sant les dits travaux. *Adopté.*

Proposé par M. Adolphe Lalonde venant de
par M. Roch Dumont, qu'les entrepreneurs de
voies Samier, Béreau et Dieu d'Orme, Genay,
soient autorisés dans leurs conventions
respectives à faire repaver les chemins des
monts Béreau et David, et notamment
d'y faire entreprendre les travaux voulus. *Adopté.*

Proposé par M. Joseph Lalonde venant de
par M. Roch Dumont que la prochaine session de ce
conseil soit ajournée au même lieu à Paris
le vingt neuf Aouts courant à six heures de
l'après midi, auquel ajournement il sera
procedé à la revision et examen du vote
d'evaluation de cette commune. Fait à
Paris dans l'interalle de secretaire Geneviève
d'Orme les avis publics par la loi.
Adopté.

J. B. Chalifeaux Maire,

A. A. L. Dumont

Le 29 Aouts 1899 *Adopté*

Commune de Paris

Municipalité de la Paroisse de St Pierre

A une session régulière et mensuelle du
conseil municipal de la paroisse de St Pierre
tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil
leudi le sept Aouts courant, et de ce jour ajournée
au même lieu à mardi le vingt neuf Aouts
Mil huit cent quatre vingt dix neuf. *Adopté*

sept heures de l'après midi, auquel environneur
 sont présents M. le Maire Jean Baptiste Lehalpape
 et MM. les conseillers Roch Auvinet, Joseph
 Lebonnier, Michel Joly, Adolphe Lebonnier et Philéas
 Lehalpape formant un quorum du dit
 conseil, sur la présidence de M. le Maire, le
 Secrétaire Gessner étant aussi présent;

Après lecture et adoption des Procès verbaux de la
 dernière séance, il est procédé comme suit:

Le conseil prend en considération le rôle d'éva-
 luation de cette municipalité pour l'année con-
 sante faite et préparé par les estimateurs Joseph
 Paquette, Laurent Verdon et Jean B. Gros, avec le
 Secrétaire Gessner de ce conseil, et depuis ledit rôle
 d'évaluation au Bureau de ce conseil le trente
 et un Juillet dernier (1899) et préalablement
 au Bureau du dit rôle ainsi qu'il en a été
 donné conformément à la loi!!

Alors il est proposé par M. Roch Auvinet secondé
 par M. Joseph Lebonnier que le dit rôle d'évaluation
 de cette municipalité pour l'année consante
 soit homologué par ce dit conseil suivant
 sa forme et teneur sauf les amendements
 suivants: savoir:

				up	Indication	Value
3	Lebrun Joseph leull!	53	P. 3	120 ⁰⁰	\$3400	150
234	Judd Benvenne		198	18	200	20
390	Archambault Agard leull!	31	381	93	2700	150
392	Auvinet Elzear leull!	43	390	99	3000	160
407	Auvinet bonal leull!	33	371	33 1/2	950	45
409	Auvinet bonal	"	366	34 1/2	950	45
459	Lehalpape Philéas	"	3539	1/2	1450	75
525 & 533	Maire Jean B.		354	52		
			450			
			453	6 1/2	50	5
547	Joseph Gessner de Bellefeuille		426	3/5	400	40
	Charles Gessner de Bellefeuille					

M. Gessner

			adm	charges
548	Lamarche Supr. Enchiquen	ile 4 ^e 435 = 1/2		200. - 20
549	Cherbourg S. A. Professeur	ile 436 a 1/2		200 - 20
550	Guricpy Ghedorepis	ile 434 B 1/4 + 50		5 - 5

adopté.

En suite lecture et faite à ce conseil d'une requête signée par laquelle Laclapin et Bureau Louis Bernard, demandant la nomination d'un surintendant spécial pour faire le partage du chemin de front de leur propriété respectives situées dans le hameau de la grande cote en cette municipalité, afin de donner de part et d'autre propriétaires des terrains situés en arrière de leur dite propriété, et lesquels terrains contrairement à la loi n'ont aucune part de chemin de front! Alors et est proposé par le Supr. Leclapin secondé par M. Michel Lefebvre Alphonse Alexandre Legard Secrétaire Général de ce conseil soit nommé surintendant spécial pour faire droit à la dite requête et qu'il soit à faire rapport à ce conseil dans les quinze jours de sa nomination.

Adopté!

J. P. Chaliquan Maire

A. A. Lefebvre
Sec. Général

Le 4 Novembre 1899

Commune de Guébra
Municipalité de la Paroisse de St. Rose -

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Rose, comté de Gaspé, tenue au lieu ordinaire des sessions dudit conseil lundi le six Novembre mil huit cent quatre vingt dix neuf à deux heures de l'après midi, conformément

conformément aux dispositions du Lord Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents; M. le Maire Jean Baptiste Lehalifour, et M. M. les conseillers Joseph Leblond, Roch Auclair, Michel Goy, et Phileas Lechampane, formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Chesneau étant aussi présents:

Après lecture et adoption du Procès verbal de la dernière séance il est procédé comme suit:

Proposé par M. Joseph Leblond secondé par M. Roch Auclair que les comptes des six personnes ci après par ce conseil soient approuvés et payés, savoir:

- #32.20 1^o A M. Samuël Sébire inspecteur de voirie, la somme de \$32.⁰⁰ pour le coût d'un pont dans la montée Belair qu'il a fait vendre au mois de Juin dernier à été chargé et collecté la dite somme des personnes tenues à la confection de ce dit pont
- #37⁰⁰ 2^o Au même Samuël Sébire la somme de \$37.⁰⁰ pour le coût d'un pont qu'il a fait vendre au mois d'Avril dernier dans le haut de la grande côte près de sa propriété à été chargé et collecté la dite somme des personnes tenues à la confection de ce dit pont.
- #19⁰⁰ 3^o Encore au même Samuël Sébire la somme de \$19.⁰⁰ pour le coût d'un pont qu'il a fait vendre dans le mois d'Avril dernier dans le haut de la grande côte près de chez Amédée Leblond à été chargé et collecté la dite somme des personnes tenues à la confection de ce dit pont; et que le Secrétaire Chesneau soit autorisé à faire les actes de répartition nécessaires pour le recouvrement des trois sommes ci dessus des personnes tenues au paiement d'icelles.
- #12.¹³ 4^o A Adolphe Leblond, la somme de \$12.¹³ pour travaux par lui faits sur autorisation de ce conseil donné à Samuël Sébire inspecteur de voirie, dans la montée Belair à été chargé et collecté la dite somme des personnes suivantes avec 20⁰⁰ par

Anonyme: Honoré Sabille \$11⁵⁰ St. J. Leonard \$110, Jean
 Sabille 25⁰⁰ Wilfrid Fera 20⁰⁰ J. Joseph Hadon 35⁰⁰
 Ulmer Sabille 25⁰⁰ Jean Fera fils A. 25⁰⁰ Honoré Fera 50⁰⁰
 Ignace Sabille 50⁰⁰ Constantin Fera 35⁰⁰ Isaac Fera 15⁰⁰ Hor-
 mides Fera 50⁰⁰ Joseph Fera Petit 0.45⁰⁰ Elie Fera 25⁰⁰
 Adolphe Hadon 20⁰⁰ St. J. Fera 15⁰⁰ Adelaïde Caloutier 50⁰⁰
 V. L. Fera (St. J. Fera) 60⁰⁰ Ferdinand Fera 75⁰⁰
 César Fera 15⁰⁰ Seraphin Fera 35⁰⁰ Finis Fera 40⁰⁰
 Alphonse Fera 40⁰⁰ Joseph Fera 60⁰⁰ Ameline Fera 75⁰⁰
 Hob. Ald. Fera \$1⁰⁰

- #12⁰⁰ 5⁰⁰ Au Receveur du revenu \$12⁰⁰ pour contribution au fond de jeûs
pour la priante année;
- +15⁰⁰ 6⁰⁰ A l'Alcaide des Évaluations \$15⁰⁰ pour contributions du rôle
d'évaluation de cette municipalité;
- #10 7⁰⁰ Au Secrétaire Trésorier \$10⁰⁰ pour l'exécution occasionnelle de copies
- +25 8⁰⁰ A l'Inspecteur du gouvernement par l'intermédiaire du
Sec. Trésorier \$25⁰⁰ pour copie du plan de cette munici-
cipalité;
- 9⁰⁰ A Aldéric Lehartrand inspecteur de rivière \$15⁰⁰ pour tra-
vaux faits pour le compte de contribuables suivants, sa-
voir: Félix Sabille \$1⁰⁰ pour travaux à un pont à la crosse
de ce dernier, Barthélemy Fera 50⁰⁰ pour travaux à un pont
de chemin et Wilfrid Fera 20⁰⁰ aussi pour travaux à un
pont de chemin, ces deux sommes à été collectés de ces der-
niers avec 20% en sus.
- 10 A Georges Woodruff \$15⁰⁰ pour travaux faits aux
égouttes suivants, savoir: François Elmer \$1⁰⁰
+ Honoré de Fera 0.50⁰⁰ à été collectés de
ces derniers.

11⁰⁰ A l'Inspecteur inspecteur de rivière \$15⁰⁰ dont \$4⁰⁰ a été
chargé à Jean M. Fera pour travaux faits à sa part de

de chemin de front dans la cité des Accimels n° 15² à la
 succession de Géliahant ou représentants pour mêmes travaux
 au même endroit. Nbre le compte de \$5⁰⁰ a été chargé à
 Luc Vanier ont suspendu jusqu'à la prochaine session

Adopté

Propose par M. Roch Quirret secondé par M. Joseph
 Leblond que le secrétaire Trésorier soit autorisé à
 faire les actes de répartition du coût d'entretien des
 routes ou montes en cette municipalité pour la
 saison d'hiver, dont les travaux ont été adjugés par
 un cahier au rabais le 30 Octobre dernier (1895) par
 S. Lecharbonnier aux personnes suivantes pour
 les prix ci-après, savoir:

Montée Grandrie	Napoléon Deslauris	19 00
Montée Sabourie	Gideon Sultisac	40 00
Montée du front	Napoléon Levasseur	40 00
Montée Monigean	Joseph Gossé fils Hornin	30 00
" Belair	Irma Fortin	86 00
" Land (Petit Côté)	Le même	18 50
" Meilleur Nord	Moi Dupresse	12 00
" " Sud	Gros Papette	15 00
" Cinq Arpents	Jeanne Bergeron	16 50
" Meurd	Georges Quirret	30 00
" Cote Jacques	Le même	20 00
" Cote Bellere	Edmond Quirret S. Vanier	9.50
" Cote Peron	Joseph Lecharbonnier	18 50
	1/2 place	12 00
		317 00

J. D. Géliahant Maire

(Signature)
(Signature)

Le 7 December 1899

Municipalité de la Paroisse de St. Anne

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Anne, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi le quatre décembre mil huit cent quatre vingt dix neuf, commença à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions de la loi municipale de la paroisse de Québec, à laquelle session ont pris part les conseillers Robt. Levesque, Joseph Vanier, Michel Joly et Adolphe Levesque.

Après un discours du conseil, le secrétaire Desrosiers a lu le rapport suivant:

C'est par son mandat M. Michel Joly secondé par M. Adolphe Levesque et M. Robt. Levesque, procède la présente session en l'absence de M. Levesque. C. A. Levesque. Adopté?

Proposé par M. Joseph Vanier secondé par M. Michel Joly que le compte de M. Joseph Vanier en qualité de receveur pour \$5000 pour travaux faits par le compte de M. Joseph Vanier dans le chemin de fer de la paroisse de St. Anne soit accepté et payé et collecté par M. Joseph Vanier. Adopté?

A. A. Levesque
Sec. Comm.

Le 8 Janvier 1900

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Rox

A une assemblée publique des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de St-Rox, tenue lundi le huit Janvier mil neuf cents à dix heures de l'avant-midi, au lieu ordinaire des sessions du conseil de la dite municipalité, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, et à l'avis public donné à cette fin et qui est appert du certificat de publication du dit avis, le tout demeuré aux archives du conseil de cette municipalité, sous la présidence de Alphonse Alexandre Segault, secrétaire d'ordonne du dit conseil, après de procéder à l'élection de deux conseillers municipaux en remplacement de M. M. Jean Baptiste Lehalifoux et Roch Clément portants de charge,

Le président ouvre l'assemblée par la lecture de l'avis public et du certificat de publication de cet avis, convoquant la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers en remplacement de ceux portants de charge.

Alors il est proposé par M. Jean Baptiste Lehalifoux seconde par M. Emery Impt que M. Arthur Leonard, cultivateur de cette municipalité soit élu conseiller en remplacement de M. Roch Clément portant de charge.

Proposé par le dit M. Jean B^e Lehalifoux seconde par le dit Emery Impt que M. Alexandre Vallancourt cultivateur de cette municipalité soit élu conseiller de cette dite municipalité en remplacement du dit M. J. B^e Lehalifoux portant de charge.

Le Président met en nomination les personnes ainsi présentes à la dite élection

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée, et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autant de candidats qu'il y a de conseillers à élire, l'élection est déclarée close et le Président proclame élus conseillers de la dite municipalité de la paroisse de St-Mary, les candidats sus-déclarés, mis en nomination

A. A. L. Gaud

Président de l'élection

Paroisse de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Mary

Je soussigné, Alexandre Vallancourt, dûment nommé conseiller de cette municipalité, fais savoir que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de ma connaissance et capacité. Remis par bien ma subscrite

Assesment devant moi } Alexandre Vallancourt
à St-Mary le 5^e Janvier 1900

A. A. L. Gaud
Président

Paroisse de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Mary

Je soussigné, Arthur Leonard, dûment nommé conseiller de cette municipalité, fais savoir que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de ma connaissance et capacité.

Assesment devant moi } Arthur Leonard
à St-Mary le 5^e Janvier 1900

A. A. L. Gaud
Président

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Ron

Je soussigné, Joseph Leblond, nommé par le conseil de cette municipalité, fais serment de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et de au meilleur de ma connaissance et capacité.

Assermenté devant moi
notaire à St-Ron ce
5 Février 1900.

Joseph Leblond


Ca. Notaire

Province de Québec

5 Février 1900

Municipalité de la paroisse de St-Ron

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Ron, tenue à l'ordinaire des sessions du dit conseil, le cinq Février mil neuf cent à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session ont été présents M. le Maire Jean Baptiste Leblond et M. M. les conseillers Joseph Leblond, Michel Joly, Arthur Genard et Alexandre Vaillancourt formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Trésorier étant aussi présent, après lecture et adoption des procès-verbaux de la dernière séance, il en a été procédé comme suit: Proposé par M. Michel Joly secondé par M. Arthur Genard que M. Joseph Leblond soit nommé maire de ce conseil pour la présente année adopté

Ensuite le Secrétaire Mesurier soumet à ce
conseil un état des comptes de la dite municipalité
par lequel il apparaît ce qui suit :

Récettes :

Reçu compte du Maire de 1898	538 67
Reçu compte sur les annes -	35 07
Tax emprunté durant l'année	200 00
Reçu de M. Berger deis deis Monte Meillon	1 00
Reçu de Arthur Lebrasseur deis deis	0 25
Reçu de deis en l'année sur quote part dans le cas du pont de la Monte Saler ven- du par l'ancien Saler mis à l'année	<u>15 40</u>
	785 39
Montant des dépenses durant l'année 1899	<u>781 62</u>
Resté en caisse	f. 3 77

Lesquels comptes ont été examinés sur notes fait par
M. Alena de Villarscom deis deis par M. Michel Joly,
Propriétaire de M. Michel Joly deis deis par M. Arthur Ler-
nard que la somme de trois cent vingt cinq piastres
et demi soit prélevée du surplus d'une taxe de
sept cent par cent piastres sur tous les biens im-
posables de cette municipalité afin de rembourser
l'année des dépenses de la présente année et que le
Secrétaire Mesurier soit autorisé à faire un vote
général de perception pour prélever la dite somme adoffi :

Joseph Blautier

Maire

A. A. L. G. M. J.
Secrétaire

25 Mars 1900

Paroisse de Dubre,
Municipalité de la paroisse de St-Rod

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Rod, comté d'Arar, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, le mardi le vingt-cinq Mars mil ~~neuf cent quatre vingt~~ neuf cent à deux heures de l'après-midi; conformément aux dispositions du code municipal de la Paroisse de Dubre, à laquelle session sont présents: M. le Maire Joseph Lalonde, et M. M. les conseillers Joseph Varney, Arthur Leonard et Alexandre Vaillancourt, formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Gesson étant aussi présent:

Après lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière séance il est procédé comme suit:

Le Secrétaire Gesson donne lecture à ce conseil d'un avis signifié au bureau de ce dit conseil le 9 Février dernier (1900) par M. M. ~~les~~ Lechaunier & Fachapelle procureur de M. Anselme Lalonde, cultivateur de la paroisse de St-Rod, demandant ainsi de la part de ce dernier qu'il réclamera en justice de la corporation de la paroisse de St-Rod, la somme de \$100 pour les besoins suivants:

1^{re} Lors d'hiver de 1899, les employés de la corporation, ont coupé, sur la terre du dit A. Lalonde, en traçant au début le chemin d'hiver, des arbres fruitiers et autres causant par là à ce dernier des dommages considérables.

2^{de} Le printemps, la corporation a tracé de nouveau un chemin d'hiver sur le terrain du dit A. Lalonde, et sans le consentement de ce dernier, a fait passer ledit chemin et le fait encore passer à travers un verger appartenant au dit A. Lalonde.

3^e Par suite de l'établissement de ces chemins lot 90 sus dit, des arbres fruitiers et autres ont encore été détruits, sans dommages, ce qui a causé au dit A. Leblond un préjudice grave;

Après délibération il est proposé par le conseiller Joseph Vanier secondé par les conseillers Octave Leonard qui ce conseil maintient les frais pour le présent le montant de \$100 réclamé par le dit Anselme Leblond, ~~par le conseil~~ ~~et le conseil est~~ ~~par~~ ~~payant~~ ~~ce~~ ~~montant~~ ~~très~~ ~~considérable~~ que néanmoins ce conseil est bien disposé de payer en temps opportun le montant réel des dommages qui auront pu être causés au dit Anselme Leblond tel que le tout pourra être constaté par les évaluations de cette municipalité conformément aux dispositions de l'article 870 du code Municipal de la province de Québec, le conseil conservant néanmoins son recours contre les intéressés pour le remboursement des derniers qui pourraient être faits au dit Anselme Leblond, et que le secrétaire Provost soit et est autorisé à transmettre une copie de la présente résolution à M. M. Leblond et Gauthier procureurs du dit Anselme Leblond pour valoir ce que de droit. Adopté.

Ensuite lecture est faite au conseil d'une requête signée par Théophile Joly demandant à ce qu'un juré ou un officier spécial soit nommé par le conseil afin de délimiter le chemin de front de sa propriété située en cette municipalité et portant le n^o officiel 288 de la province de Québec attendu que Leonard Gauthier et Joseph Ethier sont propriétaires d'une partie du dit n^o officiel 288 et qu'en vertu de l'article 874 du code Municipal, ils sont responsables conjointement avec le dit Théophile Joly du chemin de front de la totalité du dit n^o officiel 288.

Alors il est proposé par M. Alexandre Villeneuve

Vaillancourt secondé par M. Joseph Vaneu, qui
 pour faire droit à la requête de M. Géliphord Joly,
 Alphonse Alexandre Lafont, Secrétaire Honoré de ce
 Conseil ont nommé surintendant spécial pour faire
 le partage des parts du chemin de part men-
 tionné en la dite requête d'assigner les part à chaque
 intéressé.

Adopté

Proposé par M. Arthur Lemaire secondé par M. Joseph
 Vaneu que les personnes suivantes soient nommées
 inspecteurs de voirie de cette municipalité:

- Arondissement N^o 1. Napoléon Lussou
 " N^o 2. Anselme Cloutier Fidele Gros
 " N^o 3. Jean B^e Lafardus JB.
 " N^o 4. Philias Rauriol
 " N^o 5. Gueffli Gravel
 " N^o 6. Joseph Albine Lecharbonneau
 " N^o 7. Mathias Cluinet Lecharbonneau Alder
 " N^o 8. Emery Joly
 " N^o 9. Joseph Joly
 " N^o 10. Gephyrin Bélain Homnis des Joly

2^e Que les personnes suivantes soient nommées in-
 specteurs agrées de cette municipalité:

- " N^o 1. Louis Lacroix
 " N^o 2. Joseph Lefevre
 " N^o 3. Gephyrin Bastien
 " N^o 4. Gueffli Gravel
 " N^o 5. Joseph Gagnon

3^e Que les personnes suivantes soient nommées re-
 titulaires: Edouard Cluinet, Samuël Leduc
 et Louis Fleurant.

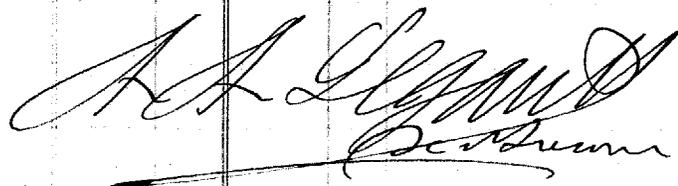
adopté

Proposé par M. Alexandre Vaillancourt secondé par
 M. Arthur Lemaire que les mutations suivantes
 soient faites au rôle d'évaluation en force de
 cette municipalité, savoir: en remplaçant le nom

~~Proposé~~ de Jean Leacheur par celui de Edmond
 Lecheur comme propriétaire de l'immeuble avec
 dit Jean Leacheur; - celui de Alfred Leacheur par
 celui de Alfred Leacheur fils, comme propriétaire à
 la place du premier; - celui de Frédéric Morel
 par celui de Emory Morel, comme propriétaire
 des immeubles n° 224 et 225 de la paroisse de
 St-Mun, et par Alphonse Morel comme propriétaire
 du n° 230 de la même paroisse. En remplaçant
 le dit Frédéric Morel comme occupant du dit n° 230,
 en remplaçant le nom de M. D. Paquette comme
 locataire des n° 346 et 348 par celui de Fardel -
 Nord bazar des J.B.

Adopté

Joseph Lecheur Maire.


 A. A. Lecheur

Promis de l'Église
 Municipale de la Paroisse de St-Mun
 Nous soussignés

dûment nommés et autorisés de cette manière
 méritoire par nous sermons chacun pour lui
 même, que nous remplirons loyalement et fidèlement
 le devoir de notre charge et de la manière de
 notre connaissance et de la justice de nos vœux.

Assermenté devant son vœux
 A. A. Lecheur

Le 2 Avril 1900

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de St-Joseph

Reunion régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Joseph tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi de ce jour Avril mil neuf cents, à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle réunion ont présents: M. le Maire Joseph Leclerc et M. le Secrétaire Comte, Philias Leclerc, Adolphe Leclerc, Arthur Leonard, Alexandre Vallancourt et Michel Joly prenant un quorum du conseil sur la présidence de M. le Maire, le secrétaire Gessner était aussi présent:

Après lecture et adoption des Procès-verbaux de la dernière séance et est procédé comme suit:

Proposé par M. Adolphe Leclerc secondé par M. Alexandre Vallancourt, que Fidèle Gosselin soit nommé inspecteur de voirie de l'arrondissement n° 2 de cette municipalité en remplacement de M. Arsène Leclerc; que M. Honoré Joly soit nommé aussi inspecteur de voirie de l'arrondissement n° 10 en remplacement de Joseph Pelletier; que Arthur Leclerc soit nommé syndic de cours d'eau à la place de Joseph Leclerc et fils de St-Joseph et que Calixte Hottel soit nommé syndic de cours d'eau en remplacement de Joseph Vanier adopté.

Ensuite le secrétaire Gessner donne lecture à ce conseil d'une requête déposée par Louis Ethier et autres demandant à ce qu'un nommé Jean Baptiste Leduc soit nommé locataire des bancs de la felds d'été en cette municipalité (n° 10714/95) ait à ouvrir une cheminée pour son ce dit banc.

Après délibération le conseil offre au dit Louis Ethier l'un des requérants à la date susdite de présent, de nommer un ouvrier dont il sera le plus pour la réparation des bancs et voirie.

faire rapport à ce comité, mais pourvu que ledit Louis Étienne se sente responsable de frais si encourus par suite de cette nomination au cas où le rapport aurait paru sans valeur lui serait défavorable, ce qui est accepté par Louis Étienne, alors il est proposé par M. Philéas Lechamps secondé par M. Arthur Lévrier qu pour faire droit à la requête des dits Louis Étienne et autres, M. Napoléon Philéas Lévrier cultivateur de cette municipalité soit nommé surintendant spécial et qu'il est à faire rapport à ce comité dans les trente jours de la notification de son avis de nomination. Adopté

Proposé par M. Alexandre Vaillancourt secondé par M. Michel Sty, qu le secrétaire Gosselin soit autorisé à notifier les évaluations de cette municipalité d'avoir à faire l'estimation des dommages qui auraient pu être causés à la propriété de M. Arsène Leclerc pendant le cours des années 1898/1899 et 1899/1900 sur le chemin d'Annie aurait été tracé sur la propriété de dit Leclerc, et qu'il prétend qu'on a coupé des arbres fruitiers sur sa dite propriété, le tout pour faire droit à la demande de dit Leclerc, laquelle demande a été prise en considération par ce comité à sa séance du 5 Mars dernier. Adopté

Proposé par Philéas Lechamps secondé par Arthur Lévrier qu attendu que Simeon Stas d'un des dits estimations de cette municipalité est passé avec le dit Arsène Leclerc, que M. Louis Philéas Lévrier cultivateur de cette dite municipalité remplace le dit Simeon Stas comme estimateur pour les frais de l'estimation mentionnée en les résolutions qui précède. Adopté

Proposé par M. Michel Sty secondé par M. Alexandre Vaillancourt qu l'arrondissement de comités n° 9 de cette dite municipalité pour la venir en lieu de se réunir à la réunion

Monte Meilleur se continuera jusqu'à et y compris
la propriété de Sen Verrin, par portant le 4^e article
de la loi de 1870 (après de comparé en cet amendement
avec les articles des lois sur les Meilleurs, etc.)

Proposé par M. Alexandre Vaillancourt secondé
par M. Philias Levesque que la présente commission
se réunisse au même lieu à Mercredi
le sixième jour d'Avril courant (1900) à deux heures de
l'après-midi, auquel agiraient et sera procédé à
l'examen et correction des listes des électeurs par
les membres de cette municipalité et par dans l'inter-
valle le secrétaire Vermin dans le cas public et d'après
ce qui par la loi. Adopté

Joseph Levesque

Maire

[Signature]
Jean Vermin

Commune de Suève

Le 11 Avril 1900

Municipalité de la Commune de Suève

À une session régulière et mensuelle du conseil
municipal de la Commune de Suève, tenue à Suève,
tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil,
le mardi le deux Avril courant (1900) à deux heures de
l'après-midi, et de ce jour agiraient au même lieu et
à la même heure à Mercredi le sixième jour
d'Avril mil neuf cent, conformément aux dispo-
sitions du code municipal de la province de Québec,
auquel agiraient pour présents: M. le Maire Joseph
Levesque, et M. les conseillers Joseph Vermin, Arthur
Gossard et Alexandre Vaillancourt, pouran et
pouran du dit conseil, sous la présidence de M. le
Maire, le Secrétaire Vermin, étant aussi présent.
Après lecture et adoption des Procès Verbaux de la dernière

derrière séance, il est procédé comme suit:

Le conseil procède à l'examen et correction de la liste des électeurs parlementaires de cette municipalité pour l'année courante, les avis publiés et spéciaux, ayant au préalable été donnés par le Secrétaire Municipal, conformément à la loi;

Après examen des plaintes présentées à ce conseil par M. M. Thomas Horton, M. J. H. Emil Senierot, curé, et Mélesphore Quinard, demandant à ce que certains noms soient retranchés et d'autres ajoutés à la dite liste des électeurs parlementaires;

Alors il est proposé par M. Arthur Senierot, secondé par M. Joseph Vanier, que le nom des personnes suivantes soient retranchés de la liste des électeurs parlementaires, savoir: Bruno Legu, Marguerite Bernard, Ferdinand Lalonde, Adèle Falice, Antoine Nadon, Solphis Galarnier, Joseph Taguette fils Francais, Georges Quinard fils de George, et Louis Imen;

2^o que le nom des personnes suivantes soient ajoutés à la dite liste, comme dûment qualifiés savoir: Edmond Goye, Quinard Adèle (fils d'Augustin), Quinard Rodrigue, Quinard Bernard fils Joseph, Quinard Honoré, Nadon Joseph, Samuël Albert, Louis Wilfrid fils Honoré, Jeanne Lalonde, fils de Charles, Athanas Leclercq, Wilfrid Leclercq et Anila Leclercq, Rodrigue Leclercq, Francais Leclercq, Marie Guindon, Emery Boileau, Hector Leclercq, Alphonse Verdoy, Edmond Verdoy et le. H. Leclercq. Adopté.

Ensuite il est proposé par M. Alexandre Vaillancourt secondé par M. Arthur Senierot, que les personnes suivantes soient acceptés par ce

le conseil et payés, par:

1^o. Joseph Gascon inspecteur la somme de 2⁰⁰ francs -
 pour faits dans le chemin de front des propriétés ap-
 partenant à Gue Vanni, Succession Emmanuel
 Guilihaentz, Isaac Baerman et Jean B^o. Bergeron
 a été chargé et collecté de ces derniers avec 20% en
 sus sans: Gue Vanni 60⁰⁰ Succ: G. Guilihaentz 50⁰⁰
 Isaac Baerman 50⁰⁰ et M. B. Bergeron 50⁰⁰ Adopté!

2^o. à Stendom Servoy inspecteur, 60⁰⁰ francs travaux
 faits dans le chemin de front de la propriété de
 Isaac Baerman a été collecté de ce dernier avec 20% en sus.

3^o. à Georges Woodcock 60⁰⁰ francs travaux faits dans le
 chemin de front des propriétés appartenant à Jm^o
 Guilleps par M^o J. Guinant Guinthe

a été collecté de ces derniers avec 20% en sus, sans de
 Jm^o Guilleps 55⁰⁰ et M^o J. Guinant 5⁰⁰
 4^o. à A. Louis Ethier 75⁰⁰ francs pour le coût de deux lamelles
 ressort de vitrine brisés sur un pont dans la montée
 Bronthouveau, dit pont à la chapelle de Hornes, sous Jm^o
 Faurot et Anselme Lalonde a été chargé de ces derniers
 avec 20% par égale part et portions. Adopté!

Immédiatement lecture est faite à ce conseil d'une requête
 signée par Louis Ethier et autres demandant à ce que ce
 conseil fasse un règlement ordonnant l'empierre-
 ment ou arçage dans le chemin de front de la
 grande côte en cette municipalité depuis et y compris
 la propriété de André Boivard en descendant
 jusqu'à et y compris la propriété de Anselme
 Lalonde,

Adopté par M. Arthur Léonard secondé par
 M. Joseph Vanni qui ont fait à la dite requête et
 que ce conseil sera aussitôt réuni du mois de mai
 prochain adoptera un règlement à cet effet et
 que dans l'interalle le Secrétaire Général de

d'ice conseil donne les susdits renseignements sur la loi. Adopté.

Joseph Leboucq Maire 

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Amand

Je soussigné: Fidèle Foyat, dument nommé en vertu de la loi de cette Municipalité, fait serment sur la Constitution de la Province de Québec de remplir loyalement et fidèlement les devoirs de magistrat, et de servir au mieux de nos communiens et de la Province. Arrêté par moi-même en aide.

Assommoir de nos municipalités } Le 7 mai 1900
Fidèle Foyat
moyen



Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Amand } Le 7 mai 1900

A une session publique et mensuelle du conseil Municipal de la paroisse de St-Amand, comté de Gaspé, tenue au lieu ordinaire de sessions du dit conseil le mardi le sept mai mil neuf cents à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session ont été présents M. le Maire Joseph Leboucq, et M. les conseillers Adolphe Leboucq, Michel Goy, Arthur Gouard et Alexandre Vaillancourt formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Gussone étant aussi présent.

Après lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière séance des Procédures comme suit:

Le Secrétaire Guesnier donne lecture à ce conseil l'édit du rapport fait par les estimateurs de cette municipalité afin d'estimer les dommages qui auraient pu être causés à la propriété d'Amédée Ledouctier, surant sa demande produite à ce conseil le cinq Mars dernier (1890) 2^e du rapport de l'Indice ^{un des} Ledouctier, de voirie de cette municipalité constatant que Joseph Gues, l'entrepreneur de l'entreprise "Pombroyer" pour arbrouter pendant l'hiver 1889/1900, a laissé la dite route en bon état le premier Mai prochain.

Alors il est proposé par M. Arthur Genard, secondé par M. Alexandre Vaillancourt, que les rapports ci-dessus des estimations et de l'inspecteur de voirie soient approuvés par ce conseil et qu'une copie de ces documents ainsi que de la présente résolution soit transmise à M. Lehaudin & Sachasolla Procureur du dit Amédée Ledouctier. Adopté

Proposé par M. Arthur Genard secondé par M. Adolphe Ledouctier qu'il soit alloué la somme de deux cents francs aux dits estimations et au Secrétaire Guesnier pour le coût du rapport ci-dessus et de la copie à transmettre aux Procureurs du dit Amédée Ledouctier. Adopté

Proposé par M. Michel Joseph Joly secondé par M. Alexandre Vaillancourt, que M. Joseph Lechartrand soit nommé Syndic de l'eau d'eau en remplacement de M. Celestin Hottel, M. Alfred Badier inspecteur de voirie de l'arrondissement 4^e 8 en remplacement de M. Emory Joly, et M. Adolphe Lechartrouan inspecteur de voirie de l'arrondissement 4^e 7 en remplacement de M. Mathias Clément.

Monsieur le conseil procède à l'adoption du règlement suivant, savoir:

Règlement ordonnant le pavement ou macadam du chemin de front du Haut de la

la grande "en cette municipalité de la paroisse de St. Bas depuis et y compris le terrain de André Bernard en descendant à venir à et compris le terrain de Anselme Lalouette";

Attendu que l'article 583 du Code Municipal de la Province de Québec, confère aux conseils locaux le droit de faire des règlements pour faire pousser, arrondir, parer, macadamiser, ou tout chemin ou partie de chemin sous la direction des conseils, aux frais de quiconque est tenu aux travaux de tels chemins, pourvu que le règlement qui les ordonne ne soit fait que sur la requête de la majorité des contribuables propriétaires obligés à tels travaux;

Attendu que la majorité des contribuables propriétaires obligés aux travaux d'entretien du chemin de front du haut de la grande côte en cette municipalité depuis et y compris le terrain de André Bernard en descendant à venir à et compris le terrain de Anselme Lalouette a demandé par sa requête déposée au bureau de ce conseil le 17^e Mars dernier (1902) et présentée le même jour au dit conseil, de passer un règlement aux fins ci-dessus du dit article 583 du Code Municipal, et qu'il est juste d'accéder à cette dite requête;

A ces causes le dit conseil par règlement ordonne et statue ce qui suit, savoir:

Le chemin de front du haut de la grande côte de St. Bas et ci-dessous désigné, doit être gari ou macadamisé de la manière ci-après par quiconque est tenu aux travaux d'entretien du chemin de front: Article 1^{er}

Le milieu du chemin de front ci-dessus mentionné sera macadamisé et empierré

emprenne de quatre pieds de largeur sur seize
 dans quatre pouces d'épaisseur en petites pierres
 cassées pouvant s'introduire dans un anneau
 de deux pouces de diamètre placés et espacés
 de la largeur de deux pieds de largeur sur
 une autre couche de pierres cassées plus grosses de
 six pieds d'épaisseur de manière que cette dernière
 couche se trouve à l'extérieur de deux pieds de lar-
 geur de chaque côté la couche supérieure faite
 en petites pierres sur ces excédents sera jetée et
 étendue la terre extraite des fossés de chaque côté
 du dit chemin et d'autre terre rapportée si pour
 faciliter les rencontres, lesquels dits fossés quand besoin
 sera devront être creusés en melanges pour l'égout du
 dit chemin

Article II

Le dit chemin sera arondi c'est à dire fluvial
 au milieu qui dans les bords a fin de faciliter
 l'égout d'icelui chemin

Article III

Pour les fins du présent règlement la part de chaque
 contribuable sera sur la largeur du dit chemin, c'est à dire,
 qu'il fera et entretiendra toute la largeur de son terrain
 de front sur la moitié de la largeur de son terrain, sauf
 le cas ou la nature du sol ou autres obstacles rendraient
 cette division injuste et faute d'entente entre les
 parties intéressées sur ce point, cette division sera faite
 par l'inspecteur de mine de l'arrondissement ou se
 trouveront les terrains présentement vendus; et toutes
 les parts devront être de même les uns aux autres
 afin d'observer l'uniformité

Article IV

Les contribuables intéressés auront pris qui au pre-
 mier de leur (mil) ne peuvent être considérés

troués pour exécuter les travaux présentement ordonnés pourra néanmoins en chaque année ils fassent au moins un tiers des dits travaux, c'est à dire qu'à la St Michel prochain (1901) un tiers des dits travaux demeurés faits par chaque intercommune, un autre tiers demeurés faits à la St Michel de l'année prochaine (1902) et enfin l'autre tiers le ou avant le premier Juin 1903,

Et quant aux contribuables qui seront en défaut, à l'expiration de chacun des dits délais sus-fixés, pour faire ou terminer toute ou partie de leur part dans les dits travaux, l'officier spécial sur le contrôle duquel se fera la surveillance duquel seront les travaux présentement ordonnés, aura le droit à l'expiration de chacun des dits délais sus-fixés de faire faire aux frais de tels contribuables en défaut, une vingt pour cent sur du coût de tels travaux, la part qui était tenue de faire tels dits contribuables à l'expiration de chacun des dits délais, et une fois les travaux présentement ordonnés seront terminés, l'entretien d'usage à l'avenir restera à la charge des mêmes contribuables, et à cet effet le present règlement restera en pleine vigueur tant qu'il n'aura pas été révoqué, en conséquence le conseil de cette municipalité aura bon tout le temps le droit de faire exécuter ou entretenir les travaux présentement ordonnés;

Les travaux éventuellement ordonnés seront sous la surveillance et le contrôle de M. Louis Ethier, cultivateur de cette municipalité, lequel est présentement accepté la dite charge, néanmoins le conseil aura en tout temps le droit de remplacer cet officier par un autre, si le

que le conseil va lui faire payer l'annuaire par l'article 581 du code municipal.

Proposé par M. Adolphe Lalonde, secondé par M. Arthur Lenoir que le conseil de M. Louis Lacroix inspecteur grâce pour la somme de \$4 ⁷⁵/₁₀₀ pour clôture venue faite sur le terrain d'un manoir Goussier. L'avis a été accepté par le conseil et collecté du dit Goussier l'avis a été 20% en sus. collecté. Ensuite M. Alphonse Lehoucq demande au conseil de faire faire le trottoir d'un côté de son chemin de front d'une partie de laquelle Soly;

Le conseil prendra en considération cette demande à sa prochaine session publique, et dans l'interim le dit Soly sera notifié d'être présent à la dite session pour donner les informations nécessaires à ce conseil.

J. Cloutier
Maire
A. L. Goussier
Lehoucq

Adolphe Lalonde
Inspecteur

2 Jan: 1911

Juge à propos:

Alors il est proposé par M. Michel Lody, secondé par M. Adolphe Leloutier que le règlement ci-dessus soit adopté par ce conseil. Adopté.

Province de Québec Le 3 Décembre 1900

Municipalité de la paroisse de St-Louis.

À une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Louis, tenue au lieu ordinaire des réunions du dit conseil, le mardi le trois décembre mil neuf cent, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. le maire Joseph Leloutier et M. M. les conseillers Joseph Varnier, Adolphe Leloutier et Alexandre Vaillancourt, formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Général étant aussi présent. Après lecture et adoption du Procès verbal de la dernière séance, il est procédé comme suit:

Proposé par M. Adolphe Leloutier secondé par M. Joseph Varnier par M. Jean B. Charbonneau père de 18^{cs} soit un demi syndicat de cours d'eau en remplacement de M. Joseph Lafrenay. Adopté.

Proposé par M. Alexandre Vaillancourt secondé par M. Joseph Vaillancourt par le compte de M. Barthélemy Duperron Syndicat de cours d'eau, pour la somme de 4/25 pour travaux faits pour le compte de Jean Nadon dans un cours d'eau en descendant le ruisseau Juge et ont collecté de dit Jean Nadon une 20^{cs} en sus. Adopté.

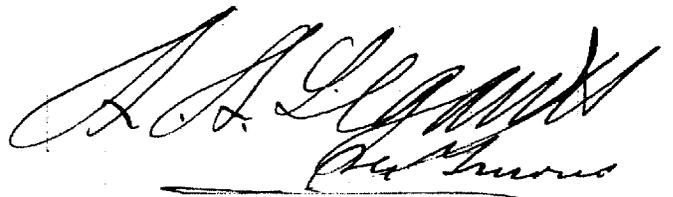
Proposé par M. Joseph Varnier secondé par M. Alexandre Vaillancourt que M. le Maire soit autorisé à prendre une opinion sur l'état de M. l'Archevêque Beaudin, pour avoir des explications sur les articles 745 et 744

du code municipal, concernant la division des rues -
 de la rue de front. Adopté

Ensuite le secrétaire Gervais menant à ce conseil une
 liste de contribuables de cette municipalité étant assés
 pour deux ans et plus en ce conseil pour les an-
 nées.

Alors il est proposé par M. Joseph Vézina secondé
 par M. Alexandre Vézina Clément que la dite liste
 soit approuvée par ce conseil et remis ainsi au
 même Gervais du conseil de la route; qui fera rendre
 conformément à la loi les propriétés ainsi assés
 en ce conseil. Adopté

J. Cloutier
 Maire


 A. J. Cloutier

Municipalité de Joliette

Le 7 Janvier 1907

Municipalité de la paroisse (St. Luc)

A une session régulière et mensuelle du
 conseil municipal de la paroisse de St. Luc, tenue
 au lieu ordinaire de sessions du dit conseil,
 lundi le sept Janvier mil neuf cent six à deux
 heures de l'après-midi, conformément aux dispo-
 sitions du code municipal de la paroisse de
 Joliette, laquelle session fut présidée par M. le
 Maire Joseph Cloutier, et M. M. les conseillers An-
 thony Joseph, Adolphe Cloutier et Arthur Germain,
 formant un quorum au dit conseil, sur la
 présidence de M. le Maire, le secrétaire Gervais
 étant aussi présent.

Après lecture et adoption du Procès verbal
 de la dernière session, il est officiellement
 fait.

Le

Le Secrétaire Gervais soumet à ce conseil un extrait
du vote d'évaluation en force en cette municipalité,
donnant le nom des personnes habitées à savoir com-
me grands & petits joints. Après examen:

Alors il est proposé par M. Michel Joly secondé
par M. Arthur Guindé que le dit extrait soit
approuvé et transmis au Maire du District de
Montréal. adopté.

Le Secrétaire Gervais soumet aussi à ce conseil
les comptes suivants: savoir:

1^o celui de M. Louis Ulmer pour \$ 2 90^o coûts des réparations
faites par M. Adolphe Major, d'un express qui se va
briser par suite du mauvais état d'un pont vis-à-vis la
propriété de M. Joseph Samois sur le chemin de fer de
haut de la petite Côte St. Luc, et à la charge de dit pont de
dit Joseph Samois et de Marie Valiquette, à été collecté des derniers.
2^o celui de M. Louis Ulmer pour \$ 2 50^o coûts de réparations
faites par ledit Adolphe Major à un chariot pour le faire
venir dans la montée Meilleur près du Bois vis-à-vis la propriété
de Barthélemy Duperré.

Alors il est proposé par M. Adolphe Levesque secondé par M.
Michel Joly que ces dits comptes soient acceptés & payés &
collectés des contribuables en défaut avec 20% en sus. Adopté.

Ensuite le Secrétaire Gervais soumet à ce conseil
un état des comptes de cette ~~parce~~ municipalité pour
la période s'étendant du 1^{er} Janvier 1900 au 31 Décembre
1900 inclusivement, par lequel état il apparaît le suivant:

Montant en caisse le 1 ^{er} Janvier 1900	8 77
Montant des répartitions pour entretien des routes à la charge des contribuables pendant l'année 1899/1900	265 00
Montant du produit de l'année 1900	333 58
Montant des avances de fonds de différentes années à collecter au 1 ^{er} Janvier 1900	189 89
Total:	792 24

Dépenses de toutes natures pour l'année 1900 608 96
 Arrivés de taxes dues au 1^{er} Janvier 1901 144 02
 + 752 98

En déduisant de la Recette totale qui est de # 792 24
 Les dépenses qui sont de 752 98

Il reste en caisse entre les mains des Trésoriers: # 39 26
 Alors il est proposé par M. Michel Solty secondé par M. Adolphe
 Leclercq que l'état ci-dessus soit approuvé par ce conseil
 comme correct. Adopté.

Ensuite il est proposé par M. Michel Solty secondé par M. Arthur
 Genard que le Secrétaire Général soit autorisé à signer les actes de
 répartitions pour le vote d'entretien des routes ci-après pour
 la saison d'hiver 1900/1901, selon les listes d'entretien sur des plans con-
 jactés au Rabais le 29 Octobre 1900 par S. Leclercq et C^{ie},
 Surin.

Noms des routes	Adjudicataires	Prix
Cote Tervon	Joseph Lecharbonneau	25 00
Cote Belleme	Edmond Cluinet	9 00
Cote Gacasse	Paul Cluinet	30 00
Montée Midard	Georges Cluinet	35 00
Les onze arpents	Augustin Major	17 00
Montée Meilleur Sud	Philéas Leclercq	11 00
Montée Meilleur Nord	Le même	13 00
Montée Belain	Henry Gaielle	87 00
Petit Cote St. Algeard	Alphonse Maëlle	40 00
Montrouffeur	Joseph Gocar	19 25
Salvée	Edouard Dubois	54 00
Graveline	Napoléon Deslauriers	35 00
		<u>325 25</u>

Les routes suivantes sont à la charge de toute
 la municipalité:

Montée du pré	Joseph Dubois	69 00
Montée de la place	Le même	20 00
	J. Leclercq	<u>89 00</u>

A. A. G. M. A.

Le 14 Janvier 1907

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Alex

Une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de St-Alex, tenue le mardi, le quatorzième jour de Janvier mil neuf cent seven (1907) à dix heures de l'aurore midi, au lieu ordinaire des sessions du conseil de la dite municipalité conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec d'a l'avis public donné à cet effet et tenué dans les archives du dit conseil, sous la présidence de Alphonse Alexandre Lafontaine, secrétaire de la municipalité de la paroisse de St-Alex

Le président de l'assemblée donnant lecture du dit avis public convoquant cette assemblée, puis recevant les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers municipaux - en remplacement de M. M. Joseph Leloutier et Joseph Verrin, portant de la sorte:

Alors il est proposé par M. Alphonse Gauthier secondé par M. Joseph Grand tous deux cultivateurs de cette municipalité que M. Joseph Leloutier aussi cultivateur de cette dite municipalité ont été choisis en remplacement de lui-même:

Proposé par M. Alfred Madon cultivateur, secondé par M. Joseph Gauthier, endormeur, tous deux de cette municipalité que M. Amie Larivière, cultivateur de cette dite municipalité ont été choisis en remplacement de M. Joseph Verrin:

Proposé en amendement par M. Geni Fleury secondé par M. Arthur Bernard tous deux cultivateurs de cette municipalité que M. Jean Baptiste Gauthier fils, aussi cultivateur de cette municipalité ont été choisis en remplacement du dit Joseph Leloutier:

Proposé en amendement par ledit Arthur Bernard secondé par ledit Geni Fleury, que M. Amable Legardais, cultivateur de cette municipalité, ont été choisis en remplacement du dit Joseph Verrin:

Le Président met en nomination les personnes ainsi
présentées à la dite élection.

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite
assemblée et ayant été mis en nomination plus de can-
didats qu'il y a de conseillers à élire, le président sur la de-
mande qui lui en est faite par cinq électeurs présents
savoir Arthur Genéral, Joseph Gacour, Théodore Clément,
Gerrides Bergerius et l'écuyer Golly procède lui-même
à la tenue du Poll et à l'enregistrement des voix de électeurs
présents en faveur des dits candidats, (Joseph Lelouchier,
M. B. Guez, Gai Clément et Amable Bergerius;

M. Poll a été tenu le jour de la présente assemblée et l'heu-
reux fin qu'à onze heures de l'après-midi, et n'étant
écoulée une heure sans qu'il ne soit présents d'électeurs
pour voter, le président a clos le dit poll et la dite élection
et a constaté que le nombre de votes réunis à la clôture de
la dite élection était de cent deux (102) que sur ce nombre
trente six (36) ont été donnés au candidat Joseph Lelouchier
quinze (15) au candidat M. B. Guez, trente trois (33) au
candidat Gai Clément et dix huit (18) au candidat
Amable Bergerius, en conséquence a proclamé seu-
lement élus conseillers de la municipalité de la dite
paroisse de St. Am, les candidats Joseph Lelouchier et Gai
Clément comme ayant la majorité sur leurs con-
currents M. B. Guez, et Amable Bergerius, le dit
Joseph Lelouchier ayant réuni une majorité sur le dit
M. B. Guez, et le dit Gai Clément quinze (15) de majorité le-
sur le dit Amable Bergerius.

À Paris le 15 Mars 1901.


Président de la paroisse.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Henri

Je soussigné Paul Dumont, ayant été élu membre
du conseil de cette municipalité j'ai accepté avec
promptitude et fidèlement les devoirs de ma charge
et au meilleur de ma connaissance et capacités
Ainsi en soit-il.

Assurément devant moi soussigné

le 14 Mars 1901.

A. J. Gauthier
Notaire

Edric Dumont

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Henri

Je soussigné

ayant été élu membre du conseil de cette municipalité
j'ai accepté avec promptitude et fidèlement
les devoirs de ma charge et au meilleur de
ma connaissance et capacités. Ainsi en soit-il.

Assurément devant moi soussigné

le 14 Mars 1901.

A. J. Gauthier
Notaire

J. Chouin

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Henri

Je soussigné

ayant été élu membre du conseil de cette municipalité
j'ai accepté avec promptitude et fidèlement
les devoirs de ma charge et au meilleur de
ma connaissance et capacités. Ainsi en soit-il.

J. Chouin

Assurément devant moi soussigné

le 14 Mars 1901.

A. J. Gauthier
Notaire

Province de Québec

Le 4 Février 1907.

Municipalité de la paroisse St-Roch

Une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Roch contre Faral, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, le mardi, le quatre Février mil neuf cent un (1907), à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire Joseph Lefebvre, M. les conseillers, Michel Stoly Adolphe Lefebvre, Alexandre Vaillancourt et Isaac Urmitt, forment un quorum du dit conseil, sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Urmitt étant aussi présent. Après lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière session, il est procédé comme suit:

Proposé par M. Isaac Urmitt secondé par M. Alexandre Vaillancourt que M. Joseph Lefebvre soit de nouveau nommé Maire du conseil de cette municipalité pour la présente année. Adopté

En le Maire et assesseurs, puis on continue à procéder comme suit:

Proposé par M. Isaac Urmitt secondé par M. Alexandre Vaillancourt que Alphonse Alexandre Lefebvre, soit de nouveau nommé Secrétaire Urmitt Secrétaire de cette municipalité pour la présente année pour la somme de \$90 et pour autres obligations ordinaires et autres qui lui soit alloué 5% sur le coût d'entretien des mandats pour la saison d'hiver, pour l'indemnité des répartiteurs spéciaux qui sont obligés de faire pour chaque mandat adopté mandats le conseil sans le règlement suivant:

2^e Règlement pour faire par cotisation la somme de quatre cent soixante piastres pour les frais et mandats:

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de quatre cent soixante piastres soit payée par cotisation ou par voie de taxation directe par les habitants

imposables de cette municipalité, pour ancrer les dépenses de l'année courante (1904) comme suit:

1 ^o Pour entretien de routes d'hiver, d'égout et de la chape de toute la municipalité	89 00
2 ^o Pour répartition du conseil de canté	69 00
3 ^o Pour le fonds de puits	12 00
4 ^o Pour salaire du secrétaire Grouin	90 00
5 ^o Pour argent emprunté	260 00
	<u>200 00</u>
	460 00

Il est ordonné et statué par règlement du dit conseil comme suit:

Il a été décidé de recouvrer la dite somme de quatre cent soixante dix-huit, due par cette municipalité pour ces causes et raisons sus-mentionnées, une taxe municipale de neuf cent cinquante piastres de la valeur estimée des biens imposables de cette dite municipalité, telle que établie par le rôle d'évaluation actuellement en force, soit par les présents imposés et devra être prélevée de la manière voulue par la loi, et que le secrétaire Grouin de ce conseil, au bureau duquel la dite somme de \$460, à être cotisée et collectée comme un impôt, sera due et payable, soit tenu de faire un rôle général de perceptions au profit de prélever par voie de taxation directe, la cotisation imposée par les présents, aussitôt après la publication des présents règlements.

Proposé par M. Michal Joly secondé par M. Adolphe Lalonde que le règlement ci-dessus soit adopté, adopté.
Ensuite le secrétaire Grouin donne lecture à ce conseil d'une opinion légale donnée par M. Beaudin, le grand maître avocat en Montcalm, concernant le mode d'entretien des chemins de pont dans une municipalité.

Il est proposé par M. Michal Joly secondé par M. Adolphe Lalonde que le Sec. Grouin soit autorisé à signer les Beaudin et autres le somme de \$5^o pour leur honoraires pour la dite opinion.

Adopté.

Le Secrétaire Général en ce qui concerne ci-dessus
 M. le Préfet M. le Préfet M. le Préfet de cette commune et de
 devant à la prochaine session régulière de ce conseil pour
 donner des informations sur ce point au sein
 à l'avis ultérieurement au sein de M. le Préfet Général.

J. Clémentin Maire

(Signature)

Le 4 Mars 1907

Commune de Quilès

Municipalité de la commune de St-Louis

A une session régulière et extraordinaire de la
 séance Municipale de la commune de St-Louis le 4 Mars
 tenue au lieu ordinaire de réunion de ce conseil
 sur l'ordre du jour inscrit au procès-verbal en date
 du 27 Février 1907. Le conseil a délibéré sur les
 propositions du code Municipal de la Province de
 Justice, à laquelle session sont présents M. le
 Maire Joseph Clémentin et M. le conseiller Adolphe
 Clémentin, Arthur Lemaire, Alexandre Vaillancourt et
 Pierre Clémentin formant un quorum de ce
 conseil, M. le Président de M. le Maire, le Secrétaire
 Général et un assesseur présent.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la
 dernière séance il est procédé comme suit:

Sur motion de M. le conseiller Arthur Lemaire et
 M. le conseiller Alexandre Vaillancourt, le conseil a
 accepté et le Secrétaire Général en tant que le
 Préfet M. le Préfet M. le Préfet de cette commune et de
 devant à la prochaine session régulière de ce conseil pour
 donner des informations sur ce point au sein
 à l'avis ultérieurement au sein de M. le Préfet Général.

adopté

Proposé par M. Arthur Geniard, secondé par M. Adolphe
Leloutier, que M. le Maire Joseph Leloutier, soit
autorisé à assister à la vente pour l'aveu qui doit avoir
lieu mercredi prochain, le 6 courant, de certains ter-
rains en cette municipalité, et de se porter adjudica-
taire pour et au nom de ce conseil de ceux de ces
terreux qui n'auraient pas vendus. Agree

J. Leloutier

Maire
A. Leloutier
Secrétaire

Municipalité de la Prairie de St. Rue

Le 1^{er} Avril 1911.

À une session régulière et mensuelle du conseil Mun-
icipal de la Prairie de St. Rue, tenue au lieu ordinaire des
sessions du dit conseil, le lundi le premier Avril Mil neuf
cent onze à deux heures de l'après midi, conformément
aux dispositions du code Municipal de la Prairie de
St. Rue, à la session sont présents: M. le Maire Joseph
Leloutier, et M. les conseillers, Michel Goly, Arthur
Geniard, Adolphe Leloutier et Chari Geniard, formant un
quorum du dit conseil, sous la présidence de M. le Maire
le Secrétaire Geniard étant aussi présent:

Après lecture et adoption du Procès verbal de la dernière se-
ance, il est procédé comme suit:

Proposé par M. Arthur Geniard, secondé par M. Adol-
phe Leloutier que la présente session de ce conseil soit agui-
née au même lieu à mercredi le six Avril courant à
sept heures de l'après midi, et que dans l'intervalle
de ces deux jours donné les avis requis par la loi pour la
convocation de cette assemblée.

Adopté

J. Leloutier Maire
A. Leloutier Secrétaire

Mairie de Sures
Municipalité de la paroisse de St-Ré } Agencement 10 Avril 1907.

Une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Ré tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi le premier Avril courant à deux heures de l'après midi et de ce jour apparues au même lieu le mercredi le dit conseil fut tenu pendant un à sept heures de l'après midi, auquel apparurent sont présents M. le Maire Joseph Colantier et M. les conseillers Adolphe Lebel, Michel Loly, Arthur Genard, Alexandre Vaillancourt et Gaie Louis formant un quorum de dit conseil sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Genard et tant aussi présent: M. le Procureur communal.

D'agencement de la remise de la liste électorale:

Sur proposition de M. Gaie Louis et secondé par M. Arthur Genard que M. Joseph Beaumont soit l'entrepreneur de la liste électorale comme ayant droit de vote. Adopté.

Quant aux autres points sur la dite liste attend que le conseil ne puisse avoir les renseignements nécessaires.

Sur proposition de M. Alexandre Vaillancourt secondé par M. Michel Loly que la présente session de ce conseil soit de nouveau ajournée à samedi le huitième courant à sept heures de l'après midi afin de procéder à la continuation de la remise de la dite liste électorale. Adopté.

Le Maire Maire

J. Colantier
Gaie Louis

Mairie de Sures
Municipalité de la paroisse de St-Ré } 2 Juillet 1907

Une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Ré tenue au lieu ordinaire des sessions

session du dit conseil Mardi le deux Euillet
 (mil neuf cent un) à deux heures de l'après midi;
 conformément aux dispositions du code
 Municipal de la Province de Québec, à laquelle
 session sont présents M^{rs} les conseillers Michel
 Joby, Adélard Leclercq, Arthur Gerard et
 Alexandre Vaillancourt, formant un
 quorum du dit conseil. Sur la présidence
 de M. Arthur Gerard en l'absence de
 M. le Maire Joseph Leclercq, le Secrétaire
 Girouard étant aussi présent; il est procédé
 comme suit:

Proposé par M. Adélard Leclercq, secondé
 par M. Michel Joby, que M. Napoleon Guisson
 inspecteur de voirie, soit autorisé à faire
 vendre au rabais par encan public, les tra-
 vaux nécessaires à la réparation d'un pont
 situé dans son arrondissement, sur le
 chemin de front entre les propriétés de Em-
 my Boulean & Joseph Guisson, et de
 collecter le coût des dites réparations.
 Adopté.
 Proposé par M. Alexandre Vaillancourt
 secondé par M. Adélard Leclercq que Louis
 Papineau de cette municipalité soit nom-
 mé officier spécial pour faire exécuter les
 travaux ordonnés par le règlement
 adopté par ce conseil le 4 Avril 1899 con-
 cernant le macadam de la partie nord de
 la route principale en cette municipalité
 et faire exécuter par les intéressés, leur
 note faite des dites travaux, après leur
 avoir donné un avis verbal de quatre jours,
 et à défaut par eux de les exécuter de les
 faire faire à leur frais avec 2 1/2 % en

sur du côté des dits hâneries, le tout conformément
 ment au dit règlement, et au cas où ledit
 Sous-Papier n'accepterait pas la charge,
 que le Secrétaire Guerin soit nommé
 à sa place avec les mêmes pouvoirs et
 attributions? Acté.

Arthur Guérin
 Président
 A. A. Guérin
 Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Martin

Je soussigné Secrétaire nommé inspec-
 teur agréé de cette municipalité fais res-
 pectueusement si humblement très et fidèlement
 les devoirs d'une charge au meilleur de
 ma connaissance et capacité.

Zéphirin Bastien

Assomblée à St-Martin

22^e jour d'Avril 1907

A. A. Guérin
 Secrétaire

Le 5 Avril 1907

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Ray

À une session régulière et mensuelle
 du conseil municipal de la paroisse de St-Ray
 tenue au lieu ordinaire des sessions du
 dit conseil le mardi le cinq Avril 1907/1908
 (cinq cent ans), conformément aux dispo-
 sitions du code Municipal de la Province
 de Québec, à laquelle session ont présents
 M. le Maire Joseph Bélanger et M. le Secrétaire

les conseillers Michel Joly, Philias Lebrunpape, Adolard Lalonde, Arthur Leonard & Alexandre Vaillancourt, formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire le secrétaire Guerin étant aussi présent:

Après lecture et adoption des Ordres du jour de la dernière séance il est procédé comme suit:

Proposé par M. Alexandre Vaillancourt secondé par M. Michel ~~Guerin~~ Joly que Jean-Cris Guerin en la place de M. B. soit nommé syndic d'un cercle d'eau faisant sur les propriétés de Louis Etienne & ce en remplacement de son frère J. B. Guerin. Adopté

Ensuite le secrétaire Guerin est autorisé de notifier les inspecteurs de voirie Joseph Gravel, Joseph L. Lebrunmoulin, Joseph Beaulieu et J. B. Lézard, deux fils, d'arriver à faire refaire les chemins dans leur arrondissement respectifs.

Ensuite sur proposition de M. Arthur Leonard secondé par M. Alexandre Vaillancourt que le secrétaire Guerin de ce conseil soit nommé officier spécial pour faire exécuter le règlement adopté par le conseil le 6 Avril 1899 concernant le macadam de la partie Nord de la Montée Auclair en cette Municipalité, et après avoir donné un avis verbal ordonnant de quatre mois aux citoyens qui n'ont pas fait leur part de macadam dans la dite montée, si tels citoyens ne font pas leur bon devoir de le faire faire exécuter à leurs frais après ce délai avec 20% sur un des côtés des dits travaux et qu'ordonne par le dit règlement.

Ensuite le secrétaire Guerin soumet au conseil un rapport de M. Louis Lusselle

demandant l'approbation d'un certificat
pour tenir une Auberge en cette Municipalité.
Le conseil est nécessaire de donner son avis pu-
bli avant de prendre en considération une
telle requête;

Il est proposé par M. Arthur Gerard secondé
par M. Philéas Leclercq que la présente re-
quête de conseil soit ajournée au même lieu
à mercredi le quatorze Aouts huit heures
un à sept heures de l'après-midi; et que dans
l'interalle le secrétaire fasse donner l'avis
public requis par la loi. adopté

Le Secrétaire *M. L.*

A. Gerard
Arthur

Municipalité de la Province de St. Louis

Municipalité de la Province de St. Louis

Aquiniana 14 Aouts 1887.

A une session régulière et mensuelle du
Conseil Municipal de la Province de St. Louis
tenue au lieu ordinaire des sessions lundi
le cinq Aouts courant et de ce jour ajournée
au même lieu à mercredi le quatorze
Aouts huit heures un à sept heures de l'après-
midi ajournement sur présent M. le Maire
Joseph Leclercq et M. les conseillers Adolphe
Leclercq, Alexandre Vantharant et Isaac Quindt,
formant un quorum du dit conseil, sous la pré-
sidence de M. le Maire, le Secrétaire Secours, étant
aussi présent.

Poursuivant de la suite en considération de la
requête de M. L. Clavelle pour obtenir
d'une licence pour tenir une Auberge en cette

cette Municipalité, le dit Louis Aucllet est demeuré
 présent et demandant à retirer sa dette requise,
 alors il est proposé par M. Alexandre Vaillancourt
 secondé par M. J. J. Aucllet que la dette demandée
 soit accordée et la dette requise retirée, Adopté?

L. Cloutier
 Maire

A. J. J. Aucllet
 Secrétaire

Le 3 septembre 1901.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Roch

À une réunion régulière et mensuelle du conseil
 Municipal de la paroisse de St-Roch tenue
 au lieu ordinaire des sessions du dit conseil
 le mardi trois septembre 1901 à huit heures
 un à deux heures de l'après-midi, conformément
 aux dispositions du local Municipal
 de la Province de Québec à laquelle assistaient
 présents M. le Maire Joseph Cloutier et M.
 les conseillers Michel Joly, Philias Levesque
 et Arthur Leonard, formant un quorum du
 dit conseil sous la présidence de M. le Maire
 le Secrétaire Desrosiers était aussi présent.

Après lecture et adoption du Procès-verbal
 de la dernière il est procédé comme suit:

Le Secrétaire Desrosiers soumet à ce conseil un état
 des comptes des travaux qu'il a fait exécuter dans
 la partie Nord de la Montée Beillevue en cette mun.
 icipalité pour le compte de certains particuliers
 en défaut pour avoir négligé de se conformer
 à un règlement adopté par le conseil le 4 Avril
 1899 concernant le tracé de la partie Nord
 de la dite Montée Beillevue, savoir:

1 ^o Pour le compte de Barthélemy Dubonne	fr 45 00
2 ^o Pour le compte de Joseph Chénier 20%	53 50
3 Pour le compte de Joseph Gagnier plus 20%	18 60
4 Pour le compte de Juvénal Gagnier plus 20%	44 50
5 Pour le compte de la ville de Québec	6 30
6 Pour le compte de Gaëlle Besonnet	0 60
	<hr/>
Total	fr 168 30

Approuvé en propre par M. Arthur Fenard recordé par M. Michel Joly que les comptes ci-dessus mentionnés acceptés et payés et qu'il n'y a eu de la part de la ville de Québec aucun refus pour payer leur compte ci-dessus, et qu'en conséquence les poursuites n'ont pas lieu. Adopté.

Ensuite il est proposé par M. Michel Joly recordé par M. Arthur Fenard que les frais dans la cause de l'Église de Québec et cette corporation pour faire payer l'arrêté à ce conseil à cause du mauvais état des chemins dans la paroisse de St-Joseph de Boston, soient payés. Adopté.

Il est ensuite proposé par M. Michel Joly recordé par M. Arthur Fenard que la présente délibération soit imprimée au même lieu et heures que les autres délibérations courantes à sept heures de l'après-midi, et que dans l'avis public le secrétaire de la ville donne un avis public aux habitants de cette municipalité d'être présents au dit agnirnement. Adopté.

Blouin
Maire

A. A. L. Joly
Secrétaire

Après-midi le 9 Septembre 1907

Mairie de Juvacé

Municipalité de la commune de St Bon

Une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la commune de St Bon tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil mardi le trois septembre courant, et de dix heures à midi au même lieu à lundi le neuf septembre (mil neuf cent un à sept heures de l'après-midi) auquel après-midi sont présents M. le Maire Joseph Leclercq et M. les conseillers Michel Solz, Arthur Leonard, Alexandre Vail-lancourt et Fraie Chivinet, formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire le secrétaire Guenois et est ainsi procédé :

Et ont aussi présents les inspecteurs de voirie suivants : Napoléon Leuzon, Gildel Bocas, Othello Panniel, Suple Grand, J. G. Lecharbonneau, Aldéric Lecharbonneau, Alfred Radon et Joseph Beaulieu;

Alors et sur proposition de M. Michel Solz rendue par M. Arthur Leonard, que les inspecteurs de voirie de cette municipalité soient autorisés à faire le visite de leur arrondissement respectif et de notifier les contribuables dont les faits de chemin de front ou de route sont en mauvais état de les réparer d'ici mercredi prochain le 18 courant, ainsi que les dits inspecteurs sont autorisés à faire réparer les faits de chemin de contribuable en défaut à leur frais et ce avec 20% en sus du coût de tels travaux, et que tout inspecteur qui négligera de faire son devoir sera mis à l'amende conformément aux dispositions du code municipal;

Adopté

Propose par Arthur Genard second par Michael Idy que les comptes suivants soient acceptés et payés.

- 1° A Napoléon Leveau sur décau de 70⁰⁰ pour haie neuve fait aux chemins de terrain de Gus. Elmer pour celui du Bord de l'eau + 90⁰⁰ au chemin de front pour les Marneaux pour son site au bord du fossé front à être collecté de ces derniers avec 20% de surcoût.
- 2° A Emile Genard et 7⁰⁰ pour avoir réglé les frais de l'écriture dans ce conseil concernant monsieur Théophile Bastien.

Propose par M. Michael Idy second par M. Alex Vaillancourt que M. Alfred Nadon est délégué de voir de cette municipalité, soit autorisé à faire faire le devis et l'estimation du chemin et de la clôture de la Montée côté l'église en cette municipalité.

S. Blanchet
Maire

[Signature]
Secrétaire

Municipalité de St-Joseph

7 Nov. 1907

Municipalité de la paroisse de St-Joseph.

A nos sessions régulières et mensuelles du conseil municipal de la paroisse de St-Joseph, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi le quatre novembre mil neuf cent et dix heures de l'après-midi conformément aux dispositions de la loi municipale de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire Joseph Calvert et les membres suivants: Michel Idy, Adolphe Calvert et Alexandre Vaillancourt, formant le quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire le Secrétaire présent était aussi présent:

Proposé par M. Michel Ség, second par M. Adolphe
 Delavie, que ce conseil accepte le compte de Baultilung
 Supérieur Syndic de cours d'eau pour la somme de # 2 32
 pour travaux faits pour le compte de Gen. Nadon sur
 des intérêts au cours d'eau pour lequel le dit supérieur
 est syndic, à être répartie comme suit # 1 32 pour travaux
 au dit cours d'eau # 1 00 pour travaux à un autre en-
 avant le dit cours d'eau, le compte est dû collecté sur
 200 personnes du dit Gen. Nadon ou ses représentants. d. d. p.

Proposé par M. Alexandre Vaillancourt secondé
 par M. Michel Ség, que le règlement concernant la vente
 des montes en route en cette municipalité pour les
 chemins d'hiver soit arrêté comme suit: que les dits
 chemins ne sont vendus que pour le temps des chemins
 d'hiver, que pour le reste du temps ils restent à la charge
 des contribuables, que les chemins se vendent par lots
 de façon que se vende tout les deux aspects.

L. Delavie Maire

A. A. Ség
 Sec. Trésor.

Le 13 Janvier 1902

97

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Rue

A une assemblée des Electeurs Municipaux de la municipalité de la paroisse de St-Rue, tenue lundi le treize Janvier mil neuf cent deux (1902) à dix heures de l'avant-midi, au lieu ordinaire des séances du conseil de la dite municipalité, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public donné à cette fin et demeuré dans les archives du dit conseil, sous la présidence de Alphonse Alexandre Lafont, secrétaire Municipal du conseil de la dite municipalité.

Le président ouvre des heures l'assemblée en donnant lecture de l'avis public convoquant la dite assemblée, puis requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir, comme conseillers municipaux en remplacement de M. M. Philias Levasseur, Michel Goy et Adolphe Levesque, sortant de charge.

Alors il est proposé par M. Michel Goy cultivateur second par M. Noël Gauthier, cultivateur que M. Henri Vanier aussi cultivateur, sont élus conseillers de cette municipalité en remplacement de M. Michel Goy sortant de charge.

Proposé par M. Louis Séguin second par M. Joseph Levesque quartus deux cultivateurs que M. Adolphe Levesque aussi cultivateur sont élus conseillers en remplacement de lui-même.

Proposé par M. Noël Gauthier second par M. Louis Séguin quartus deux cultivateurs que M. Edouard Guindé aussi cultivateur sont élus conseillers de cette municipalité en remplacement de M. Philias Levasseur sortant de charge.

U

Il m'a l'honneur d'être élu depuis l'ouverture
 de la dite assemblée et ayant été mis en nomi-
 nation comme conseiller local autant de
 candidats qu'il y a de conseillers à élire, l'élection est
 déclarée close et le précédent proclamé élus con-
 sultés de la dite municipalité de St-Amand les dits
 Léon Vanier, Adolphe Leblond et Edouard Levesque
 ont été nommés et mis en nomination.

A. A. Levesque
 Président d'élection

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse de St-Amand

Je soussigné, Léon Vanier, d'abord nommé
 conseiller de cette municipalité, fais serment que
 je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma
 charge et ce au meilleur de ma connaissance
 et capacité. Ainsi qu'il sera vu et certifié :

Assomment devant moi
 Notaire à St-Amand

A. A. Levesque
 Sec. Greffier

Léon Vanier

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse de St-Amand

Je soussigné, Adolphe Leblond, ayant été d'abord
 nommé conseiller de cette municipalité, fais serment
 que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de
 ma charge et ce au meilleur de ma connaissance
 et capacité. Ainsi qu'il sera vu et certifié :

Assomment devant moi Notaire à St-Amand

A. A. Levesque
 Sec. Greffier

Adolphe Leblond

Province de Quebec

Municipalité de la paroisse de St-Jean

Je soussigné Edmond Clément, dûment nommé en
qualité de cette municipalité, fais serment que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma chan-
ge et ce au meilleur de ma connaissance et
capacité. Ainsi que bien en voir en aide.

Assermenté devant moi, notaire
à St-Jean le 11^e Janvier 1902

Edmond Clément

[Signature]
Notaire

Province de Quebec

Municipalité de la paroisse de St-Jean

Je soussigné

nommé par cette municipalité fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de ma connais-
sance et capacité. Ainsi que bien en voir en aide.

Assermenté devant moi, notaire
à St-Jean le 11^e Janvier 1902

Joseph Cloutier

[Signature]
Notaire

Province de Quebec

Municipalité de la paroisse de St-Jean

Je soussigné

nommé par le conseil de cette municipalité
fais serment que je remplirai bien et fidèlement les de-
voirs de ma charge et cela au meilleur de ma connaissance
et capacité. Ainsi que bien en voir en aide.

Assermenté devant moi, notaire
à St-Jean le

Séance spéciale 11 Janvier 1902

Procès-verbal

La séance de la paroisse de St-Amand

Une session spéciale du conseil municipal de la paroisse de St-Amand, convoquée par le maire au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, mardi le onze Janvier mil neuf cent deux à deux heures de l'après-midi conformément à l'avis spécial dûment réquis par le maire, a eu lieu à la mairie de la paroisse. A cette session ont été présents M. le maire Joseph Calabrier et les conseillers Alexandre Vaillancourt, Arthur Leonard, Adolphe Calabrier, Jean Vanier et Edmond Quirreuil, formant un quorum de dix conseillers, sous la présidence de M. le maire, le secrétaire Gervais étant aussi présent.

Les objets de la présente session spéciale sont: 1^o la nomination du maire pour l'année courante; 2^o la nomination du secrétaire Gervais; 3^o de décider à quel endroit par ce conseil d'un tel appel d'un jugement rendu contre ce conseil par la Cour supérieure du district de Montréal en Janvier dernier (1902) dans une cause où Parthélemy Duplessis était intervenu contre la paroisse de St-Amand, défendues.

Alors il est proposé par M. Arthur Leonard, secondé par M. Alexandre Vaillancourt que M. Joseph Calabrier soit nommé maire de ce conseil pour la présente année. Adopté.

M. le maire prête serment.

Puis il est proposé par M. Arthur Leonard, secondé par M. Jean Vanier que Alphonse Alexandre Lafond soit de nouveau engagé comme secrétaire de ce conseil pour la présente année au même prix et conditions que l'année précédente. Adopté.

Ensuite après discussion pour décider si le conseil doit en appeler du jugement de la Cour supérieure

M. mentionné:

Il est proposé par M. Arthur Girard sous la présidence de M. Adolphe Leloutier samedi 15 février 1902 à sept heures de l'après midi et qui dans l'après midi se poursuivra le dimanche 16 février 1902 à sept heures de l'après midi et qui dans l'après midi se poursuivra le dimanche 17 février 1902 à sept heures de l'après midi. Les renseignements sont auprès de M. Girard avocat, pour savoir s'il est préférable d'en appeler du jugement dans la cause de l'usine entre cette corporation.

Adolphe

Les Elus de la Mairie

[Signature]
M. Girard

Mairie de Suresne

15 Février 1902

Municipalité de la paroisse de St Pierre) approuvé par le conseil
Spécialement le 11 Février 1902

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse de St Pierre tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi 11 février 1902 à sept heures de l'après midi et de ce jour approuvé au même lieu à l'assemblée le quinze février 1902 à sept heures de l'après midi. auquel approuvé ont assisté M. le Maire Louis Leloutier et M. les conseillers Arthur Girard, Louis Leloutier, Adolphe Leloutier, Edouard Leloutier et Jean Vanier, formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de M. le Maire, le secrétaire Girard étant aussi présent; et est procédé comme suit:

Le secrétaire Girard aura lecture de

Le conseil d'une opinion favorable de M. l'avocat
 A. Beaudin concernant l'affaire de la suppression de ce
 conseil, laquelle opinion est favorable à ce que ce conseil
 appelé du jugement rendu en faveur de M. (1901)
 fut contre cette corporation dans une cause où le docteur
 Barthélemy Beaudin était demandeur —

Alors il fut proposé par M. de la Courbe
 de rendre par M. Arthur Leonard, que ce conseil
 soit en appel la cause du docteur Barthélemy
 Beaudin contre cette corporation et que M. M. les avocats
 A. Beaudin et A. P. de la Courbe soient nommés
 pour agir pour ce conseil dans cette cause. Adopté.

Les Sécrétaires
 M. de la Courbe

[Signature]
 M. de la Courbe

Municipalité de la Ville de St. Jean

Monsieur Arthur Leonard et Monsieur
 Adolphe de la Courbe, Messieurs nommés auditeurs du
 conseil de cette Municipalité, Messieurs Messieurs
 que nous vous remercions très et fidèlement des
 services de votre charge et cela au meilleur
 de votre connaissance et capacité.

Qu'il me tienne vous soit en aide:

Assurance devant moi
 à St. Jean (M. de la Courbe)
 Mess. M. de la Courbe et de la Courbe.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de St-Roch, (Le 3 Mars 1802

Une session régulière et mensuelle du
Conseil municipal de la paroisse de St-Roch,
comté de Gaspé, tenue au lieu ordinaire des sessions
du dit conseil le ~~jeudi~~ ^{vendredi} 17 Mars 1802
commença à deux heures de l'après midi: en
formant un conseil de sept membres du conseil municipal
de la paroisse de Québec, à laquelle session sont
présents: M. le Maire Joseph Lefebvre et M. les
Conseillers Arthur Leonard, Alexandre Vallée -
Lamy, Adolphe Lefebvre et Henri Vézina; formant
un quorum du dit conseil sous la présidence
de M. le Maire, le Secrétaire Trépanier étant
aussi présent.

Après lecture et adoption du Procès verbal de la
dernière session et un procès comme suit:

Est proposé par M. Arthur Leonard nommé par lui,
Alex: Vaillancourt que les officiers suivants, soient nommés:

Paroisse

Inspecteurs de Voirie

Abordement N° 1	Ferdinand Lefebvre ^{M. Lefebvre}
" N° 2	Ferdinand Lefebvre
" N° 3	Jacq. Hadampe Kélin
" N° 4	Charles Quinot
" N° 5	Kélin Lefebvre
" N° 6	Jacq. Elzéar Lefebvre
" N° 7	José Fleurent
" N° 8	J. B. Lefebvre
" N° 9	José Papineau
" N° 10	Emery Morisset

Inspecteurs Agraires,

Inspecteurs Agraires
 Arrondissement N^o 1 Legriac Sabelle
 " N^o 2 Jules Joly
 " N^o 3 Hector Lafenais
 " N^o 4 Oscar Lafenais
 " N^o 5 Elzéar Coumel

Estimables
 Oscar Sabelle
 Elphège Valignetto
 Pierre Gravelle
 Ensuite il est proposé par M. Arthur Lemaire
 secondé par M. Henri Vannier que le Secrétaire Gu-
 ernier soit autorisé à prélever sur les fonds em-
 pruntés de cette municipalité une somme de
 quatre cent quinze francs (415) aux fins
 de l'entretien par #100 pour rembourser les dépenses
 de l'année courante. Adopté.

Ensuite il est proposé par M. Alexandre Vaillan-
 court secondé par M. Adolphe Lelautier que M. Ar-
 thur Lemaire et Lemaire Filiault soient nom-
 més auditeurs de ce conseil et qu'ils aient à
 auditer les comptes des secrétaires Guernier aussi
 tôt que possible. Adopté.

Proprié par M. Adolphe Lelautier secondé par M. Lelautier
 Alexandre Vaillancourt que le Secrétaire Guernier
 soit autorisé à payer à M. Louis Lemaire avec
 cinquante francs pour mouvement aux frais occasionnés
 dans l'affaire entre B. Lemaire. Adopté.

L. Lelautier
 Maire

A. A. Lemaire
 Secrétaire

Commune de Jurbia

Le 7 Avril 1902

Municipalité de la paroisse de St Paul

A une session régulière et mensuelle du conseil
Municipal de la paroisse de St Paul, tenue
au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le samedi 13^e
Avril huit heures et demie à deux heures de l'après-midi,
conformément aux dispositions du code Municipal
de la paroisse de Jurbia, à laquelle session ont pris part:
M. le Maire Joseph Leblond et M. M. les conseillers
Arthur Genard, Alexandre Vaillancourt, Adolphe
Leblond, Edmond Auclair et Jean Varrois formant
un quorum du dit conseil sous la présidence de
M. le Maire, le Secrétaire Lesourd étant aussi
présent;

Après lecture et adoption du Procès verbal de la der-
nière séance, il est procédé comme suit.

Propose par M. Arthur Genard secondé par
M. Jean Varrois que les comptes mensuels soient
acceptés et jugés.

- 1^o A Monsieur Cassin inspecteur de voirie #1 2^e pour
travaux qu'il a fait faire le 6^e Avril dernier dans le
chemin de front des propriétés de Joseph Gaillefer,
Armand Gaillefer et Raphaël Gaillefer, à titre
collectif de ces derniers comme suit:

Joseph Gaillefer # 0-36

Armand Gaillefer 0-37

Raphaël Gaillefer 0-37

- 2^o Au P. C. des curés de curés # 57^e pour entretiens en
bonne Philippe Gaillet à l'aveille de St. Jean de son tour
l'année 1901.

- 2^o A. A. Legrand # 3^o pour chemins et bornes chez Paul
Armand et Joseph Leblond et M. Picoté d'après devis.

- 3^o Au conseil # 2^o pour offrir à l'usage d'un pas amovible
sepulture en forme de borne.

4^e Au même # 8⁰⁰ comme pour tous les derniers élections
Municipales.

5^e A. Alfred Hadou inspecteur de nuit # 1/8⁰⁰ pour substituer
les Français disparus du chemin d'heure des heures
de Luc Vanne, J. B. Bergeron et Paul Bevroneau
à des collectes de ces derniers comme suit:

Luc Vanne	# 1.70
J. B. Bergeron	0.55
Paul Bevroneau	0.55

Proposé par M. Arthur Leonard secondé par M. Edmond
Aubert sur M. L. Mani et M. M. les conseillers
officiers du Bureau de santé de cette municipalité
qui le docteur J. B. Clément ont le médecin et que le
Secrétaire Groulx ont l'officier du dit Bureau de

santé et que les dits officiers ont autorisé à
notifier les médecins en tant que professeurs
dans cette municipalité de ne pas venir à l'école
d'hygiène en ce qui concerne la variole. Adopté

Proposé par M. Arthur Leonard secondé par
M. Adolphe Leloir sur le secrétaire Groulx
ont autorisé à notifier M. Joseph Clément
de la Côte Bellière d'avoir dans les trois mois de
délai à se rembourser à ce comité le somme de
53²⁵ par les intérêts pour les travaux faits pour
le compte de ce dernier dans la mort de M. Leloir
dans le courant du mois d'Avril dernier (1901) et de
le fournir à défaut de paiement dans le délai
prescrit. Adopté

Proposé par M. Adolphe Leloir secondé par M.
Alexandre Vaillancourt sur M. André Lafrenay
ont nommé Raymond en remplacement de M.
Pierre Vaillancourt du cours d'eau portant sur
chez Auguste Vadeau dans la Petite Côte M. M.
et maintenant plusieurs propriétés jusqu'à la fin

Cote de St-Bas. Adopté.
 Proposé par M. Edouard Dumont secondé par M. Jean Vannequin par M. Joseph Leduc (M. Thériault) pour nommer syndic de census de leur hémisphère le chemin public du haut de la grande côte n. a. a. s. le 12 septembre de Joseph Leduc et de son.

Proposé par M. Arthur Genard secondé par M. Alexandre Vallancourt que la présidence municipale le conseil soit ajourné au même lieu et à la même heure à samedi le onze d'octobre courant pour procéder à l'examen de l'annuaire de la liste des locataires.
 Adopté.

Le secrétaire

A. A. Leduc
 Secrétaire

Municipalité de St-Bas

Municipalité de St-Bas

Approuvé

12 Avril 1902

Aux Messieurs Réguliers et honorables du conseil municipal de la paroisse de St-Bas, route Garay, tenu au lieu ordinaire des réunions du conseil le mardi le 12 d'octobre (1902) à deux heures de l'après-midi et de ce jour ajourné au même lieu à samedi le onze d'octobre courant à deux heures de l'après-midi auquel appartenent sous présents: M. Lebrun, Joseph Leduc et M. M. les conseillers Arthur Genard, Alexandre Vallancourt, Jean Dumont, Adolphe Bélanger, Edouard Dumont et Jean Vannequin. Formant le conseil au complet sous la présidence de M. Lebrun le secrétaire Thériault est absent.

Leur proposition M. Alexandre Vallancourt

Vallée de la rivière de la Grande Rivière qui sera
 Joseph Lebrault de la côte de la rivière de la Grande Rivière
 sur le territoire de l'arrondissement de la Grande Rivière
 simplement de la S. M. Lebrault fils, adopté
 Propriété de M. Adolphe Lebrault de la Grande Rivière
 Lebrault que M. Hilaire Gauvin soit nommé syn-
 dic du cours d'eau habituellement commun public
 du haut de la grande Rivière en avis la propriété de
 M. Emery Boileau. Adopté

L'Assemblée générale de la paroisse de la Grande Rivière
 les nommés sur la liste de l'arrondissement du conseil
 mis sur la liste électoral, Joseph Amodei
 Julien fils Joseph, Edouard Julien fils François
 Michaël Joseph, Joseph Emile Lebrault
 fils Alphonse, Joseph Moïse Lebrault fils Joseph,
 Marie Loty fils Joseph, Ferride Javel fils Pierre,
 Eugène Amodei fils Joseph, Edouard Gauvin
 Joseph Lebrault, Albert Théodore fils Louis,
 Albert Gabriel pour un an, Wilfrid Berger
 fils fils Ferdinand, Joseph Gelmeau, Adolphe
 Amodei fils Joseph, Joseph Honoré Lebrault
 fils Elie, Emile Loty fils Emery, Edouard Gauvin,
 Albert H. Lebrault pour un an, Joseph Dubois fils de Sa-
 mouel pour un an local

M. Hilaire Gauvin Propriétaire de la Grande Rivière
 Lebrault que le nom de M. Bonal Salomon
 soit inscrit sur la liste électoral pour un an
 de la paroisse, tant de la Grande Rivière
 que de la Grande Rivière.

Propriété de la Grande Rivière par M. Arthur Fer-
 rand de la Grande Rivière que le nom de
 M. Bonal Salomon soit inscrit sur
 la liste électoral attendu qu'il n'est un
 habitant et ne réside pas sur un terrain

M. M. Alexandre Vallancourt et Edmond Aubert
ayant voté sur la motion principale, elle est
gagnée.

Et à l'unanimité du conseil le nom de Napoléon
Vaquette est rebaptisé de la liste des votes
et il est allé au # 5^o au boulevard Yvanovici
pour débarrasser et débarrasser en ce qui concerne
les élections.

L. Blouet Maire

A. A. G. G. G.
Sec. Gen.

Puisse de Dures
Municipalité de la Paroisse de St. Jean

Le 7 Juillet 1902

A une session régulière et mensuelle du
conseil municipal de la paroisse de St. Jean au
Corral, tenue au lieu ordinaire des sessions du
dit conseil le lundi le sept Juillet mil neuf cent
deux à deux heures de l'après-midi; conformément
aux dispositions du code municipal
de la Paroisse de Dures, à laquelle assistent
présent, M. le Maire Hugh Johnston et M. M. les
conseillers Arthur Leonard, Leon Vanier, Edmond
Clairmont et Adolphe Johnston, formant un
quorum dudit conseil, sur la présidence de
M. le Maire, le secrétaire Yvanovici étant absent
présent.

Après lecture et adoption du Procès-verbal de la
dernière séance et après avoir procédé comme suit:

Proposé par M. Arthur Leonard, secondé par
M. Leon Vanier que Napoléon Vaquette soit
nommé syndic pour le canal d'eau passant sur
la propriété de Georges Woodworth pour la partie

en la paroisie de St René.

adopté

Proposé par Mr. Arthur Genard secondé par Mr. Edmond Clément, que Mr. Jean Baptiste Leholifant soit nommé syndic du canal d'eau passant chez Adrien Lecharbonneau et son remplacement de l'ancien syndic.

Adopté

Proposé par Mr. Arthur Genard secondé par Mr. Jean Vanier que Mr. Roduque Lecharbonneau soit nommé inspecteur de voirie pour l'arrondissement n° 5 en cette municipalité en remplacement de Mr. Helon Leholifant.

Proposé par Edmond Clément secondé par Arthur Genard que Thidélis Lecharbonneau soit nommé syndic pour le canal d'eau "Parisien" pour les deux emplacements faisant partie de sa propriété.

adopté

Proposé par Arthur Genard secondé par Mr. Jean Vanier qui a demandé Mr. Elie Lecharbonneau inspecteur de voirie de cette municipalité, le Secrétaire Munnier soit autorisé à faire les recherches nécessaires pour faire un procès verbal de crues d'eau passant chez Adrien. Publiée de la lecture de ce rapport chez Adrien Lecharbonneau et le surplus des articles sur audit canal d'eau.

Adopté

Ensuite le Secrétaire Munnier donne lecture à ce conseil d'une requête signée par lui et les sieurs de la rue et autres ~~habitants~~ formant la majorité des pilotes à l'entree de la route "Appelée" "Route des Orze asperes" sur cette dite municipalité demandant à ce que ce conseil adopte un règlement pour macadamiser cette route.

Alors il est proposé par Mr. Arthur Genard

Pendant que M. Geni Vanni que pour faire droit
à la déléguée de secrétaire Vanni ont autorisé
à donner au public qu'à la prochaine séance
régulière de ce conseil, ce dernier adopta un
règlement à cet effet. Adopté.

Ensuite M. Louis Tassinier inspecteur de service
présenta à ce conseil un compte de \$ 2⁰⁰ pour
travaux faits dans la part de terrain
de l'abbé de la grande côte dans la partie "nord"
des terres de la commune.

M. Louis Tassinier présent aussi un compte de \$ 15⁰⁰
pour travaux faits dans le chemin de Paul Gauthier
dans le haut de la grande côte l'autorisation donnée,
les comptes sont acceptés et devenus des collectes
de intérêts aux 20 % en plus.

Ensuite le secrétaire Vanni donna lecture
à ce conseil d'un rapport signé par Ferdinand Labadie
demandant à ce conseil de faire vis-à-vis sur
terrain dans le haut de la grande côte portant le
n^o officiel 18 de la paroisse de St-Eugène, soit par acte
conformément à la loi.

Alors et approuvé par M. Adolphe Levesque meublé
par M. Arthur Gauthier qui pour faire droit à la
déléguée de Georges M. Gauthier l'un notaire
de la paroisse de St-Eugène ont nommé un
comité spécial et de faire rapport à ce conseil
dans les prochains jours de sa nomination.

Adopté.

L. Cloutier

Maire

A. A. Gauthier
Secrétaire

6 Aout 1902

Municipalité de la paroisse de St'And

Après session régulière du conseil municipal de la paroisse de St'And, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le 20 Aout (mit beupant deux à sept heures de l'après-midi), conformément aux dispositions du code Municipal de la Província de Suécia, à laquelle session ont pris part M. le Maire Joseph Leclercq, et les Messieurs les conseillers Arthur Genard, Alexandre Van Lancker, Henri Quinot, Adolphe Leclercq, Edmond Quinot et Jean Vanin formant le conseil au complet, sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Général étant aussi présent. Après lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière séance d'administration sont :

Le conseil procède à la revision du rôle d'évaluation pour la présente année fait à propos par les estimations, Orner Galilly, Omer Grandet et Théophraste Valiquette.

Après examen du dit rôle, il est proposé par M. Genard et accepté par M. Adolphe Leclercq que le rôle d'évaluation soit homologué avec les amendements suivants, savoir :

L'évaluation des terrains de Louis Gacrin portant le n. officiel 152 sera réduite à \$600, celle du terrain de Théodora Leclercq portant le n. officiel 288 est réduite à \$1700, celle du terrain de Alfred Madar portant le n. officiel 377 est réduite à \$1100, celle du terrain de Gustave Appellonant à Longue-Peuplée de Bellefleur sera et portant le n. officiel 426 sera de \$1800 et celle de l'île de Deschamps Guillefer portant le n. officiel 448 sera de \$40.

Adopté

Insens le conseil procéda à la passation du règlement suivant,

Règlement adonnant le pavement ou macadam de la route ou montée appelée vulgairement "Montée des onze aspres" et le chemin de front de la petite concession appelée "L'egresse" le tout en cette municipalité:

Attendu que l'article 523 du code municipal de la Province de Québec confie à tous les conseils locaux, le droit de faire des règlements pour faire, passer, arrêter, pour, macadamiser tout chemin ou partie de chemin sous la direction du conseil, aux frais de service et tenir aux habitants de tels chemins pourvu que le règlement qui les adonne ne soit fait que sur la requête de la majorité des contribuables propriétaires obligés à tels travaux,

Attendu que la majorité des contribuables propriétaires obligés aux travaux d'entretien de la dite montée "appelée" "Montée des onze aspres" et du dit chemin de front de la dite concession appelée "L'egresse" par une requête présentée au conseil à sa session régulière du sept Juillet dernier (1902) a demandé de passer un règlement pour obliger les personnes tenues aux travaux d'entretien des dits chemins de front de route, à ~~travaux~~ macadamiser;

A ces causes le dit conseil par règlement, ordonne et statue ce qui suit:

Article I

Le milieu du chemin de front de la dite concession de "L'egresse", et celui du dit chemin de montée des "onze aspres" seront pavés en macadam si le deux pieds de largeur et de dix

des paves d'épaisseur, en petites pierres cassées
pouvant s'introduire dans un arceau de
deux paves de diamètre et placés et déposés
sur une autre couche de pierres cassées un
feu plus grossier sur une épaisseur de sept à huit
pouces, sans une petite couche de sable sur
le tout pour empêcher les petites pierres de rouler
et se desfermer,

Le dit chemin sera arrosé afin d'en faciliter
l'égalité et les joints de chemin devront être
mis au les uns aux autres afin d'observer
l'uniformité partout.

Les contractuels en terres au présent macadam
auront jusqu'au premier de Juin prochain
quatre jours pour faire et terminer le dit macadam,
néanmoins chaque contractuel sera tenu de faire
la moitié de sa part le devant le 1^{er} Michael (mi
Choufent trois, et l'autre moitié le devant le dit
Juni premier Juin 1904,

Les travaux prévus seront sous
la surveillance d'un officier spécial que nom-
mera le conseil à cet effet, et à défaut par tout
contractuel de faire leur part de travaux
dans les délais sus dits, alors le dit officier spécial
aura le droit de faire faire les dits travaux aux
frais des contractuels en défaut (avec un
pourcentage sur le coût des dits travaux).

Alors identifié par moi Jean Du Seigneur Vassier sur
Jean Van Adolard Beberlin que le présent règlement
est adopté.

Adopté!

J. Blartier
Maire

[Signature]
Barbier

Promesse de Jure Le 3^e Novembre 1902

Municipalité de la paroisse de St Bas

Vente de l'entretien des chemins pour le présent hiver 1902/1903.

Conditions: La vente est faite au rabais; l'entretien est pendant toute l'hiver, de St. Bas, qui sera fait que les routes n'ont pas encore commencé à geler dans la municipalité; les routes sont à la charge des adjudicataires; grand entretien sur la neige pendant l'hiver et la neige d'être permis d'être à l'entretien; le propriétaire doit y avoir de la neige dans les routes; les adjudicataires sont responsables de tous les accidents et sont tenus de donner caution; le chemin de neige devra être dur de 8 pieds de la largeur et y aura des reconstructions sur les aspents sur chaque côté du chemin; aller intentionnellement; chaque adjudicataire paiera 50^{cs} pour chaque route.

		Adjudicataires	par route municipale
1	Monte côté Doron	Josph. Lehoummeur	25 00
2	" côté Lévesque	Isaïe Lévesque	30 00
3	" côté Goussier	Die. Lehoummeur	25 00
4	" côté Médard	Georges Lévesque	50 00
5	Monte Mullette côté Nord	Josph. Papette	22 75
	" " côté Sud		25 00
6	" des 11 aspents	Josph. Papette	18 00
7	Monte Belair	Henri Gauthier	50 00
8	Monte Fair	Alphonse Maréchal	50 00
9	Monte Montroseau	Armin Goussier	24 75
10	" Gardiner	Proph. Desjardins	20 50
11	" Gabri	Proph. Goussier	19 00
	Monte Doron St. Bas	Josph. Bédard	20 00
	1/2 Glace	" "	6 00
			<hr/> 37 400

Tronico de Souto } Le 1^{er} Décembre 1902
 (Municipalité de la Paroisse de St. Paul)

A une session régulière et mensuelle du
 conseil municipal de la paroisse de St. Paul
 tenue parat tenue au lieu ordinaire de
 session du dit conseil le vendredi le premier de
 ce mois (mil neuf cent deux à deux heures de
 l'après-midi) conformément aux dispositions
 du code municipal de la Tronico de Souto, à la
 quelle session ont été présents, M. le Maire Joseph
 Levesque et M. le conseiller Alexandre Vail-
 lancourt, Gai Guinard et Léon Vanier) for-
 mant un quorum du dit conseil sur la
 présidence de M. le Maire, le secrétaire
 Guerin étant aussi présent.

Après lecture et adoption du procès verbal de la dernière
 séance, il est procédé comme suit:

Le secrétaire Guerin donne lecture à ce con-
 seil d'un procès verbal rendu par G. M. Gau-
 lean Surintendant spécial le 28 octobre dernier
 (1902) concernant le partage du dernier en parcelles
 des N^{os} officiels 137, 138 & 139 de la paroisse de St.
 Paul, le dit procès verbal fait à la requête de
 Ferdinand Levesque.

Après une sérieuse discussion il est proposé par
 M. Gai Guinard, secondé par M. Léon Vanier
 que le conseil rende sa décision sur ledit procès
 verbal à sa session régulière de mois de Janvier
 prochain (1903) attendu que le conseil désirerait en
 prendre certaines informations avant de rendre sa
 décision ainsi qu'il a été accepté par ledit Surintendant
 spécial et par le dit Ferdinand Levesque le
 28 octobre.

Adopté.
 Ensuite le Secrétaire Guerin remet au conseil

un compte de \$ 2 ⁹⁴/₁₀₀ de la part de M. Barthélemy
 Dupres etant le montant des dommages causés
 à sa voiture qui a été le 6 mai dernier
 1902 dans le chemin des "Ouzes arpentés" dans la part
 de M. Théophile Lehalpé,
 Alors il est proposé par M. Isaac Lecomte
 secondé par M. Jean Vanier que ce compte soit
 accepté et collecté de M. Théophile Lehalpé
 mais si ce dernier refuse que le dit M. Dupres
 arrête un compte alors dernier sera
 tenu de le faire adopté

Puis les autres comptes suivants, sur l'ordre de ce
 conseil:

1^{er} Rodrigue Lehalpé inspecteur \$ 1 ⁰⁰/₁₀₀ pour des heures
 données dans la nuit des Ouzes arpentés, pour
 donner les faits de chemins aux intéressés et
 autre collecté des derniers. Adopté

2^o Ferdinand Colombe inspecteur: \$ 3 ⁵⁰/₁₀₀ pour travaux
 faits dans le chemin de front des intéressés sui-
 vants et a été collecté de ces derniers avec 20⁰⁰/₁₀₀
 en son nom: Lho. Moinan \$ 1.00, Louis Lacombe
 p^{re} brother 50⁰⁰/₁₀₀ Hermès des Sagaris \$ 1.00, et Joride
 Ethier \$ 1 ⁰⁰/₁₀₀

3^o Fernand Sanguin \$ 13 ³⁵/₁₀₀ pour travaux qu'il a fait
 faire dans la nuit de la nuit sur l'ordre de ce conseil
 pour le compte de divers intéressés, parmi pour M. Samuel
 Hutton \$ 3.75 pour 3 années pour les carrières sur le
 sa part de chemin les 16 et 19 mai dernier (1902)

mai 22/	Paul N ^o 4	0 20
	5	0 30
	6	0 30
	8	2 00
0	10	15-
mai 23/	11	3 00

Mai 23/ 1917

0 20

" " 18

0 20

Mai 24/ " " 22

0 25

Plus 10 centimes à chaque des contribuables intérieurs dans
la dite commune de Belai pour avoir dormi, et et en regard
des faits appartenant à chaque contribuable.

4^e Compte des évaluations M. M. Pierre Gravelle, Amos
Saville et Elyse Valiquette pour il leur est alloué
~~ceux-ci~~ 9⁰⁰ à chacun des dits Pierre Gravelle
et Amos Saville et 412 au dit Elyse
Valiquette, et au Secrétaire Gessoni 12⁰⁰ par
ce dernier aura de plus droit à 10 cents par cent mille
pour les copies qu'il est obligé de fournir à son
domicile durant la loi.

Propriétaire M. Vaillancourt Secrétaire par M.
Gouin Varnier que les comptes ci-dessus ont été
approuvés et jugés adoptés

Ensuite le Secrétaire Gessoni donne lec-
ture à ce conseil d'une lettre de M. St. Emile
Gleason, M. P. adressée à M. le Maire et supplie
par là ce conseil de nommer un ou deux délé-
gués pour représenter le dit conseil à une as-
semblée de la Chambre de Commerce de Montréal,
laquelle aura lieu le 15 décembre courant
(1917) pour discuter l'opportunité de l'agrandis-
sement du Marché Bonsecours.

Alors il est proposé par M. Gouin Varnier Secrétaire
par M. Alexandre Vaillancourt que M. le Maire
Joseph Leblond et M. le conseiller Vaillancourt
soient nommés délégués pour les fins susdites. Adopté.

Ensuite il est proposé par M. Gouin Varnier
Maire Secrétaire par M. Gouin Varnier que la
prochaine session de ce conseil soit ajournée
au dimanche à Mardi le 15 décembre

Courant (1902) à sept heures de l'après-midi,
 a eu dans l'intérêt légitime des usagers de la
 voie publique qui se sont à cet occasion
 ment discutés la question de savoir si il est
 opportun de faire changer de la pierre et
 macadam pour l'entretien des chemins
 en cette municipalité adopte:

J. Bloutier

[Signature]
 Le Maire

Précédé de l'avis

Municipalité de la Paroisse de St-Rm } Le 9 décembre 1902

Une assemblée régulière et mensuelle du conseil
 Municipal de la Paroisse de St-Rm, tanté parat,
 tenue au lieu ordinaire des sessions du dit con-
 seil lundi le trois décembre huit neuf cent deux
 et de ce jour agissant au même lieu à huit
 heures de l'après-midi, auquel agissement
 sont présents M. le Maire Joseph Lambert
 et M. le conseil Jean Varron, et fait de pour
 les derniers conformément à l'article 139
 du code Municipal agissant de nouveau
 la présente session de ce conseil et au mi-
 me lieu à samedi le huit décembre courant
 (1902) à sept heures de l'après-midi.

J. Bloutier
 Le Maire

Parrisse de Suisse

Municipalité de la paroisse de St-Rou } Le 13 Janvier 1902

Un conseil régulier et mensuel du conseil municipal de la paroisse de St-Rou, tenu à l'école au lieu habituel des sessions du dit conseil le mardi le premier décembre courant à deux heures de l'après-midi et de ce jour après-midi au même lieu à mardi le neuf décembre courant (1902) à sept heures de l'après-midi, et de nouveau ajourné au même lieu et à la même heure à samedi le treize décembre. Auquel conseil ont été, en quel ajournement sont présents: M. le Maire Joseph Belmont, et M. M. les conseillers Isaac Aubert, Adolphe Belmont, Henri Varnier et Edmond Aubert, formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Troncy et ont aussi présents, sans voix comme suit:

Après discussion le conseil décide de faire changer la quantité de quatre toises de pierres pour faciliter l'entretien des chemins dans les diverses routes de cette municipalité et répartit comme suit:

Mairie Belair	Joseph Dubé #5 ^e	3 toises	15.00
Mairie Saint-Hippolyte	Henri de Joly	3 "	17.50
Mairie Montclair	Guise Papineau	3 "	17.00
Mairie Madard	Joseph Durbin	3 "	15.00
" 7 arpents	De même	1 "	6.00
" Montclair	Joseph Dubé	1 "	5.00
" Gabrielle	(Barreau Dauphinois)	1 "	7.00

Ensuite le conseil accorde à M. Joseph Dubé Belmont pour le transport de 4 toises à #5^e la toise d'une voie pour la route Montclair et 3 pour la route Belair

M. Barreau Sauré a été nommé le 15 février 1903 pour une
 année pour la municipalité de St-Jacques.
 Toute cette somme devra être remboursée avant
 le 15 février prochain (1903).

M. le conseiller Jean Barreau est autorisé
 à donner le centiat pour le charroyage de 3 toises
 pour les routes de St-Jacques et de 3 toises pour la
 route de St-Jacques, et M. le conseiller Jean
 Barreau est autorisé à donner le centiat pour
 le charroyage de 3 toises pour la route de St-Jacques
 et pour la route de St-Jacques.

Le conseil de Seculars a examiné le
 rapport de l'auditeur Arthur Piquet et Barreau
 indiquant les comptes de Seculars pour
 les années 1899, 1900 et 1901.

L. Cloutier Maire

A. A. Piquet
 Auditeur

Il la franc en l'air.

~~G. Mouton~~

A. G. Mouton
De l'Imprimerie

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de St-Rue

Le 12 Janvier 1905

123

A une assemblée des Electeurs Municipaux de la municipalité de la paroisse de St-Rue, tenue lundi le deux Janvier mil neuf cent cinq (1905) à dix heures de l'après-midi au lieu ordinaire des sessions du conseil de la dite municipalité conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, et al'air public donné à cette fin et déposé dans les archives du dit conseil, sous la présidence de Alphonse Alexandre Segard, notaire (Greffier du conseil de la dite municipalité);

Le président ouvre d'abord l'assemblée en donnant lecture de l'air public invitant ladite assemblée, puis requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers municipaux en remplacement de M. M. Arthur Ferrad et Alexandre Vallancourt, tant de charge

Alors il est proposé par M. Gheophile Leblond secondé par M. Joseph Garneau que M. Alfred Madon cultivateur, soit élu en remplacement de M. Arthur Ferrad tant de charge;

Proposé par le même et secondé par le même que M. Mathias Guinard cultivateur soit élu conseiller de cette municipalité en remplacement de M. Alexandre Vallancourt tant de charge.

Et une heure s'étant écoulée de puis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux, tant de candidats qu'il y a de conseillers à élire l'élection en est déclarée close et le président déclare

et us

des conseillers de la dite municipalité les dits Alfred Nadon & Mathias Chirnet ci-dessus nommés et mis en nomination.

Alfred Nadon

Président d'électeurs

Municipalité de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Roch

Je soussigné Alfred Nadon, devenu membre conseiller de cette municipalité, fais serment que j'accomplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma conscience et de ma capacité. Dieu me soit en aide.

Assommois devant moi Joseph St-Hilaire & Henri Hubert Hubert

Alfred Nadon

Alfred Nadon

Municipalité de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Roch

Je soussigné Mathias Chirnet, devenu membre conseiller de cette municipalité, fais serment que j'accomplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma conscience et de ma capacité. Dieu me soit en aide.

Assommois devant moi Joseph St-Hilaire & Henri Hubert Hubert

Mathias Chirnet

Mathias Chirnet

Municipalité de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Roch

Je soussigné Cloutier, ayant été d'abord nommé membre du conseil de cette municipalité, fais serment que j'accomplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma conscience et de ma capacité. Dieu me soit en aide.

Assommois devant moi Joseph St-Hilaire & Henri Hubert Hubert

Cloutier

Cloutier

Promie de Jurecs

Municipalité de la Paroisse de St. An

} Le 2 Janvier 1903

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. An, tenue aux lieux ordinaires de sessions, du dit conseil, le deux Janvier mil neuf cent trois à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle se sont présentés: M. le Maire Joseph Lalonde et M. les conseillers Léon Vanier, Adélard Leblond, Edmond Lévesque, Alfred Hadam et Mathias Rivest, formant un quorum du dit conseil, sur la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Guisot, étant aussi présent:

Après lecture et adoption du Procès verbal de la dernière séance il est procédé comme suit:

Il est proposé par M. Léon Vanier secondé par M. Adélard Leblond que M. Joseph Lalonde soit de nouveau nommé Maire du conseil de cette municipalité pour la présente année: adopté.

Ensuite le Secrétaire Guisot soumet à ce conseil un état des comptes du conseil de cette municipalité pour l'année courante et le 1^{er} Janvier 1902 et terminée le 31 décembre 1902 par lequel état il apparaît ce qui suit: ainsi:

Reçus:

En caisse de versé les mains du Secrétaire Guisot le 31 décembre 1901 et sur il apparaît au rapport des Auditeurs Jaminon, Guilichant et Arthur Dupuis, et soumis à ce conseil à sa séance du 13 décembre dernier 1902. # 52 44

Conte de l'entretien des routes

Année 1901/1902

284 350

à Reporter:

336 81

Rapports: \$ 336 81

Relevé ordonné par le conseil à la séance du
3 Mars 1902 de \$ 422 ³⁹/₁₀₀ au total de
9⁰⁰ par \$ 100 — 422 29

Arrages non perçus pour les années 1898, 1899 = \$ 24.74
 " " " " " " 1900 23.89
 " " " " " " 1901 153.41 en tout 202 04

Pour travaux faits pour le compte de différents par-
 tisanes par les inspecteurs pendant l'année 1902 22 85

Total des Recettes \$ 983 99

= Dépenses =

Les dépenses de l'année 1902 étant de \$ 740 95
 Restent à collecter Arrages de 1902 52 53
 " " " " " " " " " " 87 88
 " " " " " " " " " " 22 85

Total 904 21

De sorte que les recettes étant de \$ 983 99
 et les dépenses et les repris de 904 21
 il reste en caisse entre les mains de M. l'Annie \$ 79 78

Alors ont proposé par M. Gein Varrier second par M.
 Adolphe Leclerc que l'état ci-dessus des comptes des
 Secrétaires Gervais pour l'année 1902 soit approuvé
 par le conseil et reconnu comme fidèle et correct et
 que le secrétaire Gervais soit déchargé de toute respon-
 sabilité pour la dite année. Adopté

Puis il est proposé par M. Edouard Clément second
 par M. Mathias Auvinet que Alphonse Alexan-
 dre Segault soit de nouveau réélu en
 tant que secrétaire Gervais du conseil de cette année
 sous réserve pour la présente année aux mêmes
 prix et conditions que les années précédentes
 c'est-à-dire pour le prix de \$ 90 plus 5% sur le coût
 d'entretien des montres d'horloge pour la présente
 année. Adopté

Ensuite s'agissant de rendre sa décision sur l'homologation d'un procès verbal rendu par J. M. Faulcon sur un levé d'alté spécial le 28 Octobre dernier 1902 et sur un procès verbal de sa session régulière du 1^{er} Décembre dernier 1902 après que les avis publiés eurent été ~~publiés~~ publiés conformément à la loi, ledit Procès verbal concernant le platage du chemin en front des n^{os} 137/138+139 de la Prairie de St-Bas et fait à la suite de l'ordonnance de l'ingénieur, il est proposé par M. Gen. Vanier secondé par M. Adolphe Chénier que ledit Procès verbal soit homologué sans amendement: adopté

Ensuite il est proposé par M. Gen. Vanier secondé par M. Adolphe Chénier que le secrétaire Messier soit autorisé à payer le montant ci-après aux personnes suivantes pour charges de prise pour le conseil, savoir:

1 ^{re} Joseph Fortin #24 ^e	pour 4 toises à #6 ^e la toise	#24 ^e 25
2 ^e Honoré des Solz	pour 3 toises	# 17.50
3 ^e Louis Desnoy	pour 3 toises	17.00
4 ^e Louis Desnoy	1 toise	7.00
5 ^e Eugène Gauthier	4 " à #5 ^e	20.00

adopté

Ensuite le conseil donne à caser la pierre aux personnes suivantes; la dite pierre devant être casée assez fine pour servir à bâtir dans un arceau de 2 toises de diamètre et de maçonnerie le ouvrant le 1^{er} Avril prochain. Alors M. Alphonse Solz entreprend de caser 3 toises de pierre pour le prix de #5^e la toise, cette pierre se trouve dans la carrière Belcès

Et M. Honoré des Solz entreprend pour le même prix de #5^e la toise les trois toises qui se trouvent, pour le moment dans la petite carrière.

Ensuite il est proposé par M. Jean Vasseur membre
 par M. Adolphe Blautier que l'Assemblée qui est
 nécessaire qu'une somme de \$ 418 ¹³/₁₀₀ soit
 prélevée par cotisation ou par voie de taxation directe
 sur les biens imposables de cette municipalité
 pour rembourser les dépenses de l'année courante
 1903, consistant: 1^o dans le paiement d'une somme de
 \$ 310 due par emprunt et les intérêts sur cette somme
 2^o dans le salaire du secrétaire Vasseur, 3^o la balance
 pour les dépenses imprévues.

Il est ordonné et statué par règlement du
 dit conseil comme suit:

Qu'après de délibérer la dite somme de \$ 418 ¹³/₁₀₀
 due par le dit conseil pour les causes et raisons
 sus-mentionnées sur taxes ou contributions de
 neuf centes deux et pour chaque cent fraction
 de la valeur cotisée des biens imposables de cette
 municipalité, telle qu'elle est par le vote d'é-
 valuation actuellement en force, soit, par les
 présents imposés et devra être prélevée de la man-
 nière ordonnée par loi, et que le Secrétaire Vasseur
 de ce conseil au bureau depuis la dite somme
 a été cotisée collectée comme us. dit, Peradde
 payable, comme par un rôle général de
 perception au frais de prélevés par voie de taxation
 directe, la cotisation en sera par les présents,
 aussitôt après la publication du présent règle-
 ment.

Los Blautier

A. A. G. G. G.
 Secrétaire

Province de Québec } Le 2 Mars 1903
Municipalité de la Paroisse de St-Roch

A une session régulière et mensuelle du conseil Municipal de la paroisse de St-Roch, paroisse de St-Roch, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil lundi le deux Mars mil neuf cent trois à deux heures de l'après midi, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. le Maire Joseph Belouche et M. les conseillers Henri Allouin, Henri Vanier, Alfred Madon, Mathias Allouin et Edmond Allouin, formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de M. le Maire le secrétaire Yvonni étant aussi présent.

Après lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance, il est procédé comme suit:

Le secrétaire Yvonni donne lecture d'un conseil d'une requête en date de ce jour déposée par Théophile Charbonneau demandant à ce conseil de faire les changements mentionnés au vote d'évaluation actuellement en force en cette municipalité,

Alors il est proposé par M. Henri Allouin secondé par M. Mathias Allouin que les changements mentionnés en la dite requête soient faits au dit vote d'évaluation. Adopté.

Ensuite le secrétaire Yvonni donne lecture au conseil d'une requête en date de ce jour déposée par Joseph Barnier sébéri demandant la nomination d'un maître d'œuvre spécial pour faire la visite d'un cours d'eau existant sur la propriété de saur Jean Vanier située le No 252 de la paroisse de St-Roch et après avoir entendu

Plusieurs propriétés se jettent dans la Rivière sur
 la propriété de Arthur Sigaults portant le No. 75 -
 fillet 75 de la dite paroisse de St. Rm.

Alors il est proposé par Mr. Alfred Hadon
 secondé par Mr. Gai Cluinet que pour
 faire droit à la requête sur dite, Mr. Gai Cluinet
 Saphirac, cultivateur du village de St. Rm. soit
 nommé surintendant spécial et qu'il ait
 affaire rapport à conseil et lui à la séance mu-
 nicipale du mois de Juillet prochain (1913) adopté.
 Ensuite il est proposé par Mr. Alfred Hadon
 secondé par Mr. Edmond Cluinet que le ser-
 vance des riverains de ce conseil soit autorisé à
 emprunter la somme de cent mille francs
 et de le payer à Mr. Edmond Leonard avec
 d'ici conseil pour payer les frais d'im-
 pression des factums dans la cause en appel
 de ce conseil et Barthélemy Buford, adopté.

Il est proposé par Mr. Gai Cluinet secondé
 par Mr. Gai Cluinet que Mr. Francis J.
 Aubrey soit nommé syndic au cours d'un
 hâterement sa propriété en cette municipalité
 Adopté

Propose par Mr. Alfred Hadon secondé
 par Mr. Gai Cluinet que Mr. Celestus
 Holte soit nommé syndic en rem-
 placement de Gasp. Aubinville au cours d'un
 situé en la propriété de ce dernier et celle
 d'Arthur Leonard en cette municipalité Adopté

J. Cloutier Maire
 A. J. L. G. M.
 Sec. Trésorier

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de St-Roch } 6 Avril 1903

A une session régulière et mensuelle
du Conseil Municipal de la paroisse de St-Roch,
tenue au lieu ordinaire des sessions du dit
conseil, le mardi le six Avril mil neuf cent trois
à deux heures de l'après midi; conformément
aux dispositions du code Municipal de la Province
de Québec, à laquelle session, sont présents:
M. le Maire Joseph Lefortier et M. M. les con-
seillers Gaie Guinot, Adolard Lefortier,
Alfred Hadon, Edmond Guinot, Mathias
Guinot & Gen Varnier; formant un quorum
du conseil sous la présidence de M. le Maire,
le Secrétaire Yessouy étant aussi présent.

Après lecture et adoption des Procès-verbaux de la dernière
séance, il est procédé comme suit:

Le conseil décide de vendre au prix de 80⁰⁰ le
royaume le pré qui a fait partie et qui se trouve
dans certaines limites en cette municipalité
Ensuite il est proposé par M. Adolard Lefortier et
secondé par M. Alfred Hadon que le compte de M.
Napoleon Leclercq pour la somme de \$ 275⁰⁰
pour usage à une entente en ita leuise le 4
Avril courant dans le chemin de front du
portant de M. Paul Saurin dans le terrain
la grande côte, lui soit payé et que cette somme
soit payée et collectée au du Paul
Saurin avec 20% en sus et en repris
par la loi.

Adopté.

Proposé par M. Gen Varnier secondé par
M. Gaie Guinot que M. Joseph Daji
soit nommé syndic du cours d'eau en
remplacement de son feu leuisme Daji adopté.

Proposé par M. Alfred Noélon secondé par
M. Jean Varrin que la présente session de ce
conseil soit ajournée au même lieu à samedi
le onze avril courant à deux heures, O M N pour
la révision de la liste électorale

Provincia de Suisse,

Municipalité de la paroisse de St. Maurice

Ajournement du 11 Avril 1903

de la session du 6 Avril 1903

Présent M. le Maire Joseph Lelouch, & M. les conseillers Jean
Varrin, Traie Cluimnet, Alfred Chadin, Mathias Cluimnet et Edmond
Cluimnet formant un quorum du conseil sous la présidence de M. le
Maire le Secrétaire Guisot étant absent.

A l'agrand de la révision de la liste électorale, le Secrétaire Guisot
soumet à ce conseil différentes plaintes faites les uns
pour ajouter des noms à la liste électorale d'autres pour
en retrancher, après examen des dites plaintes il est
proposé par M. Traie Cluimnet secondé par M. Alfred
Chadon que les noms suivants soient ajoutés et en soit
supprimé de la dite liste électorale savoir: Edmond Lohrestien,
Joseph Lelouch fils Aristide, Aristide Lelouch fils Lohrestien,
William Cluimnet fils Augustin, William Perron, Joseph
Gocas fils d'Isidore, Alphonse Leca fils bonnetier, Léon
Moretto, Aldewé Gravel, Arthur Rousseau fils et fils,
Majesté Alfred Voser, Lemoy Adelaïde, Edmond Josten,
et qu'ils soient retranchés, savoir: Joseph
Gaimarebe, Aron Guilabault, Honoré de, Joseph
Frère Groselin, Napoléon Bernard,
Ensuite le Secrétaire Guisot soumet à ce
conseil les comptes suivants:

1. Lettre de Ferdinand Salandre inspecteur de routes n° 25
pour travaux faits dans le chemin des contes-travaux sui-
vants savoir: Paul Laurin n° 32 pour un jour de homme
à une 2 charroy et homme vaillant pour refaire son chemin de

dans le Haut de la grande Côte, #0.5⁰ pour sa part de chemin
dans la Montée Montfargan, de plus, il a été fourni par ce
conseil pour ce chemin 4 toises de pierres cassées à 80^{cs} la
toise dont 1 toise dans la montée et 3 toises dans le
chemin de part formant en tout #6.70 a été collecté
audir Paul Saurin avec 20% en sus,

Pour le chemin de Paul Soly, 55^{cs} plus 3/4 toise de pierre 60^{cs}
formant #1.15 a été collecté de ce dernier avec 20% en sus,
Par Ferdinand Blondin 30.00^{cs}

2. Les berges de bois pour avoir arrangé pendant l'hiver les
petits futs de l'arrondissement 50^{cs} par bois de 50^{cs} et
J. B. Bergeron 50^{cs} a été collecté de ce dernier.

3. Napoléon Leclair #2^{cs} pour entrée d'un ressort de route
dans le chemin de Saint-Claude dans la Montée au
dessus à la Côte Jacques a été collecté de ce dernier.

4. Un secrétaire Guerin pour Mars de liste électorale #2^{cs}
au même #5^{cs} pour avoir imprimé les avis spéciaux pour
la liste électorale.

5. Joseph Saville #5^{cs} pour camp 1 toise pierre Montée Montfargan

6. Saint-Claude #20 " " 4 " " " " " " " " " " " "

7. Arthur Papineau #15 " " 3 " " " " " " " " " " " "

8. Alphonse Soly #15 " " 3 " " " " " " " " " " " "

9. Honoré de Soly #15 " " 3 " " " " " " " " " " " "

Lucien Bonnet 65^{cs}

Joseph Papineau 90^{cs} pour chemin Montée Meillon

J. B. Archambault m. p. le #8 Louis #1^{cs} pour travaux

dans le part de Soudes, berges de bois de l'arrondissement

#1^{cs} à Saint-Claude pour travaux dans les futs de Saint-
Bonhomme, Arrondissement J. B. Bergeron, plus 2 toises
de pierre à 80^{cs}; #1^{cs} dans le chemin de Saint-Claude

pour entrer en cailloux; à Barron Bauphinas #3^{cs}

pour travaux dans le chemin de S. H. Halton Montée Pelain;

Ferdinand Blondin #3^{cs} pour travaux #1^{cs} à l'arrondissement

#1^{cs} à Soudes, #1^{cs} à l'arrondissement de Soudes, #50^{cs} à l'arrondissement

Municipalité de la Paroisse de St-Rue

9. Août 1883

Municipalité de la Paroisse de St-Rue

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Rue, tenu à Saint-Jacques, le mardi au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, le mardi le six juillet mil huit cent quatre-vingt-trois à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la paroisse de St-Rue, à laquelle session ont été présents M. le Maire Joseph Leblond et M. le Secrétaire Edmond Desrochers, Lenoir, Adolphe Leblond, Alfred Madon, formant un quorum sur la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Desrochers étant aussi présent, il est procédé comme suit:

Proposé par M. Adolphe Leblond, secondé par M. Alfred Madon que le compte de Emery Brunet en faveur de sa vie pour la somme de \$120 pour travaux de clôture fait dans le moulin Saint-Jacques pour le compte de Louis Leduc qui ont été payés collectés du dit Louis Leduc. Adopté

Proposé par M. Alfred Madon secondé par M. Jean Varai, que M. O. Bidélias Leblond soit autorisé à faire faire tous les travaux de réparation nécessaires dans le moulin des "Ouzes" et dans le chemin de "St-Jacques" le tout aux frais des intéressés en défaut Adopté

Ensuite le Secrétaire Desrochers donne lecture au conseil du mémoire de frais dans la cause de Barthélémy Dupuis contre le conseil dans une cause n° 854 des dossiers de la Cour Supérieure pour le bâtimens de la paroisse, dont jugement sur le point de conseil d'ordonner aux intéressés le

20 Janyer 1902 et en son d'appel le 23 Janyer dernier
1902 et s'élevant les dits frais à la somme de \$88/65

Alors il est proposé par M. Alfred Madon, secondé
par M. Jean Varin qui pour payer le montant
des frais ci-dessus le seculair Goswami de ce
conseil soit autorisé d'emprunter pour la
somme de ce conseil la somme de huit cents
piastres, avec intérêts à 5% adopté!

Ensuite il est proposé par M. Jean Varin secondé
par M. Alfred Madon qui pour payer la somme
de huit cents quatre vingt une piastres et soixante
deux centimes (\$88/65) montant des frais dans
la cause de Barthélémy Sufisno contre ce con-
seil, il soit prélevé sur son compte spécial de mille
cents par cent piastres sur tous les trois ans
prochains de cette manière: 300 piastres en
deux paiements de 10 centimes par \$100 chaque
à faire le premier paiement d'ici à la fin du
prochain et l'autre l'année prochaine au
même temps, qu'en conséquence le seculair
Goswami soit autorisé à proposer immédiatement
de donner une répartition de 10 centimes par \$100
pour le paiement de la présente année, lequel
soit alloué 4% au seculair Goswami pour le
coût de cette répartition et la collecte d'icelle.

adopté!

Enfin il est proposé par M. Adolphe Lalonde, secondé
par M. Edmond Clément qui la présente somme de
ce conseil soit acquise au même lieu et honneur
le greffier du dit conseil à sept heures P.M.

adopté!

Lalonde

Mari
A. Lalonde
Clément

Romée de Suisse }
 Municipalité de la Paroisse de St-Roux }
 15 Juillet 1903

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Roux tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi le dix-huit juillet courant (1903) et de ce jour agissant au même lieu à l'heure de cinq heures l'après-midi étant vers trois à sept heures de l'après-midi auquel agissaient sans absence M. le Maire Joseph Leclercq et M. le conseiller Edouard Leclercq, Edmond Leclercq, Alfred Leclercq, Nadou, Mathias Leclercq et Jean Nadou, sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire M. le Sire et ont ainsi procédé:

Après lecture et adoption du Procès verbal de la dernière séance et en procédant comme suit:

Proposé par M. Geni Vanne Secrétaire par M. Edmond Leclercq que le Secrétaire Vermeir soit autorisé à donner aux entrepreneurs leur fait dans le charbon de fond n. 1. à vis les n. 137, 138 et 139 de la paroisse de St-Roux dans le Haut de la grande côte; le tout tel qu'il est contenu dans le Procès verbal de M. le Maire, le Secrétaire Vermeir et le Sire le 28 lect. dernier, 1903 et homologué par le conseil le 29 février dernier, 1903, et que le Secrétaire Vermeir soit aussi autorisé à faire terminer aux frais des intéressés les travaux de macadam ordonnés par le conseil au conseil dans le Haut de la grande côte;

Proposé par M. Alfred Nadou secondé par M. Edmond Leclercq que M. Louis O. Appelle soit autorisé à acheter la pierre au coin de la Montée des Vieilles Maisons de M. Barthélemy Dupresne et de la mettre sur le terrain de la commune de St-Roux de St-Roux.

Adopté!

Propose par M. Leon Vanri second par M. Gai
leimel que M. desorme le charbonnier soit
nomme syndic au conseil de la Papeterie
depuis la ligne jusque chez Joseph Despaignes;
et que M. Miffred Despaignes soit nomme syn-
dic pour les embranchements qui passent vers la
tenais;

Propose par Edouard Leimel second par M. Geni
Vanri que le certain Gasone soit autorise a
s'en former aupres de M. l'aveat Beauden, s'il
est de M. Philéas Leclercq dans l'off la
monte meilleur en le même que celui de
M. Barthélemy Brisson, pour être déchargé de
sa part dans la dite tenais. Adopté.

L. Cloutier
Maire
A. H. G. M. S.
Secrétaire

Province de Québec }
Municipalité de la paroisse de St-Roch } 6 octobre 1803

A une session régulière et mensuelle du conseil
municipal de la paroisse de St-Roch, tenue à
l'ordinaire des sessions au dit con-
seil le dimanche six octobre mil neuf cent trois à dix
heures de l'après midi, conformément aux disposi-
tions du code municipal de la Province de Québec;
à laquelle session ont été présents M. le Maire Joseph
Leclercq et M. les conseillers Gai Leimel, Gen
Vanri, Edouard Leimel et Alfred Vadon, formant
un quorum du dit conseil sur la présidence de
M. le Maire, le secrétaire Brisson étant absent.
Après lecture et adoption du procès verbal de la

la dernière séance, il est procédé comme suit:
 Le secrétaire Guesnoni soumet au conseil le
 compte de G. M. Franklin, le pour le coût d'un
 procès verbal fait par le dernier en qualité de ser-
 ventier dont spécial le 28 le lot de dernier (1902 et
 homologué par le conseil le 2ème de dernier (1903) et con-
 cernant la division de chemins de fer de N. 107, 107,
 136 + 139 de la paroi de M. M. de l'avenue le coût
 compte à la somme de \$ 25⁰⁰ plus la somme de
 \$ 9⁰⁰ au Sec. Guesnoni pour le coût de six copies
 homologués et d'homologation et compte de dernier
 dit procès verbal et pour avoir payés les parts aux tiers tenus
 au dit procès verbal, le tout s'élevant à la somme
 de \$ 34⁰⁰.

Alors il est proposé par M. G. M. Franklin
 Secrétaire par M. Sec. V. Arrie qui le compte de
 \$ 34 soit payé à qui de droit, et que le secrétaire
 Guesnoni soit autorisé à faire un acte de ré-
 partition de cette somme entre les intéressés au
 dit procès verbal en proportion de l'évaluation
 des terrains des dits intéressés en y comprenant
 le coût du dit acte de répartition et des avis et accor-
 davis.

Adopté

Ensuite les autres comptes suivants sont soumis
 à ce conseil, savoir:

✓

1^{er} le compte de Philéas Leharthé pour la somme de
 \$ 36⁰⁰ pour coûts des travaux qu'il a fait faire pour
 le compte des personnes et après comme intéressés
 sont dans le chemin de mur de "orgues" et
 sont dans le chemin de mur de "Lej. M. M." le tout
 et qui autorise par une résolution adoptée par ce conseil
 à sa session régulière du 6 Juillet dernier (1903)
 les dits travaux exécutés le 7, 8, 9, 10 & 11 Juillet dernier,
 le dit compte comprenant le 1^{er} le coût des matériaux

Parvi 17 hommes de pères canois à 80^{cs} la somme
 formant \$13⁶⁰ le dit p^{er} journal par le
 Conseil. 2^e Le compte personnel de dit p^{er} journal
 le charbon, s'élevant à la somme de \$16⁵⁰ et
 comprenant 7 1/2 journées d'hommes à \$1⁰⁰ par jour
 parvi \$7⁵⁰ et 1/2 journées pour un charbonnier,
 avec char et timbre à \$2⁰⁰ par jour parvi \$9⁰⁰,
 3^e \$6⁰⁰ dans 20% sur le compte des dit harais, formant
 la dite somme de \$36¹² à être chargée au collecteur
 ci-après, et après, les quel appret au tableau suivant.

Parvi:	P ^{er} journal à 80 ^{cs} la somme	Mont docum ^{ts}	20%	Total
Joseph Auimé	1/3 0 27	0 40	0 13	\$ 0 80
Arthur Labonté	1/3 0 27	0 40	0 13	\$ 0 80
Paul Dubinville	1/3 0 24	0 70	0 20	\$ 1 16
Ernest Gohy		80	0 16	\$ 96
Léonidas Desjardins	1/2 0 40	70	0 22	\$ 1 82
André Harkis	1/2 0 40	70	0 22	\$ 1 82
Ernest Gohy	1 0 80	80	0 32	\$ 1 92
Joseph Leclerc	1 0 80	80	0 32	\$ 1 92
Yves Gohy	2 1 60	170	0 64	\$ 3 96
Alfred Maje	3 2 40	3 50	1 18	\$ 7 08
Alphonse Gohy	2 1 60	3 50	1 02	\$ 6 12
Ernest Gohy	3 2 40	1 50	0 38	\$ 4 68
Yves Gohy	1 1/2 1 20	50	0 34	\$ 2 04
La Fraternelle	1 1/2 1 20	50	0 34	\$ 2 04
	13 60	16 50	6 02	\$ 36 12

Le compte de Ferdinand Salandre inspecteur de
 nom pour harais fait pour le compte des personnes
 ci-après le tout sur l'ordre des secrétaires sur son au-
 ment autorisé par résolution de ce conseil adoptée
 à sa séance du quinze juillet dernier (1903)
 1^{er} sur le compte de Fidèle Gosselin de bonne Erney
 pour charges de p^{er} journal dans le charbon

de front de leur propriété #3^o a été payé par
leur moitié :

2^o Pour le compte de Samuel Hattos, commerçant
de la cité de Montreal pour avoir fait le maca-
dam du chemin de front de sa propriété portant
le n^o officiel 100 de la paroisse St-Rod le dit che-
min d'une longueur de 105 pieds #22^o
a été collecté de ce dernier les travaux ont été exécutés
le 17 Juillet dernier puis suivants, et comprennent 8
jours de hommes charr et tombereau à #2^o = \$16.00
+ 6 jours d'hommes pour casser la pierre à #1^o = 6.00
formant la dite somme de \$22.00
plus 2 1/2%

formant en tout la somme de \$26.40

3^o Compte de J. G. Beaulieu Avocat pour le coût d'un avis
donné à ce conseil le 25 Juin dernier (1902) à la requi-
sition de Eli Segardis à raison du mauvais
état des chemins.

4 Au secrétaire Vasovic #25^o pour blanes de liste élec-
torale.

5 A M. Beaudin Avocat #5^o pour coûts d'une opinion
donnée dans l'affaire de Alphonse Lebrasseur l'an dernier.

6 Louis Tiquette #2^o pour avoir fait enterrer la pierre dans
la route Meilleur St-Jacques.

7 Louis Tappin Avocat #2^o pour travaux faits
les 4+5 Juin dernier dans le chemin de Bartholomew
supérieur dans la route Meilleur.

Alors il est proposé par M. Alfred Nadar secondé
par M. Edmond Clément que les comptes ci-dessus
soient acceptés et payés.

Ensuite M. Philéas Lechartre d'cultivateur
de cette municipalité se présente devant le
conseil et lui demande à être déchargé de
l'entretien de la part de chemin que ce conseil

qui a donné dans la partie sud de la Montée
Meilleur en cette dite municipalité aux termes
d'un acte de répartition fait par Philéas Lebrault
alors inspecteur de voirie le 22 Aouts 1898, et sur ce
que cet acte de répartition a été annulé par la
leur:

Alors il est proposé par M. Alfred Nadon secondé
par M. Edouard Cluinal que si M. Philéas Lebrault
n'a pas de griefs à faire redresser par ce conseil,
concernant l'entretien de la dite Montée, qu'il
s'adresse à ce conseil par voie de requête, que ce
conseil sera toujours prêt à lui rendre justice
si ses griefs sont bien fondés, et que toute
poursuite que pourra prendre le dit Lebrault
contre ce conseil sera de lui avoir
prouvés ses griefs de la manière sus dite.
Le sera à ses frais et dépens et que le secrétaire
Muzoni soit autorisé à signer au nom de
Philéas Lebrault la copie de la présente
résolution.

adopté.

Ensuite M. M. Barthélemy Dupont et Louis
Piquette le dernier comme locataire de terrain de
Laur Nadon, ont fait remarquer une difficulté cer-
taine à raison de la peine que le dit Dupont
a prise sur le fait de clore le dit terrain
Nadon dans la Montée Meilleur, consentant
à faire faire des arbitres pour régler l'affaire
M. Dupont nommant Edouard Cluinal et
M. Louis Piquette nommant Philéas Lebrault
et ces deux arbitres ont été
à l'incident sur le nommer un tiers arbitre;

Ensuite il est proposé par M. Edouard Cluinal
secondé par M. Louis Cluinal que le secrétaire
Muzoni soit autorisé à régler les frais dans la

insp. p. r.
de 1898

la poursuite prise contre le conseil par Martin
Laurin et ce avec l'avocat de ce dernier
M^r G. A. Aubertin, et aucun de payer à ce dernier
le somme de \$10 pour coût d'un opinion donné
à ce conseil re Philéas Levesque //

Ensuite il est proposé par M^r Alfred Nadon
secondé par M^r Jean Vézina que le secrétaire
Gervais soit autorisé à notifier par écrit
à tous les inspecteurs de voirie de cette munici-
palité d'avoir à faire repaver les chemins
dans leur arrondissement respectif et de faire
rapport à ce conseil Mercredi prochain le 14
comant à la séance qui aura lieu ce jour là
et ce sur peine d'amende. Adopté

Alors il est proposé par M^r Gai Arcand
secondé par M^r Alfred Nadon que le pré-
sident de ce conseil soit ajourné
au même lieu à Mercredi le quatorzième
Juni d'ici à sept heures de
l'après midi pour la révision de la liste
électorale et que dans l'interalle le conseil
tenu Gervais donne les avis publics et
spéciaux reçus par la loi en pareil cas

Adopté

L'bourgeois d'aire

A. A. Legendre
Secrétaire

Gouvernement 14 Octobre 1903

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Anne

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Anne, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, lundi le quatorzième octobre courant (1903) et de ce jour ajournée au même lieu, à mercredi le quatorzième octobre, tant heures qu'à sept heures de l'après-midi auquel ajournement, sont présents M. le Maire Joseph Lalonde et M. le conseiller Traité Guimard, Geni Vanier, Alfred Madou, Mathias Guimard et Edmond Guimard formant un quorum du conseil sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Truonnetant aussi présent. Régissant de la réunion de la liste électorale, il est proposé par Alfred Madou renouveler par M. Traité Guimard qui aucune plainte concernant la liste électorale de cette municipalité ne sera prise en considération, moins que le plaignant ne fournisse les preuves nécessaires à l'appui de sa plainte. Adopté.

Après constatation que la liste électorale a été préparée conformément à la loi, le Secrétaire Truonnetant donne lecture à ce conseil d'une plainte déposée par M. M. Théophile Lehaliprou et Antoine Hucheloir demandant ce que les noms de Starnis les Barbe, Gédéon Lehalotte, Pierre Grandpère de Père, Joseph Papetto et Joseph Savinille soient inscrits sur la dite liste électorale comme étant qualifiés à cet effet.

Plaintes proposées par M. Traité Guimard

par le sieur second J. M. Edmond Levesque
que le nom de Mademoiselle, paraitrait inscrit sur
la dite liste électorale et est qualifié comme
propriétaire. Adopté

Proposé par M. Gai Levesque second J. M. par
Alfred Madon que le nom de J. de la Char-
lotte soit inscrit sur la dite liste à raison de
ses réserves et son comme locataire, adopté
Le nom de bonnet Goullier est inscrit à la
même liste, celui de Pierre Gault fils de Pierre n'est
inscrit dans celui de Joseph Papet est depuis ins-
crit sur la dite liste.

2^e Une plainte signée par le sieur Desjardins
demandant à ce que les noms de M. de Ber-
laucien, Pierre Mayer, Arner Gulliault
Pierre Seles, Louis Gulliault fils et B^e,
Yves Goullier fils Yves, Yvan Lachar-
trand et Edmond Gravel fils Pierre soient
inscrits sur la dite liste électorale.

Alors il est proposé par le sieur Levesque
second J. M. Alfred Madon que le nom de
Arner Gulliault ne soit pas inscrit sur
la liste d'inscription à ce que de preuve à cet
effet. Adopté

Les noms de Pierre Mayer, Louis Gulliault
et Edmond Gravel fils Pierre sont admis
et ceux de Pierre Seles, Yves Goullier fils
Yves et Yvan Lachartrand ne sont pas ad-
mis faute de preuve à cet effet. —

3^e Plainte signée par Théophile Levesque et Antoine
Hartmann demandant à ce que les noms de Jean
Lachartrand, Marie Lachartrand fils de
Gilbert, Joseph Desjardins beau fils de Gidon
Lachartrand et Philéas Perrard soient inscrits

dela liste electorale,

Après discussion le nom de Elgar Lehoumeau et
de Athanas Lehoumeau restent inscrits
de lui de Joseph Szefer deus, et Robert de em-
me ne restant plus que par leur peu,

et ^{proposé} par M. Gaié Clément second
par M. Alfred Nadon qui le nom de Philias
Bernard restant restant de la dite liste face-
qu'il n'est pas occupant du N° officiel sur
lequel est écrit sur la dite liste. Adopté.

h. La liste signée par Joseph Szefer deus de man-
dant à ce que les noms de Stanislas Roussin,
Verance Butirac, Francis Parbe, Adolard
Nadon, Géphurin Sabelle, Hermann Lehoumeau fils
de Lehoumeau, Wilfrid Nadon, Louis Szefer deus,
Gedon Lehoumeau, Szefer Szefer deus, Louis de
Lehoumeau fils de Lehoumeau, Albert Napoléon Fleu-
rant, Arca Fleurant, Joseph Sabelle, Aephie
Lehoumeau, Jean Baptiste Annette, Joseph
Daguet fils de Francis, William Daron
et Edmond Lehoumeau sont inscrits sur la
liste de la dite liste.

Après discussion les noms de Francis Bede
Adolard Nadon, Géphurin Sabelle, Albert Napo-
léon Fleurant, Arca Fleurant, sont inscrits
de la dite liste,

et par proposition de M. Gaié Clément second
par M. Alfred Nadon qui le nom de Szefer
Szefer deus restant inscrit sur la dite liste. Adopté.
Proposé par M. Gaié Clément second par
Alfred Nadon, qui le nom de Aephie Lehou-
meau restant inscrit sur la dite liste. Adopté.
Les autres noms restant inscrits sur la dite liste.

Ensuite il est proposé par Mr. Alfred Nadon secondé par M. Isaac Lévesque qu'il soit accordé un délai jusqu'au premier de Juillet prochain (1904/05) au bureau baptiste surintendant spécial pour faire un rapport concernant la requête de Joseph & Emma Lévesque présentée à ce conseil à sa séance du 2 Mars dernier (1903) concernant le cours d'eau mentionné.

Adopté.

Proposé par M. Mathias Lévesque secondé par Mr. Alfred Nadon que l'inspecteur de voirie Joseph A. Archambault soit autorisé à faire réparer les chemins dans la limite de la loi des Chemins.

Adopté.

Proposé par Mr. Alfred Nadon secondé par M. Isaac Lévesque qu'il soit alloué la somme de \$ 5⁰⁰ au Sec. Gagnon pour inspection de (un) spécimen donné aux personnes mentionnées dans les plaintes concernant la révision de la liste électorale et \$ 2⁵⁰ pour au moins aux inspecteurs de voirie.

Adopté.

Ensuite le Sec. Gagnon soumet à ce conseil le compte suivant:

Celui de Ferdinand Leduc inspecteur de voirie pour \$ 2⁰⁰ pour travaux faits dans le chemin des intérêts ci-dessus et a été collecté d'un don de 20⁰⁰ en vers. somme.

Arrière Taillefer	\$ 0.50 ⁰⁰
Joseph Taillefer	0.50 ⁰⁰
Les Mérimées	0.75 ⁰⁰
Onis Gagnon (P. Gagnon)	0.50 ⁰⁰
Joseph Taillefer père	0.25 ⁰⁰

Proposé par Mr. Alfred Nadon secondé par M. Isaac Lévesque que le compte ci-dessus soit approuvé et payé.

Adopté.

Proprié Jean M. de quel l'adon venant par M. Maltheu
 auant que le secrétaire l'adon soit autotri a mo
 tefes les instructeurs de voirce d'adon a faire repaver
 les chemins dans leur arrondissement, usuelts.
 adopté.

L. Bloutier Maire


 A. J. Maltheu

Commune de Suresne

Municipalité de la Commune de Suresne } 2 Novembre 1903

Présents: M. le Maire Joseph Leloutier, et les con-
 seillers Léon Vanier, de quel l'adon:

Il est procédé a la vente des routes pour la
 Commune d'heric: aux conditions suivantes:

Vendus pour le temps de la veill: - 8 pds de large d'heric:
 revenant les 2 arpents: = chemin dans les montées =
 entreprovaient respensables de tous les dommages:
 balais tous les arpent, et a l'endroit des ponts:
 donner cautions) pour 50^{or} au cricier, le chemin
 conduisant au pont d'heric est rendu pour
 le temps que les voitures d'heric y passent:

Le Mablean et après donner le
 nom des montées, celui des affidi-
 cataires et le prix pour lequel chaque
 montée a été adjugée:

		Adjudications	
Apr.	1	Monte lede Penon	Joseph Loharouneau 20 00
	2	" lede Quimper	Marie Leclercq 7 30 00
	3	" lede Falene	Elie Loharouneau 25 00
	4	" Medard	Georges Leclercq 50 00
	5	" Anz. Arpent	Guiz. Papeurau 18 75
	6	" Mailleurhad	B. Suferon 16 00
		" " Aud	Philidias Loharouneau 13 50
	7	" Belau	Henri Falckle 7 57 00
	8	" Savid	Alexandre Maille 38 00
	9	" Montorgon	Joseph Leclercq 18 75
	10	" Gravalerie	Joseph Deslaurier 22 00
	11	" Salvi	Epdeson Futurac 34 00
		" Paul Dutaiche	Joseph Futurac 35 00
		1/2 place "	" " " 15 00
			393 00

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Jean

4 Janvier 1904

A une session régulière et mensuelle du conseil de la municipalité de la paroisse de St-Jean, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi le quatre Janvier mil neuf cent quatre (1904) à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions de l'article 101 de la Loi de la Province de Québec, à laquelle session ont présidé: M. le Maire Joseph Leblond et M. les conseillers Isaac Lévesque, Alfred Nadon et Edmond Lévesque, sous la présidence de M. le Maire, le secrétaire Mesmer et ont aussi présents:

Actes proposés:

Proposé par M. Isaac Lévesque secondé par M. Alfred Nadon que le secrétaire Mesmer soit autorisé à payer le quotidien et frais de ce conseil pour la contestation des listes et ce d'après jugement rendu à cet effet. Adopté

Proposé par M. Isaac Lévesque secondé par M. Alfred Nadon que le secrétaire Mesmer soit autorisé à collecter des personnes qui ont fait des plaintes lors de la révision des listes électorales, et qui ils ont tenu de payer conformément à la loi électorale. Adopté

Proposé par M. Isaac Lévesque secondé par M. Edmond Lévesque que le compte de M. Aimé Varin de \$4⁰⁰ pour frais de témoignage re. St. Supérieure contre ce conseil soit payé. Adopté

Isidore Leblond

Alfred Nadon
Secrétaire

Province de Québec }
Municipalité de la paroisse de St-Roch } 11 Janvier 1984

A une assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité de la paroisse de St-Roch, tenue au lieu ordinaire de session du conseil de la dite Municipalité, lundi le 09^e Janvier mil neuf cent quatre-vingt quatre heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public donné à cet effet, sur la présidence de A. Thémis Alexandre Gagnon, Secrétaire du conseil de la dite Municipalité;

Le Président ouvre l'assemblée par la lecture de l'avis public en regard de cette assemblée et ensuite reçoit les électeurs présents, et propose les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers de cette municipalité en remplacement de M. M. Joseph Lalonde et G. G. Gagnon sortant de charge; Propose par M. Oscar Gagnon secondé par M. Louis Vanier que M. Luyette Gaillet, cultivateur soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de M. Joseph Lalonde;

Propose par M. Alfred Nadon secondé par M. G. Gagnon et M. Wilfrid Gagnon, que M. G. Gagnon soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de lui-même;

Propose par M. Jules Leclerc secondé par M. Joseph Gagnon que M. Joseph Lalonde soit nommé conseiller en remplacement de lui-même en opposition à M. Luyette Gaillet;

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de
 l'acte d'assemblée, M. Gaëllemeul n'ayant
 pas d'opposition, le président l'a proclamé élu
 conseiller de cette municipalité, et quant aux
 deux autres candidats le président ayant ~~dit~~
 proposé la démission, les électeurs présents ont
 demandé les D^ls. M^{rs}. Louis Yblanc,
 Jean Varin, H. de Aubry, Marie Valiquette, et
 Joseph Berthier, mais avant de commencer
 à enregistrer les votes, le candidat Joseph Lelau-
 tier a recueilli en faveur de l'autre candidat
 leyrille Gaillefer, et le président a pro-
 clamé ledit leyrille Gaillefer élu conseiller
 de cette municipalité en remplacement
 du dit Joseph Lelautier, et a déclaré l'assemblée
 close.

A. G. Gaillefer
 Président de l'élection

Municipalité de la paroisse de St-René

Municipalité de la paroisse de St-René

Je soussigné, Gaëllemeul ayant été élu conseiller
 de cette municipalité, j'ai sermenté que je remplirai très et
 fidèlement les devoirs de mon charge et de ce au meilleur
 de ma connaissance et capacité, ainsi que bon munitaire etc.

Assermenté devant moi munitaire à

St-René le 1^{er} Janvier 1904

Joseph Guimet

A. G. Gaillefer

Municipalité de la paroisse de St-René

Municipalité de la paroisse de St-René

Je soussigné leyrille
 Gaillefer ayant été élu conseiller de cette munici-
 palité j'ai sermenté que je remplirai très et fidèlement les de-
 voirs de mon charge et de ce au meilleur de ma connaissance et capacité
 Assermenté devant moi munitaire à

St-René le 1^{er} Janvier 1904

ainsi que bon munitaire etc.

A. G. Gaillefer

Leyrille Gaillefer

Tronide Diebes
Municipalité de Tavorice et Rou

Je soussigné, J'ai Oumaré ayant solennel-
ment nommé Maire de cette Municipalité
j'ai serment que je remplirai loyalement et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela au meilleur de
ma conscience et capacité.

Assurance devant moi } J'ai Oumaré
Maire de Rouce }
14 Février 1904.

A. A. Oumaré
Maire

J'ai Oumaré

Le 1^{er} Janvier 1904

153

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Rémi

A une session régulière et mensuelle du conseil
de la municipalité de la paroisse de St-Rémi tenue
au lieu ordinaire des sessions du dit conseil
le mardi le premier Janvier mil neuf cent
quatre à deux heures de l'après-midi, confor-
mément aux dispositions du Code Municipa-
lité de la province de Québec, à laquelle session
sont présents M. M. les conseillers Gratiel, Lévesque,
Goulet, Adolphe Lalonde, Mathias Lévesque,
Alfred Nadon, Edmond Lévesque et Loyall Faill-
fer, formant le conseil au complet; le secrétaire
Grosjean étant aussi présent.

Alors il est proposé par M. Alfred Nadon secondé
par M. Adolphe Lalonde que M. Gratiel Lévesque
prenne la présidence de l'assemblée adopté:

Ensuite il est proposé par M. Alfred Nadon secondé
par M. Edmond Lévesque que M. Edmond Lévesque
soit nommé maire de la commune pour la présente
année. Adopté!

Puis le Secrétaire Grosjean soumet à ce
conseil un état détaillé de ses comptes
pour l'année 1903 par lequel il apparaît que
les Recettes pour la dite année comprennent
les items suivants, savoir:

Montant en caisse et entre les mains du Secrétaire Grosjean
le 1^{er} Janvier 1903 tel qu'il apparaît à l'état de compte
accepté par le conseil le 2 Janvier dernier
1903 ————— \$ 79.78

Coût de l'entretien des routes pour
la saison d'hiver 1902/1903 376.12

Montant des intérêts généraux pour l'année

à Reporter: \$ 455.90

1903

	Rapports: f	455.90
1903 à Neuf centimes par f/100 sur les terrains imposables de cette municipalité		416.69
Arrears non collectés de 1902		52.53
Arrears et travaux d'inspecteurs:		110.73
Travaux d'inspecteurs faits pendant l'année 1903 pour le compte de diverses personnes et à être collectés d'elles		125.40
Montant du 1 ^{er} paiement de la répartition spéciale ordonné pour le paiement des frais de Barthélemy Dupresne		462.08
Mars 1903 Emprunt de St ^e Marie Louvillain		50.00
Juillet 1903 Emprunt de Edouard Clément pour payer frais Paris Dupresne		800.00
Total de la Recette	f	<u>2473.33</u>
Dépenses:		

Les dépenses ordinaires de l'année		1197.70
Frais Paris B. Dupresne		881.65
Arrears de 1903		75.51
Arrears		89.62
Balances des répartition spéciale de Dupresne		132.10
Travaux d'inspecteurs en crédits 1903		125.40
Total des dépenses	f	<u>2501.98</u>

En sorte que le Secrétaire Dupresne a fourni pour balance
les Recettes avec les dépenses la somme de f f 2 66 65
mais il est à remarquer qu'il faudra déduire du
montant des avances le qui est dû par Barthélemy
Dupresne pour travaux fait dans sa parole chemin de
la circonv. Meilleur en qu'il part dans le paiement d'un
hôtelier pour l'hiver du chemin, cela doit monter Meilleur

Le présent état de compte est reconnu correct et approuvé
par le conseil, néanmoins certains conseillers craignant
qu'il serait préférable de faire auditer les comptes, alors
et par propos par M. Mathias Clément, Secrétaire par M.

Alfred Nadon qui les comptes du Secteur Gasparie pour la précédente année 1903 sont audités.

La motion étant mise aux voix trois conseillers votent pour et deux contre, alors M. le Maire donne son vote prépondérant contre la motion qui se trouve en conséquence repoussée. Les comptes du Secteur Gasparie sont donc approuvés.

Ensuite il est proposé par M. le conseiller Taillefer, secondé par M. le conseiller Lévesque que M. le Maire Alexandre Gauthier soit réélu comme secrétaire du conseil pour la présente année pour le prix de cent vingt cinq piastres, à la charge par lui de fournir le local pour les séances, ainsi que les tables et chaises et faire tout l'ouvrage général et ordinaire de ce conseil.

Adopté?
 J. Baie Curmet
 Maire.
 A. A. Gauthier
 Sec. Sec.

Procès de Justice
 Municipalité de la paroisse de St-Rod Le 7 Mars 1904

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Rod tenue à son lieu ordinaire de ses séances du dit conseil lundi le sept Mars 1904 heure cent trois à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la paroisse de Justice, à laquelle session sont présents: M. le Maire Taillefer et M. le conseiller Alfred Nadon, Adjoint le conseiller Gen. Varrier & le conseiller Taillefer formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Gasparie étant aussi présent.

Après lecture et adoption des Procès verbaux de la dernière séance, il est procédé comme suit:

Le Secrétaire Général donne lecture d'un conseil d'un rapport signé par Phidélis, Lehard, entrepreneur de cette municipalité, demandant pour les raisons y énoncées à être exempté de l'impôt de la Propriété Immobile prescrite par son propriétaire portant le n° officiel 288 de la paroisse de St Paul, alors et est proposé par M. Leprille, Laillatier secondé par M. Alfred Madon que le dit rapport sera pris en considération et la session régulière de ce conseil au mois d'Avril prochain, et que dans l'interim le Secrétaire Général donne avis public aux habitants de la dite paroisse Immobile d'avoir à être présents à la dite session régulière d'Avril prochain après donner leur consentement à ce rapport adopté.

Ensuite le conseil procède à la nomination de officiers de cette municipalité

Inspecteurs de Voirie

Arrondissement	N°	Nom	Notes
	1	Adelaud Edouard	
	2	Godfroy Gocav	
	3	Albert Berjardin	
	4	Jules Joly	
	5	Augustin Major fils	(d'égrenne)
	6	Besire Berard	(Pearon)
	7	Bonnet Alvinor	(Lacaze)
	8	Leprille Joly	
	9	Franny Grand	Petite Cité
	10	Arnie Gocav	(remplacement des inspecteurs de voirie)

Inspecteurs Agraires:

Le conseil décide de changer les limites actuelles des arrondissements d'inspecteurs agraires

en sorte qu'à l'avenir ces arrondissements au-
 ront les mêmes limites que les arrondissements
 de 1902, seulement les arrondissements N° 2
 et 10 (sur leur grande étendue) seront subdivisés
 chacun en deux sous-arrondissements, tel que le
 tout sera après établi; il reconnait donc de ce côté
 qu'à l'avenir les inspecteurs généraux de 1^{er} ordre
 la surveillance des cours d'eau dans leur arrondis-
 sement respectifs en sorte que la charge de regardie
 de cours d'eau cessera d'exister à l'avenir.

- Arrondissements N° 1 Emery Boileau Arr. 24 Mai 1904 a lui
- " " 2 Joseph Jacquin
- " " 3 Jean-Baptiste Selin
- " " 4 Charles Lehoucq
- " " 5 Melchior Bergaudis
- " " 6 Philipe Lehoucq
- " " 7 Amédée Fortin
- " " 8 Edmond Gagneur
- " " 9 Joseph Bergaudis S. Arr. N° 1 (1)
- " " " " " " " " N° 2 (2)
- " " 10 Elphège Valiquette " " N° 1 (3)
- " " " " " " " " N° 2 (4)

- (1) comprend la partie dans St. Jean de Soral
- (2) " le reste de l'arrondissement
- (3) " jusqu'à Monté Montrouseau
- (4) " le reste de l'arrondissement
- Estimerateurs -
- Joseph Papette
- Gyrosi Grand
- Arselure Lehoucq

Arbitraire:
 Oscar Bergaudis
 & Melchior Bergaudis

Ensuite il est proposé par M. Jean Vanier
secondé par M. Leyrille Gaillefer qui pour
rembourser les dépenses de la présente année
et soit prélevé par le secrétaire Gessner sur le
trésor de la commune de cette municipalité
la somme de \$410 ⁶⁹/₁₀₀ au taux de
9 centus par cent prout. Adopté

Isaie Quimet
Maire
A. G. G. M. M.
Secrétaire

Comité de Douce }
Municipalité de la Paroisse de St-Ron } Le 5 Avril 1904

A une session régulière et mensuelle du
conseil municipal de la paroisse de St-Ron
tenue au lieu ordinaire des sessions du dit
conseil, Mardi, le cinq Avril mil neuf
quatre à deux heures de l'après-midi,
conformément aux dispositions du code
Municipal de la Province de Québec, à laquelle
session sont présents: M. M. les conseillers Alfred
Madon, Léon Vanier, Edmond Quimet et
Leyrille Gaillefer, formant un quorum du dit
conseil, le secrétaire Gessner étant aussi présent,
il est proposé par M. Leyrille Gaillefer secondé
par M. Jean Vanier que M. Edmond Quimet
prenne la présidence de l'assemblée en l'absence de
M. le Maire, Isaie Quimet Adopté
Il est proposé par M. Léon Vanier secondé par M.
Leyrille Gaillefer que M. Joseph Surcouer soit
nommé inspecteur de nuit pour l'arrondissement
N° 11 de cette municipalité en remplacement de

de M. Aimé Loez, adopté
 Résolvant de prendre en considération la requête
 de M. Adolphe Lechartant présentée à ce conseil
 à sa dernière session, demandant à être exempté
 de l'entretien de la partie nord de la montée
 Meilleure pour sa propriété mentionnée en la
 dite requête,

Attendant que lui qui a été élu d'office avec
 intention de la dite montée meilleure d'être prise
 à la présente session, très peu d'entre eux
 seront présents, alors il est proposé par M.
 Louis Varrier second par M. Lucille Vaillier
 que la présente session de ce conseil soit ajour-
 née au même lieu à lundi le dix huit Aout
 courant (1884) à sept heures de l'après midi, et que
 dans l'interalle le secrétaire M. Guesnier donne
 un autre avis verbal à l'aport de l'Église pour
 convoquer, les encore une fois les dits inter-
 sesses de la montée meilleure d'être pris
 au dit ajournement

adopté
 Edouard Guimet
 Président
 A. A. L. Guesnier
 Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Jean } Ajournement
 18 Aout 1884

A une session régulière et mensuelle de
 conseil Municipal de la paroisse de St-Jean
 tenue au lieu ordinaire des sessions du dit
 conseil, Mardi le dix huit Aout courant à
 deux heures de l'après midi et de dix
 heures au même lieu à lundi le dix
 huit Aout dix huit heures quatre
 heures de l'après midi, auquel

agrimement sont présents: M. le Maire Trau
 Lionnet et M. les conseillers Alfred Nada, Edmond,
 Guinnet, Mathias Lionnet, Leon Vanvin & Joseph
 Gaillouet font un grand discours sur la
 prudence de M. le Maire, le Secrétaire Yves
 Meri et est aussi présent.

Après lecture et adoption du Procès Verbal de la
 dernière séance, il est procédé comme suit:
 L'agissant de prendre en considération la
^{requête} ~~demande~~ de M. Phidélis Lebrachard
 soumis à ce conseil à sa séance du 28 Mars
 dernier (1906) demandant à être exempté
 de l'entretien tant pour closture pour chemin
 de la partie nord de la Montée Madelleur
 cette Municipalité pour sa propriété portant
 le n° officiel 288 de la paroisse de St Rivoir,
 au public ayant été donné aux élections
 de la dite Montée pendant deux dimanches en
 l'absence du Président la présente séance et
 les intéressés suivants sont présents: savoir:
 M. Phidélis Lebrachard, Barthélemy ou
 fusmes, Joseph Desjardis, Narcisse ou fusmes,
 Lamy Gravel, Louis ou fusmes, Cyrille ou
 fusmes, Célestin Holtz, Achille Balquaitte, Arthur
 Lebrachard, Isidore Gravel, Noé ou fusmes, au
 Gustave Magni ou fusmes, Bonat Lionnet, Joseph Holtz,
 Pierre Grosdent, Michel Joby & Aldéric Lebrachard
 Lesquels en l'absence du Président ont consenti à ce que
 ledit Phidélis Lebrachard soit exempté
 comme contribuable de tous travaux d'entretien
 tant de chemins et closture pour dans la partie
 nord de la dite Montée Madelleur pour sa pro-
 priété sus mentionnée mais portant le
 n° officiel 288 de la dite paroisse de St Rivoir

Alors et proposé au M. Alfred Radon
 Secrétaire par M. Edmond Guimet que le dit
 Phidélis Leharand soit à l'ordre de venir
 de chez lui comme contributeur de l'entretien
 du chemin et clocher pour la dite partie nord de
 la dite route Meilleux pour sa propriété
 sus mentionnée mais à la condition
 expresse que le dit Phidélis Leharand
 n'aura aucune réclamation à élever con-
 tre le conseil pour remboursement à ce point
 de tout ce qu'il aurait pu avoir payé ou pour
 le coût de tout travaux qu'il aurait pu
 avoir fait concernant la dite route
 Meilleux partie nord, le dit Phidélis Lehar-
 and étant présent accepte la dite condition
 et promet ne jamais troubler à ce
 égard.

ad. p.
 Edme Guimet
 Maire
 A. A. G. G.
 Secrétaire

Province de Québec le 6 Juin 1904

Municipalité de la paroisse de St-Rue,

A une session régulière et mensuelle du
 conseil municipal de la paroisse de St-Rue,
 tenue par M. Garay, tenue en lieu ordinaire des
 sessions du dit conseil, le mardi le
 sixième Juin mil neuf cent quatre, à
 deux heures de l'après-midi, enfor-
 mement aux dispositions du code
 municipal de la Province de Québec,
 à laquelle session, ont présents: M.
 le Maire Edme Guimet, et M. M.

les conseillers Alfred Nadon, Jean
Varin, Edouard Aubin, Mathias
Quirret et Leguille Gaillefer, for-
mant un quorum du dit conseil
sous la présidence de M. L. Marie le
secrétaire Quirret étant aussi présents
après lecture et adoption des procès-
verbaux de la dernière séance, il en
procède comme suit:

Proposé par M. Alfred Nadon secondé
par M. Edouard Aubin que M. Al-
phonse Leclercq soient nommé
inspecteur de voirie en remplacement
de M. Leguille Gaillefer, qui est exempté de
cette charge en qualité de juge de paix.

Proposé par M. Alfred Nadon secondé
par M. Jean Varin que le secrétaire
Quirret soit autorisé à payer la som-
me de \$45.⁰⁰ pour coût des con-
tations des listes électorales en séance
dernière.

adopté.

J. L. Quirret
Président
A. L. Gaillefer
Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Rom

Je soussigné Amédée Gauthier duement reconnu
notre élu agrari pour l'arrondissement N^o 17
en cette municipalité, fais serment que je rem-
plirai bien et fidèlement les devoirs me confiés
et ce au milieu de ma communauté et
République. Ainsi que bien en soit rendu

Assamblé le jour de

le soussigné à St-Rom ce }
Quelques septembre 1904

Amédée Gauthier

(Signature)

Le 6 Septembre 1904

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Rom

A une session régulière et mensuelle
du conseil municipal de la Paroisse de St-Rom
tenue au lieu ordinaire des sessions du
dit conseil le dimanche soir septième huit
neuf et dix heures de l'après-
midi conformément aux dispositions du
code municipal de la Province de Québec,
à laquelle session sont présents, M. le
Maire Gauthier Gauthier et M. M. les con-
sillers Alfred Gauthier, Edmond Gauthier,
Adelard Gauthier et le sieur Gauthier,
formant un quorum du dit conseil,
sous la présidence de M. le Maire, le
secrétaire Gauthier étant aussi présent.
Après lecture et adoption du procès verbal
de la dernière séance, il est procédé,
comme suit :

Le Secrétaire Gauthier soumet à ce

le conseil les comptes mirants, parou
celui de travaux d'approvisionnement pour la somme de
\$18⁰⁰ pour travaux sur il a fait faire sur autorisa-
tion de ce conseil, dans la montagne Belair pour le
compte de divers travaux mentionnés au
dit compte, le tout a été collecté de ces derniers
avec 20% en plus, et a collecté aussi d'eux
la somme de \$22⁰⁰ pour pour cause pour
par ce conseil le tout détaillé au dit compte.

Alors il est proposé par M. Cyrille Thillofer rendu
par M. Edmond Guinot que ce compte soit
accepté et payé: adopté:

Ensuite le conseil procède à faire certains
changements au rôle d'évaluation en
fait en cette municipalité, en ajoutant le
nom de nouveaux propriétaires, locataires, occu-
pants ou fils de locataires, et en rattachant
ceux qui n'ont eu le droit d'y être inscrits ~~adopté~~.

Josée Guinot
Maire
A. J. M.
Sec. Gen.
3 Octobre 1904

Province de Québec

Municipalité de la paroisse St-Roch

A une session régulière et mensuelle du
conseil de la municipalité de la paroisse de
St-Roch, tenue au lieu ordinaire des sessions
du dit conseil le mardi le trois Octobre mil
neuf cent quatre (1904) à deux heures de l'après-
midi, conformément aux dispositions de la
municipalité de la Province de Québec, à laquelle session
ont présents: M. le Maire Josée Guinot et M. M.
le conseiller Alfred Madon, Jean Vanciel et
Cyrille Thillofer, pourant en quorum du dit

conseil, sous la présidence de M. le Maire, le
secrétaire Guesnier étant aussi présent.

Il est proposé par M. Leguelle Gaillefer et accepté
par M. Alfred Madon que la présente session de ce
conseil soit ajournée au même lieu à Mercredi
le deux Oclobre Courant (1904) à sept heures
de l'après-midi. adopté.

Josée Guenet
A. L. G. M. L.
Secrétaire

Approuvé le 12 Oct 1904

Mairie de Jurbé

Municipalité de la paroisse de St. R.

A une session régulière et mensuelle du
conseil de la municipalité de la paroisse de St.
R., tenue au lieu ordinaire des sessions du
dit conseil lundi le deux Oclobre huit heures
et quatre à deux heures de l'après-midi et
de la même ajournée au même lieu à Mer-
credi le deux Oclobre huit heures et quatre
à sept heures de l'après-midi, auquel ajour-
nement sont présents, M. le Maire Traie
Antoine et M. M. les conseillers Alfred
Madon, Gai Varri et Edmond Leunet
fournant un quorum du dit conseil,
sous la présidence de M. le Maire, le
secrétaire Guesnier étant aussi présent.

Il s'agit de la révision des listes électorales.

Le secrétaire Guesnier a soumis au conseil
des plaintes signées par Antoine Hurlibon
& Jean-Baptiste Bizardin, demandant à ce
que des noms soient ajoutés ou retirés
de la liste des électeurs parlementaires.

Après examen des plaintes, il est

est proposé par M. Alfred Madon secondé par
M. Geon Vanier.

- 1° Que le nom des personnes suivantes soient
ajoutés à la dite liste comme étant qualifiés, savoir:
Leobert Aucourt fils d'Anselme Aucourt
Alphonse Gravel Occupant n° 538
Joseph Aucourt Occupant n° 12
Marcel Bastien fils de Joseph Bastien
Pierre Seclerc Propriétaire n° 435
- 2° Que le nom des personnes suivantes soient
recherchés comme non qualifiés, savoir:

Alfred Leclercq:

Joseph Aucourt (Vid.)

Edmond Leclercq fils de Phidèle

Adolphe Serray

Louis Gulliaumont.

et que d'autres plaintes n'ont pas été prises
en considération ou que ce conseil n'aurait
pas les preuves suffisantes attenant que
les plaignants et les personnes en cause
ou contre lesquelles étaient faites des plaintes
étaient absentes.

adopté.

Joseph Aucourt
Maire
A. G. G. G.
Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Roch } 7 Novembre 1904

A une session régulière et mensuelle du conseil mu-
nicipal de la paroisse de St-Roch, civile Paroisse, tenue
aux lieux ordinaires des sessions du dit conseil
le mardi le sept Novembre Mil neuf cent quatre
à deux heures de l'après midi, conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province

de France, à laquelle j'assais tout présents: M. le
 Maire Gai Clément et M. le conseiller, Edouard
 Clément, Jean Vauvri, Mathias Clément et Joseph
 Fallefer, formant un quorum du dit conseil
 sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire
 Gueson est aussi présent:

Après lecture et adoption du Procès verbal de la
 dernière séance, il est procédé comme suit:

Vente des montes pour la saison d'hiver (1905)

Aux mêmes conditions qu'à l'autonome dernier (1903)

	Montes	adjudicataires	Prix
10	Grarderie	Nap: Leslaunier	25 00
11	Gabrie	Alfred Lebouche	25 00
	Stustache	Le misme	25 00
	1/2 Glace	Georges Dubouche	12 00
9	Monthonjean	Aimé Focor	19 00
8	David (Nord)	Ernest Proust	11 75
	David (Sud)	" "	
7	Belair	Ferni Galle	47 50
6	Meilleur Nord	Th. Dupuis	16 75
	" Sud	Th. Delia, Lebouche	
5	Harpente	Georges Papineau	19 00
4	Medard	Georges Clément	50 00
2	Leote Clément	Jeanne Clément (Geoff)	17 50
3	Leote Gacore	Eli Lebouche	30 00
1	Paron	Joseph Lebouche	30 00
			<u>371 75</u>

Le 5 Décembre 1904

Montes Gabrie	Jeanne Bernard	29 00
Montes Stustache	Le misme	40 00

Province de Québec

Le 9 Janvier 1905

Municipalité de la Paroisse de St. Louis

A une assemblée publique des électeurs municipaux de la Municipalité de la paroisse de St. Louis, comté de Gaspé, tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil de la dite Municipalité, le lundi le Neuf Janvier Mil Neuf cent cinq (1905) à dix heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public donné à cette fin pour la présidence de Alphonse Alexandre Gauthier, Secrétaire Greffier de la dite Municipalité.

Le Président ouvre l'assemblée par la lecture de l'avis public convoquant la dite assemblée et ensuite requiert les électeurs présents, de mettre en nomination les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers de cette Municipalité en remplacement de M. M. Adolphe Lalonde, Edmond Clément et Léon Vanier, sortant de charge.

Alors sur proposition de M. Léon Vanier Cultivateur Secrétaire par M. Francis Lévesque Cultivateur que M. Oscar Lafrenay, aussi Cultivateur soit nommé conseiller de cette Municipalité, en remplacement de M. Léon Vanier, sortant de charge.

Proposé par M. Alfred Madon Secrétaire par M. Wilfrid Clément tous deux Cultivateurs que M. Eusebe Elther aussi Cultivateur, soit nommé conseiller de cette Municipalité, en remplacement de M. Edmond Clément, sortant de charge.

Proposé par M. Anselme Lalonde, Secrétaire par M. Francis Gosses tous deux Cultivateurs, que M. Eudèle Gosses, aussi Cultivateur soit nommé conseiller de cette Municipalité en remplacement

remplacement de M. Adelaud lelouche sortant de charge
Propose par M. Louis Fleurant ben; second par
M. Josephin Delai, puis deux cultureurs, ou M. Hor-
misdas Solg, aussi cultureur, sort. nommé
conseiller de cette municipalité en remplacement de
M. Gen Vanie sortant de charge.

Il sur heures s'étant écoulés depuis l'ouverture de
la dite assemblée et les candidats Lucie l'heur et
Gidel Golas, n'ayant fait d'opposition, je les ai
proclamés élus conseillers de cette mu-
nicipalité, le premier en remplacement d'Edmond
Aumut et le second en remplacement de
Adelaud lelouche, et ayant proposé la division
pour les deux autres candidats Oscar Sagnac
et Hormisdas Solg, les proposant et secondé
de ce dernier ayant retiré leur proposition,
j'ai alors déclaré le dit candidat Oscar
Sagnac, élu conseiller de cette mu-
nicipalité en remplacement de M. Gen
Vanie, et j'ai déclaré l'assemblée close.

[Signature]
Président élu

Municipalité de la commune de M. M.

Je soussigné, Oscar Sagnac, élu conseiller
de cette municipalité fait serment que je ven-
drai bien et fidèlement les devoirs de ma
charge et cela au meilleur de ma conscience
et capacité. Amen je suis un citoyen

Assument devant moi mes
opinion M. le 6 Février 1905
[Signature]

Oscar Sagnac

Parricide Suisse

Municipalité de la paroisse de St-Rue

Le municipi, Gudele Goss, decouvert nomme conseil-
iller de cette municipalite, fais serment que je
remplirai bien et fidelement les devoirs de ma
charge et ce au meilleur de ma connaissance
et capacite, ainsi que bien m'ont aide.

Asserment devant moi
municipi de St-Rue
le 6 Janvier 1905

Judile Sabas

[Signature]
Jui Goss

Parricide Suisse

Municipalité de la paroisse de St-Rue

Le municipi, Lucie Ethier, decouvert nomme
conseiller de cette municipalite, fais serment
que je remplirai bien et fidelement les devoirs
de ma charge et ce au meilleur de ma con-
naissance et capacite. Ainsi que bien m'ont aide!

Asserment devant moi
municipi de St-Rue le 6 Janvier 1905

Lucie Ethier

[Signature]
Jui Goss

Parricide Suisse

Municipalité de la paroisse de St-Rue

Le municipi decouvert nomme Maire de cette mun-
cipalite, fais serment que je remplirai bien et
fidelement les devoirs de ma charge et ce au
meilleur de ma connaissance et capacite

Ainsi que bien m'ont aide!

Asserment devant moi
municipi de St-Rue le 6 Janvier 1905

Joseph Guimet

[Signature]
Jui Goss

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Ras

Le 6 Février 1905

A une session régulière et mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Ras, canton de Garab, tenue au lieu ordinaire des sessions, du dit conseil, lundi, le six Février mil neuf cent cinq à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents, M. le Maire Traité Guinot, et M. les conseillers Alfred Nadon, Mathias Guinot, Eugène Vailliez, Lucile Ethier, Gidèle Gosselin et Oscar Gosselin, formant le conseil au complet, pour la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Trépanier étant absent, il est procédé comme suit:

Le Secrétaire Trépanier donne lecture du rapport du Président de la dernière élection municipale du neuf Janvier dernier (1905) par lequel il apparaît que les dits M. M. Lucile Ethier, Gidèle Gosselin et Oscar Gosselin ont été élus conseillers, en remplacement de M. M. Adolphe Lalonde, Henri Vanier et Edouard Guinot, les dits nouveaux conseillers ont prêté leur serment d'office ce jour même entre les mains du Secrétaire Trépanier.

Ensuite il est proposé par M. Alfred Nadon, seconde par M. Lucile Ethier que M. Traité Guinot soit nommé Maire du conseil de cette municipalité pour la présente année, ce qui est adopté à l'unanimité.

Puis le Secrétaire Trépanier soumet à ce conseil un état détaillé de ses comptes pour l'année 1904, par lequel il apparaît que les recettes pour la dite année, comprennent les items suivants, savoir:

1^{er} Fe

1	Le Montant de la répartition pour le crédit d'habitation des Montées pour Hérès 1903/04 -	# 389 41
2	Le premier général pour l'année 1904 étant de 9 ^{es} sur # 462.266 montant de l'évaluation des loais imposables	417 11
3	Le montant de la répartition spéciale pour rembourser le second paiement du Procs. & Supérieur étant 10 ^{es} sur # 100 sur # 462.266 -	462 30
4	Balances dues sur le premier paiement de la répartition & Procs. Supérieur en 1903	132 10
	Montant non collecté des arriérés de 1903	75 57
	Neuf arriérés	89 62
	Travaux d'inspections pour l'année 1903	125 50
	Travaux d'inspections pour l'année 1904	
	Par Henry Gravelle pour Montée Meilleure 3.25	
	Par Jeanne Bauphémari pour Montée Palais 18.95	22 20
		<u># 1713 65</u>
	A déduire néanmoins le qui est dû par Barthélemy Supérieur pour travaux faits pour son compte dans la Montée Meilleure, et sa quote-part pour crédits d'Hérès pour sa note exemplée	52 15
	Il restait une balance de	<u># 1661 50</u>
	Depenses de l'année 1904 comprenant	
1.	Le qui est dû au Secrétaire Général d'après reddition de compte sur 1 ^{er} Février 1904	# 25 65
2	Crédits d'habitation des Montées pour Hérès 1903/04	393 00
3	Payé à Biendonné Leroy son Billet # 150 et intérêts 4.15	154 15
4	Payé à Edmond Luminel 1/2 de son Billet de # 800	200 00
	" au même pour 11 mois d'intérêt à 5% sur ce # 200	9 15
	" au même intérêt d'un an à 5% sur # 600 Bal. Billet	30 00
	" au même 1/2 son Billet	300 00
	" " " " pour intérêt sur ce # 300	3 15
	Payé à Marie Anne Luminel Billet # 50 et intérêt # 4	54 00
	a Résulté	<u>1172 10</u>

	Rapport #	1172 10
Papier pour cartons à tiroirs des listes		45 80
" pour le fonds de jeûne		12 00
Papier à Henry Grand compte		3 25
" Bureau Saphémas compte		18 85
" A. A. Legault Sec. Gersoni Salarié 1904		125 00
		<u>\$1377 10</u>
Arrears		
" 1904 Monte Concord	\$ 78.23	
" Procs. Gersoni 1903	39.50	
" " " 1904	81.81	
Arrears de 1903	19.84	
Mont arrears	13.61	
Sal. Gersoni en France 1903	82.00	
Gersoni en France 1904	22.20	
	<u>\$337.19</u>	
		337 19
		<u>\$1714 29</u>
		1661.50
		<u>\$5279</u>

A déduire les Reverts de

Faisant une somme de \$52.79 que le Secrétaire Gersoni a dû fournir pour balancer les Reverts et les dépenses.

Alors il est proposé par M. Lucille Gaillefay secondé par M. Mathias Cleminet que le rapport que le Secrétaire Gersoni vient de soumettre de ses comptes à ce conseil, soit approuvé et considéré comme correct et que le dit Secrétaire Gersoni soit déchargé de toute responsabilité à cet effet. *adopté.*

Ensuite il est proposé par M. Alfred Maden, secondé par M. Hédèle Focad, par Alph. Alex. Legault, soit de renouveler et engager comme Secrétaire Gersoni de ce conseil pour la présente année aux mêmes fonctions et conditions de l'année dernière qui a été adopté à l'unanimité, et la séance est levée.

Lucille Gaillefay
 A. A. Legault

6 Mars 1905

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Roch

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la Paroisse de St-Roch, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, le samedi le six Mars mil neuf cent cinq à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. le Maire Isaac Guimond et M. M. les conseillers Lucien Elthier, Fidèle Gossas et Oscar Gossas, formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de M. le Maire le Secrétaire Municipal étant aussi présent:

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est procédé comme suit:

M. le Maire donne lecture à ce conseil d'une lettre de M. Paul Leonard Sec. C. P. demandant à ce conseil de ~~se~~ d'adopter la résolution ci-après:

Adopté en première par M. Lucien Elthier secondé par M. Oscar Gossas, que le conseil municipal se réunisse avec plain le Gouvernement Fédéral pour faire une enquête sur l'administration des chemins à barrière de l'île de Montréal, afin de constater quelles réformes et améliorations pourraient être faites dans cette administration et surtout dans le but d'en arriver, si possible, à l'abolition des barrières de péage sur toutes les routes communales joignant avec la ville de Montréal, Adopté.

Ensuite et en première par M. Fidèle Gossas secondé par M. Lucien Elthier, qui attendue sur le fait de la dépense d'une somme de \$398³³/₁₀₀ soit prélevée pour rembourser les dépenses de l'année en cours (1904), en conséquence il est résolu que le Secrétaire soit autorisé à produire sur les livres comptables de cette municipalité la dite somme de \$398³³/₁₀₀ au titre de 9^{es} Jan 9/100, pour rembourser les dépenses de

l'année courante comme suit,

J. J. Brunet
 A. J. G. M. S.
 Secrétaire

Tramway de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Rose (Le 3 Avril 1905)

A une session régulière et manuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Rose, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi le trois Avril mil neuf cent cinq à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Tronçade de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire Isaac Guimond et M. les conseillers Alfred Madon, Ignace Gauthier, Oscar Bergeron et Fidèle Lucas, formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire, le Secrétaire Guimond étant aussi présent,

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière session il est procédé comme suit:

Un compte du Secrétaire Guimond de \$16.⁰⁰ pour achat de blanc de liste électorale l'automne dernière est accepté.

Aussi celui de Adolphe Leclercq inspecteur de voirie pour \$5.⁵⁰ pour travaux qu'il a fait faire dans le chemin de front des arrières et après à qui collecteur les sommes: S. J. Brunet 0.50, Bouyer's fils 1.20, V. Méthéveux 2.00, A. Gauthier 0.40, L. Guerin 50⁰⁰, S. Gauthier 0.50

A. J. G. M. S.
 Secrétaire

Le 5 Juin 1905

Commune de Dubre,
Municipalité de la paroisse de St-René

A une session régulière et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-René, tenue au lieu ordinaire des sessions au dit conseil, le mardi le cinq Juin mil neuf cent cinq à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Commune de Dubre, à laquelle session sont présents M. le Maire Gaillanier et M. les conseillers Alfred Chadon, Lucote Ulric et Oscar Sefrais, formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire, le secrétaire Grosvenier étant aussi présent;

Après lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière séance il est procédé comme suit:

Proposé par M. Oscar Sefrais secondé par M. Alfred Chadon qu'il soit établi un enclos public pour la propriété de M. Henry Grand au la petite Côte St-René et que le dit Henry Grand soit nommé gardien du dit enclos public. adopté.

Proposé par M. Lucote Ulric secondé par M. Oscar Sefrais que M. A. A. Beaufault, secrétaire Grosvenier soit nommé officier spécial pour faire terminer les travaux ordonnés par le règlement adopté par le conseil le 6 Juin 1902 concernant le macadam de la montée des "orange adonts" et du chemin de front de "l'équerre" et ce après avoir donné un délai de huit jours aux intéressés en défaut. adopté.

Ensuite le secrétaire Grosvenier soumet à ce conseil le compte suivant de M. Henry Grand inspecteur de voirie de l'arrondissement N° 9 de cette municipalité, comprenant 1° les travaux qu'il a fait faire dans la montée meilleure par M. Louis Dupette, et d'abord pour ouvrage fait à la clôture dans la partie sud

de la dite montée le 19 mai 1905 \$ 1 50
 Pour ouvrages dans la partie Nord de la dite
 montée le 30 et changements de pierre - 3 75
 Pour réparation à la toiture de la montée
 Nord Jean Philéas Lechevalier 1 45
 Pour 10 voyages de pierre appartenant au conseil
 d'avis Jean Louis Dapette dans la partie Nord de la
 montée Meilleux à 50^{cts} le voyage #8⁰⁰ 8 00
 A l'inspecteur pour son temps 20^{hrs} à 10^{cts} 2 00
 formant en tout la somme de \$ 16 70

à acheter aux entreprises de la montée Meilleux,
 par un fait sur le compte de M. Alura Saperon par
 Jean Dapette sur l'ordre de l'inspecteur Clammy
 grand: main. d'oeuvre 1 50
 4 voyages de pierre à 50^{cts} le 19 mai 1905 3 20
 formant en tout la somme de \$ 4 70

à collecter de dit Alura Saperon.
 Alas d'avis proposition M. Alura Saperon
 second par M. Lucien Elther que les comptes ci dessus
 soient acceptés et payés. Adopté.

Ensuite d'avis proposition M. Alfred Nadon second par
 M. Lucien Elther que le secrétaire Saperon soit autorisé
 à poursuivre M. Altharow Joly pour le paiement de la
 somme de \$10⁵⁰/₁₀₀ qu'il doit à ce conseil pour travaux
 fait pour son compte en septembre 1903 par M. Philéas
 Lechevalier autorisé par résolutions du 6 juillet 1903,
 la dite poursuite devant être citée devant le
 lever des communiés de cette paroisse. Adopté.

Ensuite sur résolution de M. Alfred Nadon second
 par M. Lucien Elther le secrétaire Saperon est
 autorisé à retirer sur la somme de \$ 16⁷⁵/₁₀₀ que
 le conseil doit à M. Barthélemy Saperon pour
 entretien de la partie Nord de la montée Meilleux
 pour l'année 1904/1905, celle de \$ 6⁵⁰/₁₀₀ que le dit

Supérieur doit à ce conseil pour taxes et araires de
 taxes sur ces propriétés situées en cette municipalité. Adopté
 Et la séance est levée.

J. J. Guillet
 Maire

A. J. Guillet
 Sec. Comm.

Procès de Justice

Municipalité de la paroisse de St-Rue, 3 Mars 1873

A une session régulière et mensuelle du conseil
 municipal de la paroisse de St-Rue, tenue au
 lieu ordinaire des sessions du dit conseil, le lundi
 le trois Mars mil huit cent sept à deux heures de
 l'après-midi, conformément aux dispositions du
 code municipal de la paroisse de Justice, à laquelle
 assistent sont présents: M. M. Mathias Clément
 Cyrille Taillefer, Fidèle Gosselin, Lucien Elton et
 Oscar Lafrenay formant un quorum du dit
 conseil,

Alors il est proposé par M. Lucien Elton secondé par
 M. Mathias Clément que M. Cyrille Taillefer
 preside la présente séance en l'absence de M.
 le Maire, Adopté

Ensuite le secrétaire Guillet présente au conseil
 un compte de l'inspecteur de route M. Fournier
 le grand de la somme de \$ 16.⁷⁵/₁₀₀ pour travaux
 qu'il a fait faire dans la partie sud de la route
 Meilleur

Alors il est proposé par M. Lucien Elton secondé
 par Oscar Lafrenay que le compte soit accepté
 et payé, et qu'il soit collecté des intérêts de
 la dite route Meilleur

Cyrille Taillefer Président

A. J. Guillet
 Sec. Comm.

Comité de Québec

Le 5 septembre 1905

Municipalité de la paroisse de St-Eusèbe

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité de la paroisse de St-Eusèbe, tenue au lieu ordinaire des sessions (Mardi le cinq septembre mil neuf cent cinq à deux heures de l'après-midi) conformément aux dispositions du code municipal de la Ville de Québec, à laquelle session sont présents M. M. Loyelle Gauthier, Mathias Luminet, Fidèle Gosselin et Oscar Saffraès, formant un quorum du conseil. Sur proposition de M. Loyelle Gauthier, prend place M. Fidèle Gosselin la parole pour et agourée au même lieu et à la même heure à Mercredi le

Comité de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Eusèbe

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la municipalité de la paroisse de St-Eusèbe, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil (Mardi le sept huit mil neuf cent cinq à deux heures de l'après-midi) conformément aux dispositions du code municipal de la Ville de Québec, à laquelle session sont présents, M. le Maire Gaullin et M. M. les conseillers, Alfred Madon, Loyelle Gauthier, Fidèle Gosselin, Oscar Saffraès et Lucette L'Heureux, formant un quorum du dit conseil sous la Présidence de M. le Maire, le Procureur Gosselin étant absent.

Après lecture et adoption des Procès-verbaux de la dernière séance, il est procédé comme suit:

Le secrétaire Gosselin donne lecture au conseil d'une lettre de l'abbé Philippe Bevers réclamant de ce conseil la somme de \$16⁰⁰ qui est due à M. Barthélemy Dupont pour contribution de l'église par l'évêque 1904/1905,

Alors

Alors il est proposé par Mr. Alfred Nadon secondé par Mr. Laquille Gaillefer que le secrétaire Charneau soit autorisé à offrir à Mr. l'Archevêque Bernard, le dit somme de \$16⁷⁵ après déduction de la quote par qui l'édit Supérieur doit dans le Procès Supérieur ce conseil adopté.

Ensuite le conseil procède la révision du rôle d'évaluation fait par les estimateurs Joseph Tappetto, Joseph Gravel et Arsène Leclercq.

Alors sur proposition de Mr. Alfred Nadon secondé par Mr. Oscar Lafrenais, que le rôle d'évaluation soit homologué avec les amendements suivants

Fidèle Gros	évaluation	mise	a	\$ 900 00
Mathias Fuliachant	"	"	"	200 00
Wilfrid Gros	"	"	"	200 00
Emory Bontean	"	"	"	1800 00
Clairson Amodeo	vendu	"	"	1000 00
Joseph Burveler	"	"	"	2300 00
Gros Wilfrid	N ^o 205	"	"	300 00
Napoléon Fuliachant	N ^o 205	"	"	300 00
Oscar Lafrenais	"	"	"	4000 00
Barthélemy Lafrenais	N ^o 270	"	"	400 00
Le même	N ^o 270	"	"	2000 00
Baron Joly	"	"	"	1500 00
Thidélis Leclercq	N ^o 288	"	"	1800 00
Georges Amodeo	N ^o 356	"	"	1300 00
Geste Noel	N ^o 350	"	"	350 00

Ensuite des propositions par M. César Laferrari, se-
condé par M. Leguille Yaillefer que M. Jean
Baptiste Lecharbonneau p^{re}, sur nomination
de son père en remplacement de M. Aethouse
Lecharbonneau. Adopté.

Ensuite d'affaires d'une difficulté à régler entre
M. Barthélémy Dupres et Impériaux affari et en même
temps syndic de cours d'eau pour le sous arrondisse-
ment n^o 2 de l'arrondissement n^o 9 et M. Louis Piquet
locataire du terrain de M. Henri Nadon à propos d'un
cours d'eau auquel le terrain de dernier est affecté
pour l'entretien, après une longue discussion,
M. Jean Laferrari par M. Leguille Yaillefer secondé
par M. Alfred Nadon que M. César Laferrari
conseiller sont autorisés à aller visiter ledit
cours d'eau et à faire rapport au conseil.

adopté.

A. A. Leguille
Président

Prévôt de Québec

Municipalité de la paroisse de St. Paul

Le 5 septembre 1909

A une session régulière et mensuelle du conseil
de la municipalité de la paroisse de St. Paul, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions (Mardi le cinq de
septembre mil neuf cent cinq à deux heures de l'après-
midi, conformément aux dispositions du code
municipal de la Province de Québec, à laquelle se-
raient présents M. M. les conseillers, Mathias Qui-
mer, Leguille Yaillefer, Fidèle Gros, et César Laferrari
formant un quorum et la séance est ouverte
à mercredi le trois septembre mil neuf
cent cinq à la même heure.

A. A. Leguille
Président

Trinice de Dubre }
 Municipalité de la paroisse de St. Louis } Affirmement 13/10/1905

Il s'agit d'un affirmement de la session régulière du conseil municipal courant (1905) auquel affirmement sont présents: M. le Maire Henri Auvinet et M. M. les conseillers Alfred Nadon, Mathias Clément, Fidèle Gouin, Oscar Lafrenay et Lucile Elhier, formant en présence du dit conseil sous la présidence de M. le Maire le Secrétaire Gervais étant aussi présent et se procède comme suit:

Alors le Secrétaire Gervais soumet au conseil un compte de Barthélemy Duperré en rapport d'inspection après et syndicat de cours d'eau, sur la somme de \$ 3⁰⁰. pour travaux fait à fait faire deux cours d'eau sur le terrain occupé par José Papette comme locataire, le dit Joseph Papette étant présent et objectant au paiement du dit compte alors le conseil refuse de l'accepter, puis après une longue discussion le conseil fait consentir le dit Duperré & Papette à soumettre la question à des arbitres pour savoir si l'ouvrage fait était nécessaire et si il a été fait conformément au Plan Vernal refaisant les travaux.

Alors le dit Duperré nomme pour arbitre Adolphe Vanier et le dit Papette choisit sonat Gabelle, les derniers devant se choisir un troisième arbitre au cas de ~~différence~~ discordance.

Ensuite le Secrétaire Gervais soumet à ce ~~conseil~~ conseil les comptes suivants:

Celui de Harry Grand inspecteur de voirie
pour travaux à la cloche dans la route principale
à charger avec entretien de cette route pour \$2.75
celui de André Gortie inspecteur après pour \$1.50
concernant un cours d'eau passant chez Elie Leloir -
bonneau.

Alloué par proposition de M. Fidèle Goua, rendu par M.
Arca Lafenais par ord. conseil, ord. acceptés et payés
adoptés.

Insulté par proposition de M. Alfred Nadon
secondé par M. Fidèle Goua, M. Adolphe Leloir
est nommé surintendant spécial pour faire droit à
une réclamation de M. M. Joseph et Bernard Selzer con-
cernant un cours d'eau se jetant sur leur propriété
adoptés.

Municipalité de Québec } 2 octobres 1905
Municipalité de la paroisse St Paul }

À une session régulière et mensuelle du conseil de la
Municipalité de la paroisse St Paul, tenue au lieu
ordinaire des sessions du dit conseil le mardi le
deux octobres mil neuf cent cinq à deux heures
de l'après-midi, Présents: M. le Maire Paul Cluissot,
et M. M. les conseillers et M. M. les conseillers Al-
fred Nadon, Fidèle Goua et Arca Lafenais.
Après proposition de M. Alfred Nadon secondé par M.
Fidèle Goua, que la prochaine session soit ajour-
née au même lieu à mardi le dix octobres
prochain (1905) à sept heures de l'après-midi,

Aujourd'hui 10 Oct 1906

Travaux de l'après-midi

Commencement de la séance de la Commission

Après l'ouverture de la session régulière du
 Conseil électoral communal (1905) auquel appa-
 raissent sont présents M. le Maire Louis
 Chabert et M. M. les conseillers Alfred Radon
 Bidelle Gode, Leguille Gaillefer et Oscar
 Sefenis, formant un quorum du dit
 Conseil, sous la présidence de M. C. Maire
 le secrétaire Gode est aussi présent.
 Il est procédé comme suit:

D'après de l'examen et révision des listes
 électorales, après examen des plaintes.

Il est proposé par M. Leguille Gaillefer
 secondé par M. Bidelle Gode que
 les noms suivants soient ajoutés à la dite
 liste savoir:

Tierce Lecharbonneau, Joseph Emulatoly fils de
 Emory, Edouard Goly fils de Emory, Joseph
 Bigras, Julien Brunel, Julien Roussier,
 Joseph Emory, Alceste Gode & Auguste
 et Gedeophore Gaillefer,

Et 2^e que les noms ci-après soient ajoutés
 Joseph Lecharbonneau, Joseph Guberville,
 Emile Goly fils de Joseph & Joseph Bigras
 Ensuite il est proposé par M. Oscar Sefenis,
 secondé par M. Leguille Gaillefer que M.
 Georges Woodward soit autorisé à notifier
 les électeurs aux habitants du pays sur le terrain
 public en face de ses habitations, d'avoir à faire les
 travaux d'ici au vingt deux courant, sinon que
 les dits travaux seront rendus à l'ordre public
 compte de Grammes Grand industriel pour 98⁰⁰ à être chargé avec
 l'intérêt de la commune.

Le 6 Novembre 1906

Vente des montées pour la saison d'été 1906

		Adjudicataires	Prix
Cote des Femmes (11)		Jo. Leharouman ✓	19 75
Mudard (14)		Georges Aluniel Page	44 75
Cote Aluniel (22)		Samuel Aluniel p ^o f. Page ✓	16 75
Monte Lacaze (3)		Elie Leharouman Page	30 00
Il aspects (5)		Guis Papineau	30 00
Monte Meilleur (4)		Guis Papineau	19 25
" " (5)		Thidalia Leharouman Page	17 00
Monte Belau (7)		Henri Sabille	56 50
Monte ban d' (8)		Alexis Vallaroux	23 00
" " (8)		Le même	15 00
Montoufseau (9)		Joseph Grou	19 00
Gabrie (10)		Thidias Benard Page	25 00
Monte au Tour (11)		Le même Page	44 00
1/2 glace		Le même Page	11 25
Graveline (12)		Napoleon Gault Page	25 00

396.25

1341.00

A. A. Gault

Sec. Annon

Village de Suisse } Le 8 Janvier 1906
Municipalité de la paroisse de St-Rou

A une assemblée publique des Electeurs Municipaux de la Municipalité de la paroisse de St-Rou, tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil de la dite municipalité, le mardi le huit Janvier mil neuf cent six, à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Paroisse de Suisse, et à l'avis public convoquant la dite assemblée sous la présidence de Alphonse Alexandre Sigault, Secrétaire Verbal du conseil de la dite Municipalité.

Le Président ouvre l'assemblée par la lecture de l'avis public convoquant la dite assemblée et ensuite requiert les électeurs présents de mettre en nomination les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers de cette Municipalité en remplacement de M. Alfred Nadon & Mathias Quirrel, sortant de charge.

Alors il est proposé par M. Joseph Dagnette, cultivateur second par M. Charles Quirrel cultivateur, tous deux de cette Municipalité que M. Alfred Nadon aussi cultivateur, soit élu conseiller de cette Municipalité en remplacement de lui-même.

Ensuite il est proposé par M. Roch Quirrel, second par M. Charles Quirrel tous deux cultivateurs de cette Municipalité, que M. Bernard Quirrel fils de Georges aussi cultivateur, soit élu conseiller de cette Municipalité en remplacement de M. Mathias Quirrel.

Il n'y a plus à faire élection depuis l'ouverture de la dite assemblée, et deux candidats étant sur les rangs pour les sièges sortants M. Alfred Nadon et M. Bernard Quirrel, fils de Georges, se sont ainsi officiellement proclamés élus conseillers de cette Municipalité, le premier en remplacement de

lui, unidant l'actes en remplacement
de Mr. Mathias Lussier.

A. A. G. M. B.
Morice d'Allet

Province de Quebec

Municipalite de la Paroisse de St-Rue,

Je soussigne, Alfred Hadon, d'abord nommé
conseiller de cette Municipalite, fais serment
que je remplirai, lui et fidelement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de ma
connaissance et capacite, ainsi que
j'en pourrai aider.

Assermenté devant

Monsieur et
ce cinq Messieurs (voir
le tableau)

Alfred Hadon

A. A. G. M. B.
Dr. Fournier

Province de Quebec

Municipalite de la Paroisse de St-Rue,

Je soussigne, Damas Duimet, ps de juge,
d'abord nommé conseiller de cette municipalite,
fais serment que je remplirai fidelement
les devoirs de ma charge, et cela au meilleur
de ma connaissance et capacite, ainsi que
j'en pourrai aider.

Assermenté devant Monsieur et
à St-Rue cinq Messieurs (voir
le tableau)

Damas Duimet

A. A. G. M. B.
Dr. Fournier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Roch

(Le soussigné) Anselme Cloutier, nommé maire du conseil de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance et capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide,

Assermenté devant moi

Président à St-Roch ce
vingt-huitième jour du mois de
septembre

J. J. J. Cloutier

A. Cloutier
Anselme Cloutier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Roch

(Le soussigné) Anselme Cloutier, nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de Frédéric Groulx, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma connaissance et capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi

Président à St-Roch ce
vingt-huitième jour du mois de
septembre

Anselme Cloutier

A. Cloutier
Anselme Cloutier

Trombe de Juba

Municipalité de la paroisse de St-Rue

25 Février 1906

A une session régulière et mensuelle du conseil de la municipalité de la paroisse de St-Rue, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, le mardi le cinq Février mil neuf cent six à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Paroisse de Juba à laquelle session sont présents le Maire Gaie Cluinet et Mr. les conseillers, lesdits Gaie Cluinet, Escar Saffras, Lucien Ethier, Alfred Nadon et barreau Cluinet forment un quorum du conseil sur la présidence de Mr. Gaie Cluinet le Secrétaire Yvonien étant aussi présent:

Il est procédé comme suit:

Il est proposé par Mr. Lucien Ethier secondé par Mr. Saffras Cluinet par Mr. Gaie Cluinet soit nommé maire du conseil de cette municipalité pour la présente année: Adopté.

Ensuite le Secrétaire Yvonien donne lecture au conseil d'une lettre signée Mr. Audouin Calvertier, offrant sa resignation comme conseiller de cette municipalité:

Alors il est proposé par Alfred Nadon secondé par Mr. Escar Saffras que la resignation de Mr. Audouin Calvertier comme conseiller de cette municipalité soit acceptée: Adopté.

Ensuite le Secrétaire Yvonien donne au conseil lecture d'un avis par un électeur qu'il y a ~~vacance~~ vacance dans le conseil dans le personne du conseiller Guidel, Lacroix qui n'a plus son domicile dans les limites de cette dite municipalité.

Alors il est proposé par Mr. Escar Saffras

Suppléant, nommé par M. Lejolle Gaillier qui
 pour remplir cette vacance M. Philias Gilla-
 mant, cultivateur de cette commune soit
 nommé conseiller en remplacement du dit
 Fidèle Gros.

Troisième amendement par M. Alfred Radon
 Secrétaire par M. Bernard Lécuyer, qui M.
 Anselme Lécuyer soit nommé conseiller
 en remplacement du dit Fidèle Gros.

Alors l'amendement est adopté sur décision M. An-
 selme Lécuyer votant pour celui-ci.

Alors M. Anselme Lécuyer est élu, prêt
 serment d'office et prend son siège.

Ensuite le Secrétaire Général soumet au
 Conseil un état de ses comptes pour l'année
 Antérieure ainsi considérée depuis le
 1^{er} Janvier 1905 jusqu'au 31 Décembre de
 la même année, par lequel état il
 appert ce qui suit : Recettes -

Repartition des Montés pour 1904/05	fr	346 23
Relief de 1905 à 9 ⁰⁰ fr 4/101.		398 35
Arriérés de 1904 et années précédentes -		337 19
Depenses	Total	<u>1081 77</u>
Pour l'année 1905	fr 793 89	
Arriérés de 1905 et années précédentes	<u>316 38</u>	Total fr 1110 27
Les recettes sont de		<u>1081 77</u>
Balances au Secrétaire Général		<u>fr 28 50</u>

Le Conseil redonne à M. Edouard Lécuyer la somme
 de 300 pour balance de son billet de 800 daté le
 Juillet 1905 avec intérêt à 5% depuis le
 6 Juillet 1905.

Il y a aussi à collecter des intérêts de la montée
 Meilleurs la somme de 89 ²⁰/₁₀₀ pour travaux faits dans la
 dite montée en 1905 par l'inspecteur de voirie.

Alors il est proposé par M. Lapierre Gaillet et
 par M. Lescau Saffroy; que le rapport
 des comptes du Secrétaire Trésorier et que ce dernier
 mentionné soit accepté et approuvé par ce
 conseil comme correct, et que le Secrétaire
 Trésorier soit déchargé de toute responsabilité
 à cet égard. Adopté à l'unanimité
 ensuite s'agissant de la nomination du sec-
 rétaire Trésorier il est décidé que cette no-
 mination sera faite à l'avenir
 Alors il est proposé par M. Alfred Radu Secré-
 taire par M. Lescau Saffroy la présente session de
 ce conseil soit agitée au même lieu
 à Gardi le long de l'avenue à sept
 heures de l'après midi;

José Guimet

Maire

A. A. G. M.

Trésorier

Mairie de Juchas

Municipalité de la Mairie de St Rie } 12 Février 1906

À une session régulière et mensuelle du conseil de
 la municipalité de la Mairie de St Rie, tenue au
 lieu ordinaire des sessions du dit conseil, le mardi
 le long de l'avenue (1906) et de ce jour agitée au
 même lieu à l'heure de l'après midi; l'ordre du
 jour (1906) a été lu et l'après midi; confor-
 mément aux dispositions du Code Municipal de
 la Mairie de Juchas, auquel agiraient sous la présidence
 M. le Maire José Guimet et M. les conseillers Lapierre
 Gaillet Lescau Saffroy Lescau Saffroy, Alfred Radu, Secré-
 taire et Anselme Martin, formant le conseil
 au complet sous la présidence de M. le Maire, le
 Secrétaire Trésorier étant aussi présent.

Après lecture et adoption du procès verbal de la dernière

devenue' seance il est procede' comme suit:

D'agrement de l'engagement du secretaire 'Gussov';

Il est propose par M. Casca-Sapero, secndi par M. Lignille
Fuellefer qui Alph. de Lafont, ont reengage' comme
secretaire 'Gussov' de ce conseil pour la proxima' annie
pour la somme de cent cinquante piastres et aux autres
conditions des annies precedentes.

Alors il est propose par M. Lafont ^{englobement} Nadar second par
M. Casca-Sapero qui son autre secretaire 'Gussov'
ont reengage'.

Les motions sont mises aux voix M. Casca-Sapero deloute
vote pour la motion principale et M. Lignille et M. de Lafont pour
l'amendement et les voix sont partagees M. Lignille
vote pour l'amendement qui est refuse.

Josie Durmet
A. L. Lignille
Sec. Gussov

Commune de Juchee

Conseils du Village de St-Rue } Le 5 Mars 1906

A une session reguliere et mensuelle du conseil
de la municipalite de la Paroisse de St-Rue, tenue au
lieu ordinaire des sessions du dit conseil lundi le
cinq Mars mil neuf cent six a trois heures de l'aprem
midi, conformement aux dispositions du led. Rie-
municipal de la Paroisse de Juchee, a laquelle session
sont presents M. le Maire Josie Durmet, et M. M. les
conseillers Lignille Fuellefer, Lignille et M. M. les
Alfred Nadar, Casca-Sapero et Anselme Deloutier,
formant le conseil au complet sous la presidence de
M. le Maire, le secretaire 'Gussov' etant aussi present.
Apris lecture et adoption des notes verbales de la derniere
seance, il est procede' comme suit:

d'agréer la nomination de Secrétaire Trésorier
 Il est proposé par M. Lagnell, qui l'a lu, par M.
 Anselme Leloutier, que Alph. Alex. Lafaille, soit
 réélu comme Secrétaire Trésorier du conseil de
 cette municipalité pour la présente année pour
 le prix de cent piastres. (Suit la motion suivante par lui.)
 En conséquence, je propose Secrétaire par
 M. Eusebe Ethier, que M. Honorat Clément
 soit nommé Secrétaire Trésorier pour la présente
 année de la présente de M. Lagnell en remplacement
 de Alph. Alex. Lafaille, par, notaire, et paiera d'un
 salaire de quatre cents piastres par année.

Le secrétaire s'engage à fournir la salle à ses frais
 et à faire tout l'ouvrage qu'il y aura à faire devant le
 conseil. L'arrêté Clément, Eusebe Ethier,

Les motions sont mises au vote, vote pour la
 motion présentée par Oscar Bégin et pour l'a-
 mendement Alfred Nadon, et les votes sont par
 la suite le même vote pour l'amendement qui
 est gagné.

Alors l'exécuteur A. A. Lafaille, donne acte au
 conseil que le dernier lui doit cent piastres,
 et que sur paiement de ce compte, il remettra
 les livres du dit conseil.

Josée Rivest

A. A. Lafaille

Sec. Trésorier

13 Mars 1906.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse Ste. Rose.

Je soussigné, Honorat Quimet, (Sec. Tres.)
 ayant été dûment nommé secrétaire trésorier de cette
 Municipalité, fais serment que je remplirai bien et
 fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur
 de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce treizième jour
 du mois de mars à Ste. Rose, par
 devant moi le soussigné M. Cyrille
 Taillefer, en l'année mil neuf
 cent six.

Honorat Quimet
 (Sec. Tres.)

(Signé) Cyrille Taillefer J. D.
 Juge de Paix.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse Ste. Rose.

A une session spéciale du conseil
 municipal de la paroisse Sainte-Rose Courte Paquet
 convoquée par Honorat Quimet, Sec. Tres. et tenue
 à Sainte-Rose au domicile des D^{les} Noisè Quimet
 le treizième jour du mois de mars
 mil neuf cent six conformément aux dispositions
 du Code Municipal de la province de Québec à
 laquelle ^{session} sont présents: M. Le Maire, Isaac Quimet
 les conseillers Alfred Nadon, Ousibe Ethier, Cyrille
 Taillefer, Oscar Dagenais, Emeline Cloutier for-
 mant le quorum du conseil, sous la prési-
 dence du Maire, les autres conseillers ayant
 après vérification reçu avis de convocation de cette
 session.

Après lecture et adoption du procès-
 verbal de la dernière session, il est ordonné.

et statué par résolution du conseil comme suit: ^{1^{er}} L'attendu que le local dans lequel le conseil ^{de paroisse} avait coutume de siéger a été interdit par le propriétaire de la dite salle M. Alf. Alex. Legault. Il est proposé par M. Alfred Nadon, secondé par M. Oscar Dagenais qu'à l'avenir et jusqu'à nouvelle résolution le conseil tiendra ses assemblées au domicile des D^{lles} Noisè Quinès à la résidence de laquelle se trouvera une salle confortable qui donnera satisfaction au conseil. Le Sec. Trés. s'engage aussi à donner à l'avenir les séances le soir à sept heures. —

Adopté à l'unanimité. —

2^{em} Il est proposé aussi ordonné et statué par résolution du conseil proposé par Cyrille Taillefer, secondé par Alfred Nadon que la nomination des officiers soit faite: — Inspecteurs de voirie: —

Arrondissement	N ^o	Nom	Adresse
1 ^{er}	1	Gérard Lauzon	(Notice St. Eustache)
"	2	Eldard Cussion	de bandier haut
"	3	Damien Loea	3 ^{em} d'au haut
"	4	Seraphim Archambault	gentle côté
"	5	Félix Chalifoux	" opposé
"	6	Jos. Elzéar Charbonneau	Côte Paroisse
"	7	Pauline Charbonneau	(Côte des Jacasses)
"	8	Oliver Chottrand	côte des Quinès
"	9	Aldéique Chottrand	dos de petite côte
"	10	Ovide Dagenais	front de la petite côte

Inspecteurs Agraires. —

Arrondissement	N ^o	Nom	Adresse
1	1	Gédéon Quinès	(Notice St. Eustache)
"	2	Louis Lacroix	

13 Mars. 1906.

Grandissements.

- " " 3 Adrien Nadon
 " " 4 Emile Jouberville
 " " 5 Eugène Joly.
 " " 6 Jos. Giboulean
 " " 7 Jean Baptiste Filiatrault
 " " 8 Emile Charbonneau
 " " 9 ~~Joseph Joly~~
 " " ~~Barthelemy Dupresne.~~
 " " 10 Pierre Vaillancourt
 " " Cristide Cloutier

Estimateurs.

Baptiste Leca.
 Delphis Lebien
 Jules Charbonneau.

Crediteurs:-

Oscar Desjardins
 Telesphore Quimet.-

Ensuite il est propose par Alfred Nadon
 secondé par M. Cyrille Taillefer que la présente
 session de ce conseil soit ajournée à samedi
 le 17 mars à sept heures du soir.-
 Le conseil aura à s'occuper dans cette séance
 d'autoriser le Sec. Tres. à faire le prelevé.

Josue Quimet

H. Quimet
 Sec. Tres.-

17 Mars, 1906. 199 4.

L'ajournement d'une session spéciale du conseil municipal de la paroisse Ste-Fose tenue au lieu ~~mentionné~~ et désigné à la séance précédente le dix-septième jour du mois de mars mil huit cent six conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec auquel ajournement sont présents M. le maire, Isaïe Darnet, les conseillers M. M. Eusèbe Cethier, Alfred Nadon, Anselme Cloutier, Cyrille Taillefer formant le quorum il est procédé comme suit:

Proposé par M. Cyrille Taillefer secondé par M. Alfred Nadon que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à consulter un avocat au sujet du compte de M. Barthélemy Dupresne. Si la cause est jugée bonne, le conseil consent à plaider et au contraire si elle paraît incertaine ou mauvaise, le Sec. Tres. devra solder le dit compte dans le délai requis par le demandeur. (Adopté à l'unanimité).

Jean
Il est aussi proposé par M. Eusèbe Cethier, secondé par M. Anselme Cloutier que le Sec. Tres. soit autorisé à collecter tous les arriérés restés en arriéré ainsi que les taxes pour l'année dernière 1904 à 1905. (Adopté)

Jean
Proposé par M. Alfred Nadon secondé par Cyrille Taillefer que pour rencontrer les dépenses de la présente année 1906 à 1907 il soit prélevé par le Sec. Tres. sur les biens imposables de cette municipalité la somme de \$ 403.00 au tant ^{de} neuf.

17 Mars, 1906.

centins par cent piastres.

Adopté à l'unanimité.

4^{ème}

Ensuite il est encore proposé par M. Ousibe Othier, secondé par M. Cyrille Taillefer que le Sec. Tres. soit autorisé à faire produire à M. A. Alex Legault, l'ex-secrétaire le compte en détail qu'il a contre le conseil ainsi que tous les papiers qu'il lui reste en main et les argents qu'il peut avoir reçus depuis pour la municipalité jusqu'à sa destitution comme secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

Isaie Desmet
Honorat Quimet Maire
Sec. Trés.

2 avril 1906.

Province de Québec
District de Montréal
Comté de Laval.

Etendu que moi, Honorat Quimet ai été nommé secrétaire-trésorier du conseil municipal de la paroisse Sainte-Foie dans le district de Montréal, dans le comté de Laval, et attendu que, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, nous

2 Avril 1906. -

231

6.

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse Sainte Rose, tenue au lieu ordinaire des sessions, le deuxième jour du mois d'avril 1906, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présent Mr. Le Maire Isaïe Quimet, les conseillers Damase Quimet, Eusèbe Ethier, Alfred Nadou, formant le quorum il est procédé comme suit:

Le secrétaire Trésorier commence par donner connaissance au conseil du Compte de Mr. Barthélémy Dupresne \$6.10 qui a payé chez M. Demers, avec ordonné par le conseil à une session du dix septième jour du mois de mars.

Le Sec. Trés. fait aussi lecture d'une lettre du Sec. Trés. - du compte renfermant un compte de \$74.96 pour frais d'entretien de trois aliénés Mr. Adrien Quimet, Pierre C. Cousineau, Marcien Dubois, Après discussion il est proposé par Mr. Alfred Nadou secondé par Mr. Damase Quimet que le conseil prendra le dit compte en considération qu'à la prochaine session régulière. -

Adopté à l'unanimité. -

Il est aussi pris en considération que vu que l'état détaillé du compte de l'ex-secrétaire Trésorier M. Alp Alex Légarde mentionné à la session du 25 mars 1906 n'a pas été présenté à la présente session tel qu'il avait été requis de le faire par sous l'ordre du conseil par une notice spéciale tel que le Sec. Trés. lui a envoyé le 17 avril 1906; il est proposé par Eusèbe Ethier, secondé

2 avril 1906

par M. Damase Quirret que le Sec. Tres. soit autorisé de nouveau à le notifier que tant que ce dit compte n'aura pas été présenté au conseil tel qu'il a été requis de le faire, le conseil refusera de le payer et ne se tiendra pas responsable du remboursement de l'intérêt que le dit M. alp. Alex Legault pourra réclamer en vertu de ce compte.

Isaie Quirret
Honorat Quirret
Sec. Tres. —

Province de Québec.
District de Montréal.
Comté de Laval.

Attendu que moi Honorat Quirret ai été nommé secrétaire-trésorier du conseil municipal dans de la paroisse Sainte-Rose, dans le district de Montréal, dans le comté de Laval, et attendu que, conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, nous Celestine Quirret fille majeure & Emma Quirret tous deux fille majeures vivants dans la paroisse Sainte avons été approuvés et acceptés comme cautions du dit H. Quirret pour le paiement de toute somme de deniers dont il peut en sa qualité de secrétaire-trésorier par lui-même ou par toute autre personne dont il est responsable, être encaissé comptable envers la "Corporation de la paroisse Sainte-Rose".

Sachez par ces présentes que nous, les dites Celestine Quirret, Emma

Quimet, nous nous reconnaissons conjointement & solidairement obligés à payer et à la corporation de la paroisse Sainte-Rose toute somme que le dit M. Quimet par lui-même ou par toute autre personne dont il est responsable, peut, dans l'exercice de sa charge devenir Comptable envers la corporation. La condition de ce cautionnement est que si le dit M. Quimet remplit bien et fidèlement en tout temps les fonctions & les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier à laquelle il a été nommé, et rend compte, paye ou remet à la dite Corporation ou à toute personne, toute somme de deniers dont il deviendra redevable envers telle la corporation alors ce cautionnement sera nul; autrement il demeurera dans toute sa vigueur.

C'est nous avons signé à Sainte-Rose ce septième jour du mois de mai mil neuf cent six.

Amorah Quimet.

7 Mai 1906. —

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des sessions le septième jour du mois de mai mil-neuf-six conformément aux dispositions du Code municipal de la paroisse province de Québec à laquelle session sont présents: M. Le Maire Isaac Quimet, les conseillers Cyrille Taillefer, Anselme Cloutier, Damase Quimet formant le quorum, il est proposé ^{procedé} comme suit:—

Le secrétaire trésorier donne lecture d'un compte de \$74.00 pour l'entretien de trois aliénés mentionnés à la session précédente. Après lecture faite il est proposé par M. Cyrille Taillefer, secondé par M. Damase Quimet que le Sec. Tres. soit autorisé à collecter de la part de M. Téléspore Quimet & M. Azarie Cousineau les frais de ses entretiens et qu'en suite le Sec. Tres. paye ~~ce dit~~ immédiatement ce dit compte au Sec. Tres. du comté. M. Emile Léonard. —

Adopté à l'unanimité.

Il est encore proposé par M. Damase Quimet, secondé par M. Anselme Cloutier que M. Louis Fleurent nommé inspecteur de voirie à une session du 13 mars 1906, soit remplacé par M. Alderie Charbonneau comme inspecteur de voirie et qu'il soit notifié tel que la loi le requiert.

Adopté à l'unanimité.

7 mai 1906. 205

10

Il est encore proposé par Cyrille
Taillefer, secondé par Anselme Cloutier
que le Sec. Tres. soit autorisé à notifier
tous les inspecteurs de faire arranger
les chemins dans un délai de quatre
jours et si les travaux ne sont pas
exécutés tel que voulu par les ins-
pecteurs, les dits inspecteurs seront
tenus de les faire réparer aux frais
& dépenses des intéressés en défaut.

Adopté à l'unanimité.

José Guimet
Honorat Guinet

4 Juin 1916.

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des sessions le ~~septième~~ ^{quatrième} jour du mois de juin mil neuf cent dix six, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents: M. Le Maire Isaac Quiquet, les conseillers Oscar Dagenais Alfred Nadon, Eusèbe Ethier formant le quorum.

Il est proposé par M. Eusèbe Ethier, secondé par Alfred Nadon que le Sec. Tres. soit autorisé à payer au Sec. Tres. du Comté M. Cernill Leonard le compte des aliénés de \$74.00 mentionné aux sessions précédentes.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Alf. Nadon, secondé par M. Eusèbe Ethier que M. Barthelémy Gufresne nommé inspecteur agraire à une session du 13 mars 1916 soit remplacé par M. Jos. Joly & que le dit Jos. Joly soit notifié comme la loi le requiert.

Adopté à l'unanimité.

Attendu qu'il est besoin d'emprunter une somme de \$100.00 pour rencontrer les dépenses du conseil, il est proposé par M. Alf. Nadon, secondé par M. Oscar Dagenais que le Sec. Tres. soit autorisé à emprunter cette somme de \$100.00 au taux de 5% payable

12

207

Sont le capital et ~~l'intérêt~~ l'intérêt deviendront payable dans un an de cette date.

Adopté à l'unanimité.
Isaïe Quimet
Honorat Quimet
Sec. Trés.

Mardi le 3. Juillet 1906.

~~Cette session régulière de ce conseil tenue le ~~troisième~~ ^{troisième} jour du mois de juillet mil neuf cent six a été ajournée, faute de quorum, au onzième jour du mois de juillet (1906) conformément à l'article 139 du Code Municipal de la province de Québec.~~

~~H. Quimet.
Sec. Trés.~~

11 Juillet 1906.

~~A l'ajournement~~
~~une~~ session d'une session régulière du conseil municipal de la paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des sessions le onzième jour du mois de juillet mil neuf cent six conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec. à laquelle session sont présents M. Le Maire Isaïe Quimet, les conseillers Alfred Nadon, Arselme Cloutier, Damase Quimet, Ousebe Ethier, Cyrille Fath Taillefer for.

Le 11 Juillet 1906. —

montant de quinquans.

Après lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance il est proposé par M. Cyrille Tailleur secondé par M. par M. Eusebe Ethier que le Sec. Tres. soit autorisé d'avoir à notifier l'ex-secrétaire M. Alf. Alex Legault de remettre au conseil le montant de l'argent collecté par lui depuis le 1^{er} Janvier au 1^{er} Avril lors de sa destitution. —

Adopté à l'unanimité.

Il est encore proposé par M. Alf. Nadon secondé par M. Eusebe Ethier que le Sec. Tres. soit autorisé à poursuivre devant la cour des commissaires M. Mag. Quimet pour le recouvrement de ses arriérés de taxes municipales pour les années 1905-06. qui lui ~~ont~~ refusés de payer. —

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé aussi par M. Anselme Cloutier, secondé par M. Cyrille Tailleur que le Sec. Tres. soit autorisé à notifier l'inspecteur de voirie M. Damien Locas, d'avoir à faire faire les réparations nécessaires dans la montée Bélair ainsi que la partie du chemin de fosse qui se trouve dans l'arrondissement respectif & que si le dit inspecteur Damien Locas refuse de se soumettre aux ordonnances du conseil il soit poursuivi comme la loi le l'exige. —

J. S. Quimet

Honorat Quimet
Sec. Tres. —

Le 6 Août 1906. 203

14.

~~Il est proposé par M.~~

A une session régulière du conseil de la municipalité de la paroisse Sainte-Rose tenue au lieu ordinaire des séances le sixième jour du mois d'août mil neuf cent six conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire, Isaïe Quimet & M. L., les Conseillers, Oscar Dagenais, Alfred Nadon, Damase Quimet formant le quorum. Après lecture & adoption du procès-verbal de la dernière séance, Il est ~~proposé~~ procédé comme suit:

Proposé par M. Alf. Nadon secondé par M. Oscar Dagenais que les taxes du conseil, pour M. Mag. Quimet étant présent à cette session soit répartie sous l'évaluation de 2500.00 au lieu de 4000.00 tel qu'il apparaît au rôle de l'évaluation & pour taxes pour l'entretien des chemins sous l'évaluation de 4000.00.

Adopté à l'unanimité
Il est proposé par M. Damase Quimet secondé par Oscar Dagenais que moi le Sec. Tres. soit autorisé à créer une hypothèque au montant de 75000.00 sur ma propriété dans la paroisse de Ste Rose pour la sûreté des deniers déposés dans mes mains pour l'exercice de la charge de Sec. Tres.

Adopté à l'unanimité

Le 6 août 1916.

Il est proposé par M. Alf. Nadon
secondé par M. Oscar Dagenais que
la requête présentée par les intéressés
de la montée Meilleure, partie Sud telle
qu'allégué dans la requête demandant à
ce que les 11 arpents Φ soit fermés, soit
prise en sérieuse considération.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par M. Damase Quimet
secondé par M. Oscar Dagenais que le
Sec. Tres. soit autorisé à donner à l'ins-
pecteur de voirie de la montée Meilleure
(Partie Nord) sous les droits & privilèges de
faire faire des travaux pour le montant
d'en-déjà de \$5.00 & si les intéressés re-
fusent de se soumettre aux ordonnan-
ces de l'inspecteur.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par M. Damase
Quimet secondé par M. Oscar Dagenais
que le Sec. Tres. soit autorisé à notifier
l'inspecteur de voirie M. Felix Chalifoux
d'avoir à faire réparer aux intéressés des
11 arpents ainsi que l'équaire, dans un
délai de quatre jours leur part de che-
rains respectives.

José Quimet
Honorah Quimet

211 16.

Le 4 Septembre 1906.

A une session reguliere du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des séances le quatrième jour du mois de septembre mil neuf cent six conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec a laquelle séance sont présents M. Le Maire Isaac Quimet, M. M. les conseillers Damase Quimet, Cyrille Taillefer, Emile Ethier, Anselme Coutier, Alfred Nadon, formant le quorum, Le secrétaire étant aussi présent, Il est ordonné & statué par règlement du conseil proposé par Alfred Nadon, secondé Damase Quimet que le règlement suivant soit adopté:

Adopté à l'unanimité

Règlement No 1

Attendu que "The Local Electric Company," demande la permission d'autorité d'établir des lignes dans les rues & chemins publics de la municipalité de la paroisse Sainte Rose dans le but de distribuer l'électricité pour l'éclairage & chauffage & le pouvoir moteur & sans autre faveur ou garantie de la part de la municipalité de la paroisse Sainte Rose, excepté les privilèges & engagements stipulés dans la présente résolution en considération desquels le conseil de paroisse Sainte Rose accorde ce qui

1^{er} La dite Local Electric Company
 est autorisée à établir des lignes de
 poteaux & de fil de fer dans les rues
 de la municipalité de la paroisse Sainte
 Rose dans le but de distribuer l'électricité
 pour l'éclairage, le chauffage, & le pouvoir moteur
 à la dite paroisse Sainte Rose & ses
 habitants & pour conduire la dite électri-
 cité des aux habitants des municipalités
 adjacentes pour les mêmes fins savoir
 l'éclairage, le chauffage & le pouvoir mo-
 teur

2^{em} La dite Compagnie est autorisée
 à fournir l'électricité à la Corporation
 de la paroisse Sainte Rose, à ses citoyens
 Compagnies, industries & autres établis-
 sements quelconques pour les fins
 mentionnées ci-dessus, savoir, l'éclairage, le
 chauffage & le pouvoir moteur.

3^{em} Les privilèges stipulés & men-
 tionnés dans la présentes résolutions
 s'étendront à une période de dix
 ans.

4^{em} Tout l'équipement de la
 dite Compagnie sera exempt de toutes
 taxes municipales, pour une période
 de dix années consécutives devant
 commencer le jour suivant l'éta-
 blissement des lignes par la dite
 Compagnie dans la municipalité de
 la paroisse Sainte Rose.

5^{em} La dite Compagnie four-
 nira à la dite paroisse Sainte Rose

à ses citoyens industries & manufactures dans le territoire couvert par les lignes établies en vertu des privilèges de cette résolution, l'électricité pour les fins d'éclairage, de chauffage, & de pouvoir moteur, si le montant de courant demandé est suffisant pour garantir à la Compagnie les dépenses nécessaires sans taux des municipalités voisines.

La dite Compagnie placera ses poteaux sous la direction d'un surintendant ^{spécial} nommé par le conseil de la municipalité de la paroisse Sainte Rose lequel sera payé par la Compagnie.

Donné à Sainte Rose le quatrième jour de septembre mil neuf cent dix.
J. J. Guinet

Il est encore proposé par M. Alf. Nadon secondé par M. Cyrille Taillefer que le Sec. Tres. soit autorisé à donner un avis public à tous les intéressés de la paroisse Sainte Rose & St. Martin que le conseil à sa prochaine session fera la montée "Milleme" tel qu'allégué dans la requête présentée au conseil le 11 juillet par les dits intéressés.

Adopté à l'unanimité
Il est proposé par M. Cyrille Taillefer secondé par M. Cyrille Taillefer que M. Jos. Debien soit nommé

Surintendant pour indiquer à l'hyper le
 l'endroit ou la Compagnie Local Electric
 Company devra planter ses poteaux.
 Le salaire de ce dit ~~surintendant~~ ^{surintendant} devra être
 payé par la Compagnie
 Adopté à l'unanimité.

Isaie Quimet

Honoraire Quimet
 Sec. Tres.

Le 1^{er} Octobre 1916.

À une session régulière du ~~comité~~
 Conseil de la municipalité de la paroisse
 Sainte Rose tenue au lieu ordinaire
 des séances le premier jour du mois
 d'octobre mil neuf cent dix six conformément
 aux dispositions du Code Municipal de
 la province de Québec à laquelle séance
 sont présents M. le Maire Isaie Quimet
 M. M. les conseillers Alf. Nadon, Cyrille
 Taillefer, Oscar Dagenais, formant
 le quorum sous la présidence du
 maire Isaie Quimet, le secrétaire
 étant aussi présent. Après lecture
 l'adoption du procès verbal & du règle-
 ment de la dernière séance il est
~~procédé comme suit~~ proposé par M.
 Alf. Nadon, seconde par M. Cyrille Tail-
 lefer que la ~~proch~~ présente session ^{régulière} tenue
 au lieu ordinaire le premier jour du
 mois d'octobre mil neuf cent dix six

Soit ajournée au dix-septième
jour du même mois mil neuf
cent six.

Isaie Guinet Adopté à l'unanimité

Honorat Guinet
Sec. Trés.

Le 14 Octobre 1906
L'ajournement de la dernière de
l'ajournement d'une session régulière tenue
au lieu de la paroisse St Rose tenu
au lieu ordinaire des séances le dix-
sept octobre mil neuf cent six con-
formément aux dispositions du Code
municipal de la province de Québec
à laquelle se sont présents:
M. Le Maire, Isaie Guinet, Messieurs
les conseillers Alfred Nadon, Eusèbe
Ethier, Cyrille Taillefer,

formant le quorum sous la présidence
du maire Isaie Guinet, le secrétaire - tré-
sorier s'étant fait représenter par Damien
Filiatrault. Après lecture & adoption de
l'ajournement de la dernière séance, il
est proposé par M. Alfred Nadon
secondé par M. Cyrille Taillefer que la
présente session tenue au lieu ordinaire
ce dix-sept d'octobre mil neuf cent six,
soit ajournée au vingt-quatre du même mois
mil neuf cent six.

Isaie Guinet - Adopté à l'unanimité

Damien Filiatrault
Honorat Guinet Sec. Trés.

Le 24 Octobre 1906. —

Province de Québec.
Municipalité de la paroisse
Sainte José. —

A l'ajournement d'une session régulière du Conseil de la municipalité de la paroisse Sainte José tenue au lieu ordinaire des séances le vingt-quatre octobre mil neuf cent six conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec auquel ajournement sont présents M. le Maire Isaïe Ouimet Messieurs les conseillers Alfred Nadon, Cyrille Taillefer, Damase Ouimet, Arsène Ethier, Oscar Dagenais, formant le quorum sous la présidence du Maire, le Secrétaire étant aussi présent il est procédé comme suit:

S'agissant de l'examen de la révision des listes électorales il est proposé après l'examen des plaintes par Alfred Nadon, répondu par Cyrille Taillefer que les noms suivants soient ajoutés à la dite liste savoir:

Jos. Désiré Binard, ~~Jean Baptiste Charbonneau~~, Jos. Emile Joly, Euclide Ouimet, Philias Bernard, J. Emile Vanier, Jos. Jeannotte, Adolard Fortier, Fortunat Promette, Ernest Dagenais, Aimé Vanier, Imichel Cadioux, Ernest Major, Raoul Major, Albert Vaillancourt, Jos. Taillefer, Damase Cusson, Philippe David, Oscar Charbonneau, Emile Chalifoux, Jos. Ouimet, ~~Edouard (fils de Isaïe)~~, Edouard Ouimet (fils de Geo.) Elphège Legault, ~~Emile Vanier~~.

Les noms ci-après - soient retranchés:

Gregoire Jubinville, ~~Théophile Chalifoux~~, Cyrille Labelle, Venance Labelle, Fidèle Leas, Isaïe Fortin, Léon

Gouvernement

217 22

24 Octobre 1906

Nadon, Aristide Cloutier (fils de Charles) Martin
Laurin, Jos. Taillefer (père) Joly, Abdérie, Pvide
Belanger, Azarias Chartrand, Jos Cadieux,
Téléphore Joly, Jos. Amidei Debien, Harvey
Quimet, Aquila Ethier, Jean Baptiste Vaillancourt,
Pierre Vaillancourt, Alexandre Paré, Elzéar Quimet,
Toussaint Debien,

Adopté à l'unanimité:

José Quimet

Honoré Quimet
Sec. Trés.-

~~Province de Québec -
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose~~

~~A une session régulière du
Conseil de la municipalité de la paroisse Sainte
Rose tenue au lieu ordinaire des séances
le mardi le cinquième jour du mois de no-
vembre mil neuf cent six conformément aux
dispositions du Code municipal de la Province
de Québec à laquelle session sont présents
M. Le Maire~~

5 Novembre 1906.

D'une session générale du conseil municipal de la paroisse Sainte Rose, tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le cinq novembre mil neuf cent six conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec; à laquelle session ne sont présents que les conseillers Alfred Nadon, Eusèbe Ethier, Anselme Cloutier, une heure s'étant écoulée sans qu'il n'y eût quorum, le conseiller Alfred Nadon propose, secondé par Anselme Cloutier l'ajournement de cette session à mercredi le quatorze novembre à sept heures de l'après-midi mil (1906).

Alfred Nadon
Honoré Quimet
Sec. Trés.

Le 14 Novembre 1906

À l'ajournement d'une session régulière du conseil de la municipalité de la paroisse Sainte Rose, tenue au lieu ordinaire des séances Mercredi le quatorzième jour du mois de Novembre mil neuf cent six conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec - à laquelle session sont présents: M. le Maire Isaïe Quimet, M.M. les Conseillers, Oscar Lagénais, Damase Quimet, Alfred Nadon, formant le quorum sous la présidence du Maire. Le Secrétaire-Treasorier étant aussi présent.

Attendu que M. Eusèbe Ethier (cultivateur résidant à Ste Rose) nommé par ce conseil à la charge de conseiller dans

et pour cette dite municipalité un notaire
 ment incapable de remplir cette dite
 charge; après, que le Secrétaire - Trésorier
 ait donné l'lecture de la démission
 présentée par le dit Eusebe Blériu, il a
 proposé par le conseiller Alfred Madou,
 secondé par le conseiller Oscar Dagenais,
 que cette démission, soit acceptée
 par ce conseil et que M. Charles Oumes
 "cultivateur" résidant dans la
 paroisse Ste Rose, soit élu conseiller
 en remplacement de ce dernier.

Cette motion est adoptée à
 l'unanimité.

Ensuite le Secrétaire - donne lecture de
 la suite des montées.

Je soussigné moi Honorat Oumes
 Secrétaire - Trésorier - de la municipalité
 de la paroisse Sainte Rose certifie que
 le cinquième jour du mois de Novembre
 (1906) à dix heures de l'avant-midi
 j'ai adjugé au rabais les travaux à
 faire pour l'entretien sur les routes à la
 charge de cette municipalité pour le
 temps compris entre le 1^{er} Novembre
 (1906) et le 1^{er} Mai (1907) suivant l'avis
 public donné à cette fin aux personnes
 et aux prix ci-après mentionnés.

Page No 1	Cote des Perrons	Jos Charbonneau	\$ 25 00
Page 4	Montée Medard	Georges Oumes	\$ 50 00
" 2	Cote Oumes	Le même	\$ 30 00
Page 3	Montée de la cote des Lacasse	Eli Charbonneau Le même	\$ 30 00
Page 5	11 Arpents	Michel Desjardins	\$ 20 00
Page 6	Montée Meillun Nord	Louise Paquette	\$ 22 00

Page No 6	Montée Meillem Sud	Louis Paquette	\$ 10 50
Page 7	Montée Belair	Jean Marie Labelle	\$ 39 00
Page 8	Montée David Nord	Alphonse Maille	\$ 20 00
Page 8	Montée David Sud	Adelard Labelle	\$ 22 00
Page 9	Montrougeau	Jos Locas	\$ 18 50
Page 11	Labrie	M. Philias Bernard	\$ 14 00
"	Montée du Park	Le Meme	\$ 33 00
"	1/2 glace	Le Meme	\$ 7 00
" 10	Graneline	Napoleon Deslauriers	\$ 29 00
" 27	Montée Gravel	Louis Ethier	\$ 40 00

En fait de quoi j'ai signé a Ste Prose
ce ~~cinq~~ Nombre. Enil neuz cent six.

Honorat Quimet
Sec. Tres.

Après lecture il est proposé par Oscar
Dagenais, secondé par Alfred Nadon, que
cette vente soit approuvée par le conseil.

Accepté a l'unanimité.

Isaie Quimet

Honore
Honorat Quimet
Sec. Tres.

Pronvince de Quebec
Municipalité de la paroisse
Sainte Prose.

Je, Charles Quimet, ayant été
dignement nommé conseiller de cette
municipalité fais serment que je
remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge et cela au
meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi que Dieu me soit
en aide.

Assermenté ce troizieme jour du mois de
~~noembre~~ ^{Decembre} mil neuf cent six a Sainte-
 Rose par devant moi, le soussigné.

~~Charles Guinot~~

Honorab. Osmet
 Secrétaire Trésorier

Eyrille Gaillet
 J. P.

Pronvince de Quebec
 Municipalite de la paroisse
 Sainte Rose.

Je Oscar Desjardins ayant
^{dûment} été nommé auditeur de cette municipalité
 fait serment que je remplirai bien et
 fidellement les devoirs de ma charge
 et cela au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité. Ainsi que Dieu
 me soit en aide.

Assermenté ce troisieme jour du mois
 de Decembre mil neuf cent six a
 Sainte Rose par devant moi, le
 soussigné.

Oscar Desjardins

Eyrille Gaillet
 J. P.

27. 1906

Le 3 Décembre 1906

Provenance de Québec
Municipalité de la
paroisse Sainte Rose.

D'une séance régulière du conseil de la paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des sessions, à sept heures de l'après-midi ce trois de Décembre (1906) conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec à laquelle session sous présente M. le Maire ^{Jacques Oummet} et les conseillers, Alfred Nadon, Damase Oummet, Anselme Cloutier, Cyril Taillefer, Oscar Dagenais et Charles Oummet. formant le conseil au complet. Le secrétaire étant aussi présent, il est procédé comme suit. Le secrétaire - Trésorier communique par dernière lecture au conseil de deux comptes; l'un au montant de \$13.50 étant le mémoire des frais de la curie des commissaires dans la cause d'Edouard Joly, et l'autre de \$15.00 étant les intérêts dû par les \$300.00 que le conseil doit à M. Edouard Oummet. Puis il est proposé par Cyril Taillefer secondé par Oscar Dagenais que ces comptes soient acceptés et que le secrétaire soit autorisé à les payer.

A adopté

Il est encore proposé par M. Cyril
 Tailleux secondé par M. Alfred Nodou
 que M. Benjamin (Latom) Etudiant
 soit nommé pour auditer avec
 M. Oscar Degardin, ^{pour examiner} tous les
 comptes du conseil tel qu'exposé
 par le Secrétaire Trésurier - à la
 présente séance. Adopté

Il est proposé par
 M. Alfred Nodou secondé par
 M. Damase Quimet que le
 Secrétaire Trésurier - avec le conseiller
 Cyril Tailleux soit autorisé à
 prendre un avis - au sujet
 du compte présenté par M.
 Legault l'ex-Secrétaire à
 ce conseil le trois Décembre
 (1906) les frais du voyage de-
 vront être à la charge du
 conseil

Adopté
 Ensuite il est proposé
 par Oscar Degardin secondé par
 M. Damase Quimet que la
 présente session - de ce conseil, soit
 ajournée - au treize Décembre
 prochain (1906).

Adopté

José Quimet

Honorat Quimet
 Sec. Trés.

29. 224

Le 13 Decembre, 1906.

A l'ajournement d'une session reguliere du conseil de la paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des seances le 13 Decembre (1906) a sept heures du soir conformement aux dispositions du Code municipal a laquelle seance ne sont presents que le Maire Isaac Quimet, les conseillers, Oscar Dagenais, Charles Quimet. Alors il est propose, par Oscar Dagenais, seconde par Charles Quimet que la presente session de ce conseil soit ajournee faute de quorum a jeudi le 20 Decembre courant (1906).

Adopte
Signe: Isaac Quimet

20 Decembre 1906.

A l'ajournement d'une session reguliere du conseil de la paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des sessions le ~~treize~~^{vingt} decembre mil neuf cent six a sept heures de l'apres-midi conformement aux dispositions du Code municipal de la province de Quebec a laquelle seance sont presents M. le Maire Isaac Quimet, Messieurs les conseillers, Alfred Nadon, Charles Quimet, Damase Quimet, formant le quorum, le secretaire etant aussi present.

Il est propose par le conseiller Alfred Nadon, seconde par le conseiller Damase Quimet que le rapport des auditeurs nommes par le conseil de cette municipalite le trois Decembre (1906) soit recu & approuve. -

Adopte a l'unanimité.

Il est encore proposé par Damase
Quimet, secondé par Charles Quimet que
le salaire des ^{deux} auditeurs se montant à \$18.00
chacun, soit accepté & que le Sec. Tres
soit autorisé à le payer. -

Adopté. -

J. J. Quimet
Honorat Quimet
Sec. Tres. -

7 Janvier 1907.

A une session régulière du conseil de la paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des sessions le sept janvier (1907) à sept heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle séance sont présents M. Le Maire Isaïe Quimet, les Conseillers, Cyrille Taillefer, Arsèlme Cloutier, Damase Quimet, Charles Quimet, Alfred Nadon, formant le quorum. Le secrétaire étant aussi présent.

Attendu que la salle dans laquelle le conseil a l'habitude de siéger est insuffisante, il est proposé par le conseiller Alfred Nadon, secondé par Charles Quimet, qu'à l'avenir le conseil tiendra ses assemblées dans la nouvelle résidence du Secrétaire Trésorier, qui est l'ancienne propriété du comté, jusqu'à nouvel ordre
Adapté.

Il est proposé par Cyrille Taillefer, secondé par Arsèlme Cloutier, que les deux noms suivants soient ajoutés sur le rôle d'évaluation, Damase Cusson, Saimé Bonier. Et de plus que les autres noms suivants soient retranchés sur le dit rôle d'évaluation, Grégoire Jubinville, Léon Nadon, Fidèle Boes.
Adapté

Honorat Quimet
Secrétaire Trésorier

Le 14 Janvier 1907.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse Sainte Rose.

Une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse Sainte Rose tenue le quatorze janvier (1907) à dix heures de l'après-midi dans la salle de l'ancienne propriété du comté tel que décidé par résolution du conseil, en la dite municipalité conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, et à l'avis public préalablement donné à cette fin par le Secrétaire-Tresorier le six janvier (1907), dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexé à l'avis et demeurant aux archives du dit conseil, sous la présidence du Secrétaire-Tresorier agissant comme président de l'élection.

Le président ayant donné lecture des dits ^{avis} public et certificat de publication, ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers de cany ~~par~~

1^{er} alors Monsieur Oscar Dagenais cultivateur, résidant à Sainte Rose, propose, secondé par Mr. Léon Vanier cultivateur, résidant à Sainte Rose, que Mr. Cyrille

Taillefer conseiller, sortant de charge
soit élu de nouveau conseiller en
remplacement de lui-même.

2^{em} Proposé par Mr. Cyrille Joly Cultivateur
résidant à Sainte Rose, secondé
par Mr. Rocher Ormes Cultivateur,
résidant à Ste Rose, que Mr. Isaac
Ormes, Maire, sortant de charge
soit élu de nouveau conseiller
en remplacement de lui-même.
Et une heure s'étant écoulée depuis
l'ouverture de la dite assemblée et
ayant été mis en nomination
comme conseiller locaux autant
de candidats, qu'il y a de
conseillers à élire l'élection est
déclarée close et le président
proclame élu conseiller par
la municipalité de la paroisse
Sainte Rose les candidats sus-
désignés mis en nomina-
tion.

Isaac Ormes
Maire
Rocher Ormes
Sec. Tres.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse
Sainte Rose. —

Je, Jais Quinnet, ayant été
dûment nommé conseiller de cette municipalité,
fais serment que je remplirai bien & fidèlement les
devoirs de ma charge & cela au meilleur de mon
jugement & de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide.

Assermenté ce quatre février — Jais Quinnet
(1907) à Ste Rose, par devant moi,
le soussigné, Honorat Quinnet
Sec. Trés.

Honorat Quinnet
Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse
Sainte Rose.

Je Cyrille Faillier, ayant été
dûment nommé conseiller de cette municipalité
fais serment que je remplirai bien & fidèlement
les devoirs de ma charge & cela au meilleur de
mon jugement & de ma capacité. Ainsi que
Dieu me soit en aide.

Assermenté ce quatre
février (1907) à Ste Rose par
devant moi le soussigné, Honorat Cyrille Faillier
Quinnet, Secrétaire Trésorier.

Honorat Quinnet
Secrétaire Trésorier.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse
Sainte Rose.

Je, Isaïe Quimet, ayant été ~~so-~~
lennellement nommé Maire de cette municipa-
lité, fais serment que je remplirai bien & fi-
dèlement les devoirs de ma charge & cela
au meilleur de mon jugement & de mes
capacités. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté ce sept février
(1904) à Sainte Rose par devant
moi, le soussigné Honorat
Quimet Secrétaire Trésorier.

Honorat Quimet
Secrétaire Trésorier

Isaïe Quimet
Maire

Séance du quatre février 1904.

À une session régulière du conseil
de la municipalité de la paroisse Sainte-Rose
tenue au lieu ordinaire des sessions le
quatre février (1904) à sept heures de
l'après-midi conformément aux disposi-
tions du code municipal de la Province
de Québec à laquelle séance sous présidence
M. le Maire Isaïe Quimet, Mrs les conseillers
Charles Quimet, Oscar Dagenais, Damase
Quimet, Anselme Bloutier, Alfred Rodon
Cyrille Taillefer formant le quorum au
complet. Le Secrétaire Trésorier étant
aussi présent il est procédé comme suit:
S'agissant de la nomination du Maire
M. Oscar Dagenais propose, secondé par
M. Anselme Bloutier que M. Cyrille Tail

lefer soit nommé Maire du conseil de cette municipalité. Alors le conseiller M. Jamase Quinet propose un amendement secondé par le conseiller Charles Quinet M. Isaac Quinet, ^{soit nommé Maire} et le conseiller Alfred Nadon ayant donné son vote pour l'amendement M. Loyille Tailleur résigne en faveur de M. Alfred Nadon. La résignation de ce dernier n'étant pas acceptée par le conseil la motion d'amendement est donc gagnée par ^{voix} majorité.

Ensuite le secrétaire Trésorier soumet au Conseil un état de compte pour l'année (1906) c'est-à-dire depuis le 1^{er} Janvier (1906) au 31 Décembre de la même année par lequel état il appert ce qui suit:

Recettes		Dépenses	
Taxes perçues	\$639 07	Pour entretien des montés	\$396 25
Argent emprunté	100 00	Salaires du Sec. Tres.	80 00
Arriérés de l'année 1906	132 10	Payé par Barthélemy	6 10
Total	871 17	Arts d'Arvo-cast	5 00
Dépenses	869 71	Intérêt d'Edouard Amis	15 00
Balance que le Sec. Tres. redit au conseil \$1 46		Frais de la cour des cours	8 02
		Payé pour le comté	158 88
		Pour salaires des auditeurs	36 00
		Pour fonds des jurés	12 00
		Dépenses Arvise	20 36
		Arriérés 1906	132 10
		Total	\$869.71

Le conseil redit à M. Edouard Amis la somme de \$300.00 et à la balance de son billet de \$500.00 avec intérêt 5% le " le conseil redit aussi à M.

Alfred Nadon la somme de \$100.00 - argent
 emprunté - de lui par billes par résolution du
 conseil passé - à la séance - du quatre Juin
 (1906). Alors il est proposé par M. Oscar
 Laginai secondé par M. Alfred Nadon
 que le rapport des comptes - du Sec. Tres.
 tel que ci-dessus mentionné soit accepté
 et approuvé par ce conseil comme correct et
 que le Sec. Tres. soit déchargé - de toute
 responsabilité - à cet argent

Adopté à l'unanimité

Proposé par M. Cyrille Taillefer, secondé
 par M. Charles Quimet - que l'engagement
 du Sec. Tres. soit remis - à la prochaine
 séance - du mois de Mars

Adopté.

Il est encore proposé par Cyrille
 Taillefer, secondé par Charles Quimet que
 M. William Ethier soit nommé en remplace-
 ment de Louis Ethier pour l'entretien de
 la montée Gravel. -

Adopté à l'unanimité

Jacques Quimet

Honorat Quimet
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Le 4 Mars, 1907

Municipalité de la paroisse

Sainte Rose.

A une session régulière du conseil de la paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des sessions lundi de quatre mars (1907) à sept heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents. M. le Maire Isaac Oudet Messieurs les conseillers Alfred Nadon, Charles Oudet, Cyrille Taillefer, Arsène Cloutier formant le quorum du conseil sous la présidence du Maire. Le secrétaire étant aussi présent.

Il est proposé par M. Cyrille Taillefer secondé par M. Alfred Nadon que la présente session de ce conseil soit ajournée à samedi le neuf mars courant soit neuf cent sept (1907).

Adopté.

Isaac Oudet
Secrétaire Trésorier.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose

Le 9 Mars 1907.

A l'ajournement d'une session régulière & mensuelle de la municipalité de la paroisse Sainte Rose, tenue au lieu ordinaire des sessions, samedi le neuf mars courant (1907) à sept heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents: M. le Maire Isaïe Quimet, Messieurs les conseillers, Damase Quimet, Alfred Nadon, Charles Quimet, Cyrille Taillefer, Oscar Dagenais, Arsène Cloutier formant le quorum du conseil, le secrétaire étant aussi présent. Après lecture & adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est procédé comme suit:

S'agissant de l'engagement du Secrétaire Trésorier il est proposé par M. Damase Quimet secondé par Charles Quimet que le Secrétaire Trésorier soit réengagé de nouveau pour la présente année 1907^e/1908 aux mêmes prix & conditions que l'année précédente.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Cyrille Taillefer, secondé par M. Charles Quimet qu'à l'avenir & jusqu'à nouvelle résolution le dit Conseil tiendra ses sessions à deux heures de l'après-midi.

Adopté à l'unanimité.

Attendu qu'il est nécessaire de prélever la somme de quatre cent piastres pour rencontrer les dépenses de ce conseil il est proposé par M. Alfred Nadon, secondé par M. Cyrille Taillefer que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire un prélèvement de 4^e neuf centins par cent sur tout les

biens imposables de cette municipalité pour rencontrer les dites dépenses
adopté à l'unanimité.

Josée Ounnet
Honorat Ounnet
Secrétaire Trésorier.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose.

Le 2 Avril 1907.

A une session régulière et mensuelle, du conseil de la paroisse de Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le 24 Avril (1907) - à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec à laquelle séance sont présents: M. le Maire Josée Ounnet Mrs Mrs les conseillers Cyril Taillefer Anselme Cloutier, Alfred Nadon Charles Ounnet formant le quorum du conseil sous la présidence du Maire. Le Secrétaire étant aussi présent après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance il est procédé comme suit: Le Secrétaire Trésorier donne lecture de deux requêtes signées par M. Joseph Desormeaux, l'une demandant la division du chemin qui se trouve situé en face du terrain des ^{#attache} Louis arpenté entre le propriétaire M. Josée Paquette et Joseph Paquette, l'autre

#particuliers
à M. Joseph
Desormeaux

requête demandant d'établir les frontières des trois terres situées à la côte des ferrons après discussion il est proposé par M. Charles Oumes secondé par M.

Anselme Cloutier que les conseillers M. Cyrille Taillefer, Alfred Nadon, et

M. Le Maire soient nommés officiers spéciaux pour aller s'enquérir sur les lieux des difficultés qui existent entre M. Joseph Dehormeaux et le dit conseil au sujet de ces propriétés et d'aller prendre une information chez un avocat à ce propos au frais et dépens du conseil.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Alfred Nadon secondé par M. Cyrille Taillefer que le Secrétaire et Trésorier soit autorisé à acheter un livre de caisse pour tenir des comptes de ce conseil suivant la loi.

Adopté.

Proposé par M. Cyrille Taillefer secondé par M. Anselme Cloutier que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à donner l'avis public au contribuable de la paroisse Saint Martin que le conseil de cette municipalité à sa prochaine séance adoptera le règlement pour fermer et abolir la montée espalgairement appelée montée meilleure.

Adopté. Isaac Oumes,
Honoré Oumes

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose

Le 6 Mai 1907.

Une session régulière Annuelle du Conseil municipal de la paroisse Sainte Rose, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil lundi le six Mai (1907) à laquelle deux heures de l'après-midi, à laquelle conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle séance sont présent M. le Maire Isaïe Dumont Messieurs les conseillers Charles Quinquet Danase Quinquet Alfred Nadon, Anselme Chantier, Cyrille Tailhades formant le quorum du conseil. Le Sec. Tres. étant aussi présent après lecture l'adoption du procès verbal de la dernière séance il est procédé comme suit,

Proposé par Charles Quinquet
secondé par Danase Quinquet que M. Chabot soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M. Damien Cyr. pour la période de temps pour laquelle son prédécesseur avait été nommé & qu'il reçoive avis de sa nomination.

Adopté à l'unanimité
Proposé par Charles Quinquet
secondé par Alfred Nadon que le Sec. Tres. soit autorisé à notifier l'inspecteur de voirie M. Jos. Elzéar Charbonneau d'avoir à avertir les intéressés du chemin en difficulté, situé en face du terrain des huit arpents de M. Jos. Desormeaux d'ar-

ranger leur chemin & si les dit in-
teresses refusent l'inspecteur devra faire
faire les réparations nécessaires pour
rendre le chemin en bon ordre.

Adopté à l'unanimité

Proposé par Cyrille Taille-
fer secondé par Amos Quimet que le
Secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer
un règlement pour fermer & abolir la
montée vulgairement appelée Montée Meilleure
tel que demandé par une requête signée
par tous les contribuables intéressés & dépos-
ée ^{au} ~~à~~ bureaux de ce conseil.

Adopté à l'unanimité.

Honorat Quimet
Secrétaire Trésorier

Le 17 Juin 1907.

Province de Québec.
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose.

À une séance spéciale du conseil de
la paroisse Sainte Rose convoquée par le maire
Isaïe Quimet, le conseiller Alfred Nadon, tenue au
lieu ordinaire des sessions lundi le dix-sept
juin 1907, conformément aux dispositions
du Code municipal de la Province de Québec
à laquelle séance sont présents M. le Maire Isaïe
Quimet Messieurs les conseillers, Cyrille Taillefer,
~~Charles Quimet~~ Amos Quimet, Oscar Dagenais

formant le quorum du conseil, après lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance. Le secrétaire Trésorier étant aussi présent il est procédé comme suit:

Proposé par Oscar Dagenais secondé par Damase Quimet que les deux comptes ci-dessous soient acceptés:

1^{er} Celui de M. Aldéric Chartrand au montant de \$ 186.²⁰ De l'inspecteur de voirie M. Jérôme Lauzon au montant de \$ 4.00 moins la part de M. Thomas Nadon \$ 50.³⁰ 3^{em} Celui de Laurendeau pour information dans l'affaire Damien Loas. \$ 2.95.

Adopté. -

Proposé par Cyrille Taillefer, secondé par Oscar Dagenais que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à notifier l'inspecteur de voirie de la montée Meilleure ~~partie~~ d'avoir ^{de} faire faire réparer la clôture de la dite montée en attendant que le règlement de la dite montée pour l'abolition de la dite montée soit approuvé par le ~~conseil~~ conseil de comté.

Adopté

Proposé par Oscar Dagenais, secondé par Cyrille Taillefer que le compte de M. Alfred Nadon soit accepté au montant de \$ 4.00 soit accepté & payé.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Cyrille Taillefer secondé par Oscar Dagenais que M.

45²⁴⁰

Damase Dauphinet soit autorisé à faire réparer la montée Belair. Le dit Damase Dauphinet devra pour faire les réparations voulues prendre la pierre dans la petite Côte en face de la demeure de M. Donat Labelle. -
Adopté.

Isaac Crimmet
Thomas Guineb
Secrétaire Trésorier

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse. Le 2 juillet 1907.
Sainte Rose,

Une séance régulière hebdomadaire du conseil de la municipalité de la paroisse Sainte Rose, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil le mardi deux juillet 1907 à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle séance ~~se sont présentés~~ ne sont présents que M. Cyrille Taillefer & Monsieur O. Oscar Dagenais conseillers une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la séance sans qu'il n'y eu quorum la séance est alors tombée.

A. Guineb
Secrétaire Trésorier
Isaac Crimmet

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose

291
Le 5 août 1907.

A une séance régulière mensuelle du conseil la paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, lundi le cinq août, 1907, à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents de la part de la paroisse Isaïe Quimet, ^{des deux côtés des conseillers} Alfred Nadon, Charles Quimet, Anselme Cloutier, Oscar Dagerais, ~~Alfred Nadon~~ formant le quorum du conseil. Le secrétaire étant aussi présents, il est procédé comme suit:

Proposé par Alfred Nadon, secondé par Charles Quimet que le secrétaire Trésorier soit autorisé à notifier l'inspecteur de voirie d'avoir à faire arranger le pont situé dans la ligne chez de Jos. Page & M. Louis Fleurent sans délai.

Adopté à l'unanimité

Proposé par Alfred Nadon, secondé par Anselme Cloutier que la requête présentée au conseil par Messieurs Isaïe Paquette, Désiré Berard, Joseph Paquette demandant d'établir les frontières des propriétés de Jos. Desormeaux Vauguelin Quimet soit prise en considération afin de donner le temps au conseil de prendre toutes les informations nécessaires concernant cette affaire & que le conseiller Alfred Nadon soit autorisé à faire ces recherches.

Adopté à l'unanimité

Propose par Alfred Nadon, seconde
par Oscar Dagenais que le Secrétaire
Trésorier soit autorisé de donner un avis
public à tous qui n'ont pas encore payé
leurs taxes d'avoir dans un délai de huit
jours à payer, ou sinon le Secrétaire Trésorier
pourra prendre des procédures contre
ceux qui négligeront ou refuseront de payer

Adopté à l'unanimité

Propose par Charles Dummet seconde
par Anselme Cloutier que la présente
session de ce conseil soit ajournée à sept
heures de l'après-midi le samedi le ~~10~~
10 août 1907.

Adopté

Charles Dummet
Anselme Cloutier
Secrétaire Trésorier

Procurer de Québec
Municipalité de la Paroisse de Québec

Le 10 août 1907

À l'agencement d'un nouveau règlement de
ce conseil tenu au lieu ordinaire des séances de ce conseil samedi
le 10 août courant 1907 à sept heures de l'après-midi, conformément
aux dispositions de l'Acte Municipal de la Paroisse de
Québec à laquelle séance aucun membre de conseil ne fut
présent.

J. B. Lacombe
Clerk du Conseil

Procurer de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Paul

Le 3 Septembre 1907

À une séance régulière et mensuelle
du conseil de ville. J. Municipalité tenue au lieu ordinaire de ses séances.

soir, le deux Septembre sur cinq heures, à deux heures
et l'après midi à laquelle se sont réunis les membres du conseil
qui fut formé.

[Signature]
Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Joseph Le 7 Octobre 1867

À une séance publique & ouverte tenue
au Conseil de la Municipalité de la Paroisse de St-Joseph, tenue au
sui ordinaire des séances de ce conseil, le sept octobre
courant sur cinq heures et sept à sept deux heures et l'après
midi conformément aux dispositions de l'Acte Municipal
de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents: M.
le Maire Omer Desjardins & Messieurs les Conseillers: Da-
mas Desjardins, Alfred Robit, Charles Desjardins, Cyrille
Faulkner, pourant le quorum de ce conseil, le Secrétaire
étant aussi présent après lecture & adoption des procès
verbaux de la dernière séance, les procès suivants furent:

Proposé par Cyrille Faulkner secon-
dié par Alfred Robit sur le rapport de M. Damas Desjardins
Demandant qu'une cheminée soit ouverte, devant la maison de
St-Joseph, pour communication de la vapeur. Un règlement appé-
lé "Monte St-Joseph" à la Rivière James soit accordé; Le
dit cheminée devant passer sur le territoire de M. Damas
Desjardins, moyennant un endossement de cinq piastres par
année que le Conseil de cette Municipalité, sera tenu
de payer au dit Damas Desjardins; et qu'en conséquence
le Secrétaire Truquet soit autorisé à préparer un règlement à
cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Cyrille Faulkner, secon-
dié par Damas Desjardins sur le rapport de M. Aldéric Chabrand,
Demandant de l'avis pour réparation faite à la cheminée de la maison

Par les "Clubs Menes Milliers" par accepté et payé par le Secrétaire Trésorier; le coût de telles opérations, au montant de rien de vingt francs & auant, justifié par le n° 30.74 de... vants est à la charge de la paroisse.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Cyrille Taillefer secondé par Charles Chirault fut la requête émise par les contribuables de la paroisse "Milliers" demandant que l'entretien de la partie sud de la dite paroisse, aujour les vêtements soit à la charge de cette municipalité; et que le secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer un règlement à cet effet. - Adopté à l'unanimité.

Proposé par Cyrille Taillefer, secondé par Charles Chirault pour le futur règlement de ce conseil est qu'une séance sera tenue au même lieu mercredi, le 16 octobre courant huit heures sept à sept heures de l'après-midi.

Adopté à l'unanimité.

Jacques Curvet

Honorat Curvet Maire
Secrétaire Trésorier

Procuré de l'Église

Municipalité de la Paroisse de Saint-Pierre - Le 16 Octobre 1907

À l'apurement d'une séance régulière et mensuelle du conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Pierre tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions de ce conseil, suivant les dispositions du Code Civil des Procs de la Municipalité de la Paroisse de l'Église, à laquelle séance sont présents: M. le Maire Louis Chirault MM. les Conseillers Honorables Chantier, Alfred Nadou & Cyrille Taillefer formant le quorum sous la présidence du maire le dit conseil étant aussi présents.

M. Ferdinand Lalonde, pré-

Adopté
justifié
J. C.
H. C.

seul en compte à ce Conseil pour travaux exécutés dans
 la montagne Mont Puyoux, sur protestation des Councillés au-
 dessus L. Lantier & après diverses discussions entre M.
 Lantier & le dit Councillé, le Conseil est convenu
 à s'en rapporter à la décision de l'inspecteur d'arron-
 dissement M. & en conséquence le Sieur Trucier
 est autorisé à notifier l'inspecteur d'arron-
 dissement M. Adolphe Curson & avoir à se rendre devant le Conseil à la pro-
 chaine séance régulière.

Ensuite l'acte susdit, ordonné & statué
 par Règlement ce qui suit, savoir :

Attendu qu'une requête présentée par des
 habitants de la commune de Mont Puyoux a été déposée devant le Conseil
 à sa séance régulière du Sept Octobre courant (1901) de-
 mandant qu'il soit ouvert un chemin à partir de la
 Montagne Vulgarisée appelée "Monte Michard" jusqu'à
 la Rivière Joux, afin de communiquer de la paroisse
 de St-Etienne à la paroisse de St-Thierry pour faciliter
 le transport du bois & durant le parcours de 1 lieue;

Attendu qu'actuellement il n'existe
 aucun chemin pour se rendre à la dite rivière Joux & que
 pour l'usage des affaires on est obligé de passer par les chemins
 des terres des propriétaires voisins;

Le dit acte demande est dans l'intérêt
 de tous les contribuables de cette municipalité & il est donc
 très raisonnable;

En conséquence pour les raisons ci-
 dessus, il est ainsi ordonné, statué & arrêté par le Pré-
 sident Règlement ce qui suit, savoir: Proposé par le Conseil
 par Alfred Nadou, secondé par le Councillé Marcelin Clau-
 sive qu'il soit ouvert un chemin de 1 lieue à partir de la
 Montagne Michard jusqu'à la rivière Joux aux frais des
 contribuables de toute cette municipalité, et chemin devant

Le conseil sur le lieu de M. Louis Damesse, en présence
 des membres de cinq sections, par la dite Municipalité
 de la commune de Lesbois, favorables aux dits Damesse
 à titre de dommages.
 Adopté à l'unanimité.

Ensuite le Secrétaire Procureur donne lecture
 de ses autres règlements concernant le honteux
 de la dite commune de Lesbois.

"Attendu qu'une requête présentée par M. Aldi-
 ric Chabrand et agui par les intéressés à la commune vulgairi-
 ment appelée "Monte Meillens" a été depuis de 7 ans et
 le conseil a eu pour son sept octob. mil neuf cent sept, d.
 attendant que le parti peut de la dite commune Meillens
 d'ide à la charge des requérants et soit entièrement payé aux
 frais de toute la municipalité de la commune de Lesbois;

Attendu que les motifs de cette demande
 paraissent bien fondés. Que lors du procès verbal et de l'ac-
 ti de répartition données aux intéressés à l'entretien de la
 dite Monte Meillens Partie Nord et Partie Sud, les intéres-
 sés à la dite Monte étaient en grand nombre, Les depuis
 il y a eu des changements en ce sens que la plus grande par-
 tie des intéressés d'alors ont été démembrés de la dite mun-
 icipalité de la commune de Lesbois pour appartenir à la
 commune d'Elzeard et que par suite les derniers se sont
 plus d'obligation à l'entretien de la dite Monte Meillens
 située dans la commune de Lesbois et ont eu d'y être intéressés
 par le fait; Attendu que les intéressés actuels sont les seuls
 intéressés requérants et peu nombreux et que la longueur de
 la dite commune est très considérable; Qu'il serait rai-
 sonnable que les requérants soient justifiés de leur plainte
 et que toute la municipalité de la commune de Lesbois leur
 vienne en aide pour l'entretien de cette monte, en se rendant

responsable de la partie sud d'icelles quantes; Attendu encore, que les dits règlements se sont trouvés au Conseil des Comtes de Laval, et ont demandé par suite la fermeture de la dite route pour ce qui regarde la partie sud; que leur demande a été rejetée par le Conseil Municipal de dit Comte à ses séances données du vingt cinq Jours dernier (1907) déclarant telle fermeture illégale; En conséquence, en pour toutes les raisons se trouvent mentionnées, et est alors devenu vide & laissé par le présent règlement à qui veut, savoir: Proposé par le Conseiller Alfred Hador, secondé par le Conseiller Cyrille Taillifer, que la partie sud de la dite route Malleum, savoir: la partie s'étendant depuis le chemin de front de la petite Col de la paroisse de Saint Pierre, à aller à la ligne limitative entre la paroisse de Ste Rose et celle de St Vincent, soit et devienne à la charge de la municipalité de la paroisse de Ste Rose, ainsi que les limites des deux lotures qui touchent la dite partie sud d'icelles quantes, l'autre partie d'icelles lotures étant devolue de par la loi avec deux propriétaires voisins; et que l'inspecteur de Voirie M. Aldéric Chartrand soit autorisé à procéder sous délai à la répartition ou partage de la partie nord d'icelles quantes Malleum en donnant à chacun des intéressés la part qui lui est devolue en proportion de son évaluation; les frais d'icelle travaux concernant le dit partage de la partie nord de la dite quantes devant être à la charge des dits intéressés.

Adopté à l'unanimité.

Ensuite le Conseil prend en considération la pétition de la liste de électeurs de cette municipalité ainsi que les plaintes déposées entre les mains du Secrétaire Trésorier relativement à la dite liste.

Sur proposition de Alfred Hador secondé par Auréline Chantre il est unanimement résolu que

les noms suivants dont on demande l'insertion par les
 plants sur la dite liste y soient inscrits avec les qua-
 lifications respectives mentionnées aux dits folios
 savoir: Basile Bussit, Charbonneau Herminij fils, Char-
 naud Jean Baptiste fils de Philis, Pilettault Marie, Cha-
 rrette Joseph, David Emile, Desrocher Joseph, Geyer Ma-
 rcelle, Geyer Napoléon, Lacroix Albert, Dupresne William
 Jacques Téléphore, Laurin Doron, Brumler Henri, Cha-
 rrette Edmond, Chartrand Aldéric, Chartrand Moïse, De-
 roux Camille Desjardins Michel fils de Michel. Desjardins Antoi-
 sette fils Michel fils, Mella Téléphore, Unice Héros; David
 Philippe, Gravel Aldéric, Jeanette Joseph, Jubinville Joseph, Galt
 Arthur.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Alfred Madon, second par
 Asseline Clément par les noms suivants dont on demande de se
 dit list: savoir: Basile Tuffe; Charbonneau Rodrigue, Char-
 naud Va Philis; Chartrand Aldéric, David Philippe, Gravel
 Napoléon, Unice Joseph, fils Napoléon, Unice Napoléon, Piquet-
 té Téléphore, fils Joseph, Pilettault Hormines, Chartrand Aldéric fils
 de Ferdinand, Pilettault Adolphe, Laurin Cyrille, Laurin
 Pierre, Loxe Hormines fils.

Adopté à l'unanimité.

Proposé aussi par Galt Tulliver second
 par Alfred Madon par les qualifications de Joseph, William & Ma-
 rcelle Edmin comme témoins & que le mot F. d. P. soit chan-
 gé en celui de locataire, que le no 247 soit ajouté au nom de Des-
 jardins Tulliver, en changeant le mot de prop. en occupant au nom
 de Michel Desjardins.

Adopté à l'unanimité.

J. S. Galt
 Président
 Honorat Oumet
 Secrétaire Trésorier

Le 4 Novembre 1907

A une session régulière & mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Joseph, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le quatre novembre mil neuf cent sept à deux heures de l'après midi, conformément aux dispositions du code municipal de la paroisse de St-Joseph, à laquelle session ont présents M. le Maire Louis Lacombe, Messieurs les Conseillers Charles Taillefer, Oscar Dagenais, Amédée Cloutier, Edouard Lacombe & Alfred Madou, formant le quorum de ce conseil, sous la présidence du Maire, le Secrétaire Trévise étant absent. Il a été procédé comme suit :

Le Secrétaire expose au conseil le compte de M. Ferdinand Lacombe en sa qualité de maire de la paroisse de St-Joseph au moment de la démission & l'ajournement de l'assemblée. Sur proposition de M. Oscar Dagenais secondé par Edouard Lacombe pour le compte rendu de Ferdinand Lacombe est accepté & que le Secrétaire soit autorisé à le publier.

Adopté à l'unanimité

Ensuite le Conseiller Alfred Madou expose de une question nouvelle & se rapportant à la nomination des auditeurs de la municipalité de cette paroisse.

Considérant que les deux auditeurs ont été nommés suivant la loi, au temps de telle nomination, et qu'il est tout à fait important de constituer deux auditeurs qui viennent d'être nommés par le conseil & qui n'ont pas encore été en leur qualité de tels. Le Conseiller M. Charles Taillefer, secondé par M. Oscar Dagenais pour les deux auditeurs actuels M. Oscar Dagenais & Philippe Lacombe & nommé en faveur de leur acte relatif à l'ordonnance de cette municipalité.

Propose un amendement par Alfred Madou secondé par M. Amédée Cloutier pour les deux auditeurs actuels, soient destitués de leurs fonctions & que

Messieurs Egaré Chénier & Louis Fautour, ainsi nom-
més arbitres de cette municipalité, en remplacement des
dits Messrs Desjardins & Théophile Chénier -

La session principale étant mise au
voies, valant pour le ventur & le second des dits
& M. Louis Chénier, comme conseiller.

Intant pour l'amendement, le ses-
sion & le second des dits & M. Louis Chénier -

Et les dits étant dirigés M. le Maire L.
Garcé Chénier, ainsi pour la session principale qui
est renvoyée... amendement étant resté sur même division
Essenti. Le conseil procède à la suite à l'
exécution de certains résolutions conciliant en parties, projets de,
provision de certains résolutions appartenant à ce conseil,
lesquels résolutions sont adjugés à M. Louis Desjardins, mar-
chand, de la paroisse de St-Joseph, pour la paroisse de St-Joseph
& Saint-Louis, comme étant le plus haut enchérissable.

José Chénier
Maire
Honorat Chénier
Secrétaire-Trésorier

Paroisse de St-Joseph Le 2 Décembre 1907.
Municipalité de St-Joseph de Beauport

A une séance régulière du mensuelle du
conseil municipal de la paroisse de St-Joseph, tenue au lieu or-
dinaire des séances de ce conseil, lundi, le Deux Décembre
sont réunis cent sept à deux heures de l'après midi; suivant
les dispositions des Code Municipal de la Paroisse de St-Joseph; à
laquelle séance étaient présents seulement M. le Maire Louis
Chénier, M. M. les Conseillers Cyrille Taillefer & Charles Des-
jardins; Comme il n'y a pas de quorum, il est proposé
par le dit Cyrille Taillefer second par Charles Des-
jardins que la présente séance de ce conseil soit ajour-
née sur même lieu et à la même heure, lundi, le seize

Deuxième mil neuf cent sept.

A dapté
Charles Duimet
Conseiller

Province de Québec.

Corporation de la Paroisse de Québec. Le 16 Décembre 1907.

L'apurement de la session régulière du
deux Décembre 1907 à laquelle il n'y eut pas de quorum,
lequel apurement fut proposé par Cyrille Falloper +
Stenuli par Charles Duimet, conseiller de la Paroisse
de Québec; tenu au lui ordinaire des sessions de la conseil,
le sixième Décembre mil neuf cent sept, à deux heures
de l'après midi; auquel apurement sont présents M. le
Maire: Oscar Duimet; M. M. les Conseillers: Charles Duimet,
Oscar Duguais, Darius Duimet, Amédée Clau-
suis + Alfred Hahn. formant le quorum de la conseil
sous la présidence de M. le Maire; le Secrétaire auxi pré-
sents; le tout devant les dispositions du Code Municipal
de la Paroisse de Québec.

Après lecture + vérification des avis de dit apurement
il est procédé comme suit:

D'abord le Secrétaire donne lecture d'un acte de répa-
ration fait par l'entrepreneur de voirie M. Albert L'Esland,
faisant le partage entre les intéressés de la Paroisse
Nord de la M. entre M. Eillevet; plusieurs d'entre eux
présents à la dite lecture ont entre les dits M. Eillevet, Mi-
chel Joly père + Joseph Joly; ainsi comme par ailleurs a fait
de plaintes reçues contre le dit acte de répartition les réunis,
alors il est proposé par Oscar Duguais secondé par
Charles Duimet que le dit acte de répartition tel que

trouvé par le dit Collège Chaudron par le compte & l'annuaire
qui par se pourrait sans aucun doute.

Adopté à l'unanimité.

Ensuite, le Secrétaire qui par à ce conseil de voir de de
ce de répartition de la dite Mairie de Villeuve, Perteau,
de montant à la somme de vingt cinq francs sous
Cento, y compris les honoraires pour certaines
copies absolument nécessaires à la municipalité de la
dit de répartition; et si est jusqu'à par l'écas de
gensis par par l'ancien Collège par le compte
et par par au conseil soit accepté & payé par le
Secrétaire Trésorier qui devra collecter le même montant
des intérêts à la dite Mairie de Villeuve Perteau, en
faisant la répartition par l'avalanche d'un chacun.

Adopté à l'unanimité.

Enfin le Secrétaire Trésorier donne lecture au conseil
du projet par lequel le vote des rentes ou chemin
de la dite Mairie de la Commune de St. Paul
auquel il est, savoir:

Commune de Lumbes.

Municipalité de la Commune de St. Paul.

Je, sous-signé, J. H. Cadet, Secrétaire Trésorier de
la municipalité de la Commune de St. Paul, participe par le
huitième jour de Novembre dernier (1907) à dix heures de l'a-
vant midi, j'ai rédigé au Rabais les travaux à faire devant
l'écas par la dite à la charge de cette municipalité pour
le temps compris entre le Premier Novembre dernier
(1907) & le Premier Mai prochain (1908) par le dit
publié dans à cette fin, aux conditions, personnes & prix
ci après mentionnés:

Conditions:

1. Le dit vote des travaux se fait au rabais
2. Les adjudicataires doivent fournir toutes les
matériaux des points qui leur auront été assignés, si le cas

qu'il l'aye; 3. Tout accident dans les dits chemins sera aux ris-
ques & frais des entrepreneurs des dits travaux; 4. Les che-
mins doivent être entretenus pendant la loi, s. d. de la loi,
laqueuse pourvue, chemins de pavés de 40 s. Les entrepre-
neurs devront se concerter avec les propriétaires voisins de dits
points pour faire leur chemin d'hiver.

Désignation des Montées.

	Adjudicataire	Prix
1. Montée Côte des Perriers	Joseph Charbonneau	7750
2. " " " " " "	Jacques Ouelets	3150
3. " " " " " "	Jacques Ouelets	5000
4. " " " " " "	Jacques Ouelets	1000
5. Montée Méridien jusqu'au milieu de la rivière jusqu'au adjudicataire	Jacques Ouelets	1000
6. La Montée Lacroix	Elio Charbonneau	1550
7. Montée des Ours Lacroix	Ouzon Tullier	3500
8. Montée McEllen "Wood"	Louis Piquette	1450
9. " " " " " "	Le vicomte	1200
10. Montée Belair	Marcel Delorme	6000
11. Montée David "Wood"	Alphonse Wallis	2300
12. Montée David "Lud"	Adolphe Labelle	1900
13. Montée Mont Royer	Jos. Lacroix	25000
14. Montée Labrie	Philippe Benaud	1950
15. Montée du Parc	Le vicomte	2975
16. Montée St. Etienne	Jacques Caron	600
17. Montée Gravlin	Hipp. Deslauriers	1650
18. Montée Gravlin	Joseph Ethier	2475

Page 1
Page 2
Page 3
Page 4
Page 5
Page 6
Page 7
Page 8
Page 9
Page 10
Page 11
Page 12
Page 13
Page 14
Page 15
Page 16

En foi de quoi j'ai signé à St. Paul, ce huitième jour
du mois de Mars.

Joseph B. Lacroix
Not. Pub. St. Paul.

(Vrai copie)

Mais il est convenu entre eux
de doter de ces chemins d'hiver tel que ci-dessus

C'est accepté par le conseil
de la province et le conseil

J. Baie Ouimet
Maire

Honorat Ouimet
Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Roch, le 16 Janvier 1908

Je, soussigné, Téléphore Ouimet, ayant été élu
membre du conseil municipal de cette municipalité, à une séance de ce
conseil en date du 14 Janvier 1908, j'ai prêté serment que
je remplirai avec fidélité les devoirs de mon charge et de
me conformer de tous jugements et de tous règlements.

En foi de quoi j'en ai fait acte le 16 Janvier 1908

Accompli devant moi le 16 Janvier 1908
J. Baie Ouimet } Téléphore Ouimet

H. Baie
Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Roch, le 5 Janvier 1908

À une séance régulière et mensuelle du
conseil municipal de la paroisse de St-Roch, tenue au lieu
ordinaire de ses séances, le 5 Janvier 1908, j'ai prêté serment
que j'accomplirai avec fidélité les devoirs de mon charge et de
me conformer de tous jugements et de tous règlements.
Présent à cette séance M. le Maire J. Baie Ouimet, M. J. Baie
Doyon, Cyrille Paillet, Alfred Pilon et les autres membres
formant le conseil, sous la présidence du maire, le secrétaire
présent.

Après lecture et adoption des procès-verbaux de la dernière séance, j'ai prêté le
serment susdit.

Les Secretaires font rapport de ces comptes au conseil,
& et ont unanimement vu les deffers ces redditions & comp-
toir le prelaton annuel.

Ensuite, les changements venant sont fait au led d'execution.

Le Secretaire sur proposition de Alfred Madon second par les
ordonne & l'autorise est autorise a s'adresser le comte de Mt. Hen-
ri Laballe, comme preposant au role d'execution des services
anciens & d'ajouter au dit role le nom de Joseph Letour
Secretaire l'ancien annuaire

Adopte unanimement,

Et la séance est levée.

J. Madon

Maire

A. Laballe

les 25 Mars 1871

Provençat de Lumbec

Municipalité de la Commune de Lumbec.

Avec l'assentiment public des électeurs municipaux
de la Commune de Lumbec, tenu le 27 Mars par les mêmes, ont été fait, à la suite de l'ordon-
nance, au led d'execution des services de cette municipalité; en la ville publique des d'ord-
res, de cette municipalité; les propositions en disposition de cette municipalité de la Commune de Lumbec,
& l'avis de l'assemblée publique de cette Commune par l'ordonnance de l'assemblée de la dite
municipalité; le projet de loi de cette Commune, l'ordonnance de la dite
municipalité; et par l'ordonnance de l'assemblée de la dite Commune de Lumbec
sans la Présidence de l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec, l'Assemblée de la dite
Assemblée; passant comme l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec. Le Président est
l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec, l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec
et requiert les électeurs de la dite Commune de Lumbec, l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec
veulent choisir comme l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec. Et est alors passé comme suit:
Proposé par M. Joseph Pignatelli, l'Assemblée de la Commune de Lumbec, l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec
par Alfred Madon, l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec, l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec
Joseph Pignatelli, l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec, l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec
M. Pignatelli, l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec, l'Assemblée de la dite Commune de Lumbec

PROVINCE DE QUEBEC.

Municipalité de la Paroisse de Ste. Rose.

Je soussigné Joseph Debien, Cultivateur de la Paroisse de Ste. Rose, ayant été dûment élu Conseiller de cette municipalité fait serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Ste. Rose,
ce dix Février mil neuf cent huit.

Joseph Debien
municipal

A. A. G. M. S.
Notaire

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de Québec.

Je, soussigné, Joseph Debiens, cultivateur de la paroisse de Québec, ayant été élu membre des conseils de cette municipalité; fais serment que je remplirai bien & fidèlement les devoirs de mes charges & ce au meilleur de mes connaissances & capacités.

Actuellement devant moi, soussigné, Anselme Cloutier, curé de Québec, le vingt & un jour du mois de mai mil

sept cent huit.

Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de Québec.

Je, soussigné, Anselme Cloutier, cultivateur de la paroisse de Québec, ayant été élu membre des conseils de cette municipalité; fais serment que je remplirai bien & fidèlement les devoirs de mes charges, & ce au meilleur de mes connaissances & capacités.

Actuellement devant moi, soussigné,

Anselme Cloutier

à Québec, le vingt & un jour du mois de mai mil sept cent huit.

Honorat Durinet

Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de Québec.

Je, soussigné, Honoré de Joly, cultivateur de la paroisse de Québec, ayant été élu membre des conseils de cette municipalité; fais serment que je remplirai bien & fidèlement les devoirs de mes charges & ce au meilleur de mes connaissances & capacités.

Actuellement devant moi, soussigné, à Québec,

le vingt & un jour du mois de mai mil sept cent huit.

Honoré de Joly

Honoré Durinet
Secrétaire Trésorier

Province de Quebec

Municipalite de la Paroisse de St-Pierre

Jeu, sous le nom de Cyprien T. Taillefer.

Attestons de la paroisse de St-Pierre, qu'il est devenu connu
Maire de cette Municipalite; fait serment que les
statuts de la dite Municipalite sont les lois de son royaume & ce
des meilleurs de son commerce & Caprice.

(Une autre fois). C'est par deux fois que ce
serment devant un jury

de St-Pierre, ce dit parier } Cyprien Taillefer

est ainsi fait
Cyprien Taillefer

Juge de Paix du District de Montreal

Province de Quebec

Municipalite du village de St-Pierre. Mardi, le 21 Janvier 1908

A une reunion speciale du conseil municipal
de la Paroisse de St-Pierre, convoque par Jean Vincent, Maire
de cette Municipalite, & tenu au lieu ordinaire des reunions de ce
conseil a deux heures de l'apres-midi, le vingt & un
Janvier mil neuf cent huit, conformement aux statuts.

Le dit conseil municipal de la Paroisse de St-Pierre, a l'exception
de Messieurs Jean Vincent, M. M. Jean Vincent, Joseph D.
Lafont & Alfred Madon, tous absentes; le Monsieur Vincent,
le dit conseil municipal etant le Monsieur de St-Pierre; l'apurement de
la dite Paroisse. L'assemblee est liee.

(Une autre fois devant un jury)

Honorah Vincent
Secrétaire Trésorier

Province de Quebec

Municipalite de la Paroisse de St-Pierre. Mardi, le 25 Janvier 1908

A une reunion speciale du conseil
municipal de la Paroisse de St-Pierre, convoque par Honorah
Vincent, Cyprien Taillefer, Anselme Cloutier & Jean Vincent, &
tenu au lieu ordinaire des reunions de ce conseil, a deux heures
de l'apres-midi, Mardi, les vingt cinq Janvier mil neuf cent huit,
conformement aux dispositions des dits Statuts de la
Paroisse de St-Pierre a laquelle sont presentes: M. M.

Il faut en voir le original du document de serment
de la dite Municipalite pour en être sûr.

Il faut en voir le original du document de serment
de la dite Municipalite pour en être sûr.

Les Conseillers Alfred Nadeau, Joseph Dubois & Darius Chevalier, me formant pour le jour même de dit conseil, le secrétaire présent, Le Proc de l'a dite assemblée étant la nomination du Maire de cette municipalité & l'engagement du secrétaire, après lecture de l'avis de convocation & des bulles de qualification de dit avis, l'assemblée est levée, fait de quorum.

Honoré Chevalier
Maire de Québec

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Jean. Lundi, le 3 février 1908.

J'ai eu l'honneur d'être invité & personnellement de l'Assemblée municipale de la Paroisse de St-Jean, tenue au lieu ordinaire des séances de dit conseil, à deux heures de l'après midi, le jour de février mil neuf cent huit, & la nuit suivante les députés du cadre municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents M. Armand Joly, conseiller, le président étant représenté par son assistant dûment autorisé, fait de quorum le même est levé.

J. O. P. Levesque
Maire de Québec

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de St-Jean. Lundi, le 10 février 1908.

Je, soussigné, J. O. P. Levesque, assistant secrétaire d'office de la municipalité de la Paroisse de St-Jean, certifie que l'a qui suit est un exemplaire exact de la lettre adressée au Secrétaire provincial de cette municipalité, le sept février mil neuf cent huit, savoir:

"Département du Secrétaire de la Province de Québec.

Québec, 7 février 1908.

M. Honoré Chevalier S. J.

Paroisse de St-Jean.

Leve

sous main de
conseil d'office
J. O. P. Levesque
par

Monsieur,
 Je suis chargé par le Secrétaire de la Province de
 Laster à votre connaissance qui il a plu à Monsieur
 le Lieutenant Gouverneur de nommer M. Cyrille Faill-
 leper, notaire de la paroisse de St-Rose, comté de La-
 Val, en vertu des dispositions des articles 330-332 &
 117 du Code Municipal.

Veuillez informer M. Faillleper de sa nomination.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur
 Votre obéissant serviteur

José Boivin

Secrétaire de la Province

Vous sçavez de la venue ou de l'absence demeure au
 Archives du point de la municipalité de la paroisse de
 St-Rose, de laquelle lettre j'ai copieé avec ses autres
 Cyrille Faillleper & au Secrétaire Trésorier des Comtés de
 Laval; après avoir, sçavoir, demeurer avec, des-
 ment certifiés aux archives du dit Comté.
 D'après les lois, en des jours, nul autre authent.
 (Une preuve en copie etc. bon)

J. Boivin

Trésorier
 de la paroisse municipale

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse de Laster Le 10 février 1908

Le conseil municipal de la
 paroisse de Laster, par ses membres, en son ordinaire des sessions
 de ce conseil, le 10 février nul autre authent. à deux heures
 et vingt cinq minutes de l'après midi; conformément aux dispositions
 du code municipal de la province de Québec; laquelle ont procédé:
 M. M. les conseillers Isaac Amant, Demare Amant, Alfred St-
 Jean & Nadeau & Joseph Dubois, formant le quorum du conseil.
 Il est passé comme suit:

D'abord, le Secrétaire absent absent pour cause de maladie
 grand. L'assistant secrétaire l'a remplacé.

dans l'acte de prorogation d'office de M.
Tailleur, ancien Maire d'Antenneville &

Lequel est ainsi donné par le dit sieur secrétaire de l'avis
de prorogation de l'Assemblée & du certificat de publication
des dits avis aux conseillers et aux
Ensuite, l'important précédent donné l'avis au conseil d'avis
et au Maire au Secrétaire de cette municipalité; par
le Secrétaire de cette Province, l'important qui est
à l'effet de M. le Lieutenant Gouverneur de nommer M.
Gyrell Tailleur, Maire de cette municipalité.
Mais sur deux lettres de ce conseil de l'avis de telle
municipalité requises au dit Gyrell Tailleur et au Secrétaire
Maire de cette ville, les dits avis sont accompagnés
de certificat de qualification.
Mais le dit sieur secrétaire # requiert M. le Conseil
des parents de se réunir avec un grand nombre pour
le présent ^{conseil} ~~conseil~~, attendu que le Maire, Gyrell Tailleur,
qui a été d'ancien Maire, comme tel, est absent.
Alors le conseil se joint de bien seconder par le
Maire d'ancien Maire, après la demande du dit
conseil de l'avis & propose que l'ancien Maire,
soit nommé Maire de cette municipalité; à la quelle
proposition l'avis est objet.
Et la séance est levée. (un renvoi bon) (deux autres jours)
Gyrell Tailleur
J. B. Talbot Sec. de l'avis

262
Municipalité de la Paroisse
Sainte Rose.

Le 6 Avril, 1908

Et une session régulière trimen-
suelle du conseil de la municipalité de la paroisse
Sainte Rose tenue en la résidence du Secrétaire-Tresorier
actuel. Lundi le six avril (1908) a deux heures de
l'après-midi, conformément aux dispositions du
Code municipal de la Province de Québec, à laquelle
séance sont présents. M. Le Maire Isaïe Oumet.
Messieurs les Conseillers. L'Amos Oumet Alfred Nadin
Émile Cloutier, Cyrille Taillefer, Honoré Joly
Joseph Debien, formant le conseil au complet.
Sous la Présidence du maire Le Secrétaire Tresorier
étant aussi présent; Après lecture l'adoption du pro-
ces-verbal de la dernière séance il est procédé comme
suit, -

Proposé par Jos. Debien secondé par
par L'Amos Oumet que le local dans lequel le
conseil, avait l'habitude de s'assembler soit transpor-
té à la résidence actuelle du Secrétaire Tresorier
dans le bas du village.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Alfred Nadin, secondé par
Honoré Joly que l'audition des comptes préparés
par les auditeurs de ce conseil pour l'année finissant
au 31^{er} Janvier 1908. soit acceptée & approuvée par
ce conseil & que le Sec. Tres. soit déchargé de toute
responsabilité d'argent envers ce conseil, moins
cependant la somme de ~~200~~ Adopté cinq piastres
pour loyer des chaises.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Honoré Joly secondé
par Cyrille Taillefer que le salaire des auditeurs au
montant de \$14.00 chacun soit acceptée & payé par
ce conseil.

Adopté à l'unanimité.

Actuel par le
compte, annexé
à la dite
audition.

M. O.

Propose par Cyrille Taillefer, ~~secondé~~
par Hormidas Joly que le Sec. Tres. soit
autorise de ratifier M. Telesphore Dummet d'avoir
à payer au bureau du Sec. Tres. la somme de \$28350
étant le montant d'arriérés pour l'enterrement
de l'aliéné Adrien Dummet ou sinon le dit Telesphore
Dummet sera tenu responsable des procédures qui pour-
ront être prises contre lui.

Adopté à l'unanimité -

Propose par Jos. Dehien, secondé par
Alfred Nadeau que le Sec. Tres. soit autorisé d'emprunter
au taux de six pour cent la somme de soixante
sept mille cinquante francs pour payer le billet de M.
A. A. Legault par lui déjà réclamé pour le montant
de 160.00.

Adopté à l'unanimité -

Propose par Cyrille Taillefer,
secondé par Alfred Nadeau que le Sec. Tres. soit
autorisé à prélever sur les biens imposables
de cette municipalité cinq centimes par
cent frustes & de préparer en conséquence
un rôle de perception à cet fin.

Adopté à l'unanimité

Propose par Cyrille Taillefer, secondé
par Hormidas Joly que l'arrondissement No 1
pour travaux de chemin soit divisé en deux parties
l'une & désigné sous le nom de arrondissement No 1^a
No 1 B; & que M. J. B. T. Demers ^{dit Dummet} pour l'arrondissement No 1^a
& M. George Carson pour l'arrondissement No 1^B.

Adopté à l'unanimité -

~~Propose de nouveau par Cyrille
Taillefer, secondé par Hormidas Joly. N. D.~~

Propose par Jos. Dehien, secondé
par Danse Dummet que le Sec. Tres. soit engagé
au prix de \$85.00 par année y compris la salle

avec les chaires Hés. grées. La motion

est adoptée par la majorité du conseil à l'exception
de Messieurs Cyrille Taillefer & Hormidas Joly qui se déclarent
dissidents, —

Proposé par Cyrille Taillefer
secondé par Hormidas Joly que la nomination
des officiers de ce conseil soit faite savoir;

Inspecteurs de voirie.

Arrondissement No 1 ^a	J. B. T. Demers
" No 1 ^b	Georges Corson
" 2	Seraphim Dagenais
" 3	Leon Lucas fils d'Hormidas
" 4	Eustache Patien
" 5	Emile Joly
" 6	Philias Chortrand fils de Baptiste
" 7	Azarias Archambault
" 8	Leonidas Brovel
" 9	Onesime Taillefer
" 10	Elphège Valiquette

Inspecteurs Agraires.

Arrondissement No 1	Georges Woodworks
" 2	Ferdinand Lalonde
" 3	Honore Labelle
" 4	Telephore Ouimet
" 5	Wilfred Desjardins
" 6	Auguste Ouimet
" 7	Jos. Page
" 8	Samuel Ouimet (fils de Georges)
" 9	Jos. Joly
" 10	Leon Joly
" 10	Aristide Cloutier

Estimpeurs

Jos. Sauriol

Edouard Ouimet

Jules Charbonneau.

Arrondissement No 1. Depuis Saint Estache
jusqu'à Edouard Coson, Arrondissement No 13.
Depuis Bédouin Dutrasac jusqu'à Cyrille Failly
Arrondissement No 2. Depuis Adélaïde Curson
jusqu'en front de St. Anselme Cloutier
Arrondissement No 3 Depuis Anselme Cloutier
à Damien Debeir Arrondissement No
4. Depuis Chez Philias Lauriol à ~~Est~~
Saint François de Sales No 5 Les 11 arpents
No 6 Côte des Perrons No 7 Côte des
Lacosses. No 8 Côte des Amiel.
No 9. Bas de la petite Côte. No 10
Haut de la petite Côte.

Province de Québec
Corporation de ~~la paroisse~~ ^{du village} Sainte Rose
de Sainte Rose.

265

L 4 Mai, 1908.

À une séance régulière & mensuelle
du conseil de la Corporation du ^{Paroisse} village Sainte Rose
tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil
lundi le quatre mai 1908 à deux heures de
l'après-midi conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec, à
laquelle séance sont présents ~~M. le Maire & M. le Secrétaire~~
~~Alfred Nadon & Horimidas Joly~~ les Conseillers, Cyrille Taillefer
Alfred Nadon, Horimidas Joly, Anselme Cloutier
sous la présidence du conseiller Alfred Nadon
nommé par le Maire pour la présente assemblée
de ce conseil. Le Secrétaire étant aussi présent
il est procédé comme suit:

Proposé par Cyrille Taillefer
secondé par Horimidas Joly que le conseiller
Alfred Nadon soit élu Maire pour la présente
assemblée de ce conseil.

Adopté.

Proposé par Cyrille Taillefer
secondé par Anselme Cloutier que le compte de
M. Henri Fautoux au montant de \$3.00 soit
parré.

Adopté.

Proposé par Cyrille Taillefer, se-
condé par Horimidas Joly. Que le compte de
l'inspecteur de voirie au montant de \$43.00
soit accepté & payé par ce conseil.

Adopté.

Proposé par Cyrille Taillefer
secondé par Horimidas Joly que l'inspecteur
de voirie M. Léonidas Gravel soit autorisé de faire

arranger une certaine part de chemin qui existe près de la propriété de M. Isaac Durrinet. Côté des Durrinet & que le Sec. Trés. soit autorisé de l'en avertir

Adopté.

Proposé par Cyrille Taillefer, secondé par Honoré Joly que le Sec. Trés. soit autorisé de donner un avis public pour avertir tous les inspecteurs de voirie d'avoir à faire arranger d'ici à huit jours tous les chemins de leur arrondissement respectif.

Adopté.

Proposé par Cyrille Taillefer secondé par Hon. Joly que M. Emory Dumette inspecteur de voirie soit remplacé par M. Léon Bonier.

Adopté.

Alfred Nadeau
 Pro Maire
 Honoré Durrinet
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec
 Corporation du ^{Paroisse} village
 Sainte Rose

Je soussigné, Joseph Sauvé, cultivateur résidant à Sainte Rose ayant été dûment nommé évaluateur de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien & fidèlement les devoirs de ma charge & cela au meilleur de mon jugement & de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Fait à Sainte Rose ce
 quinzième jour du mois de
 Juin 1908. par devant moi de
 Soussigné

Honoré Durrinet
 Sec. Trés.

Joseph Sauvé

Le 6 Juillet 1908.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte-Rose

A une session régulière renouvelée du Conseil de la municipalité sus-dite tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil à deux heures heures de l'après-midi, le lundi le six juillet 1908, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents les conseillers Cyrille Taillefer, Alfred Waton, Anselme Cloutier, Jos. Debien, pour la présidence du Pro Maire M. Alfred Waton nommé par le conseil pour la présente assemblée. Le secrétaire étant aussi présent, après lecture & adoption du procès-verbal de la dernière séance il est procédé comme suit:

Proposé par Cyrille Taillefer
secondé par Anselme Cloutier que le Alfred Waton
soit élu Pro Maire pour la présente assemblée
de ce conseil

Adopté à l'unanimité

Proposé par Cyrille Taillefer, secondé
par Anselme Cloutier que l'inspecteur de voirie
M. Onésime Taillefer soit notifié de faire réparer
la clôture sur la montée Duilleme ainsi que le
chemin qui se trouve situé dans la partie nord de
la ~~partie~~ nord cette montée.

Adopté

Agissant d'une requête signée par
M. Barthélémy Dufosse ^{et son épouse} demandant d'établir des frontières
de plusieurs terrains adjacents à leurs propriétés, il est proposé
Cyrille Taillefer, secondé par Anselme Cloutier
que M. Benjamin Latour, soit nommé surintendant
pour agir en les deux requêtes présentées devant
ce conseil à sa séance du six juillet, & qu'il soit

autorisé à faire faire un devis tel que demandé

dans les dites requêtes & que les frais de ce devis
soit payé par les requérants. -

Adopté à l'unanimité

Proposé par Arsélme Cloutier, secondé
par Jos. Debien que le Secrétaire Trésorier soit au-
torisé de notifier M. Félix Brunelle que le conseil à
sa séance du cinq juillet 1908. a décidé par une requête
présentée devant ce conseil par M. Téléphore Gauthier
d'ouvrir sur son terrain un chemin pour conduire à la
propriété du dit M. Gauthier & qu'il soit tenu de se
rendre à la prochaine assemblée régulière de conseil.

Adopté. -

Affid'Action

Pro maire

Henri Oueimet

Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose

Le 2 Aout 1908.

Qu'une séance régulière & men-
suelle du conseil de la municipalité de la pa-
roisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des
séances de ce conseil le mardi le trois Aout
1908. à deux heures de l'après-midi, conformé-
ment aux dispositions du Code Municipal de
la Province de Québec, à laquelle séance sont pré-
sents M. le Maire, ~~Damase~~ Isaac Oueimet, Messieurs
les conseillers Alfred Ndon, Damase Oueimet,
Joseph Debien, formant le quorum du conseil
sous la présidence du Maire Le Secrétaire étant
aussi présent Après lecture & adoption du
procès-verbal de la dernière séance il est
procedé comme suit:

Propose par J. Debien, seconde par
 Damase Dumet. que le compte de M. Henri Fauteux
 au montant de trois francs soit accepté & payé
 par le Sec. Trés.

Adopté à l'unanimité

Propose par M. J. Debien, seconde
 par Damase Dumet que le compte de M. Ouenne
 Tailleur au montant de Treize piaches & qua-
 tre-vingt cinq centimes pour travaux de chemin
 exécutés en sa qualité d'inspecteur de route soit
 accepté & payé par ce conseil.

Adopté à l'unanimité

Propose par Damase Dumet
 seconde par Alfred Nabon que la présente
 assemblée de ce conseil soit ajournée à mercre-
 di en huit le douze août 1905 à sept heures
 au même lieu, à sept heures de l'après-midi.

Adopté à l'unanimité

J. B. Dumet
 Honorat Dumet
 Secrétaire Trésorier

Honorat Dumet
 Secrétaire Trésorier
 Le 8 Août 1905.

~~Province de Québec~~
~~Corporation du village~~
~~Saint-Armand~~

Province de Québec Le 12 Avril 1908

Municipalité de la Paroisse de St Rose

Examen du
Rôle d'évaluation
Préparé par
Quinnes

Le 11^e jour du mois d'Avril, à l'occasion d'une session régulière trimestrielle, au conseil de la municipalité de la paroisse de St Rose tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, Mercredi le douze Avril courant (1908) à sept heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, au quel appartement sont présents Messrs. le Maire Léon D'Amour et M. le Conseiller Alfred Nadon, Cyrille Paillet, Joseph Hébert et Honorables Joly, formant un bureau sous la présidence de M. le Maire, ~~le Secrétaire~~ le Secrétaire étant remplacé par son assistant Messieurs Asservant, il est procédé comme suit, savoir:

Le rôle d'évaluation fait par les estimateurs de cette municipalité ayant été déposé au Bureau du conseil de cette dite municipalité le treize et le quatorze Avril (1908) après communication des avis publiés à cet effet, il est proposé
à son examen.

Sur proposition de M. Cyrille Paillet secondé par M. Alfred Nadon, le rôle d'évaluation est homologué ~~et~~ ~~la~~ ~~évaluation~~ dans les changements suivants, savoir:

Sont ajoutés le nom de M. Joseph Nadon
S. P. de Mme des. Lévi, Nadon.

Sont remplacés le nom de M. Dugas
Alexandre par M. Léon Dugas Alexandre

aux numéros officiels 544 Et celui de Longé
A. par celui de Champagne Hector au numéro
officiel. 456 =

Et que l'évaluation des numéros suivants
soit tel qu'il suit —

Zéphirin Laguerre	N° 122	1200⁰⁰
Welfrid Toca.	N° 5130 + 131	25 ⁰⁰
M. de Lafresne	275	20 ⁰⁰
Adonias Bigras	282	150 ⁰⁰
Phidias Chartaud N°.	285	20 ⁰⁰
J. Ste Vallier	293	300 ⁰⁰
Zéphirin Bastin	P. 298	1400 ⁰⁰
Léonidas Heyardin	P. 298	75 ⁰⁰
Joseph Jabinville	314	25 ⁰⁰
M. Mason	377	1100 ⁰⁰
Joseph Piquette	402	1000 ⁰⁰ / 1000 ⁰⁰
Hésire Berard	406 + 408	2200

Adopté

Ensuite il est proposé par M. Cyrille Pailley
secondé par M. Joseph Bastin soit ratifié par
un avocat et avoir à payer sans délai le
montant dû à cette municipalité pour l'année.
M. de son beau père @ L. de St Jean de
Léon.

adopté

Ensuite sur proposition de M. Cyrille
Pailley secondé par M. Alfred Mason, le
salaire des estimateurs est accordé com-
me suit :

Jules Charbonneau	6 jours @ 2 ⁰⁰	12 ⁰⁰
"	en déduit	1 ⁰⁰
Edouard Quimet	6 jours @ 2 ⁰⁰	12 ⁰⁰
"	en déduit	1 ⁰⁰
Joseph Lauriot	6 jours @ 2 ⁰⁰	12 ⁰⁰
"	en déduit	2 ⁰⁰

Quant au Saluim du Secretaire des estimations
sur même proposition, il a été résolu qu'il
soit repris en considération à une séance
subsequente — adopte —

José Dumont
Maire
Honorat Dumont.
Sec. Tres.

Le 3^e Oct. 1908.

Province de Québec
Municipalité de la Province
Sainte Rose.

À une séance régulière
mensuelle du conseil de la municipalité de la
Province Sainte Rose, tenue au lieu ordinaire
des réunions de ce conseil le lundi le cinq octobre
1908, à deux heures de l'après-midi conformément
aux dispositions du code Municipal de la Province de
Québec à laquelle séance sont présents le Maire
José Dumont, Messieurs les conseillers Honorables
Joly, Cyrille Taillefer, Damase Dumont, Emeline Cloutier
Alfred Nadon, formant une quorum, sous la présidence
du Maire Le Secrétaire étant aussi présent, il
est procédé comme suit:-

Proposé par Cyrille Taillefer
secondé par M^r. Joly que le Secrétaire Trésorier
soit autorisé par ce conseil de faire les recherches
^{au bureau d'enregistrement} nécessaires aux frais du dit conseil, concernant
les comptes des dépenses déposés devant ce conseil par le
~~Secrétaire Trésorier~~ du comte.

Adopté à l'unanimité

Province de Québec

Municipalité de la paroisse
Saint-Roch

Le 14 Octobre 1905

Le l'apurement d'une séance
régulière du conseil de la municipalité
de la paroisse de Ste Rose tenue au
lieu ordinaire des sessions de ce con-
seil le quatorze Octobre ~~1905~~ courant
(1905) Sept heures de l'après-midi,
conformément aux dispositions de
l'acte municipal de la Province de
Québec quelques apurement sont pré-
sents (M. le maire Isaac Durois M. H.
Les conseillers, Cyrille Quilley, Anselme
Coutier, Alfred Proulx Honoré des
Joly formant un quorum pour la
présidence du maire le secrétaire
assiste présent — il est procédé
comme suit :

Le conseil prend en considération
sur l'objet de l'écriture précitée, des
plaintes déposés au conseil contre la
liste électorale de la municipalité de
la paroisse de Ste Rose —

Et d'abord s'il est proposé par M. Cyrille
Quilley secondé par M. Anselme Cou-
tier que les noms des personnes sui-
vantes en conformité de la requête déposée
par M. M. Maxime Pélion & Léonidas
Henrykin soient retranchés de la
liste électorale parait :

Hébert Joseph fils de Joseph

Hébert Edouard fils de Joseph

Charbonneau Joseph

Papout Joseph

Jubeville Pierre
 Chalgrin Emile
 Guinet Eugène
 Guinet Octave
 Monteau Emery
 Usher Louis

Duillefer Omerime

Et sur les noms suivants sont
 ajoutés =

Albein Edouard Fr. C. Albein Joseph
 Charbonneau Pierre, commerçant Québec Prop. P. 9
 Charbonneau Théodore Cult. Ste Rose Revenu \$300
 Charbonneau Athanase " " " "
 Charbonneau Édouard f. Adolphe " " " "
 Chartrand J. Bte Cult. Fr. C. Chartrand Philias
 Chartrand Alphonse " " " "
 David Ernest Cult. Fr. C. David Félix
 Deslauriers Frs. X - Cult. Revenu \$300
 Joly Albert Cult. Fr. C. Joly Joseph
 Joly Alexandre " Fr. C. " "
 Liguac d'Arnaud das " Fr. C. J. Bte. Vallières
 Langlois Chr. Leonard, marchand Prop. 435
 Laroche Adolphe Guilhemme Prop. P. 167
 Cousineau Léonard Cult. Ste - P. 167
 Ouellet Maurice Journ. Revenu \$300
 Paquette Gracien Fr. P. Paquette Antoine
 Royardin Oscar Revenu \$300
 Sébeau Joseph Financier marchand Prop. 448
 Major Stanislas, Ancien Cult. Ste Rose, Revenu 300
 Duillefer Omerime Cult. Ste Rose Prop. - 287
 Royardin Alphonse Cult. Ste. Revenu 300
 Wapke

Ensuite il est proposé par M. Cyrille

Paiement secondé par M. Joseph Heblin.
 M. Joly que le compte de M. Joseph
 Joly, Inspecteur, affaire contre Alena
 Klafman, au montant de six cents
 Et d'une soit accepté et payé par
 le conseil — Adopté
 Et la séance est levée —

Honorat Quinich
 Secrétaire-Trésorier

Province de Québec
 Municipalité de la Paroisse de Ste Rose.
 Le 2 Novembre 1908

A une session régulière & mensuelle du
 conseil de la municipalité de la paroisse de
 Ste Rose tenue au lieu ordinaire des sessions
 du dit conseil le deux novembre dernier
 (1908) à deux heures de l'après-midi conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la
 Province de Québec à laquelle séance sont pré-
 sents, M. le Maire, Isaac Quinich & M. M. les con-
 seillers Cyrille Paillet, Alfred Nadon, Joseph He-
 blin & Oreste Quinich formant un quorum du
 dit conseil sous la présidence de M. le Maire,
 le Secrétaire-Trésorier étant remplacé par son
 secrétaire, il est procédé comme suit:

Monsieur Auguste Quinich, Inspecteur, affair
 présentant un compte au conseil, il est
 proposé par M. Cyrille Paillet, secondé par M.
 Joseph Heblin que le dit compte soit de nou-

nean pris en consideration par le dit conseil
 après que ~~considération~~ communication ~~est~~
 faite au conseil ~~de~~ Procès Verbal concernant
 le cours d'eau dans lequel se fait l'ouvrage de
 mi par le dit Auguste Quimet, Adopté.

Ensuite il est proposé par M. Cyrille Paille
 secondé par M. Alfred Madon qu'un ré-
 glement municipal soit confectionné & publié
 concernant l'ouverture du chemin sur
 le terrain de M. Filio Brunelle, sur re-
 quisite faite par M. Péléphore Gauthier.

Adopté —

Proposé par M. Alfred Madon, secondé
 par M. Cyrille Paille que M. Jules Estima-
 teur de la municipalité de la paroisse
 soient autorisés à aller faire la visite des
 lieux pour l'ouverture du chemin ci-
 dessus mentionné — Adopté —

Ensuite il est proposé par M. Alfred Madon,
 secondé par M. Cyrille Paille que M. le
 Secrétaire Prisonier soit autorisé à emprun-
 ter au nom de la corporation la somme
 de deux cent quatre vingt piastres @ avec in-
 téré de six pour cent par an pour payer
 le compte dû par M. Péléphore Quimet
 au Conseil de Comp. Naval pour le entretien
 de son beau frère Adrien Quimet @ l'église
 St Jean de Dieu lequel compte s'élève @ la
 somme de \$288.50 Adopté.

Ensuite il est proposé par M. Adrien Qui-
 met secondé par M. Joseph Debies qu'un
 avis soit donné au dit Péléphore Quimet
 pour le recouvrement du montant de
 213 50 ⁵⁰ par lui @ cette municipalité en adonca-
 J'emme

Quant à une pareille somme payée par ce
~~gros~~ pairon ce conseil au conseil du Comté
 d'Arar &c aussitôt après réception du reçu
 du Secrétaire Principal du dit Conseil de
 Comté pour le dit montant de \$ 283⁵⁰ —

Adopté

Ensuite il est proposé par M. Lamas, secondé
 par M. Joseph Hebert que le conseil de
 la municipalité de la paroisse de Perobonne soit
 autorisé d'avoir & continuer l'ouverture pour
 l'hiver du chemin que la municipalité de la
 paroisse de St Rose a ouvert vers le milieu
 du bas de la Grande Côte de St Rose pour traverser
 la glace lequel chemin porte le nom de route
 Nord de la Montée Prédiale & d'entretenir le dit
 chemin.

Adopté

Et la séance est levée — J. J. Quirreux

J. J. Quirreux M. de Pres.

Honorable Quirreux -
 Secrétaire Trésorier.

Province de Québec -
 Municipalité de la
 Paroisse St Rose.

Cette session régulière trien-
 nuelle du conseil de la municipalité de la paroisse
 St Rose tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil
 lundi le sept décembre, 1905. à deux heures de l'après-
 midi conformément aux dispositions du code municipal
 de la Province de Québec à laquelle séance sont présents:
 M. Le Maire, J. J. Quirreux, Messieurs Les Conseillers,
 Honorables Joly, Alfred Nadon. N'ayant pas de
 quorum le conseiller Alfred Nadon, propose, secondé
 par Hon. Joly que la présente session de ce con-
 seil soit ajournée à la même heure au même
 lieu à mercredi le seize de ce mois. La séance
 est levée.

J. J. Quirreux
 Honorable Quirreux -
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse - Le 16 Dec, 1908.
Sainte Rose.

A l'agournement d'une séance régulière
mensuelle du conseil de la municipalité de la
paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordinaire des
sessions de ce conseil mercredi le seize décembre
1908, à deux heures de l'après-midi conformément
aux dispositions du code municipal de la Province
de Québec à laquelle séance était présente M. Le Maire
Isaie Dumont, Messieurs les Conseillers Alfred Nadon
Normidas Joly, Adolphe Dumont, & Jos Debin formant le
quorum du conseil sous la présidence du Maire.
Le secrétaire Trésorier étant absent est remplacé
par son assistant M. J. H. Fautoux. Il est procédé
comme suit.

Proposé par M. Alfred Nadon, secondé
par Normidas Joly que le compte de M. M. Telesphore
Dumont pour frais d'entretien de Adrien Dumont soit
mis entre les mains de M. Emile Leonard pour
être collecté.

Adopté. -

Proposé par M. Joly, secondé par Alfred
Nadon qu'un avis soit donné aux anciens auditeurs
du conseil de la municipalité de la paroisse de
leur destitution.

Adopté. -

Proposé par M. Alfred Nadon, secondé par
Normidas Joly que M. Pierre Henri Duferne & Jos
Bagnon soient nommés auditeurs de la municipalité
de la paroisse de Ste Rose.

Adopté.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
Sainte Rose.

Le 11 Janvier 1909.

Une assemblée des électeurs de la
paroisse Municipalité de la paroisse Ste Rose, tenue
le onze janvier 1909, à dix heures de l'avant-midi en
la salle où se tiennent les sessions du dit conseil
en la dite municipalité, conformément aux dispositions
du Code municipal de la Province de Québec, s'a lovis
publié dûment publié en la dite municipalité tel
qu'il appert du certificat de publication de cet avis,
ensemble annexés au procès-verbal de cette as-
semblée & demeurant aux archives du dit conseil
sous la Présidence de Honorat Quirich ^{Secrétaire}
Trésorier. Le Président ayant donné lecture des
dits avis public & certificat de publication, ouvre la
dite assemblée & requiert les électeurs présents de
proposer les personnes qu'ils veulent choisir
comme conseillers locaux.

Et une heure s'étant
écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée
l'ayant été avis en nomination comme conseillers locaux
ayant de candidats qu'il y a de conseillers à élire
l'élection est déclarée close. Le Président pro-
clame élus conseillers de la dite municipalité de la
paroisse de St Rose M. M. Emile Jubinville, & M.
Joseph François Charbonneau, tous deux cultivateurs,
en remplacement de M. M. Alfred Lalou, & Damase Quirich
sortant de charge.

Honorat Quirich
Président délégué

Province de Québec

Municipalité de la paroisse Le 16 Jan 1909
Saint-Roch.

Je, Joseph François Charbonneau, ayant été dûment nommé conseiller de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien & fidèlement les devoirs de ma charge & cela au meilleur de mon jugement & de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce sixième jour du mois de janvier mil neuf cent ^{à Saint-Roch} neuf devant moi, le soussigné.

Honorat Occombe
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Saint-Roch

Je, Pierre Celestin Jubinville ayant été dûment nommé conseiller de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien & fidèlement les devoirs de ma charge & cela au meilleur de mon jugement & de ma capacité. - Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce septième jour du mois de janvier mil neuf cent neuf.

P. C. Jubinville

Honorat Occombe
Secrétaire Trésorier.

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose

Le 16 Janvier, 1909.

Une séance spéciale, du conseil municipal de la paroisse Sainte Rose, convoquée par Honorat Dumont, secrétaire Trésorier tenue au lieu ordinaire de session du conseil, samedi le seize janvier (1909) ~~entre~~ à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents M. le Maire Isaac Dumont. Messieurs les conseillers M. Jos. Deluier, Honoré Joly, An-
formant le conseil au complet
 toine Cloutier, Cyrille Taillefer Pierre Celestin Jubinville, Jos. Charbonneau, sous la Présidence du Maire Isaac Dumont. Après vérification des avis de la convocation de cette session, le secrétaire Trésorier étant absent il est procédé comme suit:

Proposé par Cyrille Taillefer
 secondé par Emile Jubinville, (Pierre Celestin)
 que M. Joseph Charbonneau soit élu maire de cette municipalité.

Proposé en amendement
 par M. Honoré Joly, secondé par Jos.
 Deluier que M. Isaac Dumont soit élu
 Maire de cette municipalité.

L'amendement étant mis aux
 voix vote pour le moteur le secondé
 d'icelui M. Jos. Charbonneau, vote contre
 le moteur le secondé d'icelui M. Anselme
 Cloutier. Les voix étant partagées, M. Isaac
 Dumont, Président donne son vote pour l'amen-
 dement qui est gagné.

La motion principale
 étant mise aux voix est rejetée sur l'amen-

Quisior, la séance est levée.

Honorat Quimet,
Secrétaire Trésorier
Isaïe Quimet Maire

Province de Québec -
Municipalité de la Paroisse
Sainte Rose.

Le 18 Janvier 1909

Année séance régulière Trimestrielle du
Conseil de la Paroisse Sainte Rose tenue au lieu ordi-
naire des sessions de ce conseil lundi le quatre janvier
1909 à deux heures de l'après-midi, conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province
de Québec à laquelle séance sont présents M. le Maire
Isaïe Quimet, Messieurs les conseillers Cyrille
Taillefer, Honoridas Joly, Anselme Cloutier, Pierre
Celestin Jubinville, Joseph Charbonneau, formant
le quorum du Conseil sous la Présidence du
Maire, Le Secrétaire Trésorier étant aussi présent
il est procédé comme suit. Adopté

* par Honoridas Joly #
Proposé par Anselme Cloutier
Secondi * que toutes procédures prises à l'assemblée
du seize Décembre dernier 1908, soit annulé
* secondi
par Anselme Cloutier
Proposé par P. C. Jubinville #
que M. Elzéar Quimet & Jos. David soient
nommé audités de la municipalité de la
P. C. paroisse Sainte Rose.

Adopté

Proposé par Jos. Charbonneau
Secondi par M. Honor. Joly que M. Emile Lévesque
soit autorisé à prendre les procédures nécessaires
pour le recouvrement du par M. Téléphore

Quinnet pour l'entretien de l'édifice
Quinnet au montant de \$ 283.50. -

Adopté à l'unanimité

Proposé par M. Cyrille ^{Faillefer} secondé par
P. C. Judinville que la présente assemblée de
ce conseil soit ajournée à la même heure
au même lieu à lundi le quinze Février 1909
La séance est levée

Adopté:

Isaïe Quinnet

Maire

Henri Quinnet

Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose.

Le 1^{er} Mars 1909.

Une assemblée régulière trimestrielle
du conseil de la paroisse Sainte Rose tenue au lieu
ordinaire des séances de ce conseil à deux heures de l'après-
midi, conformément aux dispositions du Code mu-
nicipal de la Province de Québec à laquelle
séance sont présents - M. le Maire Isaïe Quinnet
Messieurs les Conseillers Cyrille Faillefer, Joseph
Dubin, Jos. Charbonneau, Amelme L'ontier, Pierre
Celestin Judinville, formant le quorum du Conseil
sous la présidence du Maire. Le Secrétaire Trésorier
étant aussi présent. Après lecture & adoption du
dernier procès verbal il est procédé comme suit.

Proposé par P. C. Judinville secondé
par Cyrille Faillefer que le rapport des auditeurs pour
l'année commençant au 18 Janvier 1908 au 1^{er} Fev.
1909 inclusivement & préparé par les auditeurs

M. Jrs. David & Elzev Quimet dûment nommés à cette fin ~~par ce conseil~~ soit acceptés par ce conseil & considérés comme corrects & exacts.

Adopté à l'unanimité
Proposé par Emile Jubinville, secondé par Jrs. Debien qu'une somme de quatorze piastres soit allouée à chaque auditeur pour le rapport d'audition préparé par eux le 10 Fev, 1909.

Adopté à l'unanimité
Proposé par Emile Jubinville secondé par Jrs. Debien que le Secrétaire Trésorier soit engagé de nouveau pour la présente année au même prix & conditions que l'année dernière.

Adopté à l'unanimité
Proposé par Cyrille Taillefer secondé par E. Jubinville qu'un prélevé de neuf centes sur 100.00 piastres sur tous les baies imposables de cette municipalité & que le Sec. Tres. soit autorisé de percevoir un rôle de perception à cette fin.

Adopté à l'unanimité
L'assemblée est levée.

Elzev Quimet

Henri Quimet
Secrétaire Trésorier

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse Le 5. Avril 1909
Saint-Rose.

At une séance régulière ^{mun-}
nelle du conseil de la paroisse Saint-Rose,
tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil
lundi le cinq Avril 1909. à deux heures de
l'après-midi conformément aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Québec, à la
séance sont Présents M. Le Maire Isaac Oumont,
Messieurs les Conseillers Cyrille Taillefer, Jos.
Debut, Emile Jabinville, Hor. Joly, Archange Chantier
formant le quorum du conseil sous la Présidence
du Maire. Le Sec. Trés. étant absent.
Après lecture et adoption du dernier proces-
verbal il est procédé comme suit:-

Proposé par M. Cyrille Taillefer
secondé par M. Emile Jabinville que le Sec. Trés.
soit autorisé de continuer les procédures ^{de la caisse de} ~~contre~~ M.
Téléphore Quimet ~~pour~~ ~~faire~~ ~~intervenir~~ en recon-
nement des frais d'internement de M. A. Quimet
à qui un intérêt de 6% lui soit chargé sur le
montant que le conseil a emprunté pour payer
les dits arriérés.

Adopté à l'unanimité.

Isaac Oumont,
Horace Oumont,
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose.

Le 3 Mai 1909.

A une séance régulière & renouvelée
du conseil de la municipalité de la paroisse Sainte
Rose, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil
lundi le trois mai, 1909 à deux heures de l'après-
midi conformément aux dispositions du Code muni-
cipal de la Province de Québec à laquelle séance sont
présents M. le Maire, Isaïe Ouenet, Messieurs les
conseillers Cyrille Taillefer, Jos. Charbonneau
Emile Jubinville, Anselme Cloutier, Hor. Joly, formant
le quorum du conseil sous la Présidence du Maire
le Secrétaire étant aussi présent, l'on procède
comme suit:-

Le Sec. Tres. donne lecture d'un
compte de M. Léonidas Grovel inspecteur de voirie.
Le conseil décide à l'unanimité de le
renvoyer à la prochaine assemblée pour plus de
détail.

Proposé par Cyrille Taillefer, secondé
par M. Jos. Charbonneau que M. Hor. Joly soit autorisé
de faire faire les réparations aux chemins de la montée
meilleure, tel que demandé par une requête pré-
sentée devant le conseil par M. Anselme Taillefer,
en exceptant les travaux de fosse de clôture.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Cyrille Taillefer, secondé par
Jos. Charbonneau que l'acte d'accord concer-
nant un cours d'eau intervenu entre les intéressés
soit accepté par ce conseil.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Cyrille Taillefer, secondé par
Emile Jubinville que l'offre de M. Téléphore Ouenet

233
Concernant le paiement des frais ^{d'entretien} d'inter-
nement de M. Adrien Quimet soit accepté
par ce conseil moyennant que ce dernier soit ten-
nu responsable des intérêts & des frais déjà enven-
us pour le paiement de cette dette.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Cyrille Taillefer, secondé
par Émile Jabinville que le Sec. Tres. soit autorisé
de donner un avis public à tous les inspecteurs
de voirie de repro faire arranger les chemins ap-
partenant à cette corporation.

Adopté à l'unanimité.

Et la séance est levée.

Isaie Quimet ^{Chair}
Honorat Quimet
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Corporation de la Paroisse
Sainte Rose

Le 7 Juin, 1909.

Une séance régulière & renouvelée du
Conseil de la municipalité de la paroisse St. Rose,
tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil lundi
le sept Juin 1909, à sept heures de l'après-midi confor-
mément aux dispositions du Code municipal de la
Province de Québec à laquelle séance sont présents
M. le Maire Isaie Quimet, Messieurs, les Conseillers
M. Joly, Jos. L'Arboreau, Cyrille Taillefer Jos.
Dieblu formant le quorum du conseil sous la pré-
sidence du Maire, Isaie Quimet. Le Secrétaire
Trésorier étant aussi présents après lecture & adop-
tion du dernier procès-verbal l'on procède comme
suit: - Proposé par Cyrille Taillefer secondé par

Jos Debeir que le Secrétaire Trésorier
soit autorisé de notifier l'inspecteur de voirie
de faire arranger la clôture de la Montée Bélair
Adopté

Proposé par Cyrille Taillefer, secondé
par Jos. Carboneau que le compte de M. Léopold
Dagenais ^{inspecteur de voirie} au montant de \$17.00 soit accepté & payé par
ce conseil

Adopté.

Isaie Oumet

Honorat Oumet
Secrétaire Trésorier.

Province de Québec.
Municipalité de la paroisse,
Sainte Rose.

Le 12 juillet, 1909.

Compte rendu d'une
séance régulière & mensuelle du conseil de la Cor-
poration ~~de village~~ ^{paroisse} Sainte Rose, tenue au lieu or-
dinaire des sessions de ce conseil lundi le douze
juillet 1909 à sept heures de l'après-midi conformé-
ment aux dispositions du ~~code~~ Code municipal
de la Province de Québec, auquel ajournement sont
présents: M. le Maire Isaie Oumet, Messieurs les
Conseillers Cyrille Taillefer, Emile Judinville,
Jos. Debeir, Jos. Carboneau formant le
Quorum du conseil sous la Présidence
du Maire, Le Secrétaire Trésorier étant aussi présent
l'on procède comme suit: S'agissant des deux
comptes de M. Léopold Grovel & Cyrille Taillefer
le premier au montant de \$6.00 & le deuxième au
montant de 2.00, ~~soit accepté & payé par ce conseil~~
le conseiller Cyrille Taillefer propose, secondé par Emile Judinville
~~Adopté à l'unanimité~~

Que les deux comptes ci-dessus soit accepté & payé
 par ce conseil & la somme est levée

Adopté à l'unanimité

Isaie Guimet
 Maire

Honorat Dumet
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec
 Municipalité de la Paroisse
 Sainte Rose.

Le 28 Août, 1909.

À une session régulière mensuelle du conseil de la paroisse Sainte Rose, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le sept septembre 1909, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents le Maire, ~~Isaie Guimet~~ Messieurs les conseillers, Emile Jubinville, Jos. Debiou, Cyrille Ballefer, formant le quorum du conseil sous la présidence du Maire, Le Secrétaire Trésorier étant aussi présents. L'ordre du jour est le suivant:

S'agissant d'une requête signée par Messieurs Kap. Gussou, Téléphore Dumet & Adrien Dutilleul demandant l'ouverture d'un chemin de front sur un terrain appartenant à Monsieur Hon. Loeb, après lecture le conseiller Emile Jubinville propose, secondé par Jos. Debiou que justice soit faite à cette requête & que le Secrétaire Trésorier soit nommé pour agir comme surintendant dans le partage de ce dit terrain.

Adopté à l'unanimité

Ensuite il est proposé par M. Joseph Charbonneau secondé par M. Normand au sujet que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à donner des avis pour le paiement des taxes courantes et apte -
 Isaie Guimet Maire J. H. Hauteux Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de St Rose

4 Octobre 1909

A une session régulière et mensuelle
du conseil de la paroisse de St Rose tenu
et tenue sur son édifice des sessions
ordinares de ce conseil le jeudi le quatre
Octobre dernier (1909) à laquelle session étaient
présents M. le Maire Henri Guimier
et M. M. les Conseillers ~~Henri Guimier~~ Joly,
Joseph Charbonneau, Amédée Cloutier et
Guillaume Jubinville. J. Guimier en présence
du dit conseil sous la présidence
de M. le Maire le Secrétaire Trésorier
étant aussi présent, ils ont procédé
comme suit :

Ensuite il est proposé par M. Amédée
Cloutier secondé par M. Joseph Charbonneau
que sur le compte de M. George Caron
inspecteur de voir au montant de
\$4.50 soit payé par ce conseil
adopté.

(Avec motifs rédigés par)
Henri Guimier Maire
J. Henri Faucher Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de St Rose

19 Octobre 1909

A une session spéciale d'urgence convoquée
du conseil municipal de la paroisse de St Rose sur lieu
et tenue ordinaire de session de ce conseil le dix neuf
Octobre dernier (1909) à laquelle session sont présents M. le Maire
Henri Guimier, et M. M. les conseillers Joseph Leblond et Joseph
Charbonneau. M. Guimier, par son discours, le conseiller Joseph
Charbonneau secondé par M. Joseph Leblond propose que la séance
soit levée adopté.

Henri Guimier Maire
J. Henri Faucher Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse
Sainte-Croix.

Le Deux novembre 1909.

A une assemblée régulière Annuelle du conseil de la paroisse Sainte-Croix, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le mardi le deux novembre 1909, à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents M. le Maire, Isaïe Quimet, Messieurs les conseillers Anselme Blouin, Joseph Debien, Emile Jubinville, formant le quorum du conseil sous la présidence du Maire, Le Secrétaire Trésorier étant absent est remplacé par son assistant. Après lecture l'adoption du dernier procès-verbal, il est procédé comme suit: -

~~Proposé par Anselme Blouin
2^e secondé par Joseph Esthivier que l'acte d'accord en date du 20 octobre 1909, signé par M. Honoré Desrosiers H. D. & Napoléon Guédon soit adopté à l'unanimité par ce conseil
Adopté à l'unanimité: -~~

Proposé par Emile Jubinville, secondé par M. Joseph Debien que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à notifier à M. Emile Joly inspecteur de voirie d'avoir à faire arranger, sous un délai de huit jours la part de chemin appartenant à M. Emory Joly située dans la grande cote, à défaut de quoi le dit inspecteur sera tenu responsable des accidents surjet à payer l'amende imposée par la loi.

Adopté. -

Proposé par Emile Jubinville secondé par Jos Debien que M. Téléphore Quimet soit notifié d'avoir à payer au conseil de la paroisse le montant exigé par lui pour frais de l'intermément d'Adrien Quimet, à sous un délai de huit jours. -

Adopté

Ensuite il est encore proposé par M Joseph Debien secondé par Emile Jubinville que la ~~plainte~~ plainte déposée par M Léonidas Desjardins au sujet des liste électorale soit acceptée par ce conseil tel que présentée -

Adopté. -

Ensuite il est ordonné & statué par règlement ce qui suit: -

Attendu que le conseil municipal de la paroisse de St-Père a le droit de percevoir ~~chaque~~ chaque année au mois d'octobre un certain montant d'argent pour défrayer les dépenses annuelles du dit conseil. Et

Attendu qu'il est plus facile de percevoir les taxes à l'automne & qu'il est plus utile au dit conseil de percevoir ces dites taxes avant que le paiement pour l'entretien des chemins d'hiver devienne dû.

Attendu que pour cette année les dépenses égaleront la somme approximative de quatre cent seize piastres & soixante & treize centins. - Il a été en conséquence ordonné par le présent règlement qu'un prélevé au taux de neuf centins par cent piastres sur les biens ~~usagers~~ imposables s'élevant à la somme de quatre cent soixante-trois mille trente cinq piastres pour défrayer les dépenses courantes de la dite somme de quatre cent seize piastres & soixante & treize centins soit préparé & que le montant en soit collecté des contribuables de cette municipalité en raison de leur évaluation respective.

Et qu'en même temps la répartition pour le coût de l'entretien des chemins d'hiver soit préparée & collectée des contribuables dans un délai voulu par la loi -

Et

Et le présent règlement est lu aux membres
 du dit conseil, par M. Amalme Cloutier, son
 élu par M. Joseph Liebin qui il soit adopté.

Adopté.

Il est proposé par M. Amalme Cloutier
 secondé par M. Joseph Liebin que soit
 supprimé par ce conseil le acte d'ac-
 cord en date du vingt Octobre dernier
 (1909) signé par Honorables Louis et ^{M. Joseph} ~~M. Joseph~~
 Messier et Honorables M. par respectivo au
 chemin ^{publique} sur la M^e officielle 170 de la pa-
 roisse de Ste Rose à en deux derniers
 bornant au dit chemin Messier trois ans
 trois pieds et demi à partir de la ligne
 sud Ouest et au dit Honorables Louis, en
 quatre six pieds et demi à partir de
 cette nord-est.

Adopté.

(Un alignement retranché comme suit)

Isaïe Quimet
 Maire

Honorat Quimet
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse
 Sainte Rose

Le 6 Dec. 1909.

À une session régulière trien-
 nuelle du conseil de la municipalité de la paroisse
 Sainte Rose, tenue au lieu ordinaire des sessions
 de ce conseil lundi le six décembre, 1909 à deux
 heures de l'après-midi conformément aux dispositions
 du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle
 séance sont présents M. le Maire Isaïe Quimet
 Messieurs les Conseillers, Émile Jubinville, Cyrille

Taillefer, Jos Charbonneau, Normidos Joly formant le quorum du conseil, sous la présidence du Maire. Le Sec. Tres. étant aussi présent, après lecture & adoption du dernier procès-verbal il est procédé comme suit: Proposé par Cyrille Taillefer secondé par Emile Jubinville que le Sec. Tres. soit autorisé d'ouvrir un compte dans une banque ~~et de~~ déposer tous les fonds appartenant à cette municipalité

Adopté.

Proposé par Cyrille Taillefer, secondé par Normidos Joly que le Sec. Tres. soit autorisé d'acheter tous les livres nécessaires pour le registre des procès-verbaux, règlements etc & la tenue des livres de cette municipalité

Adopté à l'unanimité
José Ournet

Honorat Ournet
Secrétaire-Trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte Rose.

À une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse Sainte Rose, tenue le dix janvier 1910 à dix heures de l'avant-midi au bureau du Sec. Tres. en la dite municipalité, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec & l'avis public préalablement donné à cette fin par le Sec. Tres. le trente décembre 1909. dûment publié en la dite municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis & demeurant

Ces archives du dit conseil, sous la présidence de Honorat Dumit Sec. Tres. agissant comme président de cette dite élection.

Le Président ayant donné lecture des dits avis publics & certifiats de publication ainsi la dite assemblée requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

Proposé par M. Cyrille Taillefer secondé par M. François Loess que M. Aimé Loess soit élu conseiller en remplacement de M. Cyrille Taillefer sortant de charge

Proposé par M. Alp. Charbonneau cultivateur résidant à St-Rose ^{secondé} par Cyrille Taillefer cultivateur du même lieu que M. Cyrille Joly soit élu conseiller de cette municipalité en remplacement de M. Simois alias Dumit. sortant de charge.

* Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autant de candidats qu'il y a de conseillers à élire, l'élection est déclarée close. Le Président déclare élus conseillers de la dite municipalité les candidats sus-nommés mis en nomination.

Honorat Dumit
Président d'élection

Province de Québec.
Municipalité de la paroisse
Sainte-Rose

Nous soussignés, Cyrille Joly & Aimé Loess ayant été dûment nommés conseillers de cette municipalité, faisons serment, chacun pour lui-même que nous

remplirons bien & fidèlement les devoirs de nos charges, & cela au meilleur de notre jugement & de notre capacité. Ainsi, que Dieu nous soit en aide

Assurance ce dix-neuf
Janvier 1910 à St-Rose, par
devant moi le susigné Secrétaire
Trésorier.

Honorat Dumet
Sec. Trés.

Aimé Lucas
Cyrille Joly

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte-Rose

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse Sainte-Rose, convoquée par les conseillers Cyrille Joly, & P. Émile Jubinville & tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil jeudi le vingt janvier 1910, à sept heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents: Messieurs les conseillers P. É. Jubinville, Cyrille Joly, Jos. Debiens, Jos. Charbonneau, Anselme Cloutier, Normand Joly, & Aimé Lucas, formant le conseil au complet sous la présidence de M. Jos. Charbonneau; Le Secrétaire Trésorier étant absent, est remplacé par son assistant M. Henri Chapleau. Après lecture & vérification de l'avis de la convocation de cette session, il est procédé comme suit:

Proposé par M. Normand

Joly cultivateur de la paroisse St-Rose & secondé
par M. Aimé Lucas que M. Jos. Charbonneau

748

soit élu président de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité
Proposé par M. Hormidas Joly cultivateur
de la paroisse Ste-Rose, secondé par M. Arme
Loeas que M. Jos. Charbonneau soit élu
maire de la Municipalité de la paroisse Ste-
Rose. Cette proposition n'ayant pas d'amun-
dement est adoptée à l'unanimité, la séance
est levée.

Jos Charbonneau

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte-Rose

Je soussigné, Joseph Char-
bonneau, ayant été dûment nommé
maire de cette municipalité fais serment
que je remplirai bien & fidèlement les devoirs
de ma charge & cela au meilleur de mon
jugement & capacité, ainsi que Dieu me
soit en aide.

Assermenté ce sept
février 1910, à Ste-Rose par
devant moi le sousigné Secré-
taire Trésorier.

Jos Charbonneau

Honoré Dumet.
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
Sainte-Rose.

Le 7 Fev. 1910.

À une séance régulière & men-
suelle du conseil de la municipalité de la
paroisse Sainte-Rose, tenue au lieu ordinaire

Les sessions de ce conseil, lundi

le sept. février, 1910, à deux heures de l'après-midi; conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle séance sont présents M. le Maire Joseph Charbonneau, Messieurs les conseillers Aimé Lacos, Cyrille Joly, Jos. Debien Anselme Lacos, sous la Présidence du Maire, Le Secrétaire Trésorier étant aussi présents, il est procédé comme suit: -

Le Secrétaire donne lecture du dernier procès-verbal & après que le Maire l'eût signé, le Sec. Trés. clève la séance
 Jos Charbonneau
 Maire

Honorat Dumont
 Secrétaire Trésorier

~~Province de Québec~~
~~Municipalité de la paroisse~~
~~Saint-Rose.~~

~~Le 7 février, 1910.~~

Le 7 Mars, 1910.-

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse
 St. Rose.-

A une assemblée régulière & mensuelle du conseil de la Municipalité de la paroisse Saint-Rose tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil lundi le sept mars, 1910 à deux heures de l'après-midi; conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle séance sont présents: M. le Maire, ^{Jos Charbonneau} Messieurs les conseillers Jos. Debien, Honoré Joly, Anselme Lacos, Jos. Charbonneau, Aimé Lacos,

Cyrille Joly. formant le quorum du conseil sous la présidence du Maire, Le Secrétaire Trésorier étant aussi présent, après lecture & adoption du dernier procès-verbal, l'ordre du jour se suit:

Proposé par Cyrille Joly.
 secondé par Jos. Belin que le Sec. Tres.
 soit autorisé de collecter auprès de M. Adrien
 Téléphore Quinnet & de M. Bernadette de char-
 bonneau, les montants dus qui ils sont tenus
 de payer au conseil de cette municipalité
 pour frais d'internement à l'asile St Jean de Dieu.

Adopté.

Proposé par M. Aimé Locas
 secondé par M. Jos. Joly. que le Sec. Tres.
 soit autorisé de ~~faire~~ de notifier tous ceux
 qui ont des arriérés de taxes, de payer
 d'ici à la ~~première~~ première séance du conseil
 du mois d'août

Adopté.

Ensuite l'ordre procède à la
 nomination des officiers du conseil comme
 suit: —

Inspecteur de voirie

Arr. No 1 ^a	Jérôme Laugon
Arr. No 1 ^b	Damase Bernard
Arr. No 2	Wilfrid Locas
Arr. No 3	Cedec Chabotte
Arr. No 4	William Quinnet
Arr. No 5	Augustin Major
Arr. No 6	Philos Chortrand (fils de Philos)
Arr. No 7	Emile Bastien
Arr. No 8	Trieffe Grovel
Arr. No 9	Aimé Bonier (fils)
Arr. No 10	Jos. Cloutier

Inspecteur agraires

Arr. No 1. Emery Boileau
 Arr. No 2 Adéland Cusson
 Arr. No 3 Adrien Madou
 Arr. No 4 Jules Joly
 Arr. No 5 Félix Chalifou
 Arr. No 6 Jos. Olivier Charbonneau.
 Arr. No 7 Hermingild Charbonneau
 Arr. No 8 Baptiste Charbonneau
 Arr. No 9 Alp Maille.
 Arr. No 10 François ~~Lacap~~

Estimateurs.-

Roeb Ouzinet
 Pierre Voillancourt
 Cédion Dutrisac

Auditeurs

Elzéar Ouzinet.-
 Henri Chapleau.-

Proposé par Aimé Focas
 secondé par Jos. Dubien que ces nominations
 soient acceptées par ce conseil.

Adopté à l'unanimité
 Jos Charbonneau
 Henri

Honorat Ouzinet
 Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse
 Sainte-Rose

Le 4 avril 1910.

A une session régulière tenue
 au lieu ordinaire le conseil de la paroisse Sainte-Rose, tenue
 au lieu ordinaire le lundi le quatre avril 1910

a deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents: M. le maire, Jos. Charbonneau, Messieurs les conseillers, Emile Jubinville, Jos. Desbrien, Aimé Lacos, Harמידas Joly. formant le quorum du conseil sous la présidence du maire, Le Secrétaire Trésorier étant aussi présent, il est procédé comme suit: -

Proposé par Aimé Lacos
secondé par Cyrille Joly. que le Maire ~~est~~
aussi que le Sec. Trés. soient autorisés ^{à donner} un avis par
ient de huit jours aux personnes arriérées dans le paiement
de leur taxes & de poursuivre après ce délai tous ceux
qui après ce délai ne se sera pas conformés à cette
résolution.

Adopté à l'unanimité. -

Proposé par Emile Jubinville, se-
condé par Jos. Desbrien que les auditeurs ~~soient~~
nommés par ce Conseil, M. M. Henri Chapleau, & l-
zéar Quimet soient autorisés à auditer les
comptes de cette municipalité & d'en faire rap-
port à l'ajournement de la présente session, de ce
conseil. L'audition devant comprendre la période ^{écoulée}
depuis le premier février 1909 au premier février 1910.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Jos. Desbrien, secondé
par Harמידas Joly. que la présente session
de ce conseil soit ajournée au 18 de mois d'avril 1910
à sept de l'après-midi; ~~le conseil~~ Ce qui a été
à l'unanimité & la séance est levée.

Harמידas Quimet,
Secrétaire Trésorier
Jos Charbonneau

Province de Québec
 Corporation de la paroisse
 St Rose

Le 18 Avril 1910

A l'ajournement d'une séance régulière trimestrielle du conseil de la paroisse St Rose tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil lundi le 18 avril 1910, à laquelle séance sont présents M. le Maire Jos. Charbonneau, Messieurs les conseillers Emile Jubinville Cyrille Joly, Jos. Delvaux, Aimé Loos formant le quorum du conseil sous la Présidence du Maire, Le Secrétaire Trésorier étant aussi présent il est procédé comme suit: - Proposé par Emile Jubinville secondé par Cyrille Joly que les comptes des auditeurs au montant de \$30.00 soit acceptés & payés par ce conseil.

Adapté

Proposé par Cyrille Joly secondé par Aimé Loos que le rapport d'audit préparé par Messieurs les auditeurs Elzéar Ouimet & Henri Chapleau, soit accepté par ce conseil ~~& que les liquidateurs d'ici soient déchargés de toute responsabilité de ce fait.~~

*
 Relouche
 H. D.
 J. C.

Etat financier d'après le dit rapport du 1^{er} février 1909 au 1^{er} Février 1910.

Depenses	1909	\$ 630.75
Recette	1909	<u>624.48</u>
Déficit		\$ 6.27
Déficit au 1 ^{er} Février 1909		<u>149.52</u>
Total du déficit		\$ 155.79

Adapté à l'unanimité

Proposé par Cyrille Joly secondé par Emile Jubinville que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à aller faire l'inspection du gouvernement d'aller faire l'inspec-

tion de la traversée de M. Moise St Louis
La séance est levée.

Jos Charbonneau
Maire

Honoré Quirant
Secrétaire Trésorier.

Province de Québec
Corporation de la paroisse
Sainte Rose

Le 17 Avril, 1910

À une session régulière
l'annuelle du conseil de la Corporation du village
Sainte Rose tenue au lieu ordinaire de sessions
de ce conseil le ~~quatre~~ 17 Avril, 1910 à deux
heures de l'après-midi conformément aux dis-
positions du Code Municipal de la Province de
Québec, à laquelle séance sont présent: M.
le maire Joseph Charbonneau, Emile Jubinville
Aimé Lacos, Cyrille Joly, Armand Cloutier
formant le quorum du conseil sous la
présidence du Maire. Le Secrétaire Trésorier
étant aussi présent il est procédé comme suit:

Proposé par Emile Jubinville
secondé par Aimé Lacos, que la résolution
suivante soit ~~et~~ adoptée. Elle est adoptée
à l'unanimité.

Considérant que l'alcoolisme
est un des fléaux qui pèse le plus sur l'hu-
manité de notre pays, & comme sur les
autres continents, que ce fléau est la cause
aussi puissante que déplorable de la dissi-
pation des salaires & des fortunes, la des-
truction des foyers de la famille & la ruine
de la santé publique.

Le Conseil, approuve la requête
de la Ligue Antialcoolique de Montréal, & émet

le vœu que la Législature de cette Province se préoccupe, dans le plus bref délai, de combattre énergiquement l'alcoolisme, notamment en réduisant le nombre des débits de boissons & en décrétant la fermeture de bonne heure dans la soirée, & l'ouverture tard dans la matinée.

Le Secrétaire Trésorier présente deux comptes de la fin de l'an. Le 1^{er} de M. Robt. Duimet au montant de \$ 13.05 pour frais d'arrestation de deux valeurs. Après discussion le conseiller Anselme Cloutier, ^{proposé} seconde par Aimé Lacroix que ces deux comptes soient rejetés.

Proposé par Emile Jubinville, secondé par Cyrille Joly que le Maire soit autorisé d'aller prendre des informations au sujet de ~~la situation~~ du compte d'Alain de M. Hermenegilde Charbonneau, & en faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté à l'unanimité

Proposé par le conseiller Aimé Lacroix, secondé par Emile Jubinville que M. Henri Honorat Duimet, soit remercié de ses services, & que M. Henri Chapleau soit nommé Secrétaire Trésorier. ~~à sa place pour l'année suivante~~ ^{à sa place pour l'année suivante} ~~à sa place pour l'année suivante~~ ^{à sa place pour l'année suivante}

Adopté à l'unanimité

Proposé par Aimé Lacroix secondé par Emile Jubinville que les deux auditeurs soient autorisés de continuer l'audition des comptes à partir du 1^{er} Janvier 1910 jusqu'à aujourd'hui & qu'ils en fassent rapport d'ici à la prochaine assemblée de ce conseil.

Proposé par Anselme ~~Lacroix~~ Cloutier, secondé par Emile Jubinville que le local où le conseil ~~se~~ a l'habitude de tenir ses assemblées soient transférés en la salle de M. A. A. Legault

adopté

Proposé par Emile Jubinville, secondé
par René Lucas que les livres soient trans-
portés chez le nouveau secrétaire par
l'entremise du Maire.

Adopté,

Proposé par Emile Jubinville, secondé
par Anselme Cloutier que la présente assemblée
de ce conseil soit ajournée au 16 Mai 1910 au
la salle du nouveau local, c. a. d. ~~chez~~ au
Journéle de M. A. A. Legault
Los Charbonneau (aux mots d'après, soustrait)

Maire

Honorat Quiriel
Secrétaire Trésorier.

Province de Québec.

Municipalité de la Paroisse de Ste Rose.

Je soussigné Henri Chapleau
du village de Ste Rose ayant été
dûment nommé Secrétaire Trésorier
du Conseil de la dite Municipalité
de la Paroisse de Ste Rose, fais serment
que je remplirai bien fidèlement les
les devoirs de ma charge et cela
au milieu de ma connaissance et
capacité. Ainsi que Dieu me soutiendra

issuement devant moi sous-
signé à Ste Rose, le 4 mai 1910

A. L. G. M. B.
H. P.

Henri Chapleau

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse de Ste Rose,

Le 16 Mai 1910

À l'asournement

d'une séance régulière + mensuelle
du Conseil de la Paroisse de Ste Rose
Tenue dans la salle du Notaire A. L. G.
Lequel lundi le seize Mai, huit neuf
c'est dix, à huit heures de l'après-midi
conformément aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Québec,
à laquelle séance sont présents, Mr. le
Maire Joseph Charbonneau, M. M. les
Conseillers Emile Jubinville, Aimé Locas,

Hormisdas Joly, Joseph Lebeau, Auguste Cloutier & Cyrille Joly, formant le Conseil - au complet sous la présidence du maire, le Secrétaire Trésorier étant aussi présent.

Après lecture et adoption du ~~procès~~ procès verbal de la dernière session il est procédé comme suit:

Proposé par le Conseiller Comte Jubinville, secondé par le Conseiller Cyrille Joly, que l'adoption du rapport de l'auditur soit remis à la prochaine assemblée du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Armand Leduc secondé par le Conseiller Auguste Cloutier de la démission de M. Henri Chapleau comme auditur, soit accepté par le Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Et la séance est levée

Los Charbonneau H. Chapleau

Maire

Sec. Trésorier

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse Ste Rose

6 Juin 1910

À une séance régulière et mensuelle au Conseil de la Paroisse de Ste Rose, tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi six juin^e, à trois heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle séance sont présents, M^r. le Maire Joseph Charbonneau, M^{rs}. les Conseillers Emile Jubinville, Aimé Lucas, Cyrille Joly, Joseph Sébien et Honoré Joly formant le quorum du Conseil, sous la présidence du Maire, le Secrétaire Tesvici étant aussi présent.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est procédé comme suit:

Proposé par le Conseiller Aimé Lucas, secondé par le Conseiller Honoré Joly, que le salaire du Secrétaire Tesvici soit au taux de cent frustes par année.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Cyrille Joly, secondé par le Conseiller Aimé Lucas, - que le Secrétaire Tesvici soit autorisé de payer les intérêts sur les sommes dues par ce Conseil à M^{rs}. Lucien Clément, et Joseph Sébien

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Emile Jubinville, secondé par Cyrille Joly, que le Secrétaire Tesvici soit autorisé de signer à l'inspection de ville Arr. N^o 1 (Zinon Langou) sur le mauvais état de la Montée Proveline, ainsi

7 mil neuf
cent dix

à Mr. l'inspecteur des Ponts pour le Gouvernement, - au sujet de la Traversée St. Louis.

Adopté

Ensuite le secrétaire trésorier donne lecture d'une requête signée par M. Isaïe Cuimet - demandant - que le Conseil donne des parts de chemin à M. M. Pierre Pélicier Jubenville, Pélicier Hotté & Augustin Major, fils - dans le Côté "Parsons" sur proposition du Conseiller Emile Jubenville, secondée par le Conseiller Joseph Nebien - que la requête de M. Isaïe Cuimet soit reçue par ce Conseil

Adopté

Proposé par M. le Conseiller Pyrille Joly, secondée par le Conseiller Hornis d'as Joly, que le compte de M. Elzéar Cuimet, soit accepté et payé par ce Conseil

Adopté.